




UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

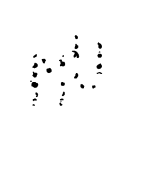
ANNÉE 1893



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

1894



ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1893

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 janvier 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; Estignard, le docteur Girardot, le marquis de Jouffroy, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, Péquignot, le docteur Roland, le vicaire général Touchet, le marquis Terrier de Loray, le marquis de Vaulchier; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 1893 est lu et adopté.

M. le président notifie les décès de MM. Édouard Besson, membre résidant, et le docteur Bergeret, associé correspondant.

La séance publique, fixée au 26 janvier, est renvoyée au 9 février, la grande salle de la mairie devant être occupée le jour fixé précédemment. La séance préparatoire aura lieu le 2 février.

L'Académie nomme la commission des publications. Elle comprend tous les membres de la commission précédente, savoir : MM. Estignard, Lombart, Mieusset, Suchet et de Sainte-Agathe.

L'Académie approuve le rapport de la commission des publications, indiquant la composition du volume des Mémoires de l'Académie pour 1892. Elle adopte également la proposition de faire tirer à part cent exemplaires, aux frais de l'Académie, des documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Académie, de 1752 à 1789, lesquels documents font partie du volume des *Mémoires* à imprimer.

On donne lecture du rapport de M. le secrétaire perpétuel sur les élections. La liste des candidats aux places vacantes reste affichée dans la salle des séances.

Lecture de l'adresse que le bureau de l'Académie de Besançon a fait parvenir à M. Pasteur à l'occasion de l'anniversaire du 27 décembre.

L'Académie a reçu les *Mémoires de la Société géographique de Neuchâtel*, et accorde l'échange que cette société demande.

La séance est levée.

Le Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire adjoint,
J.-M. Suchet.

Séance du 2 février 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; le docteur Baudin, Estignard, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est lu et adopté. MM. Lieffroy et Coutenot se chargent de rédiger les notices d'usage sur MM. Édouard Besson et Bergeret.

L'administration de la *Revue bleue*, à Paris, demande l'envoi régulier des Mémoires de l'Académie, à charge de compte rendu. Il lui sera répondu affirmativement.

M. le secrétaire de la Société d'émulation de Montbéliard annonce que M. John Viénot viendra représenter cette société à la prochaine séance publique de l'Académie.

Le programme de cette séance est arrêté.

M. Girardot donne lecture du rapport de la commission des

finances. L'Académie approuve le compte de M. le trésorier et lui donne décharge de sa gestion pour l'année 1892.

M. Girardot présente, au nom de la même commission, le projet de budget pour 1893 :

Recettes.			**Dépenses.**	
En caisse au 1er janvier 1893 . . .	5,518	40	Impressions	1,200
Produit des recettes.	2,605	»	Pension Suard. . . .	1,500
Cotisations. . . .	900	»	Prix	700
Droits de diplôme. .	10	»	Documents inédits . .	1,300
Vente de volumes .	80	»	Traitements Lacoste et Ledoux	120
Intérêts de fonds placés	90	»	Frais de séances, secrétariat.	200
Subvention du département . . .	500	»	Dépenses imprévues .	100
				5,120
	9,703	40		
			Excédent des recettes . . .	4,583 40

Ce projet est adopté.

M. Ducat donne lecture du discours qu'il doit prononcer à l'ouverture de la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président, A. Ducat. *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance publique du 9 février 1893

Étaient présents : M. Ducat, président; M. le premier président, Mgr l'archevêque, directeurs-nés : MM. le vicaire général de Beauséjour, Boutroux, Guichard, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, le comte de Sainte-Agathe, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le vicaire général Touchet, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz; Alfred Bovet; Pingaud, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

M. John Viénot, délégué de la Société d'émulation de Montbéliard, prend séance à côté de M. le premier président.

Les lectures suivantes sont faites :

Les débuts littéraires de Xavier Marmier, par M. le président.

Régiments comtois en 1870, discours de réception par M. le marquis de Vaulchier.

Réponse de M. le président.

Le Parlement de Besançon, par M. Sayous.

Poésies, par M. Louis Mercier (lues par M. le secrétaire).

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. le docteur Coutenot, Estignard, Gauthier, Isenbart, Lambert, Péquignot, a élu :

Dans la classe des associés résidants :

M. Chipon, avocat, ancien magistrat;

Dans la classe des membres honoraires :

M. Domet de Vorges, ancien ministre plénipotentiaire;

Dans la classe des associés correspondants franc-comtois :

M. Godard, professeur au collège de Gray;

Dans la classe des associés étrangers :

M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège.

Le Président, A. DUCAT.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 16 mars 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, CHIPON, le docteur DRUHEN, ESTIGNARD, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, ISENBART, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, MIEUSSET, le comte DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, la chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 2 et 9 février sont lus et adoptés.

M. le président notifie la mort de M. Taine, associé correspondant.

M. le secrétaire présente les ouvrages suivants, offerts à l'Académie :

Thuriet. *Traditions populaires de la Haute-Saône et du Jura.*

Du Bois-Melly. *Les ordonnances royales sous les derniers Valois.*

Vuillermet. 1° *Les ruines gallo-romaines de Sur-Vaux à Saint-Lothain;* 2° *Antiquités gallo-romaines de Grozon.*

Des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le général Rolland, ancien directeur-né, MM. Domet de Vorges, Godefroid Kurth, Charles Godard, remercient l'Académie de les avoir inscrits sur ses listes comme membres honoraires ou associés correspondants.

M. le président présente une caisse scellée du sceau de l'Académie, renfermant les manuscrits légués par M. Xavier Marmier, et M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal suivant :

Séance tenue le 15 mars 1893, par les membres du bureau de l'Académie.

Étaient présents : MM. Ducat, président; Lombart, vice-président; Pingaud, secrétaire perpétuel; Suchet, secrétaire adjoint; Guichard, trésorier.

M. le président a donné lecture des dispositions de M. Xavier Marmier en faveur de l'Académie de Besançon, ainsi conçues :

Je lègue.... à l'Académie.... tous mes manuscrits : ils seront, par les soins de son secrétaire, renfermés dans une caisse qu'il ne sera permis d'ouvrir que quinze ans après ma mort; alors on pourra publier, si on le juge convenable, ceux de ces volumes qui n'auront pas été imprimés, notamment ceux où j'ai raconté diverses choses de mon temps, et, s'il en retire quelque argent, ce sera pour l'Académie. »

Ces dispositions, en date du 22 juin 1888, ont été modifiées comme il suit par un codicille en date du 21 juin 1889, ainsi conçu :

« Tous mes manuscrits, tous les papiers qu'on trouvera sur mes tables, dans mes armoires, dans mes cartons, seront remis à mon neveu, mon légataire universel, et il remettra à l'Académie de Besançon quatre boîtes renfermant neuf volumes manuscrits reliés. »

M. le secrétaire a présenté ensuite quatre boîtes renfermant neuf volumes.

La première renferme trois volumes. Les deux premiers, en reliure pleine noire, portent au dos *Memorandum,* 1 et 2. L'un, de 228 pages, sans faux titre, porte à la première page Février 1848, et contient un journal des événements publics tenu par M. Marmier pendant cette année. L'autre ne contient que 262 pages

écrites, soit les deux tiers du volume. Les 60 premières pages sont consacrées à la suite du journal des événements politiques. Suivent un journal intime, fragmentaire, qui se prolonge jusqu'en 1866; puis une série de pièces de vers, la plus récente est du 6 décembre 1873.

Un troisième volume, en reliure pleine rouge, sans titre au dos, porte au revers de la première page : X. Marmier, juin 1871, puis en face : *Common place book*, nº 2. Ce volume contient 306 pages écrites : ce ne sont que des citations et des extraits d'auteurs.

La seconde boîte contient également trois volumes; les deux premiers en reliure pleine élégante, dorés sur tranche, le troisième cartonné. Leur titre est : *The night side of society;* t. I (348 p.), t. II (382 p.), t. III (375 p.). Les deux premiers contiennent une longue suite d'anecdotes et de portraits politiques et mondains, et ont été écrits de 1866 à 1870; le troisième est daté, à sa première page, du 3 janvier 1870. Il contient le journal des deux sièges de Paris; çà et là des extraits de journaux découpés.

Dans la troisième boîte se trouvent deux volumes cartonnés, l'un en vert, l'autre en rouge, et intitulés également : *The night side of society*, t. IV, 381 p. (juin 1871), et t. V, 359 p. (juin 1874). Les extraits de journaux remplissent la plus grande partie de ces volumes.

La quatrième boîte contient le sixième volume du même recueil, daté de 1879 (295 p.), et qui, sauf quelques pages, est tout entier composé d'extraits de journaux. Une petite pièce de vers datée d'avril 1891 est inscrite au verso de la page 2.

Les membres soussignés ayant vérifié l'authenticité et l'intégrité des volumes manuscrits légués par M. Marmier, ces volumes ont été placés dans une caisse qui a été scellée du sceau de l'Académie, et qui ne pourra pas être ouverte avant le 17 octobre 1907.

Signé : A. Ducat, Lombart, L. Pingaud, J.-M. Suchet, P. Guichard.

M. Pingaud lit une étude intitulée : *Quelques mots sur M. Taine*, destinée à servir de notice nécrologique, dans les Mémoires de l'Académie, à l'illustre écrivain.

M. Lieffroy commence la lecture d'un travail intitulé : *Le général Radet à Besançon.*

La séance est levée.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
A. Ducat.	L. Pingaud.

Séance du 20 avril 1893

Étaient présents : MM. LOMBART, vice-président; GIACOMOTTI, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, le docteur LEBON, LIEFFROY, PÉQUIGNOT, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars est lu et adopté.

Le secrétaire fait connaître les termes du programme à publier dans les journaux relativement au prochain concours pour la pension Suard. L'Académie décide que les candidats devront fournir, outre les pièces antérieurement indiquées : 1° un engagement de suivre régulièrement pendant trois ans les cours se rapportant à leurs études ; 2° une pièce constatant leur situation au point de vue du service militaire. Elle décide en outre qu'au cas où ce service devrait être fait pendant la jouissance de la pension, cette jouissance serait suspendue durant tout le temps de sa durée. La pension restera néanmoins triennale, et le titulaire touchera ultérieurement et par trimestre les sommes qui ne lui auront pas été payées pendant son temps de service.

M. Pingaud communique une étude imprimée extraite du Bulletin de la commission archéologique de Narbonne, et intitulée : *Un manuscrit de la bibliothèque de Besançon.*

M. Lieffroy termine la lecture de son travail sur le général Radet à Besançon.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
LOMBART.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du jeudi 12 mai 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, GIACOMOTTI, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, SAYOUS, le marquis TERRIER DE LORAY, le marquis DE VAULCHIER; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

M. Fumey, pensionnaire Suard, ayant été nommé, par arrêté du 12 avril, élève drogman à Alep, l'Académie décide qu'aux termes d'un engagement pris par lui, il cessera de jouir du bénéfice de la pension à partir du 1er juillet. La somme restant à lui payer à cette date restera dans la caisse de l'Académie, et les intérêts en seront capitalisés jusqu'à nouvelle décision.

M. le président notifie la mort de MM. le chanoine Faivre et le marquis de Jouffroy, membres titulaires. Il a rendu hommage à M. Faivre, dans un discours prononcé à ses obsèques. La notice sur M. de Jouffroy sera rédigée par M. le secrétaire perpétuel.

La Société d'émulation de Montbéliard invite l'Académie à se faire représenter à sa séance publique annuelle, qui aura lieu le 1er juin. L'Académie délègue MM. Gauthier et Lieffroy.

M. l'abbé Perrin, directeur au grand séminaire, fait hommage de son travail intitulé : *L'Archéologie religieuse en Franche-Comté.* Mme Beneyton offre un certain nombre d'exemplaires de thèses soutenues devant l'ancienne Université de Besançon. Des remerciements seront adressés.

M. Lieffroy lit une notice nécrologique sur M. Édouard Besson, et M. Lombart un compte rendu détaillé sur le livre de M. Pizard, intitulé : *Noroy-le-Bourg.*

L'Académie décide qu'elle pourvoira en juillet à deux places d'associé résidant et à deux places de correspondant franc-comtois.

Sont nommés membres de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard : MM. Suchet, Lombart, Mairot, Lieffroy, Coutenot, de Beauséjour, Gauthier.

Sont nommés membres de la commission du concours de poésie : MM. Guichard, Lambert, Mieusset.

Sont nommés membres de la commission du concours d'histoire : MM. de Beauséjour, Gauthier, Lombart.

La séance est levée.

Le Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 15 juin 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, CHIPON, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

M. l'abbé Gremaud, associé étranger, fait hommage du tome VI de ses *Mémoires et documents sur le Vallais.*

M. Lieffroy communique un document récemment publié sur le cardinal Jouffroy, et l'appréciation faite de Jeanne d'Arc par ce personnage. Il rend compte en outre de la séance publique de la Société d'émulation de Montbéliard, où il a représenté l'Académie.

M. Guichard lit un compte rendu sur le volume de poésies de M. Henri Bossanne intitulé *Le Peuple.*

M. le président présente le tableau de candidatures dressé par la commission des élections. Ce tableau est adopté.

Les séances du mois de juillet sont fixées aux 20 et 24, la séance publique au 27, et le programme de cette dernière séance est réglé par l'Académie.

La séance est levée.

Le Président,
A. DUCAT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 20 juillet 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, le général GRESSET, LAMBERT, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, le docteur ROLAND, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; le chanoine SUCHET, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et adopté.

M. le président notifie la mort de Mgr l'archevêque de Besançon, directeur-né, et fait part de la lettre écrite par le secrétaire

perpétuel à M. le vicaire général Touchet, pour lui exprimer les sentiments de l'Académie. M. Touchet a adressé à M. le secrétaire perpétuel la réponse suivante :

Ce 6 juillet 1893.

Monsieur le secrétaire perpétuel et cher collègue,

Je ne saurais vous dire combien je suis touché du témoignage de sympathie que vous avez bien voulu m'exprimer dans le terrible malheur qui vient de me frapper.

Mgr Ducellier aimait nos réunions. Son esprit curieux et bienveillant s'intéressait aux travaux qui nous intéressaient nous-mêmes. Les responsabilités de sa charge lui étaient lourdes, mais le droit qu'elle lui conférait de siéger parmi nous lui était précieux.

Veuillez, je vous prie, faire agréer ma reconnaissance à notre honoré président, et dans sa personne à toute notre compagnie, en même temps que vous agréez pour votre personne mes sentiments de respectueuse cordialité.

M. le président annonce en outre le décès de MM. l'abbé Saunois et le pasteur Roy, associés correspondants.

Un avis du ministère de l'instruction publique informe l'Académie de la réception de cent trente-sept exemplaires de ses mémoires de 1892, qui seront envoyés à leur destination.

Une circulaire du ministre de l'instruction publique invite les membres de l'Académie à prendre part au congrès des sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 27 mars 1894.

L'Association française pour l'avancement des sciences devant tenir sa prochaine session à Besançon du 3 au 10 août, M. Georges Renaud, président de la quinzième section, invite les membres de l'Académie à s'associer à ses travaux, soit en envoyant des mémoires, soit en prenant part aux discussions.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

De M. le docteur Baudin : l'*Annuaire démographique*, 1 vol.; *Les Bains salins de la Mouillère*, 1 vol.

De M. Feuvrier, membre correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Notes sur la ville de Dole.*

De M. Choffat, associé étranger : *La Description de la faune jurassique du Portugal.*

De M. Ch. Derosne : *L'Exposé sommaire de l'apiculture mobiliste*, et une étude sur l'hydromel.

De M. Alf. Marquiset, un recueil de poésies intitulé : *Rasure et Ramandons.*

M. Lambert présente le rapport sur le concours de poésie. Ses conclusions, tendant à ajourner toute récompense, sont adoptées.

M. Lombart présente le rapport sur le concours d'histoire. L'Académie adopte ses conclusions, tendant à l'attribution d'une médaille de 300 fr. au mémoire ayant pour sujet : *Le Rétablissement du culte catholique dans la principauté de Montbéliard.*

La séance est levée.

Le Président,
A. DUCAT.

Le Secrétaire adjoint,
J.-M. SUCHET.

Séance du 24 juillet 1893

Étaient présents : MM. DUCAT, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, CHIPON, le docteur COUTENOT, GAUTHIER, GIACOMOTTI, le docteur GIRARDOT, le général GRESSET, GUICHARD, ISENBART, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, SAYOUS, SIRE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, le vicaire général TOUCHET, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet est lu et adopté.

L'Académie adopte l'échange de ses publications avec l'Université du Chili.

M. le chanoine Suchet présente le rapport de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la pension Suard.

A la suite de cette lecture, l'Académie, appelée à désigner le pensionnaire, nomme, au troisième tour de scrutin, par 18 voix contre 11 accordées à divers candidats, M. l'abbé Callier, élève du grand séminaire de Besançon.

M. le président lit le discours qu'il doit prononcer à la prochaine séance publique, et le secrétaire perpétuel le rapport sur les candidatures.

Un membre demande qu'il soit ouvert un nouveau concours de poésie en 1894. Cette proposition n'est pas adoptée.

La séance est levée.

Le Président,
A. DUCAT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance publique du 28 juillet 1893

Étaient présents : MM. Ducat, président; le docteur Baudin, le vicaire général de Beauséjour, Boussey, Boutroux, le docteur Druhen, le docteur Gauderon, le général Gresset, Guichard, Lambert, Lieffroy, Lombart, Mairot, Péquignot, le docteur Roland, le marquis de Vaulchier; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville. Les lectures suivantes sont faites :

Discours de M. le président.

Rapport sur la pension Suard, par M. le chanoine Suchet.

Le pessimisme et la médecine, discours de réception, par M. le docteur Baudin.

Réponse de M. le président.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Lombart.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Lambert.

A la suite de ces rapports, M. l'abbé Callier, élève du grand séminaire, est proclamé pensionnaire Suard pour une période de trois années. M. l'abbé Tournier, curé d'Athesans, obtient une mention très honorable avec une médaille de 300 francs pour son mémoire intitulé : *Le catholicisme et le protestantisme dans le pays de Montbéliard.*

A l'issue de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Girardot, Mieusset, Pingaud, Sayous, Sire, Terrier de Loray, Vuillermoz, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

1° M. Vaissier, conservateur adjoint du musée archéologique;

2° M. Guillemin, peintre et critique d'art.

Dans l'ordre des correspondants franc-comtois :

M. Frédéric Bataille, directeur de la classe primaire au lycée Michelet, à Paris;

M. l'abbé Brune, curé de Baume-les-Messieurs (Jura).

Elle a élu pour 1893-1894 président M. le docteur Girardot, et vice-président M. Lambert.

Le Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire adjoint,
J.-M. Suchet.

Séance du 16 novembre 1893

Étaient présents : MM. le docteur GIRARDOT, président; le docteur BAUDIN, BOUSSEY, BOUTROUX, le docteur DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, GIACOMOTTI, GUICHARD, GUILLEMIN, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, PÉQUIGNOT, le comte DE SAINTE-AGATHE, SAYOUS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; DOMET DE VORGES; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal des séances des 24 et 28 juillet est lu et adopté.

M. le président remercie ses confrères de l'avoir élu, et souhaite la bienvenue à MM. Guillemin et Vaissier, ainsi qu'à M. Domet de Vorges, membre honoraire, présent à la séance.

Les ouvrages suivants sont offerts en hommage par leurs auteurs :

Baudin et Jeannot : *Annuaire démographique et statistique de Besançon, années 1890-1891-1892.*

Diesbach (Max de) : *Le général Charles-Emmanuel von der Weid (1786-1845); Tombeaux de l'abbaye d'Hauterive; Un condottiere suisse du temps de Wallenstein (P. Fr. Kœnig).*

Pizard : *Supplément aux Documents inédits et notes historiques sur Noroy-le-Bourg.*

Association française pour l'avancement des sciences (Besançon et Franche-Comté).

Bataille (Frédéric) : *Grammaire pratique de la langue française (cours élémentaire, cours préparatoire)*, 2 vol.; *Leçons pratiques de lecture, de récitation, de rédaction et de morale; Cours pratique d'arithmétique et de calcul; Livre de rédaction ; Manuel du maître ; Fables de l'école et de la jeunesse ; Choix de poésies.*

Bouglon (baron de) : *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur* (premier fascicule).

M. Frédéric Bataille a adressé en outre en épreuves plusieurs fables extraites d'un recueil nouveau qu'il doit faire prochainement paraître.

M. le chanoine Suchet lit deux notices nécrologiques, l'une sur Mgr Ducellier, directeur-né, l'autre sur M. l'abbé Saunois, associé correspondant. M. Pingaud lit la notice consacrée à M. le marquis de Jouffroy.

M. Guillemin communique quatre pièces de vers intitulées : *Pensée d'automne; La rêverie du poète ; Contemplation ; Éternité.*

L'Académie décide qu'elle pourvoira en janvier 1894 à une place

d'associé résidant, et à deux places d'associé correspondant franc-comtois.

M. Ducat attire l'attention de la compagnie sur la polémique qui se poursuit en ce moment au sujet du maintien ou de la démolition de la porte Rivotte. L'Académie, considérant que la porte Rivotte est un des derniers débris de l'architecture militaire bisontine, rappelant à la fois l'époque de Charles-Quint et celle de Louis XIV; que, suivant les plans déjà soumis au conseil municipal, ce monument peut être conservé sans inconvénients pour la circulation entre la ville et l'extérieur; qu'elle-même a pris autrefois l'initiative des démarches qui ont contribué à sauver Porte-Noire de la destruction; émet le vœu, déjà formulé par plusieurs sociétés de la ville, que la porte Rivotte, conformément aux délibérations antérieures du conseil municipal, soit conservée, sauf les modifications prévues et applicables aux nécessités présentes.

L'Académie ayant appris que M. Alfred Rambaud, associé correspondant franc-comtois, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. Gauthier, s'empresse d'adresser ses félicitations au professeur et à l'écrivain distingué qui a contribué à faire connaître en France les hommes et les choses de la Russie, et dont elle connaît également le zèle pour les intérêts intellectuels et matériels de sa province natale.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. Ducat, Suchet, Lieffroy, Sayous, de Sainte-Agathe, Lombart, Coutenot.

La séance est levée.

Le Président,
A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 21 décembre 1893

Étaient présents : MM. GIRARDOT, président; le docteur BAUDIN, le vicaire général DE BEAUSÉJOUR, DUCAT, GAUTHIER, GUICHARD, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VAISSIER, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre est lu et adopté.

M. Rambaud remercie par lettre l'Académie des félicitations

qui lui ont été adressées au sujet de sa promotion dans la Légion d'honneur.

M. le président fait connaître que l'Académie a été invitée dans sa personne à figurer à la dernière séance publique de la Société d'émulation du Doubs, qu'il s'est rendu à cette invitation, ainsi qu'au banquet, où il a présenté dans un toast ses remerciements et ses vœux.

L'Académie adopte la liste de candidatures présentée par la commission des élections. Elle fixe sa prochaine séance publique au 25 janvier.

M. le président donne communication de son discours destiné à la prochaine séance publique, intitulé : Les relations de la géologie et de la médecine dans le Jura franc-comtois.

M. Gauthier donne lecture d'un travail, composé par lui en collaboration avec M. de Lurion et consacré aux *ex-libris* et aux reliures des bibliothèques comtoises du XVIe au XVIIIe siècle. Ce travail est retenu pour la séance publique, où il sera lu par M. de Lurion.

M. Paul Guichard communique une pièce de vers intitulée : *Jean-François les Bas-Bleus*, et destinée également à cette séance.

Les propositions de la commission des publications relativement au volume des *Mémoires* pour 1893 sont adoptées.

La séance est levée.

Le Président,
A. GIRARDOT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Notice sur S. G. Mgr DUCELLIER, *archevêque de Besançon, directeur-né, par M. le chanoine* SUCHET.

Parmi les membres de l'Académie que la mort nous a enlevés dans le courant de cette année, nous avons le regret de compter un de nos directeurs, Mgr l'archevêque de Besançon. Des voix éloquentes ont célébré les qualités éminentes du pasteur des âmes, les vertus de l'évêque. Je voudrais aujourd'hui vous montrer en lui le prélat toujours soucieux d'augmenter le trésor de ses connaissances, et de favoriser toutes les œuvres qui élèvent l'âme, développent l'intelligence, ennoblissent le cœur et contribuent au bien de la société.

Mgr Ducellier s'intéressait vivement à tout ce qui concerne notre

Académie. Il aimait à assister à nos séances publiques toutes les fois que ses occupations le lui permettaient. Ami des lettres, homme de travail et d'étude, il affectionnait particulièrement les recherches historiques, et, au milieu des sollicitudes de l'administration diocésaine, il trouvait encore le temps d'étudier les travaux modernes, si importants et si sérieux, qui ont jeté un grand jour sur les origines du christianisme.

Cet amour de l'étude était chez lui une habitude contractée dès les jours de son séminaire. A Caen, où il fit ses premières classes, à Bayeux, où il suivit le cours de théologie, il fut toujours au premier rang parmi ses condisciples. L'évêque du diocèse, Mgr Didiot, l'avait remarqué parmi les jeunes clercs, et le choisit pour son secrétaire particulier.

Au mois d'octobre 1857, M. l'abbé Ducellier fut ordonné prêtre avec son ami, M. Germain, aujourd'hui évêque de Coutances. On raconte qu'au sortir de cette ordination, un vicaire général, M. Rivière, prononça cette parole prophétique : « Mgr Didiot vient d'ordonner deux évêques. »

Quelque temps après, M. l'abbé Ducellier fut nommé secrétaire général de l'évêché et chanoine titulaire de la cathédrale. Il avait à peine trente ans, et paraissait à quelques-uns encore bien jeune pour cette fonction et cette dignité. Mais il répondait plaisamment que « la jeunesse est une maladie dont on guérit tous les jours. »

L'administration ecclésiastique du diocèse de Bayeux passait pour une des mieux organisées. M. Ducellier prit à cœur d'en continuer les heureuses traditions. Par un travail assidu, il acquit promptement une connaissance profonde du droit civil et ecclésiastique, et fut bientôt capable de donner la solution des questions les plus délicates. Il devint un guide sûr pour le clergé, et se forma lui-même à une science bien précieuse, la connaissance des hommes.

Son vieil évêque, Mgr Didiot, appréciait sa vive intelligence, la finesse de son esprit et le dévouement de son cœur. Aussi, à la première vacance, il n'hésita pas à le nommer son vicaire général. Le jeune dignitaire, qui n'avait que trente-trois ans, sut répondre à la confiance de son évêque et à l'attente du clergé, par la sûreté de ses décisions et la bienveillance de ses rapports avec tous. Mgr Didiot mourut peu de temps après, en 1866, et avant de mourir, il légua à M. Ducellier son anneau pastoral : c'était un présage.

Le nouvel évêque de Bayeux, Mgr Hugonin, le confirma dans

ses fonctions, et le nomma encore doyen du chapitre. M. Ducellier eut bientôt l'occasion de témoigner à son évêque sa reconnaissance pour ces marques d'estime. En 1870, au moment où Mgr Hugonin allait partir pour le concile du Vatican, il lui adressa une allocution que le Bulletin du diocèse cite comme « une œuvre remarquable par l'élévation des idées, la tendresse de l'âme et la noblesse du style. » C'est le premier document imprimé sorti de la plume de M. Ducellier. On y sent cette éloquence du cœur qui est toujours la plus persuasive.

Les sollicitudes de l'administration diocésaine et la direction de plusieurs communautés religieuses n'empêchaient pas M. le vicaire général de s'occuper des choses scientifiques, et particulièrement d'archéologie. Nous savons qu'il s'intéressait vivement aux antiquités de Bayeux et à la découverte des tombeaux des anciens évêques de cette ville.

Son mérite et ses brillantes qualités furent appréciés par le chef de la province ecclésiastique, Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen. Il signala M. l'abbé Ducellier à M. Bardoux, ministre des cultes, et, en 1878, il le proposa pour l'épiscopat, comme un prêtre digne de cette charge.

L'évêché de Bayonne était alors vacant par la démission de Mgr Lacroix, qui avait gouverné ce diocèse pendant quarante ans, avec un grand zèle et une prudence consommée. M. Ducellier avait quarante-six ans quand il fut appelé à recueillir cet héritage, et il y continua vaillamment l'œuvre de son prédécesseur.

Il avait pris pour devise ces simples mots : *Pro Christo et grege.* Aussi sa première lettre pastorale aux Bayonnais respire cette éloquence paternelle, faite d'amour de Dieu et d'amour du prochain. Il fut reçu dans son diocèse avec ces démonstrations qui sont propres aux peuples du Midi. Il le gouverna avec l'habileté et la prudence qu'il avait acquises dans ses fonctions administratives.

Parmi les œuvres auxquelles il s'appliqua tout d'abord, il faut signaler l'œuvre des séminaires, où il donna une nouvelle impulsion à la discipline et aux études, pour y faire régner tout à la fois la piété et l'amour de la science. On vit fleurir sous son patronage les maisons d'enseignement libre fondées dans toutes les villes du diocèse, à l'exception de celle de Pau. Grâce à sa haute protection, cette ville eut bientôt aussi son école libre, qui prospère sous le nom d'école de l'Immaculée Conception.

Le diocèse de Bayonne comprend des populations dont le langage et les mœurs ont quelque chose d'original. Ce sont les Basques. Mgr Ducellier les aimait particulièrement. Bien des fois

nous l'avons entendu parler d'eux avec complaisance, de leur origine, de leur langue, de leurs traditions.

Homme de travail, il s'occupait des moindres affaires qui concernaient l'honneur du culte catholique. Un peintre de mérite, M. Steinheil, chargé de décorer la chapelle de Saint-Pierre, se proposait de représenter chaque apôtre tenant à la main un des douze articles du Symbole. Il soumit son plan à Mgr Ducellier, qui lui écrivit une lettre où il maintint fidèlement les traditions de l'iconographie chrétienne, et donna ainsi à l'artiste la note vraie qui lui permit d'exécuter un chef-d'œuvre.

Mgr Ducellier aimait le peuple de Bayonne, et visitait toutes les paroisses de son diocèse, portant partout cette parole simple et facile, mais toujours pénétrante, que Fénelon recommande aux prédicateurs, et qu'il pratiquait lui-même dans ses visites pastorales au peuple des campagnes. Aussi, quand on lui offrit l'archevêché d'Auch, Mgr Ducellier refusa de quitter son diocèse.

Mais, en 1887, des motifs pressants l'obligèrent à accepter l'archevêché de Besançon. En arrivant parmi nous, il ne trouva pas les manifestations bruyantes des Méridionaux, mais l'accueil grave et sympathique qui est conforme à notre caractère. Un concours immense de prêtres et de fidèles étaient réunis autour de la chaire de la cathédrale, avides de recueillir les premières paroles du nouveau pontife.

La lettre pastorale que Mgr Ducellier adressa alors à ses diocésains est pleine de nobles sentiments. Elle respire la tristesse et l'espérance. Car il quittait un peuple aimé, mais il retrouvait un diocèse fidèle aux saintes traditions de la foi. Il rappelle l'histoire glorieuse de notre diocèse, ses illustres pontifes, ses établissements religieux florissants, les évêques qu'il a donnés à l'Église, et rappelant cette foule de missionnaires de Franche-Comté qui ont porté la civilisation dans l'extrême Orient, il s'écrie : « Le peuple qui fournit une si belle phalange de soldats d'élite doit être vigoureusement trempé dans la grâce. »

Son épiscopat parmi nous n'a pas duré six ans. Mais il est un de ceux auxquels on peut appliquer ces paroles de la Sagesse : « Achevé en peu d'années, il a rempli un long espace. » Quelles sont, en effet, les œuvres de charité, d'instruction, de moralisation, auxquelles il n'a pas donné son concours ? Les collèges, les séminaires, les écoles, les communautés, les orphelinats, les hôpitaux, les apprentissages, les cercles ouvriers, etc., ont été soutenus par lui et souvent encouragés de ses conseils paternels. Il s'est préoccupé des grandes questions qui agitent les temps présents.

Il a voulu que l'étude des sciences sociales fût introduite dans l'enseignement de son grand séminaire, et que le clergé diocésain en fît l'objet des conférences cantonales. Il a encouragé l'étude de l'archéologie sacrée. Il veut qu'une bibliothèque spéciale soit établie au séminaire pour les élèves de théologie. Il veille à ce que chaque année les jeunes prêtres subissent l'examen réglementaire.

Toutes les lettres pastorales de Mgr Ducellier, écrites sans prétention de style, mais visant surtout un résultat pratique, traitent des questions relatives aux besoins des temps actuels. En face des attaques dirigées contre la religion, il prêche la constance et l'énergie, et combat cette faiblesse qu'il appelle « la paralysie de l'âme. » Il signale le vide des systèmes qui détruisent l'espérance dans le cœur de l'homme, et montre le libre penseur « mal à l'aise en présence de la mort. » Il trace le portrait des familles chrétiennes, « qui resteront, dit-il, les gardiennes des bonnes mœurs, des idées justes et saines, des traditions, sans lesquelles la vertu baisse, les âmes se perdent, la société chancelle. »

C'est dans la réforme de la famille qu'il plaçait surtout la réforme possible de la société. Comme tout observateur sérieux, il constatait que l'éducation de famille diminue et n'est pas toujours ni suffisamment remplacée par l'éducation publique. Aussi il a traité ce grave sujet dans plusieurs lettres pastorales, et exposé des considérations élevées sur la famille, qu'il appelle « le dernier asile de la morale, le centre d'où tout part et où tout aboutit, et qu'il est important de préserver ou de restaurer. »

La question ouvrière se rattache à la question sociale. Mgr Ducellier expose le rôle que le concours simultané de la charité et de la justice doit remplir dans la solution de cette question que tous les systèmes du socialisme ne trancheront jamais. Il étudiait sérieusement les ouvrages écrits sur ces matières difficiles, et se rattachait surtout aux idées de l'école de M. Le Play, s'étant fait inscrire au nombre des membres de l'Union de la paix sociale.

Plein de sympathie pour la classe des travailleurs, il voulut donner une marque de l'intérêt qu'il portait à notre industrie horlogère en décidant que, parmi les dons envoyés à Rome pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII, en 1887, figurerait un chronomètre sorti de la fabrique bisontine.

Il s'est associé aux efforts du cardinal Lavigerie pour réclamer l'abolition de l'esclavage, et plaider la grande cause de la liberté humaine.

Ces enseignements salutaires, contenus dans ses lettres pastorales, Mgr Ducellier les répandait, sous forme d'enseignement

familier, au milieu des populations qu'il visitait dans ses tournées. C'est au milieu de ces travaux apostoliques qu'il a usé sa santé et qu'il s'est dépensé dans les œuvres du zèle.

Rentré à Besançon, il se disposait à se rendre en Normandie pour y prendre quelque repos, lorsque le jour même où il devait partir, il a été frappé de ce coup foudroyant qui l'a enlevé à l'affection de ses diocésains.

Notice sur M. le marquis DE JOUFFROY, *membre résidant, par M. Léonce* PINGAUD.

Sylvestre-Louis-Charles-Sophie, marquis de Jouffroy d'Abbans, représentait à l'Académie un nom cité plusieurs fois avec honneur dans l'histoire franc-comtoise. Il était né à Besançon le 16 octobre 1819; son père était alors secrétaire général de la préfecture du Doubs. On le destinait à l'armée, où il devait entrer en passant par les pages du roi Charles X. La Révolution de 1830 changea sa carrière; il fit ses études de droit, puis entra modestement dans l'administration de l'enregistrement, où il demeura pendant une certain nombre d'années. Après son mariage avec Mlle de Pirey (1849), cédant aux sollicitations de son beau-père, il demanda sa mise en disponibilité, et partagea son existence entre Besançon et le château d'Abbans.

En 1880, l'Académie ayant mis au concours l'éloge de son grand-oncle, l'illustre inventeur Claude de Jouffroy, il lui présenta un mémoire très complet, très exact, écrit de l'abondance du cœur, qui fut couronné, et deux ans après l'auteur venait prendre place parmi ses juges. M. de Jouffroy, conteur agréable, esprit distingué dans la conversation, ne se piquait point d'être un écrivain, mais il avait un amour-propre bien placé pour les souvenirs au milieu desquels il avait grandi, et il essaya de les faire revivre d'abord dans son discours de réception, consacré à un savant estimable qui était en même temps un ami de sa famille, Girod de Chantrans, et ensuite dans quelques pages consacrées à l'histoire du château d'Abbans. Ces pages, bien que lues en séance publique, sont restées inédites et inachevées; l'auteur se proposait de les continuer, de poursuivre une chronique où l'histoire de sa famille était mêlée à l'histoire de la province. Depuis, d'autres occupations, bien dignes de son cœur généreux, s'emparèrent de lui;

une œuvre de haute et religieuse philanthropie, celle des cercles catholiques, l'attira plus particulièrement. Au lieu d'écrire pour ses confrères, il agit, il se dépensa pour le plus grand bien de tous. L'Académie doit-elle regretter ici que M. de Jouffroy n'ait pas plus activement collaboré à ses travaux? Elle aime mieux penser à ce qu'il a fait, et bien fait ailleurs, pour des causes qui lui sont également chères.

Il y a une vieille parole, sortie de la bouche d'un saint, souvent citée, mais qu'il est encore à propos de citer ici : Courtoisie est sœur de charité. Jamais cette union n'a été plus sensible que dans la vie et dans l'esprit de notre regretté confrère; jamais ces deux vertus n'ont eu d'expression plus naturelle que sur cette figure avenante, éclairée par un cordial sourire, qui appelait et retenait la sympathie et la confiance. A nos réunions littéraires, où nous l'avons vu trop peu, comme aux réunions d'un autre ordre qui ont pris la meilleure part de son temps, M. de Jouffroy apportait une constante aménité de paroles et de manières, en même temps que la vivacité de ses impressions, la franchise et la haute loyauté de son caractère. Il aimait à tendre sa main, ses deux mains à ceux vers lesquels l'attiraient de communes croyances, de communs sentiments et les devoirs de la charité chrétienne, et cette charité partait d'un cœur profondément aimant, de ce cœur qui n'a pu résister à l'épreuve d'une longue union brisée, et qui s'est hâté d'aller la renouer, cette fois pour toujours, dans un monde meilleur.

M. de Jouffroy est mort le 21 avril 1893.

Notice sur M. Edouard Besson, *membre résidant, par M. A.* Lieffroy.

Le 16 janvier dernier, l'Académie de Besançon perdait un de ses membres les plus distingués par son talent de critique et d'écrivain en la personne de M. Édouard Besson.

Il était né à Besançon le 7 juillet 1848. Après de bonnes et fortes études scientifiques et littéraires au lycée de Besançon, il fit son droit et il se fit inscrire au barreau de notre ville comme avocat. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, aussi bien par la vivacité de son esprit que par la variété et l'étendue de ses connaissances. D'un caractère naturellement indépendant, il s'associa

franchement, à la fin de l'empire, au mouvement libéral qui souriait à la jeunesse de l'époque. L'opposition semblait devoir alors mener sûrement à la liberté, et les illusions généreuses que ce mot magique renfermait étaient faites pour séduire une intelligence hardie, profondément honnête, qui croyait entrevoir, dans un régime nouveau, le juste essor de tendances longtemps comprimées et une garantie contre le retour de guerres funestes, désastreuses pour le pays.

A l'avènement de Jules Grévy à la présidence de la République, Édouard Besson fut appelé à la sous-préfecture de Poligny. A la différence de tant d'autres qui se croient propres à tout, parce que peut-être ils ne sont propres à rien, notre futur confrère comprit de suite qu'une sous-préfecture ne pouvait être le but de sa légitime ambition. Il avait le caractère trop indépendant pour passer une vie docile dans l'ornière de l'administration, où le fonctionnaire cherche vainement à plaire à tout le monde et emporte définitivement le regret de n'avoir pu satisfaire personne. Il n'accepta donc pas le poste qu'il n'avait jamais sollicité, et il démissionna pour rester attaché au barreau de sa ville natale, qu'il ne voulut jamais quitter, et dont, avec une certaine passion, il se mit à étudier les annales.

En 1880, il entra dans la magistrature avec le titre de substitut du procureur général, et, en 1890, il devint conseiller à la cour d'appel.

En sa qualité de magistrat, il eut à prononcer deux discours aux audiences solennelles de rentrée, le 3 novembre 1880 et le 17 octobre 1887. Le premier de ces discours avait pour titre : Essai sur l'éloquence judiciaire au XVIIIe siècle ; le second : Un criminaliste franc-comtois au XVIIIe siècle, Mayart de Vouglans.

Ces discours, dont le second intéressait principalement notre province, furent très justement remarqués. Ils avaient attiré l'attention sur ce jeune jurisconsulte à la fois éloquent, littérateur et discret; aussi, le 24 juillet 1884, l'Académie de Besançon lui conféra-t-elle le titre d'associé résidant.

A notre compagnie, sa collaboration fut peu active. En 1887, une étude sur la domination prussienne de 1700 à 1713, dans le canton de Neuchâtel, d'après le livre de M. Émile Bourgeois, lui servit de discours de réception, et ce discours parut bien court à ceux qui eurent le plaisir de l'entendre. En dehors de cette rapide étude, il ne travailla ni pour nos réunions publiques ni pour nos réunions privées, qu'il suivait cependant avec intérêt et avec une certaine assiduité. Nous sommes bien loin d'attribuer ce

silence involontaire, que tout le monde regrettait, à une sorte d'indifférence systématique, mais il faut bien le dire, il pensait devoir consacrer presque tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions à la Société d'émulation du Doubs, dont il était, avec M. Castan, le membre le plus actif et le plus autorisé. C'est dans les recueils de cette compagnie, dont en 1885 il devint le secrétaire décennal, qu'il faut chercher chaque année la trace de ses travaux et de ses recherches. En dehors des comptes rendus des réunions des sociétés savantes auxquelles il assistait en qualité de délégué, en dehors aussi de nombreux articles nécrologiques sur plusieurs de ses confrères, voici la liste des principaux mémoires sortis de sa plume féconde :

1876. Le césarisme et la démocratie à Rome.

1876. Étude sur Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers.

1877. Les plagiats de Mirabeau.

1877. La correspondance de P.-J. Proudhon dans ses rapports avec la Franche-Comté.

1878. Le monde judiciaire dans la comédie.

1881. Le président Philippe, négociateur franc-comtois au XVIIe siècle.

1887. Le littérateur franc-comtois Francis Wey.

1889. L'inventeur Claude de Jouffroy et sa statue à Besançon.

1890. Le comte Louis de Narbonne à Besançon.

1890. Le Parlement de Franche-Comté et la Révolution française.

1891. Les Franc-Comtois en Russie au XVIIIe siècle.

1892. Le royaume d'Arles, analyse du livre de M. Fournier.

1892. Du Pacifique à l'Atlantique par les Andes péruviennes et l'Amazone, analyse du livre de M. Olivier Ordinaire.

Dans ses différentes études, Édouard Besson aimait à se reporter sur le passé, sur les luttes presque héroïques que nos parlements avaient eu à soutenir pour maintenir leur indépendance et leur autorité. Il avait certainement l'esprit trop novateur pour tout louer dans un passé qui a laissé tant de souvenirs; mais il savait s'incliner avec respect devant notre ancienne magistrature qui, à un moment donné, a assumé presque seule le gouvernement de la province. Dans ses critiques littéraires, il savait étudier ce qui avait trait particulièrement à la Franche-Comté, il excellait à mettre en lumière les faits principaux, et ses analyses si claires et si précises étaient des chefs-d'œuvre d'érudition et de goût. C'était un styliste dans la véritable acception du

mot. Jamais il ne sacrifiait la forme, à laquelle il tenait beaucoup. Il se plaisait à donner à ses pensées sévères et élevées une concision élégante et châtiée qui semblait être chez lui un don naturel.

Édouard Besson avait beaucoup d'amis. En premier rang, il convient de citer Auguste Castan, avec lequel il fut intimement lié et dont la mort subite l'attrista profondément. Le chagrin qu'il en ressentit altéra sa santé, et on peut dire qu'il ne put jamais se remettre de ce coup imprévu. Le discours qu'il prononça aux obsèques de Castan est une de ses œuvres les plus remarquables, les plus véritablement éloquentes, puisque l'éloquence vient du cœur, et que le cœur de Besson était alors bien sincèrement affligé. Quelques jours auparavant, il avait conduit à sa dernière demeure un autre de ses amis, Georges Boyer, mort, lui aussi, en pleine maturité, enlevé brusquement au milieu d'une vie de travail et de recherches scientifiques. Dans le discours qu'il prononça sur la tombe de Boyer, je trouve cette phrase que je me permettrai de citer parce qu'elle indique les tendances spiritualistes d'Édouard Besson :

« Il (Georges Boyer) espérait en un monde meilleur dont la vision a calmé ses dernières souffrances. »

Notre regretté confrère avait raison; en effet, nous devons, avec un cœur vraiment chrétien, plaindre ceux qui quittent la terre et disparaissent sans emporter cette suprême consolation.

Édouard Besson était officier d'Académie, officier de l'instruction publique et chevalier de la couronne d'Italie.

Notice sur le docteur Bergeret, *associé correspondant, par M. le Dr* Coutenot.

L'Académie a perdu, il y a près d'un an, un de ses plus anciens membres correspondants, le docteur Bergeret, et elle m'a confié la mission honorable de lui rappeler les titres que ce praticien remarquable laisse à ses regrets. Associé à l'Académie du 20 août 1856, notre province peut le classer, avec une légitime fierté, parmi ses enfants distingués, parmi ceux qui ont porté dans la science pratique de la médecine locale un nom justement honoré.

Né à Montigny (Jura) le 7 décembre 1814, d'une famille qui comptait, au siècle dernier, un professeur en médecine de notre ancienne Université bisontine, Louis-François-Étienne Bergeret

fit ses humanités au collège royal de Besançon, où son intelgence vive, son esprit déjà largement ouvert, avaient réussi dans les lettres, cette vraie base de la solide instruction. Se sentant porté par goût et par droit de naissance vers la profession médicale, il alla demander à l'École médicale de Strasbourg les principes et les enseignements premiers qui sont aussi le fondement sur lequel s'édifie la science.

Cette faculté qui se signalait par sa probité scientifique, son labeur constant, faisant uniquement son devoir, sans bruit, sans l'ombre de charlatanisme, restera à jamais glorieuse après la cruelle épreuve de l'exil et de la dispersion. Ehrmann, Tourdes, Fodéré, Flamant, Caillot, aux noms inoubliés, furent ses premiers maîtres.

Pour les autres branches du savoir, il alla les chercher à Paris; il les trouva dans ces illustrations immortelles qui s'appellent Cruveilhier, Récamier, Dupuytren, etc.

Reçu docteur, il n'eut qu'une pensée, revenir à Arbois, près de sa mère restée seule depuis plusieurs années, et suivre près d'elle sa vocation médicale, qu'il remplira pour sa légitime ambition et pour le bien d'une contrée qui ne saurait l'oublier.

Il y a dans M. Bergeret le médecin, savant praticien, l'homme de lettres, l'écrivain, puis l'homme politique, le citoyen, enfin l'homme lui-même ou le caractère, sa manière d'être dans la société de son temps.

La carrière médicale du docteur Bergeret a duré près de quarante ans, pratique publique et particulière. A peine installé à Arbois, il est chirurgien de l'hôpital, plus tard il en est le médecin en chef; sa renommée s'accroît rapidement dans toute la région, et c'est à cette médecine étendue qu'il ne cesse de donner la part la plus grande de son activité, de sa science, de son dévouement incessant consacré au riche, au pauvre, sans distinction, au paysan qu'il connaissait bien, qu'il savait persuader avec autorité et conduire à propos, chose assez malaisée.

Mener de front l'étude de cabinet avec une aussi vaste pratique n'était point facile. Mais il suffisait à tout par une activité de chaque instant, qui ne s'est ralentie qu'au jour de sa retraite. Ses innombrables observations étaient mises à profit pour ses communications avec les sociétés médicales de Besançon, la Société d'émulation du Jura ou les annales scientifiques comme celles d'hygiène et de médecine légale, l'*Union médicale*. Nous citerons ses études sur le *goitre*, la *fièvre intermittente*, la *phtisie*, les *épidémies du Jura*, *sur la rage*, avant que l'illustre Pasteur, son com-

patriote et son ami, ait donné au monde son incomparable découverte. Enfin, des œuvres presque dogmatiques, médicales et morales : *l'Abus des boissons alcooliques*, *les Passions*, *les Maladies de l'enfance*, etc. ; quelques-unes ont eu plusieurs éditions et même la traduction en langue étrangère.

Je m'arrête dans cette énumération qu'il y aurait cependant justice d'étendre plus loin.

Dans ses livres, ce qu'on remarque, c'est l'esprit résolu, ses principes sont éclectiques, n'adoptant et ne rejetant qu'à bon escient. Il n'est pas rhéteur et n'a nul souci de le paraître; sa phrase est courte, familière, marquée d'une forte empreinte de logique; elle prend tous les tons, grave ou enjoué; sa critique, quelquefois hardie et aventureuse, n'est le plus souvent qu'une douce polémique.

Les magistrats ont recours à sa science, et pendant toute sa carrière il reste leur conseiller et l'expert des causes difficiles.

Il m'est impossible de passer sous silence l'une des questions médico-légales sur laquelle il a dû se prononcer, qui a été une véritable découverte et que tous les recueils savants nationaux et étrangers ont enregistrée comme une importante acquisition pour la médecine légale (*la Momification naturelle du cadavre)*, *Détermination de l'époque de la naissance par le témoignage des insectes et de leurs métamorphoses*.

Au milieu de ses travaux, le docteur Bergeret voulut s'essayer à la politique. Sa réputation et la confiance de la population le portèrent facilement au conseil départemental. Ami de l'ordre et d'une sage liberté, son bon jugement et sa ferme raison, unis à son honnêteté politique, lui concilièrent l'estime et les sympathies de ses collègues. Ses rapports très circonstanciés sur les enfants trouvés, l'École normale de Salins, les mesures contre les épidémies, les aliénés, prouvent que les connaissances sociales et administratives ne lui étaient point étrangères, et qu'il pouvait disserter sur les sujets les plus éloignés de ses études habituelles.

Au conseil municipal d'Arbois, depuis longtemps il se signalait par une opposition aux mesures qui ne lui paraissaient point justifiées.

Le docteur Bergeret avait donc un grand fonds de savoir, avec cela un esprit vif, hardi, plein d'entrain et d'action, quelquefois railleur, remarquable par son indépendance avec les autres et aussi avec lui-même, revenant sans fausse honte sur ce que l'expérience lui démontrait inexact ou peu pratique. Le bonheur général est l'objet de ses méditations. En quête de nouveautés

heureuses, il réclame le développement de la science agronomique, parle avec autant de facilité irrigations, code rural, hydrothérapie. La viticulture l'occupe; la Société d'horticulture d'Arbois, celle d'agriculture de Poligny, reçoivent ses communications, il y dresse l'*Hygiène du vigneron*, ne craint point de faire le procès de l'éducation routinière, des études artificielles et des carrières déclassées.

Le docteur Bergeret comprit un jour qu'il avait usé sa vie avec une magnifique mais volontaire imprévoyance, et que les infirmités arrivant, il fallait songer à la retraite. Il vint à Besançon la prendre au milieu de la jeune famille de notre confrère et collègue hospitalier, revivant dans ses petits-enfants ses dernières joies et ses dernières sollicitudes.

Éloigné du monde, ses études de cabinet l'occupent toujours; se souvenir, c'est revivre, écrit-il, le passé est revisé, il y prend occasion pour laisser aux jeunes médecins des conseils hygiéniques. cliniques et même moraux, des avertissements sur la moyenne de la vie des médecins. Il ne peut laisser partir son ami, notre habile peintre d'histoire religieuse, Édouard Baille, sans perpétuer sa mémoire par une notice qui renferme un éloge.

Le docteur Bergeret n'avait plus rien à désirer, quand, au commencement de l'année 1893, le 3 janvier, il succomba à l'une de ces maladies aiguës, mais courtes, qui sont sans merci pour les vieillards. Il mourut chrétiennement. Cette longue vie, tout entière consacrée au travail, restera gravée, par la lumière de ses actions, dans la mémoire de ses contemporains et de ceux] qui demeurent après lui.

LISTE DES TRAVAUX DU Dr BERGERET

De l'abus des boissons alcooliques. Lons-le-Saunier, 1851, in-18.

Maladies de l'enfance. Paris, 1855, in-18.

Infanticide. Momification naturelle du cadavre. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, t. IV, 1855.)

Causes d'erreur dans les recherches médico-légales. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1863, t. XIX.)

Cas nombreux d'aliénation mentale. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1863, t. IX.)

Observations de chirurgie et de médecine (Bulletin de la Société de médecine de Besançon, 1864-1865-1866).

Goitre dans le Jura. (*Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1864.)

La fièvre intermittente dans le Jura. (*Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1865.)

Les maladies épidémiques dans les petites localités. (*Union médicale*, 1866.)

Hygiène du vigneron. (*Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny*, 1865.)

Prostitution et syphilis dans les petites localités. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1866, t. XXV.)

La phtisie pulmonaire dans les petites localités. (*Annuaire d'hygiène et de médecine légale*, 1867, t. XXVIII.)

Étude sur la rage. (*Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, 1873.)

Cas de goitre vertigineux. (*Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, 1873.)

Maladies du cœur et chlorose. (*Bulletin de la Société de médecine de Besançon*, 1873.)

Des fraudes dans les fonctions génératrices. Paris, in-18, Baillière, 1868.

Le peintre Édouard Baille. Besançon, in-18, 1891.

Les grossesses fausses et dissimulées. Besançon, Jacquin, 1892.

Notice sur M. l'abbé Charles Saunois, *associé correspondant franc-comtois, par M. le chanoine* Suchet.

Montaigne, dans ses *Essais*, raconte qu'il avait une bibliothèque installée au troisième étage d'une tour de son château. « Ma librairie, dit-il, qui est des belles entre les librairies de village, est assise en un coin de ma maison.... Je passe là la plus part des jours de l'année et la plus part des heures du jour.... Là, je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un autre. »

Ces habitudes de Montaigne étaient aussi celles de notre confrère, M. le chanoine Saunois, supérieur du séminaire d'Ornans, que la mort nous a enlevé cette année. Il avait la passion des livres, passion qui a été le charme de sa vie, la source de ses connaissances variées, mais aussi la cause de l'affaiblissement de sa santé. Car, comme dit encore Montaigne, « les livres ont beaucoup de qualités agréables. Mais c'est un plaisir qui a ses incommodités. L'âme s'y exerce, mais le corps demeure sans action, s'altère et s'attriste. »

M. Saunois avait aimé l'étude et les livres, même n'étant encore que petit écolier à l'école primaire de Gy, où il puisa les premiers éléments des lettres. Ensuite, au séminaire de Marnay, à l'école de philosophie à Vesoul, au cours de théologie à Besançon, il occupa toujours les premiers rangs parmi ses condisciples, par son application et ses succès.

En dehors des études réglementaires de philosophie et de théologie, il trouvait des loisirs pour suivre ses goûts de lecture, et

pour étudier tout à la fois les sciences, les lettres et les langues. On dit généralement que les esprits ouverts aux sciences exactes sont peu enclins à la littérature. Il y a cependant des exceptions, et l'on sait que le célèbre mathématicien Cauchy était poète à ses heures. Il aimait, disait-il, tout en suivant les traces d'Euclide, à cueillir quelques fleurs sur les tombes d'Homère, de Virgile et d'Horace.

Dans un ordre bien plus modeste, je puis citer M. Saunois, réunissant des aptitudes remarquables pour les sciences aussi bien que pour les lettres. Toutefois la littérature avait la meilleure part dans l'emploi de son temps. C'était du reste le devoir de sa fonction de professeur de rhétorique, fonction qu'il remplit pendant vingt-sept ans au séminaire d'Ornans.

Je lui demandais un jour s'il avait lu tous les livres de sa bibliothèque. « Non, me répondit-il, je ne les ai pas tous lus, mais je les ai tous feuilletés, et je sais ce qu'ils renferment. »

Il connaissait parfaitement les classiques, qui sont la vraie source de l'enseignement littéraire, et savait les faire aimer à ses élèves. Aimer la vocation à laquelle la Providence nous appelle, s'y dévouer sincèrement sans aspirer à ce qu'on appelle de l'avancement, c'est le moyen de bien remplir sa fonction et d'y être utile. C'est là ce que fit M. Saunois. Modeste dans ses goûts, sans autre ambition que de former de bons élèves, il a passé sa vie à inspirer à la jeunesse l'amour de l'étude et les habitudes d'une éducation chrétienne.

Voici, en quelques mots, sa biographie. Il naquit à Pusey-lez-Vesoul en 1835. Après ses études scolaires, il entra en théologie à Besançon en 1855, et fut envoyé comme professeur au séminaire d'Ornans en 1859. Quelques années après, il fut obligé de quitter provisoirement cette maison. Mais, dans ce qu'il appelait son « exil, » il tournait sans cesse ses regards vers le « bercail, » comme il disait dans ses lettres, et aspirait à y revenir pour y continuer ce qu'il appelle « son idéal, » c'est-à-dire « sa vie de lecture. »

En 1871 il revint à Ornans reprendre sa classe de rhétorique. Ce fut pour lui comme un *renouveau.* Il ressentit une vive joie de refaire le voyage autour de sa chambre, non pas pour y méditer, comme dit Xavier de Maistre, « dans la douce chaleur de son lit, » mais pour revoir ses chers livres. Il retrouvait avec bonheur, disait-il, « la société de ses semblables, le calme d'une vie studieuse et le plaisir d'être utile à quelqu'un. »

Il resta jusqu'à sa mort dans ce poste qu'il aimait; et comme

il avait appris bien des choses par la lecture et l'observation, il en parlait avec intérêt et à-propos. Causeur aimable, il pouvait soutenir la conversation sur les sujets les plus divers. Il se souciait peu d'être publiciste, et n'a jamais rien publié que quelques pages dans les anciennes *Annales franc-comtoises*. Il écrivait avec une grande facilité et composait, pour ses élèves, de jolis petits drames, où l'on trouve la pointe d'humour et la gaieté gauloise.

Malgré la modestie de M. Saunois, votre compagnie l'a nommé associé correspondant en 1890, et déjà Mgr Foulon l'avait nommé chanoine honoraire en 1884.

Lorsqu'en 1874 la charge de supérieur du séminaire d'Ornans devint vacante, M. Saunois fut appelé à remplir cette fonction. Son gouvernement a toujours été essentiellement paternel. Les élèves et les professeurs s'attachaient au séminaire comme à une famille.

Dès l'année 1892, une cruelle maladie vint clouer M. Saunois sur le lit de douleur. Pendant ces longs jours de souffrance, il montra une résignation héroïque soutenue par les consolations de la foi. Il trouvait encore quelques distractions dans ses goûts d'artiste, en dessinant sur son lit des plans dont plusieurs ont servi à la décoration de la chapelle du séminaire. Soumis à la volonté de Dieu, il mourut le 20 juin, laissant à tous le souvenir d'un prêtre dévoué, d'un homme d'esprit et d'un homme de cœur.

Notice sur M. Charles Roy, *associé correspondant franc-comtois, par M. Armand* Lods.

Un des hommes qui se sont occupés avec le plus de persévérance et le plus d'amour de l'histoire de notre Franche-Comté, M. Roy, pasteur de Bussurel, a été enlevé, le 14 juin dernier, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

M. Charles Roy était né à Montbéliard le 23 février 1817, il suivit les cours de la Faculté de théologie de Strasbourg, et, entraîné par son goût pour les études historiques, il soutint, à la fin de l'année 1838, une thèse sur l'*Histoire des Samaritains et de leurs principales croyances religieuses*.

Après avoir été pendant trois années précepteur dans la famille Zuber, de Mulhouse, il fut, en 1842, nommé pasteur de Longevelle (Doubs). Il quitta cette paroisse en 1861 et fut appelé à desservir

les communes de Bussurel et de Vyans (Haute-Saône). Son ministère s'est tout entier écoulé au milieu des humbles et des faibles; pendant un demi-siècle, il a annoncé la parole de Dieu au peuple de la campagne, consacrant les instants de loisir que lui laissaient ses fonctions pastorales à fouiller les archives locales, à consulter les collections particulières, à interroger les rares survivants du siècle dernier et à écrire l'histoire si originale de l'ancienne principauté de Montbéliard.

Ses principales études ont été publiées par la Société d'émulation de Montbéliard, qui donna successivement, en 1880, une *Notice historique sur le pays de Montbéliard à l'époque de la Révolution française,* en 1886, un long travail sur les *Us et coutumes de l'ancien pays de Montbéliard,* et en 1887, une esquisse sur l'*Attitude politique des pasteurs du pays de Montbéliard à l'époque de la Révolution.*

M. Roy collaborait aussi au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* où il fit paraître de consciencieuses recherches sur l'*École française de Montbéliard depuis l'époque de la Réforme* (1), et sur les *Écoles des campagnes de l'ancien pays de Montbéliard* (2).

Il envoyait en même temps des articles sur l'histoire locale au *Témoignage*, à la *Vie nouvelle,* à l'*Indépendant de Montbéliard,* au *Quatorze juillet* et aux *Annales franc-comtoises*, qui, dans le numéro de septembre-octobre 1893, publiaient encore une étude posthume de leur dévoué collaborateur (3).

Chacune de ces *Chroniques* renferme un trait original, un renseignement précis, un fait à noter, et il sera impossible désormais d'étudier les mœurs des habitants de l'ancienne principauté de Montbéliard sans consulter les ouvrages du pasteur Roy.

Voulant prouver toute l'estime qu'elle professait pour cet homme érudit et modeste, l'Académie de Besançon le nomma, le 28 juillet 1892, membre correspondant. M. Roy fut très sensible à cet hon-

---

(1) *Bulletin*, t. XXXII (1883), p. 415 et 514.

(2) *Ibid.*, t. XXXIII (1884), p. 176 et 322.

(3) *Deux missions montbéliardaises à Paris en 1794.* M. Roy a donné successivement aux *Annales* les articles suivants : *Un épisode des invasions de 1814 à 1815 dans le pays de Montbéliard* (t. I, mars-avril 1889, p. 108). *L'Expédition des Belfortains contre Montbéliard en 1792* (t. II, janvier-février, mars-avril 1890, p. 29 et 131.) *Le culte de la Raison et celui de l'Etre suprême dans le pays de Montbéliard* (t. II, juillet-août 1890, p. 287). *Le calendrier républicain et les fêtes décadaires dans le pays de Montbéliard sous la Révolution* (t. III, novembre-décembre, 1891, p. 415).

neur, et se proposait de collaborer au recueil de la compagnie qui l'appelait dans son sein.

Nous tenions à redire ici ce qu'a été M. Roy; son souvenir ne doit pas tomber dans l'oubli. Il a accompli avec humilité son œuvre ici-bas, il a passé en faisant et en désirant le bien. Sa mémoire sera honorée et respectée par tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître et qui ont pu ainsi l'estimer et l'aimer.

Quelques mots sur M. TAINE, *associé correspondant, par M. Léonce* PINGAUD.

L'éminent écrivain qui vient de mourir, M. Taine, se rattachait à la Franche-Comté de longue date, et de la plus singulière façon, par l'événement qui, brisant sa carrière universitaire, décida de sa vocation et de sa renommée.

En 1852, c'était un jeune homme récemment sorti de l'École normale, et condamné, en raison de ses opinions philosophiques indépendantes, à enseigner la rhétorique : ainsi l'avait décidé Victor Cousin, qui ne lui pardonnait pas d'être rebelle à la doctrine officielle de l'éclectisme. Les lettres mêmes ne parurent pas au ministre d'alors un châtiment suffisant. On parla de l'envoyer comme professeur de grammaire au collège de Toulon, et il se serait écrié, dit-on, à cette nouvelle : Pourquoi pas au bagne? On se borna à le précipiter d'emblée de la rhétorique de Poitiers dans une chaire de sixième, à Besançon. Au lieu de se rendre à son poste, il demanda un congé d'un an qu'il fit renouveler, puis, ayant passé ses thèses de doctorat, il abandonna l'Université, et vécut de sa plume (1). Non pas qu'il eût absolument cessé d'enseigner et d'exercer des fonctions publiques; on le retrouve quelques années après examinateur d'admission à l'école de Saint-Cyr et professeur à l'école des Beaux-Arts; mais sa principale occupation comme son principal titre à la réputation furent désormais ces

---

(1) Arrêtés des 29 septembre et 9 octobre 1852, 31 août 1853 (*Archives de l'Académie universitaire de Besançon).* M. Tainne (*sic*) eut pour suppléants, pendant les deux années où il appartint nominalement à notre lycée, M. Maxime Gaucher, puis deux de nos compatriotes, M. Edouard Tournier, aujourd'hui maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, et M. Dionys Ordinaire, aujourd'hui député du Doubs.

œuvres variées et ardemment discutées, où il a fait acte tour à tour de critique littéraire, de philosophe, d'historien, même de moraliste et d'observateur mondain.

Depuis, ses fonctions l'amenèrent un jour à Besançon, et dans une note de son *Ancien régime*, il a consigné une impression qu'il avait gardée de son passage dans notre ville, et relative à l'influence considérable, quasi royale, exercée par le cardinal Mathieu dans son diocèse. En même temps, dans un ouvrage considérable, peu connu des Parisiens, le peuple comtois tel qu'il existait il y a un siècle lui apparut, avec la série de ses épreuves publiques et le trésor de ses vertus cachées. M. Taine, en poursuivant sa grande enquête sur les origines de la France contemporaine, avait ouvert, avait lu avec une attention dont peut-être beaucoup de nos compatriotes ne sauraient se vanter, les dix volumes de M. Jules Sauzay sur la persécution révolutionnaire dans le Doubs. Il avait été charmé par ces récits populaires, minutieux et puisés aux sources, qui l'initiaient à la vie de chaque commune, presque de chaque famille pendant la Terreur. L'esprit de l'auteur, à la fois catholique et démocratique, l'avait frappé comme une nouveauté et lui plaisait; il voyait dans ce livre la mise en œuvre d'une méthode qui était la sienne, et qui consiste à faire jaillir d'une multitude de petits faits, pressés les uns contre les autres, comme un rayon de lumière puissante et invincible. Ce qu'il pensait à cet égard, j'ai eu l'honneur de le recueillir de sa bouche et de le transmettre à M. Sauzay; celui-ci, un peu surpris, j'imagine, et flatté néanmoins d'un tel suffrage — M. Taine était surtout connu jusque-là par ses audaces philosophiques — crut bon d'offrir au puissant historien les pièces justificatives des faits empruntés à son propre livre, et transportés dans le grand ouvrage intitulé *La Révolution.* M. Taine lui répondit par cette lettre que j'ai plaisir à transcrire, car elle fait également honneur à celui qui l'écrivit et à celui qui la reçut (1) :

« C'est moi, Monsieur, qui suis votre obligé; la preuve en est dans le grand nombre des faits et textes que je vous ai empruntés. Quant aux références précises que vous voulez bien m'offrir, je n'en avais pas besoin; votre ouvrage abonde en marques intrinsèques de sincérité historique et de conscience scrupuleuse. D'ail-

---

(1) Cette lettre, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Jules Sauzay, est publiée avec l'autorisation des héritiers de M. Taine. Elle est datée de Menthon-Saint-Bernard, 25 juin 1885.

leurs, par d'autres documents, j'avais trouvé aux archives la confirmation de tout ce que vous dites (notamment les rapports de l'intendant et des commandants militaires en 1789 et, plus tard, de l'an III à l'an VIII, une série de rapports des administrations locales, des commissaires cantonaux); je me rappelle entre autres cette phrase d'un commissaire en l'an VI ou VII : « Les gens de ce « pays consentiraient à payer le double d'impôts, pourvu qu'on « leur laissât leur culte et les prêtres qu'ils préfèrent. »

« Plus j'étudie en histoire, plus j'attribue de prix aux textes de première main, abondants, caractéristiques et bien classés. A cet égard, votre grand ouvrage est un monument, et certainement tous les historiens futurs de la période révolutionnaire devront y puiser.

« J'essaie de faire dans un cinquième volume ce que vous me demandez, mais je ne suis pas sûr de pouvoir le bien faire. Il faudrait être plus instruit, plus compétent, avoir touché de près, par la pratique, par l'exercice de fonctions administratives, les hommes et les choses. J'essaie, depuis plusieurs années, de me mettre au courant. D'autre part, ma santé faiblit, et l'entreprise est bien vaste, la tâche bien lourde pour un homme de mon âge. Enfin, à quoi bon? Supposez que je puisse indiquer le remède, ou plutôt le régime salutaire; le malade refusera de s'y soumettre; il se croit médecin, il a son dogme en fait d'hygiène : les principes de 89 et de 92. Le socialisme égalitaire est maintenant entré dans son sang, à peu près comme l'alcool dans les veines d'un alcoolique ou la morphine dans les veines d'un morphinomane. Vous-même, vous aviez montré avant 1871 que l'esprit antichrétien avait été mortel à la première république; cette leçon, si bien donnée par vous, si fortement appuyée par des exemples si nombreux et si décisifs, a-t-elle persuadé quelqu'un dans le parti démocratique?

« Nos livres servent à l'histoire, à la science; mais notre influence sur la pratique est infiniment petite. Nous sommes payés par le plaisir d'avoir cherché la vérité pour elle-même, de l'avoir dite nettement, avec preuves à l'appui, sans arrière-pensée. Nous sommes payés aussi par l'estime des hommes honorables et compétents, qui peuvent vérifier directement nos assertions. C'est vous dire, Monsieur, combien votre approbation m'est précieuse.

« Agréez encore tous mes remerciements pour les services que votre livre m'a rendus, et croyez-moi votre obligé et dévoué serviteur. »

Lorsque parut le premier volume de *la Révolution*, M. Estignard apprécia l'œuvre générale de Taine dans un article auquel il donnait ce titre piquant et quelque peu énigmatique pour beaucoup de ses lecteurs : *Un professeur au lycée de Besançon* (1). Le professeur disgracié était devenu, après trente années écoulées, l'auteur de l'*Essai sur La Fontaine*, du *Voyage aux Pyrénées*, de la *Littérature anglaise*, et de tant d'autres ouvrages également célèbres. Sans avoir jamais voulu devenir un homme politique, il se piquait de dire sans ménagements, sans voiles, à tous ses contemporains, croyants ou libres penseurs, la vérité telle qu'il l'avait conçue ou avait cru la découvrir. Son dernier ouvrage surtout, celui où M. Sauzay a été, sans s'en douter, un de ses collaborateurs de prédilection, a soulevé contre lui bien des passions et bien des haines; jusqu'au dernier moment il y a travaillé, s'affermissant de jour en jour dans cette conviction qu'il exprimait, il y a quelques mois, sous cette forme topique : « Il n'y a pas de société possible sans la force morale du christianisme (2). » J'imagine volontiers, au vu de la lettre qu'on vient de lire, que M. Sauzay est de ceux qui ont le plus contribué à lui donner cette conviction, qui ont provoqué « le conflit tragique, de plus en plus marqué, entre les aspirations de cette âme et les habitudes de cette intelligence (3). » Si donc notre pays a été pour M. Taine, dans sa jeunesse, un lieu désigné d'exil, il a été pour lui plus tard un endroit privilégié, où il a rencontré un bon livre composé selon sa méthode scientifique, et toute une série de faits et d'exemples propres à lui faire voir mieux et de plus haut les véritables destinées de l'humanité. Ces souvenirs sont évidemment peu de chose dans l'ensemble de sa vie et de son œuvre; pourtant, les Franc-Comtois, je l'espère, au milieu des regrets que causent la mort prématurée de Taine et l'interruption de son dernier livre, y attacheront quelque prix.

---

(1) Cet article, publié dans l'*Indépendance de Franche-Comté*, a depuis été recueilli par l'auteur dans ses *Essais et notices* (1 vol. in-8°, Besançon, 1879, p. 23-53). Ce fut en le lisant que plusieurs membres de l'Académie de Besançon proposèrent et firent agréer la nomination de M. Taine comme associé correspondant de cette Compagnie. La nomination eut lieu le 29 janvier 1885.

(2) Cité dans la Chronique politique du *Correspondant*, 10 mars 1893.

(3) E. M. de Vogüé, dans le *Journal des Débats* du 6 mars.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1894

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (300 fr.)

Sujet proposé : Les journaux politiques et littéraires en Franche-Comté, depuis leur origine jusqu'en 1800, étude historique et bibliographique.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (400 fr.)

Sujet proposé : Les Salines du Jura (Salins, Montmorot, Arc et Grozon), étude historique et économique.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; il y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

MÉMOIRES



LES DÉBUTS LITTÉRAIRES

DE

XAVIER MARMIER

Par M. Alfred DUCAT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 9 février 1893)

MESSIEURS,

Appelé, contre toutes mes prévisions, à l'honneur de présider cette grande séance publique de notre Société, comment pourrais-je ne pas penser, tout d'abord, aux vides nombreux que la mort a faits parmi nous, pendant l'année qui vient de s'écouler ?....

Dans les rangs des membres titulaires, elle a frappé, comme d'un coup de foudre, l'érudit si exceptionnel et l'ami si dévoué, Auguste Castan, qui, au milieu des nouveaux ouvrages d'érudition qu'il avait entrepris (1), préparait une intéressante publication sur les travaux des anciens membres de cette Académie (2).

---

(1) Une large part avait été réservée à M. Castan, dans les publications que l'on prépare en vue du Congrès qui doit se tenir à Besançon, en 1893, pour l'*avancement des sciences*.

(2) M. Pingaud, secrétaire perpétuel de la Compagnie, a bien voulu se charger de reprendre à nouveau ce travail.

Je citerai ensuite, dans d'autres catégories : le docteur Labrune, un de nos doyens, ancien titulaire devenu honoraire; le docteur Bergeret, associé correspondant; puis le très éminent cardinal Mermillod, ainsi que le bibliothécaire Bonhote, tous deux associés étrangers; enfin Xavier Marmier, un de nos plus distingués honoraires, membre de l'Académie française, l'écrivain narrateur si remarquable dont je dois, tout spécialement, vous entretenir aujourd'hui.

A cette liste funèbre l'année 1893, qui est à peine commencée, vient encore d'ajouter de nouveaux noms. Je crois devoir y comprendre, dans un rang élevé, celui d'un de nos précédents directeurs-académiciens, S. Ém. Mgr le cardinal Foulon. Pendant cinq ans, le vénéré prélat a occupé parmi nous un siège d'honneur, et c'était avec une constante bienveillance qu'il prenait part à tous nos travaux. La perte de ce haut dignitaire de l'Église a été vivement ressentie ici; elle met en grand deuil le diocèse de Lyon, l'épiscopat tout entier et les Facultés catholiques, dont Mgr Foulon était un des principaux soutiens. Les cérémonies grandioses et touchantes des obsèques, dans lesquelles son successeur à Besançon, Mgr Ducellier, a occupé une des premières places, ont été une belle manifestation des regrets unanimes laissés par l'illustre défunt.

Des notices biographiques seront publiées, dans nos *Mémoires*, sur chacun des membres que nous avons perdus. Mais, sans attendre davantage, vous me permettrez de vous parler de Xavier Marmier, afin d'exprimer publiquement les sentiments de reconnaissance qui lui sont dus par notre Compagnie.

En effet, grâce au legs important qu'il a fait à l'Académie de Besançon nous pourrons, chaque année, augmenter la quantité ou la valeur des prix destinés à encourager et à développer le goût des études historiques dans notre

région. Le don est d'autant plus précieux que le nombre des historiens sérieux n'est pas en voie de s'accroître et qu'il faut opposer, autant que possible, une érudition vraie à celle très fantaisiste que l'on répand beaucoup trop maintenant.

L'expression de notre gratitude est une tâche qui, en elle-même, est assurément bien douce à remplir. Pour moi, cependant, elle deviendrait difficile si elle obligeait à prononcer sur Xavier Marmier un éloge digne de faire suite à tous ceux qui ont occupé, pendant des semaines entières, la presse française de toutes nuances et la presse littéraire étrangère.

Je n'oublie pas, non plus, que deux de nos confrères, MM. Mairot et Sayous, dans nos séances du 27 juillet 1887 et du 22 janvier 1891, nous ont entretenus avec talent de *Xavier Marmier voyageur en Franche-Comté*, et du même savant *Voyageur dans l'Europe méridionale* (1).

Il semblerait donc que je devrais être découragé et que je n'aurais plus qu'à répéter cette phrase de La Bruyère : « Tout est dit et l'on vient trop tard...., l'on ne peut que glaner.... »

Mais heureusement, grâce aux communications obligeantes de notre excellent secrétaire perpétuel, il me sera possible, non pas uniquement de glaner, mais encore de trouver quelques fleurs cueillies dans le jardin poétique de l'auteur que je veux célébrer. Je suppléerai donc à mon insuffisance par des citations prises dans les premières œuvres de Marmier. Certains passages de son testament justifieront, je l'espère, les choix que j'ai faits.

Dans ses dispositions dernières, Xavier Marmier, parlant de notre Compagnie, s'exprimait ainsi :

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Besançon.* Année 1887. Discours de réception par M. Henri Mairot; p. 28. — Année 1891. Discours de M. Édouard Sayous, président annuel; p. 3.

« A l'Académie de Besançon, à laquelle j'appartiens
« depuis longtemps et à laquelle je dois mon premier
« encouragement littéraire (un prix d'histoire, 1832),

« Je lègue une somme de *dix mille francs*, dont la rente
« sera employée à donner, chaque année, une médaille
« en or à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spé-
« cialement sur les anciens monuments, les anciennes
« coutumes de cette province, les traditions populaires,
« les dialectes villageois, etc.

« A cette même Académie, tous mes manuscrits.... etc. »

En prenant connaissance des conditions du legs, pour leur acceptation par notre Société, j'ai désiré voir également, dans nos registres, quels étaient les premiers essais pour lesquels Marmier avait reçu un encouragement; j'ai parcouru les anciens procès-verbaux des séances et je suis heureux de vous faire participer au plaisir que j'ai eu à lire ces intéressantes pages.

Je reproduirai textuellement quelques extraits de ces procès-verbaux, afin de rappeler la manière dont se passaient, précédemment, les séances de notre Compagnie, et pour signaler les appréciations que celle-ci faisait des premiers débuts du futur lauréat et membre de l'Académie française.

Voici, d'abord, un extrait du procès-verbal de la séance du 8 mai 1828 (Marmier n'avait pas encore dix-neuf ans) :

« .... Sur l'invitation de M. le Président, le jeune Mar-
« mier, de Pontarlier, muni d'une autorisation à lui déli-
« vrée par le Secrétaire perpétuel, sur la demande de
« M. Viancin, pour venir faire la lecture d'une pièce en
« vers de sa composition, est introduit dans l'assemblée
« et il commence par expliquer le sujet de cette pièce. Il
« s'agit d'un de nos compatriotes dont toute la vie s'est
« passée dans l'accomplissement de travaux utiles, mais
« qui, parvenu à l'âge de quatre-vingts ans, languit à
« Versailles, dans un dénuement absolu. Quelques jeunes

« gens, amis des lettres, ont fait une collecte pour subve-
« nir à ses besoins, et la pièce de M. Marmier est desti-
« née à accompagner l'envoi qui doit être fait du produit
« de cette œuvre de bienfaisance.

« On a remarqué que ce petit poème, rempli des plus
« doux sentiments, honore surtout l'âme de son jeune
« auteur. Quelques observations critiques sur plusieurs
« passages de cette composition ont été reçues par le
« jeune poète avec autant de candeur que de reconnais-
« sance. La Compagnie a délibéré que cette pièce serait
« transcrite au registre de ses délibérations, comme il
« suit :

A M. B....

D'un jeune enfant voici l'obole;
C'est bien peu pour aider à tes jours sans repos....
Dieu me fit pauvre aussi, mais mon cœur m'en console....
Prends, ô vieillard, et redis-moi tes maux.

Oh ! pourquoi n'ai-je pas su plus tôt ta souffrance ?
Pourquoi nous cachais-tu ton nom et tes malheurs ?
Quoi ! la terre où tu pris naissance
N'avait-elle pas droit de recueillir tes pleurs ?
Hélas ! je sais que l'infortune
Est timide partout, et craint de se montrer.
Au monde tant de fois sa voix fut importune.
Le pauvre, qui le sent, se cache pour pleurer.
Il est pourtant des cœurs où de la bienfaisance
Le sentiment n'est pas perdu;
Où le triste mot d'*indigence*
N'arrive pas toujours sans qu'il soit entendu.

Et puis, n'avais-tu pas des frères
Parmi ceux qu'a séduits le charme des beaux-arts ?
Ceux-ci savent du moins compatir aux misères.
Et pourquoi cachais-tu ta vie à leurs regards ?
Espère encor.... les fils de ta patrie
Ont le cœur noble et généreux.

La fleur qu'un vent brûlant trop longtemps a flétrie
Peut sentir, vers le soir, un souffle plus heureux.
Prends ces faibles tributs qu'à ta longue souffrance
Apporte un cercle bienfaisant;

Prends et bénis l'Éternel en silence.
Plus d'une fois, sans doute, aux jours de ton enfance
Le pauvre aussi reçut ton modeste présent.
Prends, c'est un bien que Dieu te rend.

Pour moi, qui n'ai rien fait que de bien te comprendre,
Accorde-moi pourtant quelque doux souvenir,
Pour les pleurs qu'à ta voix j'ai du moins su répandre,
Pour le malheur commun qui semble nous unir.
Si le Ciel, d'un sombre nuage
Couvrit ton pénible voyage,
Ta nacelle agitée approche enfin du port.
Qu'importe qu'à présent sur toi gronde l'orage ?
Ne vois-tu pas déjà ton abri sur le bord ?

Mais moi, j'essaie aussi cette mer orageuse,
Et, lassé de guider ma barque aventureuse,
Mes regards se portent vers toi....
Toucherai-je bientôt cette retraite heureuse ?....
Bon vieillard, je l'espère, oh ! tu prieras pour moi.

Peu de temps après, Xavier Marmier, accompagné d'Auguste Demesmay, également poète pontissalien, sollicitait avec lui la permission de se présenter à une des séances de l'Académie, afin d'y lire des vers qu'ils avaient composés. L'autorisation leur fut accordée pour le 5 juin et, à la fin du procès-verbal de la séance, on a transcrit les deux pièces de vers, en les faisant précéder de quelques observations sur quelques fautes de rime, mais aussi d'éloges mérités.

Le poème qui a été lu par Marmier est intitulé : *La jeune fille*. « On y trouve, disait le rapporteur, M. Genisset, cette douceur de mœurs et de sentiments, cette aimable mélancolie qui fait comme le fond du caractère du jeune poète et l'âme de ses compositions. »

Cette pièce a été retenue, ainsi que celle de Demesmay, pour être inscrites toutes deux au registre, à la suite du procès-verbal de la séance. Voici celle de Marmier :

La jeune fille.

Creusez la tombe où doit dormir la jeune *fille*,
Préparez le long voile et le triste *linceul*,
Car la vierge s'avance à son dernier *asile*
Et voir s'évanouir ses jours couverts de *deuil*.

Voyez-vous, cependant, comme elle est fraîche encore,
Et de quel doux éclat son beau front se décore;
Voyez comme elle rit près de ses jeunes sœurs :
Elle a pris, de leurs mains, des couronnes de fleurs,
Et d'un air triomphant les posant sur sa tête,
Elle parle de jeux, elle parle de fête,
Puis, de son père infirme écoutant les douleurs,
Elle va lui sourire, et recueille ses pleurs !....
Mais hélas ! quand la nuit enveloppe la terre,
Quand la vierge a reçu le baiser que sa mère
Sur son front incliné dépose chaque soir;
Quand nul œil inquiet ne veille pour la voir,
Sur son visage alors le sourire s'efface,
Comme un rayon qui meurt sans laisser une trace;
Et sur sa bouche ardente et ses baisers de feu
Pressant entre ses mains l'image de son Dieu :

« Que je souffre ! dit-elle, et toujours me contraindre,
« Dans ce cercle attentif à ma moindre douleur !
« Toujours, pour leur repos, toujours chanter et feindre
« La gaieté pour jamais arrachée à mon cœur !

« O mon Dieu ! n'as-tu pas entendu ma prière ?
« Dois-je encore longtemps t'implorer et gémir ?
« Ah ! ce n'est pas pour moi, non, non, mais pour mon père,
« Que je voudrais au moins ne pas toujours languir.

« Mon père !.... il est si mal de ma propre souffrance !
« Et tant de fois sa voix s'est adressée aux Cieux !
« Seigneur, accorde-lui quelque douce espérance,
« Ou que la mort enfin me dérobe à ses yeux.

« Oui, mourir, exhaler mon ardeur et ma vie,
« Au souffle de ta voix, au toucher de ta main,
« Mourir, rendre mon âme à sa belle patrie,
« M'élancer de la terre, et passer dans ton sein;

« Planer en liberté dans les sphères des anges,
« Me plonger dans les feux de ta sainte splendeur,
« Ou sur la harpe d'or célébrer tes louanges,
« Et sentir tes rayons pénétrer dans mon cœur;

« Être ta bien-aimée, amener à ton trône
« Chaque être qu'ici-bas mon cœur eût regretté,
« Déposer sur leurs fronts la céleste couronne,
« T'aimer et les aimer!. .. toute l'éternité!!

« C'est le rêve brûlant qui mina ma jeunesse,
« Qui flétrit, dans leur fleur, les jours de mon printemps,
« Et qui, jetant partout un voile de tristesse,
« M'isola sans secours dans mes secrets tourments.

« Eh bien, prends donc enfin, mon Dieu, prends donc ma vie,
« Qui n'a pas un lien, un terrestre désir,
« Qui n'a jamais connu d'image plus chérie
« Que le songe inquiet qui la fait tant souffrir.

« Hélas ! si, renfermée en ces pieux *asiles*
« Où l'âme est dérobée à tous les vœux mortels,
« J'eusse accompli mon sort comme ces saintes *filles*
« Qui n'ont rien qu'à prier, ou parer tes autels;

« Leurs jours doivent passer dans une paix si pure!
« C'est le premier rayon de leur noble destin!....
« Sans doute au même lieu repoussant ce murmure,
« J'eusse moins appelé le terme du chemin.

« Mais non, je ne pouvais.... comment quitter un père,
« Mon père, mes amis, dont je chéris la voix,
« Et, loin de leur amour, m'exiler sur la terre,
« Pour ne plus les entendre, ou les revoir parfois!

« Pardonne-moi, Seigneur, supplée à ma faiblesse,
« Je n'ai pas même vu mon printemps oublié:
« Et si quelqu'un encor, touché de ma tristesse,
« S'attachait à ma vie!.... Oh! prends-moi par pitié. »

La vierge, ici, tout bas, finit sa plainte amère,
Et l'on ne sait quel nom mêlé dans sa prière,
Dans un sourire alors voltigeait doucement,
Et, lorsque le sommeil la surprit lentement,
Semblait avec mollesse égaré sur sa bouche,
La nuit, on entendit près de sa sainte couche,
Comme un léger soupir, comme un accent craintif,
Comme un mot à demi consolant et plaintif,
Tout reposait pourtant dans l'ombre et le silence;
Et, sans chercher quelqu'un pour suivre sa souffrance,
La vierge, soulevant ses longs voiles épars,
Autour d'elle, un instant, promena ses regards
Et soudain retomba pensive et recueillie.
Un ange délia la trame de sa vie,

Et quand son père vint épier son réveil,
Il crut la voir encor sourire en son sommeil.

Sur ce même sujet, toujours attendrissant parce qu'il présente en opposition les fleurs du printemps avec les feuilles d'automne, les charmes de la jeunesse avec le froid de la tombe, tous nos principaux poètes se sont exercés. Chacun connaît, par exemple : *La chute des feuilles*, par Millevoye ; *Le poète mourant*, par Lamartine ; *Les adieux*, de Gilbert ; *Fantômes*, par Victor Hugo, etc. Or, si l'on établit quelque comparaison entre ces œuvres de maîtres et les touchantes plaintes exprimées par Marmier, il me semble que ces dernières restent peu en dessous des premières, tant par l'élévation des pensées que par la délicatesse et l'expression des plus touchantes idées.

Quelques semaines après, à la séance du 3 juillet, Marmier était autorisé, pour la troisième fois, à donner lecture d'une nouvelle poésie. Cette pièce élégiaque, divisée en onze stances ou quatrains, est intitulée : *Le Retour*. En la reproduisant à la suite du procès-verbal de la séance, le secrétaire disait : « On y a remarqué, avec l'imagination « et le sentiment qui se trouvent d'ordinaire associés dans « les compositions de l'auteur, une plus grande correc- « tion de style que dans ses pièces précédentes.... »

L'Académie a voté l'impression de cette poésie dans le volume de ses *Mémoires*, année 1828. Mais les exemplaires datant de cette époque n'existant plus qu'en très petit nombre, il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici cet excellent morceau :

Le Retour.

Oui, je reviens à toi, bonne sœur, douce amie ;
Oh ! lève un peu sur moi ton regard sans courroux ;
Pose dans mes deux mains ta main mal affermie,
Laisse-moi prendre encor ma place à tes genoux.

Insensé ! j'ai voulu poursuivre dans la gloire
Un bonheur que m'offrait si près de moi l'amour :
Et des nobles récits, et des chants de mémoire
Je m'enivrais la nuit, je m'enivrais le jour.

J'attisais dans mon cœur cette flamme inquiète
Qui présage, dit-on, le plus brillant destin :
Et je ne rêvais plus que ce nom de poète,
Ce nom qui me jetait dans un trouble divin.

Mais l'ennui dévorant s'attachait à ma vie ;
Sous un naissant laurier je soupirais tout bas :
Quand des plus beaux accords mon âme était ravie,
J'y cherchais un accent que je n'entendais pas.

C'était le tien, ma sœur, vierge tendre et naïve,
Le tien qui, tant de fois, vint calmer mes douleurs,
Aussi doux que celui d'une mère attentive
Qui d'un enfant chéri fait apaiser les pleurs.

Ah ! rends-moi cet accent que mon âme regrette,
Rends-moi ta confiance et ta douce pitié,
Les sons qui me charmaient dans ta simple retraite,
Et nos longs entretiens d'espoir et d'amitié.

Laisse-moi, laisse-moi, parler de ma tendresse,
Te dire que je t'aime, et te le dire encor,
Essuyer dans tes yeux une larme d'ivresse,
Et promener mes doigts dans tes beaux cheveux d'or.

Laisse-moi, seulement, m'égarer sur tes traces
Quand tu fuis, si légère, en nos riants vallons,
Et dérober la ronce aux sentiers où tu passes,
Ou bien cueillir, pour toi, les bluets des sillons.

Laisse-moi, seulement, te tresser la couronne
Dont ton front virginal se décore au matin,
M'enrichir de la fleur que ta tête abandonne
Au zéphyr qui l'effeuille en son vol incertain.

Parle..... C'est trop encore ?..... Eh bien, si je t'offense,
Prends-moi comme un esclave à tes lois enchaîné,
Je viendrai te servir, t'adorer en silence,
Pourvu que je sois sûr que tu m'as pardonné.

Je ne veux plus chanter ; garde, garde ma lyre :
Brise-la, j'y consens, pour gage de ma foi,
Puisque mes chants remplis d'un funeste délire
Dans leur frivole espoir m'entraînaient loin de toi.

Les premiers et beaux essais de Marmier avaient intéressé en sa faveur le conservateur de notre bibliothèque municipale, M. Weiss. Celui-ci, désirant être utile au jeune écrivain, le fit admettre comme aide dans son établissement. C'était un acte de bonne volonté et d'obligeance; mais, malheureusement, l'emploi accordé ne répondait guère aux désirs et aux aspirations de notre poète. Celui-ci, après un essai assez court, quitta son poste dans des circonstances assez singulières, qui sont rappelées dans deux lettres écrites par Charles Weiss à Charles Nodier, et qui font partie d'une intéressante correspondance que M. Pingaud a publiée dans le volume de nos *Mémoires*, année 1887.

M. Weiss exprimait son désappointement dans les termes suivants :

« 10 février 1829.

« Mon cher ami,

« .... Le jeune Marmier, dont je t'ai parlé, au mois de « septembre, dans une lettre que tu as trouvée extrava- « gante, vient de quitter brusquement la Bibliothèque, où « je lui avais procuré une petite place de 400 francs, en « attendant mieux, pour aller à Paris tenter les aventures. « Je crains bien que tu n'aies deviné le sort qui attend ce « malheureux jeune homme, quand tu m'en parlais dans « une de nos promenades sur le boulevard; je soupçonne « que c'est le propriétaire du *Voleur* (1) qui l'a mandé à « Paris, en lui promettant de l'associer à cette entreprise. « En partant, il m'a laissé une lettre (2) dans laquelle il me « dit que je n'entendrai jamais parler de lui, s'il ne par-

(1) Journal que l'on venait de fonder.

(2) Cette lettre est conservée chez M. Estignard, conseiller honoraire, qui se propose de faire figurer Xavier Marmier dans sa galerie de *Portraits franc-comtois*.

« vient pas à se faire *un nom honorable dans les lettres.*
« Je suppose qu'il ira le voir. Fais à cet égard ce que tu
« croiras convenable. »

Dans une lettre suivante, du 1er mars 1829, Charles Weiss écrivait encore ce qui suit à son ami Nodier :

« .... On m'a dit que tu prenais un intérêt très vif au
« jeune Marmier et que tu lui avais promis de lui procu-
« rer un petit emploi qui lui fournirait les moyens de
« vivre, en lui laissant le temps de poursuivre ses travaux
« littéraires. Je t'en remercie. Il a une mauvaise tête, mais
« un cœur excellent, et je crois que s'il est dirigé dans
« ses études d'une manière convenable, il pourra faire un
« jour de *l'honneur au pays....* »

Ainsi qu'on peut le remarquer dans plusieurs passages de ces deux lettres, MM. Weiss et Nodier appréhendaient d'abord, pour celui qu'ils désiraient patronner, un avenir peu rassurant; cependant ils ne désespéraient pas. Quant au protégé, il sentait naître en lui la noble ambition de se faire *un nom honorable dans les lettres.* Nous savons maintenant combien son courage, allié à une infatigable persévérance, lui a permis de surmonter des difficultés sans nombre et de parvenir enfin au but qu'il s'était proposé.

Ce fut une chose assez remarquable de voir comment, dès son jeune âge, Marmier avait, en même temps qu'une grande douceur de caractère, une énergie de volonté qui lui atténuait tous les obstacles.

Tout enfant, il débutait par une escapade en désertant la maison paternelle, avant même d'avoir pu se faire un programme précis pour un but quelconque; il partait au hasard, à la recherche de l'*inconnu.* Plus tard, il se plaisait à raconter comment il fut rencontré et ramené au logis par un officier autrichien, agissant envers lui comme un bon père de famille.

Quelques années après, il terminait à peine ses études, à Pontarlier, qu'il se sentait encore attiré au loin; il gagna la frontière voisine et, le sac au dos, un bâton à la main, il parcourut, en amateur et en curieux intelligent, une partie de la Suisse.

C'était le point de départ des longues visites qu'il devait faire, dans les années suivantes, aux habitants des deux mondes.

Nous l'avons vu présentant en 1828, à notre Compagnie, des essais poétiques. Aussitôt après, il entreprenait de grandes tournées au nord de la France, dans la Belgique et jusqu'en Hollande. Puis, à vingt ans, il rapportait, en souvenir de ses excursions, un volume d'esquisses poétiques, qu'il éditait en 1830.

Le désir d'écrire, de publier, de prendre part à la littérature contemporaine, l'amena à collaborer à divers journaux de notre ville et de Vesoul.

Pendant ces mêmes temps, l'Académie de Besançon continuait à ouvrir ses concours annuels. Mais, au milieu de l'effervescence qui accompagnait les événements politiques, ses appels restaient sans écho. A la suite de sa séance du 12 août 1830, elle avait annoncé, pour l'année suivante, un concours d'histoire auquel elle attribuait un prix de 200 francs. Personne ne répondit à ces offres et, en 1831, le même sujet fut remis au concours pour l'année 1832.

Le sujet donné était celui-ci :

« Quels sont les événements qui ont eu lieu en Franche-
« Comté, depuis la réunion de cette province au duché de
« Bourgogne, opérée par le mariage de Marguerite de
« Flandres avec Philippe le Hardi, jusqu'à la fin de la do-
« mination des ducs de Bourgogne de la maison de Valois,
« c'est-à-dire depuis l'an 1369 jusqu'à l'an 1482, époque de
« la mort de Marie de Bourgogne, épouse de l'empereur
« Maximilien ?

« Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur « de 300 francs. »

A ce second appel, l'Académie reçut deux envois. L'un d'eux portant le n° 1 et ayant pour épigraphe cette phrase tirée du 1er livre de César : *Ager Sequanus optimus totius Galliæ*, a surtout appelé l'attention de la Commission d'examen. Le rapporteur, M. Bourgon, dans la séance du 16 août 1832, exprimait ainsi son opinion sur ce travail :

« L'auteur du n° 1 n'a pas consulté toutes les sources et « n'a pas indiqué celles où il a puisé ; son mémoire pré- « sente trop de généralités et n'est pas assez local. Il « paraît avoir soigné la forme plus que le fond ; mais cette « négligence est *abondamment rachetée* par l'intérêt qui « s'attache à ses récits, par la vérité des portraits, le « mouvement varié des tableaux, la grâce et l'élégance « du style. »

Le rapporteur ayant apprécié aussi l'envoi n° 2, en accompagnant ses diverses observations de citations justificatives, l'Académie, après en avoir délibéré, a adopté les conclusions de sa Commission et a donné la préférence au mémoire n° 1. Le second mémoire portant le n° 2 étant trouvé, du reste, fort intéressant, on lui attribua un second prix.

Le 24 du même mois, en séance publique, les billets cachetés qui accompagnaient les mémoires ayant été ouverts, le secrétaire perpétuel a proclamé M. Xavier Marmier, rédacteur de l'*Impartial* (1), comme auteur du mémoire qui remportait le principal prix, et M. Pierre-Charles Duronzier, de Besançon, pour le deuxième prix.

Les deux concurrents, étant présents à la séance, se sont approchés du bureau sur l'invitation qui leur en a été faite et, au milieu des applaudissements unanimes de

(1) Journal qui se publiait à Besançon.

l'assemblée, ont reçu, avec les félicitations de la Compagnie, les médailles que celle-ci leur avait destinées.

Voilà donc, d'après nos registres, les circonstances dans lesquelles Xavier Marmier a reçu de l'Académie de Besançon les *encouragements* dont il a conservé un si long et si bon souvenir.

Le travail qui a été couronné est resté dans nos archives. Quelle que soit mon incompétence en matière de travaux historiques, j'ai désiré jeter un coup d'œil sur cette étude et elle m'a paru beaucoup plus importante que je ne le pensais. Après une introduction de 20 pages donnant des tableaux d'ensemble et des considérations générales sur notre pays, l'auteur a développé, en 120 autres pages, cette multitude de faits qui remplissent notre histoire dans la courte période de 1369 à 1482, c'est-à-dire à peine un peu plus d'un siècle.

Les récits sont bien groupés; ils sont présentés avec ordre, en cinq chapitres intitulés : 1° Philippe le Hardi (1364-1404); 2° Jean sans Peur (1404-1419); 3° Philippe le Bon (1419-1467); 4° Charles le Téméraire (1467-1477); 5° Marie de Bourgogne (1477-1482).

Ainsi que le rapporteur l'a fait remarquer, il est fâcheux que l'auteur n'ait donné aucune indication sur les nombreux documents qu'il a dû consulter, car, dans ce mémoire, l'histoire de notre province se trouve fréquemment liée à l'histoire de France, ce qui présente un double intérêt.

Quelques tableaux de fêtes y apparaissent de loin en loin; mais la plupart des récits sont les sinistres tableaux des guerres et des désastres de tous genres qui désolaient nos contrées, en même temps que les invasions anglaises mettaient la France à quelques pas de sa ruine. Dans cette partie du travail général, l'historien fait apparaître, comme une éclaircie au milieu des orages, la belle figure de Jeanne d'Arc, en résumant dans deux pages la mission de l'héroïne, ses exploits et sa mort.

Xavier Marmier, après le succès qu'il venait d'obtenir, fut repris du désir de continuer ses courses lointaines. Il s'en alla droit à Leipzig, sans savoir, dit-il, un mot d'allemand ; là, il s'installa dans une famille bourgeoise qui ne connaissait pas un mot de français. Dans leurs premiers entretiens, par signes, il se produisit, d'abord, bien des quiproquos et des malentendus. Mais enfin, après un certain temps de vie commune, notre émigré devint capable de comprendre et même de traduire des contes populaires qu'il fit imprimer à Strasbourg et dont le produit lui permit de visiter le nord de l'Allemagne.

Cependant ses aspirations, grandissant toujours, devenaient sans limites. Dans l'année 1835, il apprit qu'une expédition scientifique, qui devait être des plus périlleuses, se préparait pour une exploration à faire dans les mers du Nord. Vite, il demanda à y prendre part et il s'embarqua à bord de la corvette *la Recherche*. Le voyage dura deux ans; il y recueillit de nombreux documents pour ses travaux littéraires.

La réputation de notre compatriote s'étendant de plus en plus, le ministre de l'instruction publique crut ne pouvoir mieux faire que de le nommer au lycée de Rennes, comme professeur de littérature étrangère. De son côté, l'Académie de Besançon, appréciant toute la valeur acquise par son ancien lauréat, lui donnait, dans sa séance du 24 août 1839, le titre d'associé correspondant.

Le jeune professeur universitaire eut, dès le début, une grande vogue. Il avait déjà tant vu et il savait si bien conter ! On accourut à ses leçons et elles avaient un plein succès, lorsqu'un jour il donna sa démission et disparut pour entreprendre un voyage en.... Laponie !

L'année suivante, 1840, on le revoyait à Paris et, sans lui savoir mauvais gré de toutes ses fugues, on le nommait bibliothécaire du ministère de l'instruction publique. Il s'y tint deux ans, puis il partit de nouveau pour

parcourir la Russie, l'Orient, l'Algérie et l'Amérique.

Chacun de ses voyages était, au double point de vue géographique et littéraire, si fructueux qu'on s'empressait, au retour, de le charger de nouvelles fonctions (1).

C'est de la sorte qu'il fut nommé conservateur de la bibliothèque Saint-Geneviève, à Paris ; il en a, dit-on, conservé le titre honorifique jusqu'à sa mort.

J'ai eu souvent occasion de le voir à ce poste de 1847 à 1850 et j'ai pu constater avec quelle grande bienveillance il accueillait les jeunes gens, les Comtois surtout.

La bibliothèque Sainte-Geneviève, située au centre du quartier des écoles, était alors mal installée, dans d'anciens bâtiments plus qu'insuffisants. Elle était encore la seule qui ouvrît ses portes au public, le soir, de sept à dix heures ; aussi était-elle très fréquentée. Malheureusement, cet établissement était si défectueux, qu'il n'avait pas même un vestibule d'entrée. A raison du manque de place, on y attendait son tour d'introduction, en dehors de la porte, sous une espèce d'auvent long et étroit, en faisant queue comme à la porte des théâtres, et cela malgré le froid, la pluie ou la neige.

Xavier Marmier avait pitié de cette situation. A certains de ses habitués qu'il jugeait suffisamment sérieux et travailleurs, il ne craignait pas de prêter, sous son nom et sous son entière responsabilité, des ouvrages qu'on lui désignait, et cela afin d'éviter à ses protégés les renouvellements de l'attente extérieure qui durait parfois jusqu'à moitié du temps des séances.

Cet état de choses eut cependant un terme. En 1850, le vieil établissement fut remplacé par le bel édifice que

---

(1) Le roi Louis-Philippe choisit X. Marmier pour donner des leçons de littérature à ses deux filles, les princesses Marie et Clémentine. Les princes se plaisaient souvent à suivre ces mêmes leçons.

Le professeur resta sincèrement attaché à la famille d'Orléans ; le duc d'Aumale lui conserva une amitié exceptionnelle.

l'architecte Labrouste a élevé sur un des côtés de la place du Panthéon. Le nouveau monument est vaste et grandiose ; son aspect d'ensemble est celui d'une immense châsse qui, en réalité, reçoit et conserve en dépôt les richesses sans cesse développées de la science.

Marmier, malgré ses fonctions, ne pouvait résister au vertige de son amour des voyages. Au lieu de se reposer, comme le faisait Charles Nodier sur son siège à la bibliothèque de l'Arsenal, il prenait des congés d'années entières qu'il passait au Spitzberg ou au Monténégro. Deux des ouvrages publiés au retour de ses campagnes furent couronnés par l'Académie française, en 1858 et 1860; ce sont : *Les Fiancés du Spitzberg* et *Gazida*.

Le 9 mars 1870, cette Académie le reçut parmi ses membres (1). Le rêve de Xavier Marmier se réalisait : il avait conquis, dans les lettres, un nom honorable.

J'arrêterai ici cette esquisse de la carrière longue et si bien remplie de notre distingué et regretté compatriote. Nous ne suivrons plus, sur les deux continents, ce hardi voyageur qui ne cessait d'avoir, ce qu'il appelait lui-même « *la nostalgie de l'espace.* » Partout, dans les grandes cités comme au milieu des huttes sauvages, il parvenait à trouver un accueil sympathique et de bons souvenirs à rapporter.

Avant lui, les littératures étrangères, qu'il a beaucoup aidé à faire connaître, avaient peu pénétré en France, à cause surtout des difficultés sans nombre que présentaient autrefois les communications entre contrées éloignées.

On a souvent constaté que, du Pôle à l'Équateur, Marmier ne perdait jamais la pensée de son pays natal. Les

---

(1) Il succédait à M. de Pongerville, auteur d'une célèbre traduction en vers du poète latin *Lucrèce*. Il fut reçu par M. Cuvillier-Fleury, qui fit de son talent l'éloge le plus délicat.

séjours au milieu des glaces du Nord ne refroidissaient point son cœur; il a rapporté, de tous les pays qu'il a parcourus, des études et des romans qu'il a su rendre sans cesse instructifs, moraux et toujours intéressants. Plusieurs de ses ouvrages se rapportent uniquement à la Franche-Comté. L'ensemble de ses œuvres formerait au moins de quarante à cinquante volumes [1]; celles-ci resteront indéfiniment goûtées et appréciées du public intelligent et honnête qui recherche, dans la littérature moderne, autre chose que les récits plus ou moins dramatiques et scandaleux avec lesquels on cherche trop souvent à développer les mauvaises passions, ou au moins à exciter une malsaine curiosité.

Aussi, ce n'est pas sans une réelle satisfaction que la portion du public dont je viens de parler a appris les résultats des récentes élections à l'Académie française. Le fauteuil de Xavier Marmier est cédé à Henri de Bornier, poète de race, dont les sentiments élevés et patriotiques ont été si acclamés dans la *Fille de Roland.*

Quant à Zola, qui s'était présenté pour la seconde ou troisième fois, à l'occasion d'une nouvelle place vacante, il est resté.... ajourné. Peut-être n'est-ce que jusqu'à une refonte du dictionnaire académique?....

Depuis qu'un âge avancé avait forcé Marmier à cesser ses voyages à travers le monde, il séjournait à Paris dans une modeste demeure [2], dont les principaux objets mobiliers consistaient surtout en nombreux volumes de toutes origines et en toutes langues. Là, il vivait tranquillement, faisant du bien sans y donner d'éclat, se plaisant dans l'intimité d'un petit groupe d'amis, parmi lesquels on comptait plusieurs de nos célébrités actuelles.

---

(1) La liste à peu près complète des œuvres de Xavier Marmier a été donnée, d'après le *Polybiblion,* dans les *Annales franc-comtoises.* (Livraison de novembre-décembre 1892.)

(2) Près de Saint-Thomas d'Aquin.

Chaque jour, il faisait sa promenade le long des quais de la rive gauche de la Seine, passant en revue toutes les boîtes de *bouquinistes :* c'était sa principale distraction.

Xavier Marmier est décédé le 9 octobre 1892, en laissant le souvenir d'un homme qui a été constamment bienveillant et utile.

Les principales dispositions de son testament sont datées du 22 juin 1888, jour où il atteignait ses quatre-vingts ans. La rédaction de cet acte est tout à la fois simple et digne. L'académicien y refuse d'avance pour ses obsèques tous honneurs officiels (1); il précise qu'il veut le *convoi du pauvre*, mais, en même temps, il laisse des largesses pour plusieurs des *asiles des pauvres ;* il fonde des prix pour encourager la jeunesse laborieuse et il fait des donations aux établissements et aux particuliers ayant eu quelques rapports avec ce qui avait pu intéresser sa famille et ses jeunes ans. Ses amis les *bouquinistes* du quai ne sont pas oubliés. Tout ce qu'il possède est distribué avec une convenance, une délicatesse de sentiment faisant le plus grand honneur aux deux titres dont notre compatriote s'est toujours honoré, ceux de *Comtois* et de chrétien.

Il a voulu que « *le Dieu de son berceau fût aussi celui de sa tombe.* »

Marmier avait eu autrefois la noble ambition de prendre rang sous la coupole de l'Institut; ce désir a été satisfait. Mais, dans son testament, il est loin de viser à avoir une place dans les caveaux et sous le dôme du Panthéon ; il demande que son corps soit ramené sur son sol natal, au modeste cimetière de Pontarlier.

---

(1) Ses intentions ont toutes été respectées ; ses funérailles ont eu lieu avec la simplicité qu'il avait prescrite ; elles ont singulièrement contrasté avec celles de son collègue Renan, pour lesquelles on avait déployé, quelques jours auparavant, toutes les splendeurs des grandes pompes officielles.

Jusqu'à ses derniers jours, il conserva toutes ses facultés intellectuelles. Après avoir reçu les secours religieux qu'il avait expressément demandés, il s'est éteint doucement, entre les bras de parents et d'amis dévoués, avec la satisfaction d'avoir constamment mérité, pendant sa longue carrière, l'estime générale de ses contemporains.

Comme pour le Sage, « *rien ne troubla sa fin,* » elle fut bien le « *soir d'un beau jour.* » Espérons que pour lui, chrétien, elle devint en même temps l'aurore de l'éternelle vie. L'intrépide voyageur et le charmeur, dont l'existence s'était passée dans une sorte de « *pèlerinage perpétuel,* » touchait enfin au port.

RÉGIMENTS FRANC-COMTOIS

EN [illegible]

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par le marquis DE VAULCHIER

MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 1 février 1933.

Messieurs,

Ce n'est pas sans une timidité, sans doute bien facile à comprendre, que j'ai l'honneur de porter pour la première fois publiquement la parole en qualité de membre de l'insigne Compagnie qui a bien voulu m'admettre dans son sein.

Je tiens, tout d'abord, à lui en exprimer toute la gratitude inspirée par cette faveur aussi précieuse qu'imméritée.

Sportsman dans ma jeunesse (que mes savants collègues veuillent bien me pardonner ce néologisme dicté sans doute par mon éducation anglaise) : sportsman donc aux époques trop insouciantes du second empire, plus tard soldat de hasard quand la patrie eut besoin de tous ses enfants sans exception, rien ne me destinait à la vie académique. Recherches historiques, travaux d'érudition ou

de science, découvertes utiles ou simplement intéressantes, phrases sonores ou charmantes tombées de la chaire ou du barreau, tels sont les labeurs habituels de nos académiciens, tels ne furent guère ceux de votre nouveau collègue. Vous voulûtes bien, Messieurs, passer sur tout ce qui me manquait, vous détournâtes les yeux de mon indigence académique, pour les reporter sans doute sur d'anciens collègues (1) dont le souvenir reste entouré, j'ose le dire, d'une auréole de saine littérature, de beau langage, d'honneur, de courtoisie, et dont j'ai maintenant la difficile tâche de porter seul le nom, au milieu de notre Académie bisontine. Ils m'en ont entre-bâillé les portes, vous les avez ouvertes toutes grandes ; soyez-en, Messieurs, remerciés encore une fois.

De toutes les passions qui peuvent, en ce monde, enflammer le plus noblement l'âme humaine, l'amour de la patrie m'a toujours paru celle qui fait bouillonner à plus juste titre nos têtes et nos cœurs. La défense de la patrie, la soif de la voir triompher, de la sentir forte et respectée de tous, peut seule expliquer, et même légitimer parfois, ce fléau des fléaux, ce fléau qui traîne après lui tous les autres, la guerre enfin.

Qu'il me soit permis pourtant d'en dérouler devant vos yeux quelques feuillets contemporains, intéressant plus particulièrement la patrie restreinte, mais la patrie aussi, notre chère province franc-comtoise.

Une Compagnie où fleurissent essentiellement les arts de la paix voudra bien néanmoins pardonner, je l'espère, le choix d'un tel sujet au soldat d'aventure dont le bagage littéraire est aussi exigu que le havresac alloué aux sol-

---

(1) Le marquis de Vaulchier et le comte Charles de Vaulchier, ancien député du Doubs, père et oncle du récipiendaire, tous deux décédés membres de l'Académie de Besançon.

dats de la Loire par le vainqueur de Coulmiers, le glorieux mais impitoyable général d'Aurelle de Paladine.

Jadis, Messieurs, la France recruta ses soldats par province et par région. *Nil sub sole novum*. On agite beaucoup, depuis vingt ans, la question du recrutement plus ou moins régional. Qu'étaient donc les régiments de Champagne, de Picardie, d'Anjou, de Navarre, d'Auvergne, Royal-Comtois et tant d'autres, illustrés sur tous les champs de bataille du monde, sinon des régiments régionalement recrutés à leur origine? Dispersés et amalgamés sous l'influence d'idées nouvelles, à la fin du XVIIIe siècle, les régiments provinciaux disparurent, on le croyait du moins, pour toujours. La guerre de 1870 devait les voir renaître.

Les catastrophes, sans exemple dans notre histoire, de Sedan et de Metz, laissaient la patrie désarmée et désorganisée. La France réclama le secours de tous ses enfants, et les régiments provinciaux répondirent aussitôt à l'appel de leur mère.

Composés en majorité de gardes mobiles auxquelles la loi votée sous le ministère du maréchal Niel avait donné une existence régulière, ces régiments offrirent entre eux des diversités d'esprit, de stature, de langage, d'habitudes, de qualités et de défauts, auxquelles nos régiments de ligne, recrutés alors sur le territoire de la France tout entière, ne nous avaient point habitués. Un philosophe désintéressé eût pu multiplier de curieuses remarques sur le courage de certains régiments mobiles, sur la jactance de certains autres, sur la patience de ceux-ci, sur l'insubordination de ceux-là, sur la sobriété de certains et sur le désir de jouissance de beaucoup d'autres. Hâtons-nous de le dire, nos régiments franc-comtois, sobres, patients, habitués aux intempéries et aux marches fatigantes, se montrèrent dignes de la patrie française ainsi que de leur antique province. Ils ne sau-

vèrent pas la patrie, hélas ! ils sauvegardèrent du moins la petite partie de l'honneur militaire qui leur fut parfois confiée.

C'est donc des régiments comtois que je désire, Messieurs, vous entretenir aujourd'hui. Ils jouèrent, en 1870-71, un rôle assez digne, assez difficile et assez bigarré pour occuper, quelques instants du moins, votre attention.

Les gardes mobiles de Franche-Comté formèrent trois régiments qui prirent, dans la liste des régiments provisoires d'infanterie, les n°s 54, 55 et 57. Les deux premiers se recrutèrent dans le département du Doubs et dans celui du Jura, le troisième dans la Haute-Saône.

Notre bonne ville de Besançon, fière de son titre de capitale de la province, ne permettrait sans doute pas qu'il fût commencé par un régiment où ses enfants n'eussent pas été incorporés. Nous nous occuperons d'abord, si vous le voulez bien, du régiment du Doubs. Il réunit environ 3,000 hommes répartis en trois bataillons qui portèrent les noms de Besançon, de Montbéliard et de Pontarlier. Les gardes mobiles de l'arrondissement de Baume-les-Dames complétèrent l'effectif de leurs camarades des trois autres bataillons.

Le général Abel Douay, le brillant chef d'avant-garde, si inutilement tué à Wissembourg, commandait dans notre ville plusieurs années avant la guerre. Assez intelligent pour comprendre la nécessité d'une armée de seconde ligne et entrer dans les vues du maréchal Niel, assez éclairé pour admettre autre chose que la routine au milieu de laquelle sa vie militaire s'était passée, cet officier général donna tous ses soins à la formation des nouveaux régiments fournis par sa division. Sans laisser refroidir son zèle par la stérile malveillance avec laquelle la nouvelle institution de la garde mobile était alors regardée par le plus grand nombre, il s'efforça d'encadrer ces nou-

velles formations au moyen des éléments les moins mauvais qu'il put trouver. S'il ne réussit pas complètement, la faute en est surtout au peu d'encouragement que trouvèrent de semblables efforts chez le maréchal Lebœuf, qui, malheureusement pour la garde mobile, tint ensuite au ministère la place du maréchal Niel. Néanmoins les gardes mobiles de la 7e division militaire, comme on disait alors, furent organisées, encadrées et prêtes à être utilisées, plusieurs semaines, parfois plusieurs mois, avant celles de la plupart des autres provinces. Les mobiles du Doubs surtout, auxquels la main du général Douay avait communiqué une impulsion plus immédiate, présentèrent dès le commencement de la guerre une apparence plus régulière et plus véritablement militaire. Je fais appel, Messieurs, au souvenir de tous. Dès le mois de septembre 1870, n'admirait-on pas dans nos murs, sur nos promenades et autour de notre vieille ville de guerre, la façon correcte et dégagée dont évoluaient nos *moblots* qui, deux mois auparavant, vaquaient encore aux fenaisons ou aux moissons, soignaient les bestiaux ou s'occupaient de toute autre pacifique besogne? Il faut le constater à notre gloire, Messieurs, le Franc-Comtois devient facilement bon soldat, pourvu que les chefs qui lui ont été donnés sachent lui inspirer une confiance dont il est parfois avare, mais que je ne lui ai jamais vu refuser aux officiers qui la méritaient.

La mission confiée au régiment du Doubs fut, dès le début, parfaitement définie. Le commandement de la place de Besançon devait nécessairement craindre que la place ne fût abordée du côté de l'est par les plateaux dominants que longent les routes de Pontarlier et de Morteau. Il importait donc absolument à sa sûreté que l'ennemi ne pût passer de la rive droite à la rive gauche du Doubs et que tous ses mouvements, à la hauteur de Montbéliard, fussent incessamment et exactement observés. Ce rôle prêtait peut-être moins qu'un autre aux dramatiques inci-

dents de la guerre de siège ou aux émouvantes aventures des batailles rangées. Sa capitale importance n'en fut pas moins admise par tous les généraux qui se succédèrent dans la défense de notre frontière de l'Est. Nous verrons que le régiment du Doubs sut s'acquitter avec une exactitude et une ténacité mises particulièrement en relief par la précipitation avec laquelle les troupes qui le remplacèrent sur le plateau de Blamont furent obligées de l'évacuer au mois de janvier suivant.

Le bataillon de Montbéliard ne fut pas réuni dès le début à la portion principale du régiment. Expédié trop tard à l'armée des Vosges, il n'arriva pas à temps pour prendre part au combat de la Burgonce, qui livra à l'ennemi les cols de ces montagnes. Ramené aussitôt vers Besançon, le bataillon de Montbéliard fit le coup de feu, les 23 et 24 octobre, contre les têtes de colonnes prussiennes qui, tâtant la position par les ponts de Cussey et de Voray, s'avancèrent jusqu'à Châtillon-le-Duc, Auxon et presque Valentin.

Vigoureusement reçu sur ces points, l'ennemi renonça aussitôt à l'offensive. Notre bataillon n'occupa dès lors que des points stratégiques peu exposés et rejoignit les deux autres bataillons du Doubs au commencement de janvier 1871.

Ceux-ci, cantonnés sur la rive gauche du Doubs, avaient commencé, dès le mois d'octobre, à remplir leur mission d'observation et de défense. Des juifs d'Alsace, affolant nos montagnons par une invasion prussienne faussement annoncée, avaient réussi à se procurer à vil prix une masse de bétail à la foire de Maîche. Destinés ainsi à alimenter l'armée prussienne, nos beaux bœufs de montagne furent de bonne prise pour notre régiment du Doubs, qui en captura un très grand nombre et les fit passer à l'intendance de Besançon. Mangés pour mangés, il ne me paraît pas douteux que nos braves bœufs comtois ne dussent

préférer trouver leur tombeau sous la capote grise de leurs compatriotes. Chacun sa tâche en ce monde...., et tout va bien.

Le commencement de novembre se passa en reconnaissances sur la rive droite du Doubs, du côté de l'Isle-sur-le-Doubs et de Villersexel. Les forces supérieures de l'ennemi les interdirent bientôt et dès lors notre régiment occupa tour à tour, selon les besoins de son service, Clerval rive gauche, Vougeaucourt, Audincourt, Pont-de-Roide, Saint-Hippolyte, enfin tous les points d'où il pouvait veiller utilement à l'exécution des ordres reçus. Il sut empêcher la construction d'un pont de chevalets dont les Prussiens avaient commencé l'établissement à Vougeaucourt et Audincourt, et y repoussa victorieusement, le 20 novembre, deux reconnaissances prussiennes.

Le 22, toujours attentif à l'alimentation, base de la santé du troupier, il enlevait 76 sacs de farine que des uhlans emmenaient du moulin de Lougres, à la hauteur de Vougeaucourt.

Le 23, il repoussait encore les attaques de deux colonnes ennemies venues de Montbéliard, en blessait grièvement le chef, et étendait sur le terrain tous les officiers au nombre de six.

L'ennemi se borna ensuite aux reconnaissances et parfois aux bombardements exécutés de la rive droite à la rive gauche de la rivière. Le régiment du Doubs, épiant ses moindres mouvements, subissait les bombardements sans y pouvoir répondre et renseignait quotidiennement la place de Besançon, parfaitement gardée ainsi à quatre-vingts kilomètres de distance.

Entre temps, notre régiment avait reçu son approvisionnement de capotes, sans lesquelles il n'est pas de troupier sérieux. Sans doute le maréchal ministre de la guerre avait borné sa sollicitude aux seuls boutons de guêtres dont il fut si fier, car les capotes envoyées aux

Franc-Comtois en étaient totalement privées. Un officier du régiment [1], jadis honorablement connu dans la municipalité de Besançon, eut la piquante effronterie d'aller en commander quelques milliers aux usines de Beaucourt, alors occupées par l'ennemi. Une fois fabriqués, le transport de ces boutons présentait de sérieuses difficultés. Mais nos contrebandiers, dont le pays abonde, démontrèrent ici qu'aucune science n'est inutile sur cette terre. Habitués à lutter de finesse avec nos douaniers méfiants, il leur fut facile de duper les Allemands et d'employer patriotiquement, une fois n'est pas coutume, leur dangereux savoir-faire. Ils surent approvisionner en boutons les magasins du régiment du Doubs. C'est probablement la première fois qu'une administration militaire put compter sur de semblables livraisons, dont la rubrique dut sans doute paraître d'une rédaction difficile au comptable qui les enregistra.

Au mois de janvier 1871, nous retrouvons le régiment, au grand complet cette fois, occupant la ligne de Blamont-Bondeval-Seloncourt, et maintenant les positions défensives qui empêchaient l'ennemi de passer sur la rive gauche du Doubs et d'inquiéter la place de Besançon, en s'installant sur le plateau de Blamont. Le régiment se préparait à prendre une part active au vaste mouvement que l'armée dite de l'Est tenta trop tard d'exécuter.

Permettez-moi à ce sujet, Messieurs, quelques explications indispensables. Un plan qui, exécuté en temps opportun, eût été fertile en conséquences incalculables, fut conçu par le lieutenant-colonel de Bigot, alors chef d'état-major de la division de Besançon. Il consistait à pousser vers l'est une armée imposante qui eût délivré sans trop de peine la place de Belfort, alors étroitement bloquée. Passer ensuite de l'autre côté de la chaîne des Vos-

(1) M. le capitaine Sandoz.

ges, prendre ces montagnes à revers, menacer ainsi la base d'opérations de l'ennemi, inquiéter ses communications avec l'Allemagne, peut-être les intercepter, tels devaient être les développements successifs de ce projet grandiose dans sa conception et dans ses conséquences probables. D'une exécution possible en bonne saison et avec des troupes habituées à la victoire, il devenait presque impraticable au cœur d'un hiver exceptionnellement rigoureux et pour des troupes dont de nombreuses défaites, des marches épuisantes et des misères de toutes sortes avaient fort amoindri la valeur. Ce plan fut pourtant repris malgré toutes les circonstances qui en pouvaient entraver l'exécution, et la grande armée de l'Est, composée de quatre corps d'armée, et placée sous les ordres du général Bourbaki, commença sa marche vers Belfort.

Le régiment du Doubs, que nous avons laissé sur les plateaux de la rive gauche, devait naturellement coopérer à ce vaste mouvement et, formant l'extrême aile droite de l'armée, marcher parallèlement à elle. Son rôle éventuel pouvait devenir capital si, suffisamment appuyé et renforcé, il réussissait, par un hardi crochet offensif, à se jeter sur l'ennemi qu'il observait depuis trois mois et à déborder vers Montbéliard l'aile gauche allemande. Le blocus de Belfort fût devenu aussitôt impossible et l'ennemi, perdant le solide point d'appui de cette forteresse, eût difficilement disputé le passage à la grande armée de l'Est. Cette vérité militaire fut entrevue par nos généraux. Un commencement d'exécution fut même dessiné par une brigade d'infanterie qui, le 8 janvier, sous les ordres du général Minot, rejoignit par Pont-de-Roide notre corps d'observation franc-comtois.

Mais l'hésitation, les tâtonnements, les marches et contremarches qui n'usaient que les forces françaises, reprirent ici leurs droits, et après avoir laissé détruire, au début de la campagne, notre belle armée du Rhin, lais-

sèrent perdre ici même la dernière carte que notre malheureuse patrie eût encore dans son jeu. Obéissant à je ne sais quelle considération stratégique trop profonde pour être sondée, le commandement général se hâta de faire rétrograder la brigade Minot, qui repassa sur la rive droite du Doubs, laissant une fois de plus ses plateaux sous la garde presque exclusive de notre régiment du Doubs. L'ennemi se hâta de profiter de sa faiblesse numérique et l'attaqua dès le 13 janvier. Le bataillon de Pontarlier soutint une fusillade fort nourrie à Abbévillers, et lorsque l'ennemi voulut déboucher de Seloncourt, il fut violemment rejeté par le bataillon de Montbéliard et poursuivi jusque sous le feu d'une batterie crénelée établie par les Allemands à Audincourt. Les fascicules du grand état-major allemand conviennent que cet engagement, nommé par eux combats de Desle et de Croix, leur coûta 6 officiers et 30 hommes.

Trompé par la fière contenance du régiment du Doubs, l'ennemi accumula alors sur ce point des forces assez nombreuses pour rendre la position intenable. Onze bataillons d'infanterie, plusieurs batteries d'artillerie entrèrent en ligne dès le 15 janvier. Le rôle de nos soldats fut donc nécessairement réduit au maintien de leurs lignes, en présence d'une infanterie quadruple en nombre et d'une artillerie de position dont la puissance rendait illusoire l'effet de la batterie de montagne prêtée au régiment du Doubs. Il se maintint néanmoins, les 15, 16 et 17, dans les positions d'Audincourt et de Seloncourt, ne laissant pas un moment de repos à l'ennemi et, par la vivacité de ses feux, le confirmant dans la persuasion qu'un détachement fort considérable lui barrait la route des plateaux. Mais le 18 la situation dut forcément changer. L'ennemi, délivré des violentes attaques de la grande armée de l'Est, rassuré sur le sort de son corps d'investissement de Belfort, résolut de se débarrasser enfin de ce fâcheux régi-

ment de nos gardes mobiles, sentinelle vigilante qui l'observait depuis trois mois et le harcelait depuis plusieurs jours. Notre ligne de défense de Blamont-Bondeval-Audincourt fut donc attaquée simultanément par plusieurs colonnes allemandes dont l'importance devait exclure toute résistance effective de notre part.

Faiblement soutenu par les corps francs qui devaient l'appuyer, par les gardes mobilisées auxquelles des fusils à piston inspiraient peu de confiance, le régiment du Doubs lutta pourtant avec honneur. Une foule de petits combats partiels furent livrés par lui dans les divers villages qui, de distance en distance, jalonnaient la position. Le bataillon de Pontarlier se maintint même à Bondeval, malgré un bombardement de quatre heures et des attaques réitérées d'infanterie. Coupé enfin du reste du régiment par un poste ennemi qui en occupait la route, il sut, grâce à son sang-froid et à l'obscurité, se frayer un passage de vive force et rejoindre à Blamont la portion principale de son corps.

L'état-major prussien convient que cette journée lui coûta 7 officiers et 102 hommes. Le régiment du Doubs laissa environ 100 hommes sur le carreau; 1 officier et 16 hommes restèrent prisonniers. Malgré la disproportion du nombre, notre régiment maintint encore pendant toute la journée du 19 la ligne de Blamont-Roche-Thulay, mais l'ennemi occupait Bondeval et la position n'eût pu être plus longtemps défendue. L'arrivée d'une division entière du 24e corps français vint décharger nos mobiles d'une tâche trop au-dessus de leurs forces numériques. Ils eurent l'honneur de remettre intacte la position du plateau de Blamont aux troupes qui, croyait-on, devaient le conserver et ne surent au contraire que l'évacuer dès le 24.

Mais dès le 23, le régiment du Doubs avait reçu l'ordre de regagner la place de Besançon, le vaillant général Rolland, qui commandait alors dans notre ville, voulant se

conserver un régiment éprouvé, au milieu de la désorganisation universelle qui commençait, hélas! à dissoudre l'armée de l'Est. Malgré l'opposition que ce désir rencontra auprès du commandement de l'armée, le général Rolland sut gagner sa cause. Il épargna ainsi à nos braves Franc-Comtois la désastreuse retraite sur la Suisse et l'humiliant internement qui en fut la conséquence.

Le 24 janvier, Messieurs, le 54e régiment de garde mobile, le régiment du Doubs, quittait Pont-de-Roide et Blamont, s'apprêtant à donner son plus bel exemple de fermeté et d'entraînement militaire.

Tout soldat connaît la difficulté d'exécuter sans désordre les longues marches, de ne laisser aucun traînard, en un mot, de rester formé. Pour peu que la rencontre de colonnes débandées, le voisinage de l'ennemi, les chemins encombrés de glace et de neige ajoutent encore aux difficultés ordinaires, la marche régulière devient presque un tour de force. Nos Franc-Comtois l'exécutèrent alors malgré l'accumulation de tous les obstacles que je viens de signaler.

Partis le 25 de Belleherbe, escortant leur batterie de montagne, ils trouvèrent la route de Besançon-Morteau barrée par les têtes de colonnes ennemies. Ils s'enfoncèrent alors dans la vallée de la Loue, où ils eurent à lutter contre le torrent du 18e corps français, qui s'échappait dans la direction de Pontarlier. Continuant sa route avec un calme et une ténacité toute comtoise, le régiment arrivait à Besançon le 27 janvier au matin, sans un seul traînard, et ramenait en entier la batterie d'artillerie qui lui avait été confiée.

Tel fut, Messieurs, le rôle joué par le régiment du Doubs dans la terrible guerre de 1870-71. Telle fut la mission confiée à son intelligence et à sa bravoure. Il me paraît presque inutile d'ajouter qu'il s'acquitta fidèlement de l'un et remplit l'autre avec une exactitude et une

conscience dont ses compatriotes peuvent à bon droit s'enorgueillir. Permettez-moi donc, Messieurs, de passer maintenant à d'autres Franc-Comtois dont la tâche, fort différente de celle du régiment du Doubs, n'en mérite pas moins notre sympathie, peut-être notre admiration.

Après les raboteuses étapes sur les plateaux neigeux du Lomont, voici maintenant les marches restreintes par l'investissement sévère qui enserra Belfort ; après les bises perçantes, mais libres encore, du haut Doubs, voici la triste atmosphère d'une prison de quelques kilomètres carrés se rétrécissant chaque jour; après la guerre de campagne, la guerre de siège, et de quel siège! après le régiment du Doubs, voici le régiment de la Haute-Saône; voici les humides casemates où la mort frappa dans l'ombre, voici les bivouacs glacés où les innombrables projectiles d'un bombardement sans exemple furent le moindre des maux et le danger auquel succomba le moins de victimes.

Ce n'est pas en effet, Messieurs, sans un pénible serrement de cœur que l'on peut retracer quelques-uns des épisodes qui rendront à jamais mémorable le siège de Belfort. La place continue à boucher fièrement la trouée de montagnes qui porte son nom, mais que de sacrifices n'ont point coûté sa défense désespérée, sa conservation obtenue avec tant de peine! Sans doute ces sacrifices sont plus que payés par la présence du drapeau français qui y flotte encore, mais dans ce mortier sanglant qui a cimenté sa hampe sur le Roc de Belfort, nous trouverions bien des gouttes du sang de nos compatriotes de la Haute-Saône !

Les gardes mobiles de la Haute-Saône, Messieurs, au nombre de près de 5,000, faiblement encadrés, mal habillés, plus mal armés encore, se distribuèrent en quatre

bataillons dont les trois premiers formèrent proprement le 57e régiment provisoire. Du reste, tous furent employés à la défense de la place de Belfort, sur laquelle ils furent dirigés dès le 25 août 1870.

En présence d'un envahissement imminent, il fallut tout organiser avec des ressources médiocres ou nulles. Formation des cadres supérieurs et inférieurs, habillement, armement, équipement, instruction des hommes et même, hélas! des officiers et sous-officiers, tout dut être ébauché, mais non complété, bien entendu, en présence d'un ennemi qui venait de réduire en captivité ce que la patrie comptait alors de meilleures troupes. Aussi le résultat, quoique relativement merveilleux, fut-il fort au-dessous de ce qu'eût rêvé, sans doute, le regretté maréchal Niel, lorsque avec tant de prévoyance il fit voter la loi de 1868 sur la garde mobile. Il me serait impossible, Messieurs, de retracer jour par jour les émouvants dangers, les déboires sans nombre qu'affronta le régiment de la Haute-Saône. Un tel récit fatiguerait sans doute votre attention, tout patriotiquement bienveillante qu'elle puisse être. Je me bornerai donc à signaler les principaux combats que soutinrent les gardes mobiles de la Haute-Saône, les misères les plus poignantes qu'ils supportèrent avec une patience plus difficile cent fois que le courage du champ de bataille.

Ce fut à Grosmagny que les mobiles de la Haute-Saône eurent l'honneur du baptême militaire, celui du feu. Le bataillon de Gray s'y mesura pour la première fois avec les troupes prussiennes du général de Treskow.

Débarrassé, par la bataille de la Burgonce, du corps d'armée improvisé par le général Cambriels, et par la chute de Metz, du danger que pouvaient courir ses communications avec l'Allemagne, l'ennemi s'avançait vers Belfort. Le 2 novembre 1870, il se heurtait à la première résistance sérieuse, à huit kilomètres environ de Belfort, où l'atten-

daient nos Graylois à la hauteur du Gros et du Petit-Magny. La défense fut aussi énergique que pouvait le comporter la faiblesse numérique d'un bataillon de sept cents hommes, sans artillerie ni cavalerie, opposé à une colonne de 3 à 4,000, pourvue de cavaliers et de canons. Aucune troupe française ne se trouvait à portée comme soutien ou réserve ; le bataillon dut donc battre en retraite, marquant sa sanglante défense par une perte d'environ 170 hommes infligée à l'ennemi, tandis que 150 Comtois, tués, blessés ou prisonniers payaient, au nom de leur bataillon, la terrible bienvenue des combats.

De tous temps, Messieurs, le viaduc important de Dannemarie et la route taillée dans le roc qui mène de Sentheim à Belfort avaient été destinés à sauter en cas de guerre. Des fourneaux de mine y avaient été disposés et le bataillon de Gray devait, en accomplissant une partie de ce triste mais nécessaire sacrifice, changer en défaite l'attaque victorieuse de l'ennemi. L'insouciance française se montra là, comme ailleurs, hélas! La poudre ne manquait probablement pas dans les fourneaux qui devaient faire sauter la route, mais il fut impossible de l'enflammer malgré les efforts obstinés qu'y déployèrent nos mobiles, à la gueule même des fusils prussiens. Ceux-ci en convinrent eux-mêmes, certifiant ainsi que le Comtois est obstiné. C'est une qualité sociale assez peu aimable; elle trouve parfois son emploi.

Avant de rentrer à Belfort avec notre bataillon mutilé, saluons, Messieurs, le capitaine Morel, resté mort sur le champ de bataille de Grosmagny, le premier des officiers du régiment qui ait payé à la patrie la dette que tous, sans exception, nous devons acquitter au besoin.

Entre temps, Messieurs, le commandement de la place de Belfort avait dû songer à augmenter le personnel de son artillerie, dont l'excellent noyau était loin de suffire au service de tant de bouches à feu. Dans le régiment de

la Haute-Saône, vingt hommes par compagnie furent désignés pour ce nouvel apprentissage. Sans doute le temps manqua pour le perfectionner. Pourtant, la façon dont l'artillerie de Belfort ne cessa d'être servie, le sang-froid avec lequel les pièces furent constamment manœuvrées sous le déluge de projectiles dont les Prussiens les inondèrent, leur firent plus d'une fois comprendre que, malgré sa légèreté proverbiale, le Français sait se plier à toutes les exigences, exercer tous les métiers et braver les plus multiples dangers.

Le régiment de la Haute-Saône occupa ensuite des positions qui couvraient la route de Paris et le côté ouest de Belfort. Son 3e bataillon fit même le coup de feu de ce côté, où tout se passa en escarmouches d'avant-postes.

Le 15 novembre, nous trouvons le bataillon de Lure marchant à l'assaut d'ouvrages prussiens élevés à la hauteur de Bessoncourt, à l'est de la place. Soit que la colonne d'attaque fût trop faible, ou que les troupes voisines (ce n'étaient pas des Comtois) l'eussent mal soutenue, l'ennemi ne put être délogé, mais le bataillon de Lure y perdit une centaine d'hommes et trois officiers tués à la tête de leur troupe. Le chef de bataillon Lanoir, les capitaines Perret et de Nerbonne y suivirent la voie sanglante ouverte à Grosmagny par le capitaine Morel.

L'hiver est arrivé, la température, toujours rigoureuse à Belfort, est en 1870 plus sauvage que jamais. Le défaut de vêtements et de chaussures se fait sentir de plus en plus à nos pauvres mobiles, dont deux bataillons gardent les positions ouest de Belfort. Travaillant la nuit aux retranchements improvisés sur les hauteurs du Mont, surveillant le jour les progrès lents mais incessants de l'armée de Treskow, nos compatriotes sentent la confiance se retirer d'eux avec la force, avec la santé, avec toutes les qualités physiques nécessaires au glorieux mais pénible métier des armes. Douze jours se passent

ainsi et sont marqués par un contingent, hélas! régulier, que les bataillons de Gray et de Vesoul voient chaque jour diriger sur l'hôpital. N'importe ! on demeurera jusqu'au dernier s'il le faut, on n'évacuera pas sans coup férir les positions confiées à ces bataillons. Ils n'en sont chassés qu'après deux jours de combats furieux soutenus les 23 et 24 novembre. L'ennemi peut ainsi se rapprocher; il établira bientôt ses batteries d'une façon plus menaçante pour la place et les forts qui l'abritent encore. Il s'empressera alors, ainsi qu'il fit à Strasbourg et ailleurs, d'incendier et détruire par un ouragan de projectiles, non les forts et les batteries, mais les maisons et les rues de la ville infortunée. Il tentera ainsi d'impressionner la paisible population civile, de la révolter contre la guerre et l'élément militaire. Le patriotisme des Belfortains resta indomptable ; honneur à eux !

Le reste du mois de décembre s'écoula au milieu des plus cruelles alarmes augmentées des misères qu'accroissait sans cesse la rigueur inoubliable de la température. Le bataillon de Vesoul occupant le solide ouvrage des Barres, à l'ouest de la place, n'était pas affligé plus qu'il n'était juste, mais le 2e bataillon, grièvement frappé par la perte de trois de ses principaux officiers, tués, ainsi que nous l'avons vu, au combat de Bessoncourt, incomplètement abrité par le faible relief de l'ouvrage à peine ébauché de Bellevue, se trouvait dans de fort mauvaises conditions de résistance.

Un chef de bataillon, étranger à la province, avait remplacé le regretté commandant Lanoir et n'avait point acquis sur le bataillon l'influence nécessaire.

Il faut le reconnaître de bonne foi, le Franc-Comtois est méfiant. Resté fortement autonome, il accorde difficilement sa confiance à l'étranger, et par étranger il entend tout ce qui n'est pas Comtois. C'est bien là, il faut le reconnaître, l'objection capitale mise en avant par les

adversaires des régiments régionaux ou provinciaux.

Les officiers du commandement supérieur de Belfort, accoutumés au recrutement que je qualifierai d'universel, ne surent pas comprendre qu'il fallait aux soldats de la Haute-Saône un chef de leur sang, qui les comprendriat et auquel ils obéiraient volontiers. Ils furent inconsciemment la cause de la seule tache qui ait terni l'honneur de nos régiments comtois.

Le déluge d'obus qui cribla Bellevue et la ferme qui y servait de casernement affola le 2e bataillon. Le nouveau commandant ne put se faire obéir des hommes, qui passèrent le reste de la journée et la nuit suivante dans un désordre dont rien ne put les tirer. Une répression énergique, des punitions terribles, mais peut-être nécessaires, suivirent cette scène sur laquelle nos cœurs de Franc-Comtois doivent jeter un voile de deuil. Le 2e bataillon fut licencié, reformé au moyen d'éléments nouveaux, et rejoignit le bataillon de Gray au camp retranché du Vallon.

Ce triste ravin, qui s'étend au nord de la place, servait de cimetière improvisé. Sa terre recouvrit un à un les 6,000 morts sacrifiés à la conservation de la place. Le feu de l'ennemi, la pourriture d'hôpital et les maladies contagieuses de toutes les sortes leur en firent payer la rançon glorieuse.

Le séjour du camp retranché accumula sur nos pauvres compatriotes déguenillés tous les maux que peut rêver l'esprit humain, toutes les douleurs que peut supporter son corps : un abîme de misère et la perspective constante du lieu où un dernier sommeil attendait le soldat harassé.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de m'improviser l'historiographe d'un siège aussi mémorable que celui de Belfort. Plusieurs l'ont tenté ; aucun ne s'est élevé à la hauteur d'un pareil sujet.

Le siège de Gênes, Masséna et son indomptable armée furent célébrés par Thiers : j'espère que Belfort aussi trouvera un jour un historien digne de ses défenseurs.

Je reviens donc tristement au régiment de la Haute-Saône, mutilé, décimé, diminuant chaque jour et chaque nuit, mais toujours debout, silencieux et patient. Sans doute il portait gravé dans son cœur la belle devise qui distingue encore une famille de notre province :

« En Durant j'espère ! »

Décembre et Noël sont passés, janvier s'écoule ; le canon de Villersexel, d'Arcey, de Montbéliard, d'Héricourt, fait battre le cœur des assiégés. Le sang circule plus vif et plus chaud, le froid et la fatigue sont, pour un seul moment, hélas ! oubliés ; la Haute-Saône a l'honneur de tenter une diversion permettant de donner la main à l'armée libératrice de Bourbaki. Le bataillon de Vesoul s'acharne à l'assaut des positions d'Essert qui, une fois emportées, permettront de se jeter entre les bras des Français qui ont vaincu à Villersexel. Le bataillon subit sans se débander des pertes sensibles, mais il ne peut percer ; il est ramené en bon ordre dans la place, ne rapportant de ce nouveau champ de bataille que la gloire d'avoir lavé la défaillance de Bellevue et d'avoir contraint au respect un commandement mal disposé pour les Comtois : consolation véritable, mais que balance l'amer désenchantement produit dans la place par la retraite, que j'ose qualifier de *prématurée*, de l'armée de l'Est. — Oui, Messieurs, ma faible voix ne cessera de le proclamer ! On a calomnié nos troupes en disant qu'elles ne marchaient plus ! Toutes les fois que le commandement, que les officiers le voulurent, la troupe obéit. Si le 17 et le 18, le général Bourbaki eût insisté encore, le corps d'armée du général de Treskow levait le siège et se repliait.

Sans doute, il eût fallu se retourner alors et livrer une

deuxième bataille au corps du général de Manteuffel, qui arrivait de Paris à marches forcées. Eh bien! Messieurs, Werder, malgré la défaite que nous venions de lui infliger à Villersexel, ne venait-il pas de maintenir intactes les positions de la Lizaine contre notre armée pourtant victorieuse? Le cas échéant, nous livrions donc ce combat dans toutes les meilleures positions défensives dont Werder venait de tirer contre nous un si brillant parti.

Je dois m'excuser sans doute, Messieurs, si je me suis laissé aller un instant à faire encore, comme on dit, de la stratégie en chambre. L'ardeur de mes souvenirs m'a sans doute emporté. Puis la pensée de Belfort débloqué, de la retraite de Werder et de Treskow, des communications de l'ennemi entravées, de sa base d'opérations menacée, ouvre de tels horizons qu'il est du moins excusable, je l'espère, de s'y arrêter un instant.

Nous arrivons, Messieurs, aux derniers jours de ce siège glorieux et cruel. Le régiment de la Haute-Saône parut encore une fois, et avec honneur, devant l'assiégeant. Le 2e bataillon défendait Pérouse le 21 janvier, lorsque ce village fut emporté par l'ennemi ; une centaine de nos compatriotes y périrent, et le jeune capitaine Guillet eut l'honneur d'y clore la série sanglante commencée à Grosmagny, près de quatre mois auparavant.

Entassé dans le triste ravin du camp retranché, succombant au plus morne désespoir, le régiment de la Haute-Saône vit la fin de ce siège mémorable et sortit de la place avec le reste de la garnison.

Il serait trop long, Messieurs, de signaler ici tous ceux de nos compatriotes qui se distinguèrent d'une façon spéciale. Permettez-moi seulement de rappeler le chiffre éloquent des Haute-Saônois qui attestèrent de leur sang et de leur vie le dévouement à la patrie française et à l'honneur franc-comtois. 1 officier supérieur, 4 capitaines, plus de 600 sous-officiers et soldats reposent dans la terre

de Belfort et témoignent suffisamment des qualités militaires et patriotiques qui animèrent alors, et animeraient encore, j'en suis sûr, les âmes fortement trempées de nos compatriotes.

Vous penserez, peut-être avec quelque impatience, Messieurs, que votre nouveau collègue s'étend trop exclusivement sur d'aussi tristes sujets. Hélas ! chacun parle plus volontiers de ce qui l'occupe, et les vaincus de 1870 ne sauraient éclaircir la teinte lugubre dont cette sanglante époque a pénétré leur âme. Pardonnez-moi donc si je n'ai pas encore fini et si je dois, sous peine d'être injuste envers lui, vous parler d'un troisième régiment de Franc-Comtois, recruté dans mon pays d'origine, du 55e de marche, comme on l'appelait alors, formé par les gardes mobiles du Jura.

Ce régiment, réuni dès le 15 août 1870, distribua ses 3,500 hommes en trois bataillons, dont les deux premiers furent seuls destinés à rejoindre les colonnes mobiles. Le 3e bataillon réparti, moitié au fort des Rousses, moitié dans les forts de Salins, ne prit qu'une part éloignée aux nombreux combats de cette campagne. Une grande joie lui était pourtant réservée. Vers la fin de la guerre, au moment où l'armistice allait laisser un moment respirer la patrie, l'ennemi eut l'inutile témérité de vouloir pénétrer de vive force dans notre place de Salins. Nos Jurassiens, qui en occupaient les forts, criblèrent les Allemands d'un tel déluge de projectiles que cette absurde entreprise dut être abandonnée. Près de 600 Allemands restèrent couchés dans le couloir formé par la pittoresque ville de Salins étroitement serrée entre les forts Belin et Saint-André. L'ennemi n'insista pas.

Quant aux deux premiers bataillons du Jura, chacun doit rendre justice, sinon à leur héroïsme, du moins à la souplesse de leurs jarrets. Les soldats de 1805 disaient que le Petit Caporal ne se battait cette année-là qu'avec

leurs jambes; je ne sais si nos divers généraux se rappelèrent cette plaisanterie, prélude de la glorieuse journée d'Austerlitz, ou s'ils supposaient nos muscles plus élastiques parce qu'ils avaient été fécondés dès l'enfance par les vins d'Arbois ou de Château-Chalon qui, dans ce temps-là, réjouissaient encore nos palais franc-comtois. Quelle que pût être la raison déterminante des mouvements prescrits au régiment du Jura, il serait difficile, je pense, de trouver dans cette terrible guerre un corps qui eût arpenté plus de routes, franchi plus d'étapes et égrené plus de kilomètres.

Après la campagne chacun avait fait ses preuves pour l'honorable poste de facteur rural. Une brève récapitulation des trois campagnes des Vosges, de la Loire et de l'Est, démontrera la vérité de ce que j'avance.

Donc, le régiment du Jura, habillé à Dole et à Lons-le-Saunier dans la deuxième quinzaine d'août 1870, sommairement instruit et équipé à Besançon durant septembre, entrait en ligne le 8 octobre avec l'armée du général Cambriels et occupait quelques cols des Vosges entre Saint-Dié et Gérardmer. Les 23 et 24 octobre il recevait le baptême du feu à Châtillon-le-Duc et dans la vallée de l'Ognon. Le 19 novembre il rejoignait, sous les ordres du général Crouzat, l'armée du général d'Aurelle de Paladine, et campait à Gien, au bord même de la Loire. Les 24 et 28 du même mois il prenait sa part du combat de Ladon et de la sanglante bataille de Beaune-la-Rolande dans le Loiret. Emporté par la déroute qui entraîna la deuxième évacuation d'Orléans, il battait en retraite sur Bourges le 10 décembre, et reparaissait en Franche-Comté le 1er janvier 1871. Passé sous les ordres directs du général Clinchant et sous le commandement suprême du général Bourbaki, il se distinguait particulièrement le 9 janvier à la bataille de Villersexel et revoyait de loin les cols des Vosges, maintenant couverts de neige, qu'il avait occupés

trois mois auparavant. Enfin il venait se briser avec l'armée de l'Est contre les lignes fortifiées de la Lizaine, dans les trois désastreuses journées d'Héricourt, les 15, 16 et 17 janvier 1871.

La simple inspection des zigzags que tracèrent nos Jurassiens au travers de la France suffit à fatiguer l'esprit, et même les jambes de l'attentif lecteur de la carte.

Il ne faut pourtant pas croire, Messieurs, que de nombreux kilomètres, allègrement franchis, constituent les plus beaux états de service et les seuls titres de gloire du régiment du Jura. Engagé plus ou moins complètement une dizaine de fois, le récit minutieusement détaillé de tout ce qu'il reçut l'ordre d'accomplir vous paraitrait sans doute, Messieurs, quelque peu fastidieux à écouter. Qu'il me soit permis du moins d'insister quelques instants sur les trois principaux combats dans lesquels il eut l'honneur de tenir la place assignée par nos règlements militaires à un régiment régulièrement encadré dans sa brigade et dans sa division.

Beaune-la-Rolande fut la première des trois journées qui auraient dû s'inscrire sur le drapeau du régiment du Jura. Cette petite ville du Loiret, située entre Montargis et Pithiviers, fut le théâtre d'une journée sanglante où les 18e et 20e corps français s'efforcèrent de percer les lignes ennemies pour gagner Fontainebleau et tendre la main, pardessus l'armée d'investissement, à l'armée du général Ducrot. Le régiment du Jura y soutint, sans se débander, un feu de douze heures qui commença à la pointe du jour et dura par delà la nuit. L'armée du prince Frédéric-Charles, rendue disponible par la récente capitulation de Metz, vint jeter dans la balance la force victorieuse de sa masse. Notre attaque ne réussit pas, mais le régiment du Jura compta, dès ce jour, au nombre de ceux qui savaient tenir leur place au feu.

Il avait joui, dès le début, de la bonne fortune d'être embrigadé avec un régiment de ligne dont la discipline ré-

glée et les allures correctes lui tracèrent des exemples bien précieux à de jeunes troupes. Officiers, sous-officiers et soldats, tous s'appliquèrent à imiter ce correct modèle, et ils y réussirent assez complètement pour que les commandants de cette brigade confiassent aussi volontiers à l'un qu'à l'autre de ces deux régiments les missions que leur assignait le tour régulier du service. Je ne saurais invoquer à ce sujet le témoignage du général Boysson qui, le premier, commanda cette brigade et fut glorieusement tué à sa tête le jour de Beaune-la-Rolande, mais je ferais volontiers appel au souvenir de son remplaçant, le ferme et consciencieux général Logerot, ancien ministre de la guerre, qui commanda plusieurs années le corps d'armée dont Besançon est le chef-lieu.

Le jour de Villersexel, Messieurs, la brigade marchait la gauche en tête, et le régiment du Jura se trouvait donc le premier. Le général Logerot n'hésita pas à le déployer en première ligne et le Jura justifia l'honneur que lui rendait son brigadier en enlevant de vive force le village de Villers-la-Ville, malgré sa position dominante, en débordant l'aile gauche de l'ennemi et en exécutant, sous la mitraille, une marche en avant, sans rompre les rangs et sans même que l'alignement en souffrît. Ah! Messieurs, si le général en chef avait pu entendre la nuit suivante les joyeux propos de nos troupiers à l'aspect des positions conquises et de l'ennemi battant en retraite sur Lure; s'il avait pu constater quelle somme de courage et d'obstination renfermaient encore ces soldats méprisés, déguenillés, harassés et transis de froid, il n'eût pas hésité à brusquer la marche sur Belfort sans laisser à Werder le temps de fortifier les positions de la Lizaine. Nous forcions sans doute Treskow à lever le siège de Belfort, nous évitions la déroute en Suisse. Le sort de la guerre n'eût peut-être pas grandement changé, mais l'honneur restait sauf!

Pour des Français, quelle différence!

Nous arrivons, Messieurs, au dernier acte de l'émouvante tragédie, devant les positions qu'on a donné à Werder le temps de fortifier et de garnir de batteries étagées, devant Héricourt enfin. Le régiment du Jura n'est plus que l'ombre de lui-même et ne profile plus qu'un squelette sur les âpres et neigeux vallonnements de cette portion de la Haute-Saône. Ses deux bataillons, jadis complétés à plus de 1,200 hommes chacun, renforcés sur la Loire par un détachement envoyé du dépôt, n'encadrent plus qu'un millier de fusils pour tout le régiment. Le feu, la fatigue et le froid, le froid surtout, peuplent chaque jour les ambulances. Chaque fois qu'une compagnie constitue à son tour la grand'garde et passe la longue nuit d'hiver les pieds dans la neige, tandis que le thermomètre oscille entre 18 et 22 degrés au-dessous de zéro, ses rangs diminuent de quelques soldats, dont les extrémités gelées ne supportent plus les corps amaigris. N'importe! le régiment présente encore un aspect martial et retrouve une vigueur de quelques instants lorsque ses officiers passent le long de ses rangs, retenant à peine les larmes que leur arrache une si profonde misère.

Le 15 janvier 1871, le régiment du Jura se heurte à l'ennemi en surprenant une de ses grand'gardes qui occupait le moulin de Champey. Courant aussitôt au village de Couthenans, que l'ennemi évacue sans coup férir, le premier bataillon du Jura y trouve, déjà coupés en quartier, les bestiaux réquisitionnés par les Prussiens. Aux acclamations enthousiastes de la population, nos Jurassiens s'appliquent aussitôt la bonne aubaine préparée par l'ennemi. Le commandant, toujours méthodique, fait immédiatement exécuter la sonnerie de « fourriers, distribution! » tandis que le bataillon charge sur ses sacs la provision inattendue. On ne sait pas ce qui peut arriver!

La brigade Logerot entre enfin en ligne et subit jusqu'au soir la plus violente canonnade, à laquelle nos batteries

répondent de leur mieux, mais c'est un mieux bien faible. L'ennemi a en effet retourné contre nous les batteries de position amenées à grands frais des arsenaux prussiens pour bombarder Belfort. Les projectiles énormes que lancent les batteries étagées viennent trouer nos rangs à des distances que nos pièces de campagne, fort impuissantes alors, ne peuvent tenter d'atteindre; et ce n'est pas une des moindres épreuves du troupier que de subir, sans quitter la place, un feu qu'il ne peut rendre et dont le point de départ même lui reste caché. Telle fut pourtant jusqu'au soir du 15 janvier la position du régiment du Jura. Pour occuper ses loisirs et lui faire prendre patience, ses officiers lui tracèrent de nouveaux alignements que la violente canonnade de l'ennemi n'empêcha pas les Jurassiens de prendre avec toute la correction possible.

Le 16 janvier, une partie du régiment concourait à une escalade tentée sur l'abrupte colline couronnée par le cimetière Saint-Valbert, à l'ouest d'Héricourt. L'attaque, destinée à n'être qu'une simple démonstration, ne pouvait réussir, mais sur les 150 Jurassiens qui y prirent part, 1 officier supérieur et 23 sous-officiers ou soldats restèrent sur le champ de bataille. Le reste du régiment maintint ses lignes vers Bians tout le reste de la journée et contribua, la nuit suivante, à repousser une attaque que l'ennemi avait tentée contre la brigade Logerot. Celle-ci, sous la main de fer de son général, tint à honneur de maintenir toutes ses positions, que l'assaillant ne réussit jamais à percer. Toute la journée du 18 janvier se passa ainsi : ce devait être, hélas! la dernière fois que le régiment du Jura aurait l'honneur de regarder l'ennemi en face.

Car nous voici, Messieurs, au 19 janvier, jour néfaste où, renonçant à un succès que je qualifierai hardiment de certain, abandonnant à son sort la garnison désolée de Belfort, l'armée de l'Est commença le mouvement de retraite qui, après des fatigues cent fois plus meurtrières que les

cruautés du champ de bataille, la conduisit tout droit au désarmement et à l'internement en Suisse. Je crois être sûr de ce que j'avance, Messieurs; je le tiens de la bouche d'officiers prussiens qui me l'avouèrent pendant l'armistice. L'armée de Werder, le corps de Treskow, n'étaient guère moins éprouvés que les nôtres. Si notre armée de l'Est eût insisté le 19 janvier, l'ennemi évacuait les lignes de la Lizaine et Belfort était débloqué. Le commandement en chef vacilla chez nous, sur la Lizaine comme ailleurs, et cette dernière retraite fut décidée. On s'excusa sur l'insuffisance des cadres, sur la fatigue et la mollesse de la troupe, sur l'approche du corps d'armée du général de Manteuffel, arrivant de Paris pour nous prendre entre deux feux. Les cadres de Jemmapes et de Fleurus étaient insuffisants aussi, ce qui n'empêcha pas Dumouriez et Jourdan de les mener à la victoire. Les volontaires de 1792 furent souvent plus indisciplinés que nos mobiles et désertèrent toujours en beaucoup plus grand nombre qu'eux. Amalgamés avec les restes de l'ancienne armée royale, ils n'en culbutèrent pas moins les armées allemandes. Nous y fussions parvenus, Messieurs, si le commandement en chef l'eût *voulu*. *Vouloir*, c'est la grande affaire, à la guerre comme ailleurs, et il ne semble pas qu'en 1870-71 on ait jamais *voulu* obstinément quoi que ce soit!

Veuillez excuser, Messieurs, cette digression qui paraîtra sans doute oiseuse à beaucoup de ceux qui me font l'honneur de m'écouter. Elle tend seulement à laver les soldats français en général, et nos troupiers franc-comtois en particulier, de l'injuste reproche de lâche mauvaise volonté dont ils furent souvent victimes de la part de ceux qu'une chambre bien close, un abondant repas, la perspective prochaine d'un lit douillet, rendaient sans doute plus aptes à juger sainement les événements de la guerre d'alors.

Du 19 au 25 janvier, nous voyons le régiment du Jura battre en retraite par Arcey, Courchaton et Corcelle-

Mieslot. Le temps est toujours plus sauvage, la neige plus épaisse; toute la troupe bivouaque en plein air chaque nuit; 150 hommes du régiment succombent encore à la fatigue, au froid et à l'insuffisance de nourriture; mais le 55e de marche, comme on le nomme alors, la garde mobile du Jura, comme on l'appelle maintenant, forme le 2e régiment de la brigade Logerot et ne rompt jamais ses rangs malgré les flots de soldats des diverses armes, complètement débandés, dont le 18e corps l'inonde de toute part.

Les Jurassiens atteignent enfin nos parages. La brigade qui les encadre couvrit notre ville du côté de l'Ognon, jusqu'à la signature de la paix. Elle évita ainsi le honteux désarmement préparé à l'armée de l'Est par la paix infligée à la France il y a vingt-deux ans.

J'ai fini, Messieurs; pardonnez encore une fois à un vaincu de 1870-71 d'avoir soulevé devant vous une bien petite partie du voile de deuil qui recouvre depuis tant d'années la scène sanglante sur laquelle la patrie remplit alors le premier rôle, hélas! si tragique. Merci de l'attention soutenue que vous avez bien voulu m'accorder. Je conviens volontiers que j'en ai abusé. Vous ne m'en voudrez pas, j'en suis sûr, Messieurs, si j'ai pu vous faire connaître d'une façon, sinon intéressante, du moins véritable, les qualités militaires et patriotiques de nos régiments franc-comtois; si devant Moncey, devant Donzelot, devant Morand (1), nos ancêtres dans la noble carrière des armes, j'ai pu vous persuader que, sous une puissante impulsion comme la leur, nous marcherions encore, et comme autrefois, à la victoire.

Nous autres, les vieux vaincus de 1870, nous y songeons trop peut-être; à notre tour, nous trouvons que la jeune génération n'y pense plus guère!

---

(1) Portraits de généraux d'origine comtoise qui ornent la grande salle de l'hôtel de ville de Besançon.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Avant de commencer votre très intéressant récit sur *les régiments franc-comtois en 1870-71*, vous avez cru devoir motiver votre admission dans cette Académie en faisant abstraction des titres personnels que vous aviez à ses suffrages, pour ne rappeler que ceux de trois de nos anciens et regrettés confrères, vos parents (1), dont nous conserverons toujours le plus digne souvenir.

Mais veuillez bien croire, je vous prie, que si la mémoire des honorables personnes qui vous furent chères nous est restée extrêmement sympathique, ce n'est pas à elle seule que vous devez de leur succéder ici.

En effet, depuis plusieurs années, l'attention de notre Compagnie avait été appelée sur vos divers travaux littéraires, et c'était ainsi qu'avant de lui appartenir comme membre titulaire, elle vous comptait déjà au nombre de ses associés correspondants.

Aujourd'hui, la lecture que vous venez de faire suffirait, à elle seule, pour justifier entièrement son choix, et le public qui vous a entendu et applaudi peut savoir que vous tenez aussi bien la plume de l'écrivain que l'épée du soldat.

En faisant l'histoire des trois régiments franc-comtois pendant la funeste guerre de 1870-71, vous avez parfaitement montré tout ce qu'il y avait eu de courage, de valeur et d'énergique persévérance dans ces *soldats de hasard*, comme vous les avez appelés, qui venaient de quitter leurs foyers, les ateliers ou les champs, pour

(1) M. le marquis Louis de Vaulchier; M. de Jankovitz; M. le comte Charles de Vaulchier, secrétaire perpétuel de l'Académie.

répondre à l'appel de la patrie en danger. Nous vous avons suivi dans tous les détails des longues et pénibles journées où les hommes, enrégimentés à la hâte, se trouvèrent souvent mal vêtus, mal nourris, mal logés. Vous nous les avez montrés ayant à surmonter des difficultés de tous genres, marchant ou luttant sous les températures les plus extrêmes, restant constamment à la hauteur de leurs frères aînés des armées régulières.

Vos descriptions, vives et imagées, nous ont reportés à cette époque néfaste où nos campagnes devenaient des champs de bataille, où nos habitations étaient transformées en ambulances, où la France affolée usait inutilement ses meilleures ressources et voyait perdre à flots le sang de ses enfants.

Aussi c'est avec une véritable émotion qu'il nous a semblé nous retrouver encore dans l'*Année terrible*, et que nous avons revu ce spectre hideux de la guerre, qui, conservant à peine quelques lambeaux de gloire, semait partout la douleur, la misère et le deuil....

Mais, Monsieur, permettez-nous de constater que dans ces tableaux si poignants et si vrais, dans vos bulletins très précis de marches et de combats, vous avez parlé des soldats dans des termes élogieux parfaitement justifiés, mais vous avez à peine mentionné quelques-uns des chefs qui les commandaient. L'un d'eux, surtout, semble avoir été complètement oublié : c'est vous-même.

Et cependant, on a su quelle part d'intelligente direction et quels exemples de dévouement, d'abnégation et de bonne ténacité comtoise vous donniez aux hommes placés sous vos ordres.

Nous nous souvenons même qu'en ces jours de fréquentes alarmes où l'on suivait ici, avec anxiété et presque heure par heure, la marche des troupes, nous recevions un soir la nouvelle que le 16 janvier 1871, à la seconde journée d'Héricourt, un chef de bataillon du régi-

ment du Jura était tombé glorieusement sur le champ de bataille; il avait été transpercé d'une balle qui l'avait atteint en pleine poitrine, alors qu'il était en avant de ses soldats, face à l'ennemi !....

La blessure était des plus graves; grâce à Dieu, elle ne fut pas mortelle.... Aujourd'hui, le signe sacré d'***honneur et de patrie*** en marque désormais la place, et nous avons l'heureuse fortune de compter parmi nos confrères l'ancien chef de bataillon du Jura, narrateur distingué, c'est-à-dire vous-même, Monsieur, dont les récits, animés du souffle d'un ardent patriotisme, sont pleins du plus grand intérêt.

Ces pages que vous nous donnez sur la part des Franc-Comtois dans cette nouvelle *guerre des Gaules* resteront pour l'avenir des documents précieux, faisant suite à ceux de nos principaux historiens.

Maintenant, Monsieur, nous espérons que les loisirs de la paix vous permettront d'enrichir de temps en temps nos mémoires par des études variées, qui vous sont rendues faciles par votre éducation spéciale, vos relations et vos goûts. Vous continuerez ainsi les traditions de bonne littérature et de haute courtoisie que nous ont laissées ceux des membres de votre famille qui vous ont précédé ici et sous le patronage desquels vous aviez tenu à mettre votre présence dans les rangs de cette Académie.

RAPPORT

SUR

L'ÉLECTION DU PENSIONNAIRE SUARD

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1893)

MESSIEURS,

Pour la vingtième fois, l'Académie doit remplir cette année la mission bien douce, mais aussi bien délicate, de désigner le jeune homme destiné à jouir de la pension Suard. M. Gustave Fallot, de Montbéliard, est le premier qui, en 1832, a été appelé à recevoir cette faveur. Il était parent du grand naturaliste Cuvier, et, grâce aux ressources que l'Académie put lui fournir, il se mit ardemment à l'étude. Il apprit les langues anciennes et six ou sept langues modernes, et devint un des maîtres de la science philologique.

Depuis ce temps l'Académie a eu, presque toujours, la main assez heureuse pour nommer des sujets qui lui ont fait honneur.

Cette année, elle était dans une situation particulièrement embarrassante. Neuf candidats, tous méritants et dignes d'intérêt, se présentaient au concours. Un seul a

dû être écarté tout d'abord, puisqu'il était né dans le département du Jura, et que, d'après les termes du testament de Mme Suard, le bénéficiaire de la pension doit être originaire du Doubs. Voici, du reste, les termes mêmes du testament relatifs à cette pension.

« La jouissance en sera donnée, pour trois années consécutives, à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou ès sciences, qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions, soit pour la carrière des lettres ou des sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine. »

Une seconde condition exprimée par Mme Suard, c'est que le candidat soit dénué des ressources nécessaires pour perfectionner ses études. Sous ce rapport, tous les candidats étaient intéressants à des degrés divers. Ils appartiennent à des familles honorables, mais peu favorisées de la fortune, et qui toutes, sans exception, peuvent bénéficier légitimement de la pension fournie par l'Académie.

Les trois plus jeunes, parmi les candidats, ont de dix-huit à dix-neuf ans. Mais

Aux âmes bien nées
Le *talent* n'attend pas le nombre des années.

En effet, leurs succès marqués dans les études scolaires, le rang qu'ils occupent aujourd'hui dans les études spéciales auxquelles ils s'appliquent, attestent tout à la fois leur aptitude et leur amour du travail. Deux de ces jeunes gens qui se préparent à l'école centrale sont, au témoignage de leurs maîtres, très bien doués pour l'étude des sciences mathématiques. Le troisième se consacre à l'étude des langues vivantes, à l'école de Paris, et, il y a quelques jours, il vient d'obtenir quatre diplômes pour le turc et le persan, l'arabe littéral et l'arabe vulgaire.

Après ces jeunes candidats, nous devons citer ceux qui, plus âgés, ont donné aussi des preuves de leur aptitude.

Deux d'entre eux, qui se destinent à la médecine, ont déjà subi avec succès les premiers examens du doctorat. Leurs professeurs rendent témoignage de leur capacité et de leur amour du travail.

Les trois autres candidats se destinent à l'enseignement. L'un d'eux, déjà pourvu de la licence d'histoire, et chargé d'un cours dans un collège d'Algérie, est actuellement en congé pour achever à Besançon son service militaire. Il aspire à se préparer à l'agrégation, et ses succès précédents lui donnent l'espoir fondé d'y arriver.

Le second, élève du grand séminaire, vient d'y terminer son cours de théologie. Il désire se préparer à Paris à la licence de grammaire et à la licence de philosophie, pour se consacrer ensuite à l'enseignement.

Le troisième, enfin, est un élève de l'École des chartes. Il sollicite la pension Suard pour se préparer, pendant trois ans d'étude, à la licence d'histoire, et prendre rang parmi les élèves de l'école pratique des hautes études, pour entrer ensuite dans l'instruction publique.

Tels sont, en résumé, les jeunes gens qui sollicitaient le bénéfice de la pension Suard. Tous avaient des titres légitimes pour y aspirer, et l'Académie pouvait espérer que chacun d'eux lui ferait honneur.

Mais en présence de ces candidatures, toutes dignes d'intérêt, on hésitait, on délibérait intérieurement, et chacun des juges du concours pouvait se répéter à soi-même ce vers de Corneille :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Et cependant il fallait choisir. Trois tours de scrutin ont été nécessaires pour aboutir à une majorité qui s'est définitivement prononcée, par dix-huit voix, en faveur de M. l'abbé Callier.

Ce jeune homme est né à Besançon, d'une famille honnête mais sans fortune. Il est âgé de vingt-trois ans,

et a satisfait, par un an de service militaire, à la loi du recrutement. Au collège Saint-François-Xavier, où il a fait brillamment ses études scolaires, il a mérité, en philosophie, le prix d'honneur décerné par le suffrage des élèves. Reçu bachelier en 1888, il conçut dès lors le désir de se consacrer à l'enseignement dans un établissement diocésain.

Mais avant de diriger ses études vers ce but, il a dû faire son cours de théologie, et il vient de l'achever à la satisfaction de ses maitres, qui attestent que c'est un jeune homme intelligent, sérieux, d'un caractère aimable, et ayant déjà une certaine expérience de la vie.

Il se propose d'entrer à l'Institut catholique de Paris, pour s'y préparer aux deux licences auxquelles il aspire, et comme il a un véritable amour de l'étude, l'Académie est fondée à croire qu'il répondra aux espérances de ses juges.

En regrettant de ne pouvoir attribuer cette faveur qu'à un seul candidat, l'Académie rappelle à l'élu que le bienfait de Mme Suard n'est pas entièrement un don gratuit. Il doit s'acquitter envers sa bienfaitrice en répondant fidèlement à ses intentions, et en se préparant sérieusement à la profession libérale qu'il veut embrasser.

C'est pour assurer ce résultat que Mme Suard ajoute à son testament ces paroles que je rappelle, en terminant, à l'élu de cette année.

« Si le jeune pensionnaire, dit-elle, se rend à Paris pour y perfectionner ses études, il y aura un correspondant désigné par l'Académie, qui devra surveiller sa conduite. Le compte sera rendu, chaque année, par le correspondant, de la conduite, des travaux et des progrès du pensionnaire. Il sera adressé à l'Académie et lu en séance publique. »

UNE RÉCENTE HISTOIRE

DU

PARLEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

Par M. SAYOUS

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 2 février 1893)

Quand un livre paraît qui éclaircit véritablement l'histoire de la province, votre compagnie a le droit, peut-être le devoir, de lui rendre justice, sans éprouver trop d'embarras en voyant l'auteur dans ses rangs. Telle est la publication récente de M. Estignard sur le Parlement de Franche-Comté; et telle va être, en terminant cette séance, mon entreprise limitée à de courts instants par les intéressants discours que vous avez entendus. Déjà notre historien, conseiller honoraire à la Cour d'appel, et par conséquent l'un des héritiers des magistrats que sa plume a fait revivre, a été cité avec des éloges plus compétents que les miens lors de la dernière rentrée judiciaire. Du reste, les témoignages n'ont pas manqué à son travail, conçu par lui avec tant de conscience et d'impartialité, que ceux qui veulent parler de son ouvrage n'ont qu'à s'inspirer de son esprit.

L'intérêt de cette histoire est politique, judiciaire, litté-

raire. Le Parlement de Besançon, pour le moins autant que les autres, apparaissait comme un corps politique régional en l'absence d'une tribune nationale. Le pouvoir absolu, sur un pays noble et intelligent, est une chimère. Le peuple, foulé par les abus, cherchait un organe de ses griefs : le silence des États généraux interrompus rendait nécessaire, sinon toujours efficace, le ferme langage des magistrats. Les nôtres montrèrent une énergie remarquable, au point de dicter à leur historien des chapitres dramatiques, par exemple celui du « grand exil. » Leurs occupations, en ce temps où Montesquieu formulait, mais où personne ne réalisait la distinction des trois pouvoirs, étaient en grande partie des fonctions administratives ; ils partageaient réellement avec l'exécutif. Aussi se voyaient-ils amenés à constater les souffrances produites par une fiscalité déplorable, et à manier leur arme un peu usée des « remontrances » en véritables mandataires de leur peuple.

Il est une question d'histoire politique, importante dans le développement de la France moderne, que notre auteur vient d'élucider plus vivement peut-être que personne ne l'avait fait jusqu'ici. Comment se fait-il que les Parlements aient été si populaires au XVIII[e] siècle, et qu'avant la fin de ce siècle, avant la chute de la royauté, ils aient sombré dans une indifférence méprisante ? Car enfin on ne les a pas renversés, ces corps illustres, imposants ; on les a écartés du bout du pied, avec la petite phrase de Mirabeau : « Ils sont en vacances, qu'ils y restent. » La raison, la voici. Le public nouveau aimait leur opposition, mais il n'aimait que leur opposition. Tout le reste, en eux, déplaisait à l'esprit du siècle ; de telle sorte que le siècle, en marchant, minait bien plus sûrement encore les sièges des parlementaires qu'il ne minait le trône du roi. Eux-mêmes maniaient la sape avec une naïveté d'illusion qui serait comique si elle n'était profondément

tragique par l'issue. Qui pourrait sourire du Parlement de Toulouse, opposant aux lois de la France nouvelle ce digne et tranquille « refus d'enregistrer » qui avait plus d'une fois conduit les magistrats en exil dans leur maison de campagne, et qui cette dernière fois les conduisait tous ensemble à la place de la Révolution? Le Parlement de Franche-Comté a disparu d'une façon moins terrible ; mais lui aussi, avec son antagonisme courageux contre l'arbitraire ministériel, avec son Grand Exil, ses résistants, son retour triomphal, s'était acquis une popularité dangereuse pour lui-même comme pour ses adversaires, et plus apparente que solide. Les philosophes, tout-puissants sur l'opinion, reprochaient aux parlementaires d'être beaucoup plus rétrogrades que la couronne, avec leur esprit de corps excessif, leur attachement aux vieilles tortures, leur esprit persécuteur contre les dissidents et les écrivains. Sans doute ils avaient rendu de grands services, ils en rendaient encore, mais on s'habituait à penser que d'autres pourraient rendre les mêmes services sans avoir les mêmes défauts. Vienne donc une opposition tout autrement générale et puissante, les parlements paraîtront à l'esprit du temps n'avoir plus de raison d'être. Leur force, c'était leur prétention, très contestable, mais acceptée par l'opinion publique faute d'un autre instrument, leur prétention, dis-je, d'exercer une lieutenance permanente des États généraux. Mais les voici, les États généraux, les vrais, ceux de 89, qui se chargent de refondre une France nouvelle. Alors on s'aperçoit que les parlementaires ne sont que les gens du roi : ils tomberont avec le roi, avant le roi.

Par un autre contraste, qui complète celui que nous venons d'exposer, l'indépendance des magistrats tenait précisément à ce qui les rendait incompatibles avec les idées nouvelles, c'est-à-dire à la vénalité de leurs charges. S'il y a une part de déclamations superficielles dans ce

que l'on a dit contre ce système, défendu par d'excellents esprits, Montesquieu en tête, et fondé sur tout un ensemble d'idées et de mœurs, il y a aussi une grande part de vérité et de justice. D'ailleurs, à tort ou à raison, l'esprit du siècle ne le supportait plus. La couronne elle-même, bien qu'elle eût abusé de cette vénalité en battant monnaie dans les moments difficiles, ne l'aimait guère, parce qu'elle rendait les magistrats presque indépendants en les rendant presque héréditaires. Aussi voyons-nous le chancelier Maupeou briser par un coup d'État les parlements ainsi recrutés, et les remplacer par des corps beaucoup plus conformes à nos idées actuelles. Mais il se trouva que la popularité gagnée par les cours souveraines dans leur opposition à un pouvoir déconsidéré fut une dernière fois plus forte que leur impopularité secrète, et leur procura une dernière illusion de triomphe lorsque le scrupule bien intentionné de Louis XVI les eut rétablis. Ainsi les vieux parlementaires durèrent jusqu'à la grande secousse, fière aristocratie, dans leur indépendance de propriétaires, entourés des avocats et des plaideurs : tout un monde très vivant, dont les vertus, le savoir, les défauts et les ridicules ont fourni à M. Estignard les traits d'un excellent tableau social.

On est souvent injuste pour le siècle dernier, j'entends même pour ses institutions, ses autorités. Non que l'on en dise trop de mal, ce serait difficile, mais l'on n'en dit pas assez de bien. On dansait trop, mais on ne dansait pas toujours, et le travail grave n'avait pas perdu ses droits. Le chancelier d'Aguesseau fut un grand homme, un grand réformateur, un précurseur de la grande œuvre de la Constituante et du Consulat. Ses relations avec nos magistrats nous apparaissent, grâce aux savantes recherches que nous apprécions aujourd'hui, comme une phase intéressante du développement des institutions françaises. On sent qu'un demi-siècle avant 89, l'unité du territoire et



l'égalité des provinces devant la loi sont des idées qui mûrissent. Il ne s'agit pas d'une fusion complète, non : la formation du territoire national et de la carte de France, cet impérissable honneur de la monarchie française, était encore trop récente. D'ailleurs, l'esprit des provinces, l'esprit des parlements surtout, était encore trop particulariste pour que l'on pût y songer, mais un grand pas était fait dans ce sens. Un des plus précieux enseignements du livre que nous étudions est de montrer que depuis le prestige éclatant de Louis XIV jusqu'au puissant mouvement de la Révolution française, malgré les défaillances et les excès du gouvernement de Louis XV, l'assimilation des provinces le plus récemment réunies n'a pas cessé de faire des progrès.

Enfin le Parlement de Besançon a été un centre de culture juridique, un centre de vie littéraire. Les noms illustres ou honorablement connus se pressent dans les pages de M. Estignard à côté de noms nouveaux dont il justifie l'inscription dans nos annales. C'est donc un tableau mêlé de célébrités et de trouvailles, auquel l'auteur a apporté autant d'art que de conscience. Ainsi revit à nos yeux toute une aristocratie savante ou spirituelle qui se groupait autour des magistrats et de l'Université, et qui empêcha l'ancienne société de tomber dans le sommeil intellectuel. Alors aussi l'idée venait aux parlementaires et à leurs doctes ou puissants amis, de réunir en une compagnie des lettrés fort inégaux par la naissance, depuis un duc et pair jusqu'à de modestes maîtres de la jeunesse, et d'intituler cette compagnie l'Académie de Besançon. Nous avons donc retrouvé notre berceau en traçant, d'après les beaux travaux d'un de nos collègues, cette esquisse du Parlement de Franche-Comté.

BOUQUET D'IDYLLES

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 2 février 1893)

I.

Avril.

Variations sur un vieux thème.

Avril, l'honneur des mois
Et des bois !
(Remy BELLEAU.)

Voici venir l'avril, Simone !
Le ciel est couleur de lapis,
La rosée aux gazons rayonne
Et diamante leurs tapis.

L'aurore, comme une féerie,
Embrase les bois, les pourpris ;
D'une indicible griserie
Les fleurs et les oiseaux sont pris.

Mille étoiles couvrent les haies ;
Les prés sont pleins de mélilots ;
La source rit sous les futaies,
Le muguet ouvre ses grelots.

Par les vergers l'abeille assiège
Les blancs fleurons des cerisiers
Et saccage la rose neige,
La rose neige des pommiers.

Dans les sainfoins et l'herbe folle,
Le chœur incessant des grillons

Accompagne la farandole
Des guêpes et des papillons.

Là-bas, le coucou, ce flûtiste,
Sonne clair au fond des halliers;
Sur les bords de l'étang moins triste,
D'amour frémissent les ramiers.

Et tandis que les pâquerettes,
Bravant des merles les lazzis,
Dressent leurs blanches collerettes,
Comme d'altières Médicis,

Dans le frais fouillis des ramilles,
Fauvettes, linots et pinsons,
A pleine voix jettent leurs trilles
Et les perles de leurs chansons.

*
* *

Toi, de nos monts la reine absente,
Simone, ne viendras-tu pas
Revoir encor plus séduisante,
Idylle toujours renaissante,
La grande fête des lilas !

*
* *

Cette idylle malgré ses vers un peu rebelles,
Je l'avoue, est exquise — et Racan n'eût pas mieux
Chanté du renouveau le réveil gracieux ;
Et cependant, ô belles !

Si, menteur, un poète (ils le sont tous un peu)
En vers à l'eau de rose, au printemps, vient vous dire
Qu'il a vu le soleil dans le ciel tiède et bleu,
Comme au temps de Belleau rayonner et sourire
Et les prés s'étoiler de mille boutons d'or;
Si, plus hâbleur encor,

Il assure avoir vu les amants sous les branches,
S'en aller effeuillant les marguerites blanches
En répétant les chants de Dorat, de Segrais;
Ou que dans les forêts

Il a des rossignols ouï les cantilènes
Et la voix des ramiers soupirant sous les chênes,
A l'heure où la rosée irise les lilas;

Aux fêtes de l'Idylle, enfin, s'il vous invite,
Gardez-vous de le suivre, avril n'est plus qu'un mythe.
Il vous trompe, vous dis-je, oh ! ne le croyez pas !....

*
* *

Mais pendant que, boudeur, au coin du feu, je glose
Avril et ses rimeurs, sur mon balcon soudain,
Un rayon de soleil descend furtif et rose
Et d'un rire perlé retentit le jardin.

Voici l'avril, voilà Simone !
Dans ses blonds cheveux de Madone
La primevère et l'anémone
Se mêlent au premier muguet;
A son aspect tout s'illumine,
L'oiseau chante sous l'aubépine,
Et comme un défi, la mutine
Me jette en fuyant son bouquet !

II.

La Source.

Petite source bien-aimée,
Humide opale de nos bois,
Sous ton odorante ramée,
En ton charme je te revois.

Je te revois, ô ma naïade !
Et le doux bruit de ta cascade
Des primes amours dans mon cœur
Réveille l'adorable chœur.

Je retrouve ton onde pure
Avec son incessant murmure,
Ton frémissement de roseaux,
Ton ombre calme et tes oiseaux.

Ces chants de merles, de linottes,
S'égrenant en joyeuses notes
De ton feuillage aérien,
Oh ! va, je les reconnais bien.

Rasant de son aile de tulle
Tes joncs — la svelte libellule,

En sa valse aux fantasques tours,
Comme un sylphe, danse toujours.

Dans l'obscur fouillis de tes aunes,
Les nymphéas, les iris jaunes,
Comme autrefois dressent encor
Leurs casques empanachés d'or.

Les voilà tes menthes sauvages
Partout embaumant tes rivages,
Et ton ourlet de vert plantain,
Où rit un rayon du matin.

Voilà tes mousses satinées
Pleines de folles graminées,
Et dans le creux des rocs, blottis
Tes célestes myosotis.

*
* *

C'est sur ce gazon d'émeraude,
Que je lus, écolier en fraude,
De rimes déjà braconnier,
Tes pages en fleur, ô Chénier !

Et tout en savourant ton livre,
Dont le charme encore m'enivre,
D'un pareil amour j'adorais
Tes bois sacrés et nos forêts.

Et je croyais sous la feuillée,
Par son sourire ensoleillée,
En mon rêve fol, obsédé,
Voir passer ta blanche Lydé.

Mais c'était simplement Claudine
Qui s'en venait, rustique ondine
(J'étais toujours là, par hasard),
Emplir sa seille de foyard.

Alors, si la fille de ferme,
Penchant sur l'eau sa taille ferme,
Et songeant à quelque galant,
Oubliait son seau ruisselant,

Soudain, sortant de ma retraite,
Sur le bras nu de la distraite,

Don Juan de seize ans, je volais
Un baiser suivi.... de soufflets!

∴

Petite source bien-aimée,
Sous ton odorante ramée,
Je veux rêver, rêver longtemps,
En évoquant tout mon printemps.

Et saignant de plus d'une épreuve,
Pendant qu'à ton flot je m'abreuve
Et que sous ton cristal béni,
Mon front s'éclaire rajeuni,

Autour de moi, je crois entendre
Les mille bruits de la forêt
Me murmurer — berceuse tendre :
— Nous savions bien qu'il reviendrait!

III.

La « Campenotte. »

Il semble qu'on t'a dorée
Avec un rayon de soleil.
(Victor Hugo.)

Au déclin de mars, quand l'hiver maussade
Se casse le cou
Et que retentit la première aubade
Du premier coucou,

Quel charme de voir dans l'herbe encor rousse
Du hallier qui dort,
Frileuse, s'ouvrir ta campaine douce,
O narcisse d'or!

Dieu pour te parer mit sur ta corolle
Son plus pur safran;
Du papillon, sylphe ardent qui te frôle,
L'éclat est moins franc.

Et quand par les prés que l'aurore embrase,
Tu luis plus vermeil,
On dirait ton front fait d'une topaze
Où rit le soleil;

Ou bien, qu'un nabab surpris dans la plaine
Par les malandrins,

A vidé, courant, sa valise pleine,
Pleine de florins.

Pourtant si jolie, hélas ! on méprise
Ta jaune couleur;
Jamais sur le sein d'aucune promise
N'a brillé ta fleur.

Campenotte — tel est dans mon village
Ton nom en patois;
De jaloux aussi tu fais l'apanage
Au pays comtois.

Pourquoi ? — C'est qu'on dit qu'un sire à la chasse
Pour sa mie, un jour
Te cueillant — rentra, trouvant à sa place
Galant troubadour.

Etait-ce ta faute ? A cet ironique
Et sot préjugé,
Je préfère croire à l'éphèbe antique
En ta fleur changé.

Mais soit *campenotte* ou gentil narcisse,
Apporte toujours
Au rêveur qui t'aime, en ton blond calice
L'espoir des beaux jours.

Et réjouissant de tes fleurs sa chambre,
Malgré les méchants,
Viens sonner pour lui de tes cloches d'ambre
Le réveil des champs !

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. LOMBART

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 27 juillet 1893)

MESSIEURS,

En me reportant aux comptes rendus de vos derniers concours, j'y rencontre d'éminents rapporteurs auxquels une connaissance approfondie de l'histoire et de l'archéologie franc-comtoises permettait de juger les divers mémoires soumis à votre appréciation, avec toutes les ressources d'une critique autorisée. Malheureusement, mon bagage est beaucoup plus léger.

Cependant je veux me rassurer en pensant que mon rôle doit se borner ici à vous transmettre fidèlement les impressions de vos commissaires. Au concours de 1891, le dernier, cinq mémoires vous avaient été présentés, six en 1889. Cette année, la moisson est moins abondante, deux concurrents seulement viennent solliciter vos suffrages.

N° 1. *Mémoire sur la Prétière, canton de l'Isle-sur-le-Doubs, et ses dépendances à l'époque romaine.* Épigraphe :

Colligite fragmenta ne pereant. — Quarante pages de texte divisé en six chapitres.

Le mémoire que vous avez à apprécier n'est pas une œuvre d'érudition, c'est un travail exclusivement personnel, résultat d'observations faites sur les lieux.

L'auteur est obligé de reconnaître tout d'abord que la Prétière : « hameau de cent trente habitants, situé à trois « kilomètres de l'Isle-sur-le-Doubs, sur la rive droite de « cette rivière, » a été laissé dans le plus complet oubli par les historiens et les géographes, tant anciens que modernes, depuis l'itinéraire d'Antonin jusqu'à M. le président Clerc.

Cependant des découvertes intéressantes dues, soit au hasard, soit à des fouilles méthodiques, ont révélé, à proximité de ce village, les traces incontestables d'un établissement romain, plus ou moins important. L'auteur du mémoire ne prétend pas faire de la Prétière une grande cité, ayant eu ses temples, son théâtre, ses bains, mais néanmoins les lauriers de Mandeure ont, sans doute, exercé un certain prestige sur son imagination, lui donnant l'espoir de restituer à son hameau une illustre origine.

Pour atteindre ce but, notre concurrent a étudié successivement les lieux dits, la topographie locale, les antiquités gallo-romaines, mises au jour par des fouilles faites, soit à Blussangeaux, à quelques minutes de la Prétière, soit sur le territoire même de cette dernière commune.

Sur le terrain, il a cru retrouver les traces d'un camp retranché, celles d'un canal de dérivation des eaux du Doubs, celles d'une voie romaine.

Parmi les diverses sources d'informations, il y en a de fort hypothétiques, d'autres présentent, au contraire, des caractères assez bien déterminés pour fixer les conclusions d'un archéologue.

D'après notre auteur, le nom même de la Prétière serait

une *indication précieuse*. Il dériverait du mot latin *pretorium*. qui désignait tantôt le lieu où se rendait la justice, tantôt un camp retranché. dont la porte principale se nommait Prétoria. On peut d'ailleurs. sur le territoire de la Prétière. suivre facilement les traces d'un ancien fossé longeant la forêt au-dessus du village. dans une excellente position défensive. Sur la berge de ce fossé, le communal est désigné sous le nom de Cornot. Immédiatement l'imagination de notre concurrent s'enflamme. Il a remarqué que dans la notice sur Alaise. le savant M. Delacroix, rencontrant un lieu dit En Conat. attribuait à cette désignation le sens de *conatus*. effort. C'était un point d'attaque ou de défense. De Cornot à Conat la distance est facile à franchir, et ce lieu dit devient pour l'auteur du mémoire une nouvelle preuve de l'existence du camp retranché de la Prétière.

Relativement à l'existence d'une voie romaine sur la rive droite du Doubs et à celle d'un canal de dérivation des eaux de cette rivière, l'examen des lieux fournit à l'auteur certaines observations qui peuvent, à la rigueur, servir de bases à des hypothèses fort ingénieuses, sans doute, mais qui manquent d'éléments précis de justification.

Voici qui peut paraitre plus concluant. On rencontre sur le territoire de la Prétière, et sur une étendue de plusieurs hectares, beaucoup de tuileaux romains, de nombreux débris de mosaïques. Ces débris révèlent l'existence d'habitations construites avec un certain luxe décoratif, témoignage de leur importance.

En 1882, sur le territoire de Blussangeaux, on a découvert au lieu dit les Polles un cimetière gallo-romain. Les dépouilles de dix-sept sépultures ont enrichi le musée de Montbéliard. Dès 1876, un ouvrier, extrayant du sable au même lieu, avait mis au jour une urne cinéraire, deux sabres et une boucle de ceinturon argentée. Cette urne

renfermait donc les cendres d'un chef militaire important. Où pouvait être sa résidence, sinon à la Prétière, car Blussangeaux, en dehors du cimetière, ne présente aucune trace de constructions romaines. C'est ainsi que l'auteur du mémoire s'efforce de réunir en faisceau les preuves à l'appui de sa thèse sur l'origine gallo-romaine de la Prétière.

Le chapitre sixième et dernier du mémoire contient une énumération détaillée et descriptive des antiquités trouvées sur le territoire de la Prétière. On peut supposer que des fouilles habilement dirigées enrichiraient promptement cette petite collection.

Votre concurrent, qui se qualifie de *modeste habitant des campagnes*, a eu principalement pour but de porter à la connaissance de l'Académie des choses ignorées : *Colligite fragmenta ne pereant.*

Il paraît disposé à offrir ses richesses archéologiques au musée gallo-romain de Besançon.

Cette bonne pensée lui méritait les sympathies de votre commission.

Si elle n'a pu vous proposer en sa faveur une récompense, en raison soit du caractère un peu hypothétique de certaines conclusions de son travail, soit surtout en raison de sa rédaction, dont le style manque parfois, sous plusieurs rapports, d'une correction indispensable, elle apprécie ses efforts, son zèle pour les études archéologiques, et elle tient à lui donner un encouragement public.

N° 2. *Le catholicisme et le protestantisme dans le pays de Montbéliard*, un volume de 551 pages avec pièces justificatives et notes.

L'auteur traite exclusivement du rétablissement du culte catholique dans le comté de Montbéliard et dans les quatre principautés ou terres souveraines adjacentes, Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot. Il complète ainsi,

avec une richesse de détails parfois un peu prolixe, une partie très intéressante de notre histoire provinciale.

Le style de ce mémoire ne manque ni de clarté ni de précision, mais parfois d'élégance. Il est même entaché de certaines expressions vulgaires. La lecture en est trop souvent alourdie par une profusion de documents introduits dans le texte même et qui eussent été utilement rejetés aux pièces justificatives.

Malgré ces imperfections de forme, cet ouvrage, très riche en documents sur l'histoire politique, administrative et religieuse du pays de Montbéliard, nous a paru digne de fixer l'attention de l'Académie.

En abordant le sujet qu'il a choisi, votre concurrent se plaçait sur un terrain brûlant.

Si l'introduction de la réforme dans les États de la maison de Wurtemberg, au milieu du xvi[e] siècle, avait offert le tableau attristant d'excès de pouvoir, d'actes de spoliation et de violence, il faudra reconnaître que, par un retour fatal des choses ici-bas, le rétablissement du culte catholique, un siècle et demi après, ne se produira pas sans mettre sous nos yeux des scènes tout aussi affligeantes.

L'histoire, sans doute, n'est pas question de sentiment; néanmoins, au récit de certains épisodes, votre commission eût été heureuse de rencontrer, sous la plume de l'écrivain, une pensée de regrets et une appréciation plus impartiale des faits.

L'ancienne principauté de Montbéliard renfermait, vous le savez, outre le comté proprement dit, les quatre principautés ou seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot.

Aux comtes de Montbéliard appartenait encore la seigneurie d'Étobon, renfermant cinq villages, celle de Franquemont, ayant Goumois pour chef-lieu, et en outre des sujets à Mandeure, Châtenois et autres lieux.

Au moment où la Franche-Comté venait de tomber sous la domination française, la principauté, placée entre cette nouvelle province et l'Alsace récemment conquise, devait s'attendre à voir son indépendance menacée.

Dès 1673, le marquis de Vaubrun, gouverneur d'Alsace, envoyait proposer au prince Georges de recevoir à Montbéliard une garnison française. Celui-ci repoussa cette proposition et, pendant deux années, lutta pour sauvegarder son indépendance. Le maréchal de Luxembourg, voyant les négociations traîner en longueur, vint de Belfort, le 5 novembre 1676, investir la place de Montbéliard.

Bourgeois et militaires refusèrent de soutenir le duc dans ses projets de résistance, et les troupes françaises occupèrent la ville et le château le 8 du même mois.

Le lendemain, le prince, réduit à l'impuissance, se retirait à Bâle, le châtelain de Blamont ouvrait les portes de la forteresse à une garnison française, et Héricourt était également occupé sans coup férir.

Le séquestre fut mis sur le domaine du prince, tous les revenus en furent confisqués pour être versés, par l'intermédiaire d'un trésorier spécial, dans la caisse du receveur général des confiscations d'Alsace.

Le comté devait être rendu, plus tard, à la famille de Wurtemberg, comme appartenant à l'immédiatité de l'Empire. Quant aux principautés, un arrêt du parlement de Besançon, 1er septembre 1679, leur reconnut le caractère de fiefs mouvants du comté de Bourgogne, et elles ne furent jamais restituées en pleine souveraineté.

Tel est le prologue de l'histoire qui va se dérouler dans le mémoire soumis à l'Académie. Cette histoire embrasse une longue période, s'étendant de 1676 à 1804. Il ne serait pas possible, sans dépasser de beaucoup les limites qui me sont imposées, d'en analyser, même succinctement, toutes les phases.

La domination française devait avoir pour conséquence

nécessaire le rétablissement du culte catholique dans le comté et surtout dans les quatre principautés où la France rentrait en souveraine.

Il fallut soutenir des luttes, ouvrir des négociations, créer une nouvelle organisation administrative et paroissiale, rendre aux églises les biens dont elles avaient été injustement dépouillées. « L'heure des revendications était « arrivée, nous dit l'auteur. Les catholiques, depuis si « longtemps humiliés, se voyant enfin sous la protection « d'une épée puissante, eurent la prétention de rentrer en « possession de leurs droits usurpés par l'hérésie. »

Au moment de la prise de possession du comté par les troupes françaises, le siège archiépiscopal de Besançon était occupé par Mgr Antoine-Pierre Ier de Grammont. Ce grand prélat, très attaché à la maison d'Espagne, put néanmoins accepter plus volontiers le nouveau régime, parce qu'il entrevit la possibilité de travailler utilement à la restauration de la foi catholique dans le pays de Montbéliard, d'où elle avait été violemment bannie.

Le parlement de Besançon, de son côté, se montra sans cesse un défenseur énergique de la même cause.

De 1676 à la fin du XVIIIe siècle, la France intervint plusieurs fois dans le comté, soit à titre d'occupation temporaire, soit à titre de séquestre.

Ces modifications successives dans l'exercice de la souveraineté mirent en jeu, de part et d'autre, tous les organes de la puissance publique. Grâce aux patientes recherches de l'auteur, on peut suivre avec intérêt l'histoire de la lutte engagée, sur le terrain diplomatique, entre les princes de la maison de Wurtemberg et la cour de France.

Lors de la capitulation présentée au maréchal duc de Luxembourg, les maîtres bourgeois de Montbéliard avaient demandé, pour leur culte, le droit de cité à l'exclusion de l'exercice public d'une autre religion. A cette clause le général français substitua celle-ci :

« Les bourgeois demeureront dans l'exercice de leur re-
« ligion comme à l'ordinaire, sans qu'il y soit rien innové,
« et pour les officiers et les soldats de la garnison, sera
« choisie une chapelle, dans la ville, où l'on célébrera la
« sainte messe et les autres exercices de la religion ca-
« tholique. »

L'une des salles du collège fut, en effet, convertie en chapelle ; mais comme elle était insuffisante, l'année suivante, l'autorité française reprit possession de l'église de Saint-Maimbœuf. Ce fut pour peu de temps, car en 1678, le traité de Nimègue rendit au prince de Montbéliard la ville et le comté. Vingt années après, le traité de Ryswick confirma cette restitution.

L'article IV de ce traité, statuant sur le fait de la religion catholique romaine, posait comme condition de cette restitution : « Que dans tous les lieux la religion catholique
« romaine demeurera au même état où elle est à pré-
« sent. »

Le roi invoqua cette clause pour faire rétablir à Montbéliard le culte catholique. Le prince Georges ferma l'oreille à cette demande. Louis XIV n'hésita pas. Le 6 janvier de l'année suivante, un corps de sept cents hommes envahit Montbéliard et le traita en ville conquise.

On s'empara de force de la chapelle du collège et le curé de Mandeure vint, le samedi 7 janvier, y chanter la messe.

Depuis cette époque, le culte catholique n'a pas cessé d'être célébré au chef-lieu de la principauté. Seulement, à chaque mutation de curé, le conseil de régence émettait naguère, au nom du souverain, une protestation qui était lue à la porte même du collège par un notaire assisté de témoins.

Peu de jours après l'occupation de la chapelle, le subdélégué de l'intendant de Bourgogne fit savoir aux maîtres bourgeois : qu'il ferait sortir ses troupes de la ville, si douze des principaux habitants promettaient, par un acte

signé de leur part : « qu'on ne ferait aucune insulte audit curé. »

Les maîtres bourgeois ayant refusé de signer cet engagement, encouragés et soutenus dans leur résistance par les conseils du prince Georges, l'occupation pesa plus lourdement sur la population.

L'auteur nous montre les maîtres bourgeois dans la consternation, s'adressant à tous les princes protestants et enfin au roi de France. Celui-ci leur ayant fait répondre que *ses troupes n'étaient pas à Montbéliard pour punir les bourgeois, mais pour y maintenir la religion catholique suivant l'article 4 du traité de paix*, ils se soumirent. Dès ce moment les catholiques jouirent en paix de l'église du collège qui fut desservie par Julien Relange, curé de Mandeure, nommé, avec l'agrément du roi, administrateur de la nouvelle paroisse.

En 1723, à la mort de Léopold Eberhard, prince de Montbéliard, des contestations s'étant élevées entre ses enfants naturels et ses héritiers légitimes, Louis XV, souverain alors incontesté des quatre seigneuries, mit sous son séquestre tous les biens de la succession.

Pendant ce séquestre, qui ne prit fin qu'en 1748, l'administration des églises appartint aux intendants de Bourgogne. Ils devaient faire agréer au roi la nomination de tout pasteur ou diacre de l'Église réformée. Si un ministre transgressait les défenses portées par l'administration, il n'évitait pas un châtiment. Ainsi, les pasteurs Cucuel d'Héricourt et Mequillet de Chagey, ayant inhumé un maître bourgeois dans la nef de l'église d'Héricourt, furent condamnés, le premier à trois mois de prison, peine qui lui fut remise en raison de son grand âge ; le second à être enfermé au fort Griffon, à Besançon, où il fut détenu quinze jours. On exigeait le respect pour les cérémonies extérieures du culte catholique, notamment pour la procession de la Fête-Dieu. Des bourgeois d'Héri-

court n'ayant pas tapissé leurs maisons sur le passage du saint Sacrement se virent frappés d'une amende de dix livres.

Le remplacement des ministres luthériens par des curés catholiques et la réoccupation des églises ne pouvaient manquer de provoquer des résistances. Il y eut des luttes très vives à Héricourt, à Blamont.

A Chagey, l'abbé Briot, nommé curé à la mort du pasteur Mequillet, en 1739, fut installé par la force armée, après une lutte acharnée qui laissa sur le champ de bataille, du côté des habitants, cinq morts et vingt-trois blessés.

Sauf la résistance à main armée, la lutte se produisit à peu près uniformément dans les paroisses mixtes des quatre seigneuries.

Les faits sont exposés avec détail pour chacune d'elles. L'auteur s'appuie sur des documents dont l'authenticité ne semble pas contestable.

Il esquisse également l'histoire des luttes intestines de l'Église réformée dans le pays de Montbéliard, il nous montre l'origine et les progrès du piétisme qui jeta le trouble dans le clergé. Les pasteurs se divisaient sur la doctrine et s'anathématisaient les uns les autres.

Après la levée du séquestre en 1748, un certain nombre de pasteurs s'étaient réinstallés plus ou moins subrepticement dans diverses paroisses, à Seloncourt, à Glay, à Villars-sous-Blamont. Le lieutenant du roi à Blamont résolut de s'opposer à ces empiétements. Il reçut l'ordre de remettre toutes choses en l'ancien état et de faire arrêter ceux qui tenteraient de nouvelles entreprises. Cependant, grâce à l'influence des agents du prince de Montbéliard, le roi Louis XV était enclin à la tolérance ; il adressa dans ce sens, le 10 juillet 1749, au parlement de Besançon, des lettres de cachet par lesquelles il autorisait les ministres à exercer leur culte dans les églises qu'ils avaient autrefois occupées et dont ils avaient été exclus.

Cette tolérance éveilla la susceptibilité du parlement, qui fit des remontrances et refusa d'enregistrer. Le roi céda en fin de compte, et fit informer les plénipotentiaires du comte que les choses resteraient en l'état.

Au milieu du xviiie siècle un prince de Wurtemberg, Charles-Alexandre, avait embrassé la religion catholique. Son fils, Frédéric-Eugène, élevé dans la même croyance, vint, en 1769, prendre possession de la principauté et y fixer sa résidence. Il fit bâtir le château d'Étupes, où il vivait au milieu d'une cour élégante, dont les mémoires de la baronne d'Oberkirch nous ont raconté la splendeur et les charmes. L'une de ses filles, la princesse Élisabeth, catholique comme son père, devint impératrice d'Autriche, tandis que sa sœur, Marie-Dorothée, par son mariage avec le grand-duc Paul, était destinée à monter sur le trône de Russie.

La présence d'un prince catholique dans le pays de Montbéliard exerça une heureuse influence sur l'esprit public et adoucit singulièrement les rapports entre les deux cultes.

Si pendant cette période les luthériens continuèrent, dans les quatre principautés, leurs tentatives envahissantes, ils rencontrèrent une résistance plus molle dans les conseils du roi, et le siècle finissait sans incidents dignes de remarque, quand éclata la Révolution française.

Elle devait aussi renverser l'ancien état des choses dans le pays de Montbéliard, y laisser bien des ruines, mais, après des années de troubles et d'agitation, fixer enfin la destinée de cette petite principauté et la rattacher définitivement à la grande unité française.

Le prince Frédéric-Eugène, craignant pour sa sûreté, quitta ses États dès le mois d'août 1791. En septembre 1792, les gardes nationales de Belfort, Héricourt et lieux voisins investirent Montbéliard ; la garnison capitula sans coup férir et fut internée à Belfort. A la suite de cette

équipée, le désordre s'accrut dans le comté; aussi, dès le mois d'avril 1793, par ordre de Custine, le général Desprez-Crassier, commandant la 5e division de l'armée du Rhin, entra au chef-lieu et prit possession du comté au nom de la France.

Pour cette période, l'auteur du mémoire retrace l'histoire de la constitution civile du clergé, celle des persécutions auxquelles furent en butte les prêtres restés fidèles à leur foi. Il n'est pas possible de le suivre dans ses longs développements. Il a trouvé de précieux documents aux Archives nationales, dans les notaux de Montbéliard, dans les registres des paroisses, et puisé largement dans l'ouvrage, devenu classique, de notre confrère, M. Sauzay.

Trois curés catholiques de la principauté étaient morts pendant la tourmente révolutionnaire. Lorsque Bonaparte ouvrit les portes de la patrie aux exilés et celles des églises au culte catholique, les survivants furent accueillis avec transport par les populations.

Le mémoire nous montre le tableau de la réorganisation du culte catholique à Montbéliard, Blamont, Héricourt, Chagey, Tavey. Il se termine par une étude sur le décret organique concernant la confession d'Augsbourg et l'administration de l'Église réformée dans l'inspection de Montbéliard.

L'étude soumise à votre appréciation est un travail considérable, consciencieusement appuyé sur des documents puisés aux meilleures sources et parfois inédits.

Elle présente, au point de vue de l'histoire franc-comtoise, un intérêt très sérieux; votre commission vous propose d'attribuer à son auteur, avec une mention très honorable, un prix de 300 fr.

LE GÉNÉRAL RADET

A BESANÇON

Par M. LIEFFROY

MEMBRE TITULAIRE

(Séances des 16 mars et 20 avril 1893)

Parmi les prisonniers qui passèrent un certain temps à la citadelle de Besançon, un des plus marquants fut le général baron Radet, dont M. Combier vient d'écrire l'histoire, d'après les souvenirs de famille qu'il a recueillis et les notes laissées par le général.

A notre époque, les mémoires militaires ont la chance d'être fort goûtés du public. Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns et sans parler de ceux remontant déjà à quelques années, nous trouvons à une date toute récente les mémoires du général baron de Marbot, un des plus grands succès du jour, les souvenirs du maréchal Macdonald, du général Tercier, du général baron Dellard, enfin ceux du colonel Pion des Loches, ces derniers intéressant plus spécialement notre province. Il a toujours paru curieux d'écouter les témoins de tant de luttes épiques, de surprendre, pour ainsi dire, dans leurs lettres, leurs confidences intimes, la trace des sentiments personnels des acteurs d'une époque mémorable, de voir ce qu'ils ont pensé, quand ils pouvaient se dérober un instant

au regard du maître, se soustraire à sa dictée impérieuse, à sa volonté qui, dans les documents officiels, laissait échapper seulement ce qu'il croyait utile à ses intérêts.

Et puis, à ce moment, il n'y avait pas rien que de la renommée à acquérir pour le général. Quand après le combat, le héros, revenu de ces charges brillantes, de ces immortelles expéditions, se déshabillait pour ainsi dire de sa gloire, l'homme reparaissait. L'homme reparaissait avec les douleurs et les tribulations inhérentes à notre nature. N'y avait-il pas alors, dans l'organisation et l'établissement du vaste empire de Napoléon, des moments où l'accomplissement de missions politiques était accompagné pour le présent de graves soucis, était suivi pour l'avenir d'amères désillusions? Ces missions politiques, personne ne pouvait y échapper. Aussi faut-il plaindre souvent, en tous cas blâmer avec une extrême réserve l'officier général auquel la redoutable confiance du souverain imposait brusquement des devoirs qu'ensuite les contemporains lui reprochaient durement, et que la postérité juge encore sur un souvenir, sur une tradition dépourvue d'indulgence et d'impartialité.

Parmi les généraux dont la carrière militaire a été presque oubliée et pour ainsi dire écrasée par l'ingérence de la politique, un des plus compromis, un des plus malheureux, est certainement le général Radet. Qu'est-ce que le général Radet? On a perdu le souvenir des combats auxquels il a participé, des blessures qu'il a reçues, des services éminents qu'il a rendus dans l'organisation de la gendarmerie et la répression du brigandage dans le Midi : on a oublié l'estime et l'influence dont il jouissait dans son pays natal, et après avoir étudié même consciencieusement les annales de l'empire, on sera tenté de répondre simplement : « Oh! le général Radet? C'est lui qui a arrêté le pape Pie VII à Rome pour le conduire à Savone, qui, pendant les Cent-Jours, a été le geôlier du duc d'Angou-

lème et l'a escorté du Pont-Saint-Esprit à Cette. » Il faut bien l'avouer : son rôle, son caractère ainsi compris inspireraient alors une répulsion méritée, et on serait en droit de le considérer plutôt comme un commissaire de police que comme un personnage militaire de la grande épopée impériale.

Le livre de M. Combier se ressent de cette situation faite à son grand-oncle. Cet ouvrage, consciencieusement écrit, ressemble pourtant à un plaidoyer. Les rapports officiels y sont sans doute fidèlement commentés, et ils font ressortir la part glorieuse prise par le général Radet dans les événements mémorables de l'époque. Mais là évidemment n'est pas le but de M. Combier. Il s'attache plutôt et avec une passion réelle à venger la mémoire du grand prévôt, non des ordres reçus et fidèlement exécutés, mais du reproche de grossièreté, de manque d'éducation, de rudesse, voire même d'une certaine duplicité policière, que tous les auteurs, même les plus sérieux, lui ont un peu légèrement attribués. M. Combier, dans son rôle d'avocat, est passionné et virulent. L'énergie de sa conviction donne de l'impétuosité à ses attaques, et lui aussi ne fait pas la part suffisante à l'état d'esprit et aux passions d'une époque essentiellement troublée. A ces moments-là, il y eut toujours des victimes : Radet en fut une, il n'y a pas de doute à cet égard. Alors les vainqueurs, au lieu de s'en prendre à la tête qui a commandé, s'en prennent au bras qui a exécuté, à l'instrument passif et modeste qui a obéi : les vainqueurs, qui sont les contemporains, ne savent jamais ni pardonner ni plaindre. Plaindre et pardonner, dans ces deux mots résident peut-être toute la morale et toute la philosophie de l'histoire.

I.

Le général Radet (1) naquit à Stenay le 19 décembre 1763. Ses états de service sont l'indice d'une carrière labo-

(1) Pour mieux le faire connaître, nous croyons utile de relater ici ses états de service.

Soldat au régiment de la Sarre, le 4 avril 1780.

Caporal, le 20 mars 1781.

Sergent, le 24 avril 1782.

Congédié par grâce le 12 septembre 1786.

Cavalier dans la maréchaussée du Clermontois, le 30 novembre 1786.

Brigadier, le 11 décembre 1787.

Démissionnaire, le 11 août 1789.

Nommé ledit jour sous-lieutenant quartier-maître, secrétaire de la garde nationale de Varennes.

Lieutenant, le 10 novembre 1789.

Capitaine de canonniers, le 16 octobre 1790.

Major, le 9 août 1791.

Chef de bataillon du canton de Varennes, le 16 mars 1792.

Adjudant général, chef de légion du district de Clermont, le 25 juin 1792.

Aide de camp provisoire du général Dillon, le 15 septembre 1792.

Aide de camp provisoire du général Dubuis, le 19 février 1794.

Nommé adjudant général, chef de brigade, par les représentants du peuple, sur la Sambre, le 4 mai 1794.

Chef d'état-major de la cavalerie de l'armée de Sambre-et-Meuse, en juin 1795.

Confirmé, le 13 juin 1795.

Commandant la 24e division de gendarmerie, le 17 février 1798.

Général de brigade, inspecteur du corps de la gendarmerie, le 3 mai 1800.

Chargé d'organiser la gendarmerie en Toscane, le 27 mars 1808.

Grand prévôt de la grande armée, le 30 mars 1813.

Général de division, le 5 novembre 1813.

Rentré dans ses foyers, le 9 avril 1814.

Mis en non-activité, le 1er juin 1814.

Commandant la gendarmerie des 7e, 8e et 9e divisions militaires, le 31 mars 1815.

Inspecteur général du corps de la gendarmerie, le 3 avril 1815.

Grand prévôt de l'armée du Nord, juin 1815.

Puis de l'armée de la Loire.

Mis en non-activité, le 9 août 1815.

rieuse. Nous ne reprocherons pas à Radet, avec ses détracteurs, de n'avoir jamais remporté de victoires. N'en remporte pas qui veut, et l'on ne comprend guère une semblable accusation. On peut dire qu'il ne fut pas heureux, et, ainsi que nous allons le voir, les fonctions difficiles qu'il eut à remplir le mirent successivement en butte aux attaques d'ennemis bien divers qui le poursuivirent avec un égal acharnement.

Le 21 juin 1791, il était capitaine de canonniers à Varennes ; il était de service dans la nuit mémorable où le malheureux Louis XVI fut fait prisonnier et obligé de rétrograder sur Paris. Radet, par suite des opinions de sa famille, de son éducation, des personnes qu'il avait fréquentées, était royaliste, et il pensa à sauver le roi. Il avait appris que Louis XVI avait déclaré qu'il ne se rendait qu'à Montmédy et qu'il persistait à vouloir s'y rendre, malgré toutes observations. Déjà le pont de Varennes avait été encombré de voitures et de meubles. Les gardes nationaux de Montblainville étaient préposés à la garde de ce pont. Il les aborda et leur dit hardiment *que le roi n'allait qu'à Montmédy, qu'il fallait débarrasser le pont pour le laisser passer et que ce serait un bien pour Varennes.* Cet ordre s'adressait à toute la compagnie et notamment au commandant, qui en déposa plus tard ; il était donné par un officier avec le ton de l'autorité. Les gardes et leur capitaine répondirent : « Non, il ne passera pas, mort ou vif. » L'un d'eux ajouta : « Le roi vient de Paris, il faut qu'il y retourne. » Un autre, un jeune homme, voulut percer Radet de sa baïonnette. Ainsi on méprisait son ordre et son grade. Il n'y avait plus rien à espérer.

Sa conduite en cette circonstance, ses procédés envers MM. de Choiseul et de Damas, qu'il chercha à faire évader, le rendirent suspect. Ne l'était-il pas déjà ? Sa nomination comme capitaine de canonniers avait de plus suscité la haine et la jalousie d'un nommé Nicolas Féreaux, brasseur

à Varennes. Cet homme lança contre lui une dénonciation qui dormit quelque temps dans les cartons des jacobins, pour se réveiller deux ans et demi après, au début des convulsions les plus sanglantes de la Terreur. Radet fut arrêté le 14 décembre 1793, on le jeta dans les cachots de Varennes, et il passa devant le tribunal révolutionnaire le 4 février 1794. Contre toute attente, malgré la fureur des jacobins qui voulaient cette victime, il fut acquitté.

Quand, sur la fin de sa vie, il revint à Varennes pour jouir d'un repos bien relatif, souvent, en sortant de chez lui, il rencontrait un vieillard déguenillé lui demandant humblement l'aumône : c'était Féreaux.

A l'issue de son procès, Radet quitta décidément Varennes : « L'anarchie, débordement furieux de l'esprit humain, m'a chassé des armées, » écrit-il avec l'enflure qui était de mode à l'époque. Il n'était pas le seul alors à chercher ainsi dans les camps l'oubli, le repos et la tranquillité. Le 16 février 1794, il fut attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse où il figura avec le titre d'adjudant général aux affaires suivantes : Charge devant Chaubrai, Fleurus, Quatre-Bras, Nivelles, Fort-Saint-Pierre, Juliers, Oëlzerath. Le 13 juin 1798, il fut appelé au commandement de la 24e division de gendarmerie à Avignon. Son commandement comprenait les départements du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de Vaucluse. On comptait avec raison sur son intelligence et sa fermeté pour réorganiser la gendarmerie et faire cesser le brigandage. Selon ses propres expressions, il était chargé de ramener la tranquillité et la concorde et d'apaiser aussi bien les tourmentes contre-révolutionnaires qu'ultra-révolutionnaires qui désolaient le pays malgré le calme apparent qui y régnait. Les habitants du Midi lui déplaisaient profondément, il ne put jamais s'habituer à leur caractère, et il disait, en les voyant paresseux et mendiants : « Le sol est de Dieu, et le peuple du diable. »

Le 29 mars 1800, il fut nommé inspecteur général de la gendarmerie à Paris, par le premier consul, qui se connaissait bien en hommes; puis, le 2 janvier, il fut envoyé avec son titre en Corse « en exil, » comme il le disait lui-même. Il y resta jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut appelé à Gênes par décret spécial; puis de 1806 à 1807, il eut à remplir ses fonctions dans le royaume de Naples. Enfin, en 1809, l'empereur donna l'ordre au roi Joseph de l'envoyer en Toscane.

Ainsi l'empereur se servait de lui, mais il ne l'aimait pas. Radet n'était pas un courtisan, loin de là. Quand le premier consul voulut s'asseoir sur le trône, devant une assemblée suffisamment nombreuse pour que le propos fût ébruité, le général s'était écrié, trop brusquement peut-être : « On lui en f..... des trônes ! » Il est inutile de dire que ce propos rapporté à l'empereur n'était pas de nature à lui plaire, et il ne fut jamais oublié. Aussi Napoléon, tout en utilisant Radet le plus possible, l'éloignait-il de sa personne. Comme marque de la confiance qu'il ne pouvait lui refuser, il lui imposait les missions les plus pénibles, j'allais dire les plus odieuses à remplir.

II.

Nous voici arrivés à l'un des actes les plus importants de la vie du général Radet : l'enlèvement du pape Pie VII. Nous n'avons pas la prétention d'en expliquer les causes et les suites. Après les historiens tels que le cardinal Consalvi, le cardinal Pacca, Thiers, d'Haussonville, notre distingué confrère M. Chotard, dans son livre *Le pape Pie VII à Savone* (1), nous semble avoir très bien résumé

---

(1) « L'accord ne pouvait durer : Pie VII et Napoléon s'étaient rencontrés dans une même pensée de restauration religieuse; le premier

l'origine de la querelle entre le souverain pontife et Napoléon, querelle qui fut suivie de l'excommunication de l'empereur.

Les conséquences de cette excommunication ne se firent pas attendre : l'empereur ne pensa plus qu'à en tirer une vengeance éclatante. Dans son esprit, la présence du pape à Rome ne servait qu'à paralyser sa volonté ; la lutte entre les deux pouvoirs allait grandissant, et d'après le chevalier Artaud, l'idée de l'enlèvement du pape et de son éloignement de Rome était venue, dès le 6 septembre 1808, au gouverneur général Miollis.

Le général Radet était à Pescia, dans les premiers jours de juin 1809, lorsqu'un courrier, venant de Turin, apporta un ordre daté de Schœnbrunn, par lequel l'empereur lui

---

avec plus de sincérité que le second, qui voyait surtout dans la religion une raison d'ordre et un moyen de gouvernement : ils ne devaient pas tarder à se séparer. Napoléon, en rédigeant le Concordat et en prenant la couronne sur un autel, ne faisait pas un acte de concession à l'Église, mais un acte de pouvoir sur son entourage, sur sa cour et sur la France ; et ce pouvoir qu'il était si jaloux d'exercer absolument, il le faisait peser de tout son poids sur quiconque l'approchait, prince ou pontife, et sur tout le pays réuni à la France ou en amitié avec elle. Sa volonté était loi, et il la portait hors de France, à Rome comme ailleurs. Pie VII ne pouvait oublier qu'il était lui-même souverain ; il tenait à l'indépendance retrouvée de ses États ; il redoutait le sort de son prédécesseur Pie VI, et il voulait y échapper. Il avait assez fait pour que Napoléon le ménageât. Mais dans la fatale année 1806, comme conséquence de ce blocus continental qu'il établissait en Europe, pour répondre au blocus maritime des Anglais, Napoléon parla en maître à Rome comme il parlait à Berlin, comme il allait parler à Vienne et aussi à Tilsitt, bien qu'il dût, devant Alexandre de Russie, adoucir sa voix. Interdire l'Europe aux Anglais, quelle entreprise ! Comment tenir tant de peuples en sa main, et successivement ? Comment être partout assez puissant pour que toute résistance cédât ? Il l'essaya et, dès 1806, il ordonna au pape de chasser les Anglais de ses États. Le pape déclara qu'aucun empereur n'avait droit sur Rome. Ce fut le signal de la rupture : Rome était condamnée ; on lui enleva Bénévent et Ponte-Corvo, en 1808, on l'occupa militairement, on lui prit les légations d'Ancône, d'Urbin, de Macerata et de Camerino ; en 1809, elle fut réunie à l'empire français et devint chef-lieu de département. A la suite de ces faits Napoléon fut excommunié. »

commandait de quitter la Toscane immédiatement et de se rendre de sa personne à Rome, où il recevrait des instructions Il arriva à Rome dans la nuit du 12 au 13 juin. Il trouva Miollis dans la plus grande perplexité apparente, et il fut chargé incontinent par le gouverneur de la direction générale de la police des États romains. La situation était d'une gravité exceptionnelle : les bulles d'excommunication, lancées les 10 et 11 juin, faisaient une sensation profonde dans l'esprit public, et le conflit entre l'autorité civile et l'autorité religieuse ne laissait pas que de favoriser l'agitation et même le brigandage. Enfin Miollis, le 4 juillet dès le matin, fit appeler le général Radet et lui dit que, pour rétablir le calme, il ne voyait d'autres moyens que d'éloigner Sa Sainteté de Rome et qu'il l'avait choisi pour effectuer cette importante opération, qui rentrait d'ailleurs dans ses attributions.

Après quelques pourparlers, Radet prit les précautions militaires qu'il crut nécessaires et il exécuta, le 6 juillet, le coup de main relativement bien facile, en tous cas peu glorieux, qui consistait à s'emparer d'un vieillard sans défense, respectable et sacré aussi bien par son caractère que par la dignité suprême dont il était revêtu.

Sans doute, Radet fut, pendant le temps qu'il passa avec Pie VII, rempli d'une déférence sincère, déférence que lui reconnait le cardinal Pacca lui-même ; il lui offrait le bras pour l'aider à descendre les escaliers du Quirinal ; il laissait reposer son illustre prisonnier quand la faiblesse de celui-ci l'exigeait absolument ; il l'engageait même à prendre l'argent qu'il lui proposait, soit pour faire face à ses dépenses journalières, soit pour subvenir à ses aumônes, car le pape n'avait absolument rien emporté en quittant son palais. Assurément il n'accentua pas par des rigueurs intempestives et des tracasseries grossières la sévérité de la consigne qu'il avait reçue. Aussi Pie VII reconnaissant, comprenant sans aucun doute que ce rude

soldat ne pouvait manquer à la discipline, n'eut que de bonnes et affectueuses paroles pour son geôlier : « Jésus-Christ a bien autrement souffert, » disait-il simplement. En arrivant au but d'un voyage accompli sans incident, il remit au général une tabatière ornée de son portrait, comme gage de sa gratitude, j'allais dire de son pardon.

Radet conduisit le pape jusqu'à Florence et retourna de suite à Rome.

Nous venons de relater très brièvement les faits tels qu'ils sont consignés dans les mémoires et rapports relatifs à ce grand événement.

Maintenant examinons rapidement la conduite de Radet en cette circonstance.

Radet pouvait-il ne pas exécuter les ordres reçus? Et d'abord ces ordres ont-ils été donnés? Après l'événement, nous trouvons dans les lettres de l'empereur des passages où il déclare que l'enlèvement du pape n'était pas politique et qu'il l'a déploré. Mais s'il le regrettait positivement, il n'avait qu'à désavouer le général Miollis; au lieu de détenir Pie VII pendant de longues années à Savone, il pouvait lui rendre la liberté et réparer, par cette éclatante manifestation, la prétendue maladresse de ses lieutenants. Les détracteurs de Radet ont prétendu que ce général avait agi fortement sur l'esprit du général Miollis pour l'engager à faire procéder à l'enlèvement du saint-père. Mais n'oublions pas que Radet, arrivé depuis quelques jours à Rome, n'avait pas eu le temps strictement nécessaire pour se rendre un compte exact de la situation. S'il en avait pu deviner les difficultés, il ne pouvait savoir encore quels seraient les meilleurs moyens de les résoudre. On peut affirmer, sans crainte d'erreur, qu'on le fit venir, qu'en le nommant directeur de la police romaine, on lui donna les pouvoirs nécessaires pour faire lui-même une chose que le gouverneur général répugnait à exécuter. Vainement objectera-t-on que Miollis, dans ses ordres,

n'avait jamais visé que le cardinal Pacca, accusé d'être le bras droit du pape et le plus ardent défenseur du pouvoir temporel. Radet n'exécuta rien de son propre mouvement. Il faut bien savoir et constater qu'il y eut quatre ordres successifs de Miollis. Le premier, verbal, ordre d'éloigner le pape de Rome. Le second [1], écrit et remis par Miollis lui-même à Radet, ordre que ce dernier qualifie de conditionnel, en ce sens que Miollis, ainsi que sa lettre le prouve, vise surtout l'arrestation du cardinal Pacca et ne parle de celle du pape que dans le cas d'une absolue nécessité. Le troisième, verbal et rapporté en secret au général par le maréchal des logis Cardini au Quirinal même. Le quatrième, verbal et exprimé hautement devant tous les assistants par l'officier de Filippi. Il était ainsi formulé :

---

(1) Nous donnons ici le texte même de la lettre de Miollis :

Vous voudrez bien, général, procéder de suite à l'arrestation du cardinal Pacca, retiré avec le pape au palais Quirinal; vous disposerez à cet effet de toute la gendarmerie, du service de la police, des chasseurs à cheval qui se trouveront dans Rome, et vous trouverez huit cents hommes à pied, en outre, à la place des Saints-Apôtres pour les soutenir. Je ferai garder la ville par le restant des troupes et deux pièces de campagne.

Comme il parait hors de doute que le pape n'y oppose des moyens de résistance préparés depuis longtemps, vous tâcherez d'aborder le palais de la manière la plus prompte pour y parvenir avec le moins de fracas et de rumeur, ne perdant pas moins de vue que l'ordre doit être exécuté avec fermeté et prudence le plus possible. Donc, vous ferez partir sur-le-champ le cardinal pour la France en prenant la route de Florence : dans le cas d'une résistance absolue du pape, vous le conduirez avec si vous ne pouvez parvenir à le détacher du cardinal et du parti violent qu'il paraît vouloir obstinément garder.

Vous conduirez ces personnages le plus promptement possible à la Chartreuse de Florence pour les diriger, en prenant les ordres de Son Altesse impériale, sur Alexandrie.

Je confie à votre fermeté et à votre sagesse cette commission si importante. MIOLLIS, *gouverneur général.*

Rome, 6 juillet 1809, à minuit.

Au général Radet, inspecteur général de la gendarmerie.

(Les ratures qui se trouvent dans l'original de cette lettre et dont parle Artaud sont complètement insignifiantes.)

« L'ordre de Son Excellence le gouverneur général est que le pape et le cardinal Pacca partent à l'instant avec le général Radet : les autres personnes suivront après. »

Pour nous résumer, il est de toute évidence que l'ordre émanant de Napoléon, alors à Schœnbrunn, a été transmis par Miollis à Radet; aucune incertitude ne nous semble possible à cet égard. Radet n'avait aucun intérêt à prendre sur lui une aussi grave détermination, qui dans ce cas aurait été suivie d'une disgrâce immédiate. Or, c'est le contraire qui arriva. L'empereur, pour témoigner à Radet la satisfaction de ses services, lui conféra des dignités nouvelles, ce qui peut démontrer que le général n'avait pas outrepassé les ordres reçus et qu'il ne les avait pas exécutés d'une manière maladroite ou intempestive.

Le 3 décembre 1809, il fut nommé baron de l'empire, avec un majorat de 4,000 fr. sur la portion du Hanovre qui faisait partie du royaume de Westphalie, dont Jérôme était roi depuis 1807.

Radet resta un an ou quinze mois à Rome. En 1810, il fut envoyé à Hambourg, où il organisa une légion de gendarmerie forte et sévère, et le 30 mars 1813, Napoléon signa pour lui le brevet de grand prévôt de la grande armée, avec la résidence de Francfort, où elle commençait à se former.

Il resta attaché, en qualité de grand prévôt, à la grande armée de 1813 à 1814. Il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, puis à celle de Leipzig et à la campagne de France. Il était blessé et malade. Aussi, le 9 avril 1814, le prince d'Eckmülh lui adressa la lettre suivante :

« MONSIEUR LE GÉNÉRAL RADET,

« Je vous autorise à vous rendre auprès de Son Excellence le ministre de la guerre, pour obtenir un congé de

convalescence, pour aller rétablir votre santé dans votre famille.

« *Le prince, vice-connétable major général,*

« D'ECKMULH. »

Rentré à Varennes depuis l'abdication du 20 avril, il s'occupa d'agriculture. Le régime nouveau lui donnait pour cela tous les loisirs voulus, car sans même lui permettre de se défendre ou de s'expliquer, il fut mis en demi-solde. La cause de cette disgrâce ne pouvait être recherchée ailleurs que dans l'arrestation de Pie VII. Il était dans sa destinée d'être partout et toujours suspect et d'être la victime de quelque événement de force majeure, entrant dans sa vie d'une manière fortuite et inopinée.

Au mois de juin, il fut choisi comme président de la députation envoyée au roi pour le féliciter de son heureux retour et l'assurer du dévouement des habitants ; le choix semblait indiqué aussi bien par la dignité militaire dont il était revêtu que par le souvenir du procès devant le tribunal révolutionnaire où il avait couru de si grands dangers, à cause de son dévouement au roi Louis XVI.

Il était à Varennes dans la plus profonde tranquillité, lorsque, vers le 8 mars 1815, le bruit se répandit que Bonaparte était rentré en France. Un voisin lui communiqua l'ordonnance par laquelle le roi appelait tous les militaires aux armes. Par les ordonnances des 6-7 mars et 9-11 mars le roi demandait aux généraux en non-activité et leur soumission et leur obéissance aux généraux commandant les subdivisions.

Se conformant à ces ordonnances, Radet envoya, le 12 mars, sa soumission au maréchal Soult.

A cette soumission au roi, personne ne répondit jamais. Radet était, nous l'avons dit, à la demi-solde, dans un état bien voisin de la disgrâce. Précédemment, le gouverne-

ment s'était privé volontairement de ses services. Le général pouvait se demander si l'on était résolu à les requérir ou tout au moins à les accepter maintenant. Le silence gardé vis-à-vis de lui était compréhensible, néanmoins, vu les circonstances qui se pressaient, mais il était menaçant pour l'avenir.

Sur ces entrefaites, le 20 mars, Bonaparte était remonté sur le trône, et le 24, le général Radet reçut, au nom de l'empereur, l'ordre du duc de Rovigo, premier chef de son arme, de se rendre sur-le-champ à Paris pour affaires de service. Il était bien un peu inquiet de sa lettre de soumission du 12, mais il n'en fut pas question. Seulement l'empereur lui fit prêter serment et l'envoya immédiatement en mission dans le Midi, sous les ordres du général Grouchy, pour y extirper le brigandage, comme il l'avait fait si heureusement en l'an VI et en l'an VII.

Il ne savait absolument pas ce qui se passait dans le Midi, lorsque, le 8 avril, il appprit à Roanne la capitulation du duc d'Angoulême et de sa suite, capitulation qui avait eu lieu la veille. Il apprit en même temps le départ du général Grouchy pour le Pont-Saint-Esprit. Il continua sa route et arriva le 10, vers midi, au Pont-Saint-Esprit, où il rejoignit Grouchy. Le général Corbineau, aide de camp de l'empereur, était arrivé la nuit précédente avec des ordres supérieurs. Dès qu'il le vit, il lui dit : « Arrive donc! » Et il ajouta : « Voilà le prince et toute sa suite en chartre privée ; je te les remets et t'en rends responsable. »

Radet devait conduire le prince jusqu'à Cette pour y être embarqué. Il avait les prisonniers sous sa responsabilité, responsabilité sérieuse, car il fut averti que les royalistes du Saint-Esprit avaient résolu de déguiser le duc d'Angoulême en femme pour le faire échapper. Mais les dispositions que Radet, selon son habitude, avait minutieusement prises, rendirent le voyage relativement facile, et tout le cortège arriva sans encombre à Cette le 16, à

huit heures du matin ; le prisonnier s'embarqua après avoir exprimé sa satisfaction sur la manière dont il avait été traité aussi bien par Grouchy que par Radet lui-même.

Il est un événement ou plutôt un fait sur lequel nous ne saurions trop attirer l'attention, parce qu'il eut dans la suite pour le général les plus graves conséquences. Le 11 avril, alors qu'il était absorbé par les soucis de la garde du prince et les ordres à donner à la police, il reçut du général Piré une proclamation toute faite, qui n'était ni de la main de Corbineau ni de celle de Piré, proclamation qu'il fallait faire imprimer et envoyer par la gendarmerie dans toutes les communes. Radet fit la remarque que n'étant pas commandant en chef, il n'avait pas le droit de faire de proclamations. La seule chose qu'il pouvait faire, c'était de la convertir en ordre général et de l'envoyer à toutes ses brigades.

En relisant cette proclamation à la gendarmerie, le général y trouva des personnalités choquantes : il effaça, sans la refaire, une phrase offensante à l'adresse de Madame. Mais ses occupations ne lui laissèrent le temps ni de modifier la forme, ni d'atténuer le fond de ce document. Il le signa et le livra à l'imprimerie, puis le lendemain il le fit distribuer.

Cette proclamation, écrite à la fois d'un style violent contre la royauté et enthousiaste pour l'empire, faillit coûter la vie, quelques mois plus tard, je ne dirai pas à son auteur, puisqu'elle fut envoyée telle quelle de Paris à Radet, mais à celui qui la revêtit, bon gré mal gré, de sa signature.

Le général avait été nommé inspecteur général de la gendarmerie le 3 avril. Il quitta le Midi, traversa Paris et alla établir à Laon le quartier général de la grande armée. Il prit part aux batailles de Charleroi, de Ligny, de Mont-Saint-Jean, où il fut de nouveau blessé. Pour soigner sa blessure, il fut autorisé à se rendre à Paris. Il y

resta peu de jours, pendant lesquels l'empereur abdiqua et partit. Puis, conformément à l'ordonnance royale et avec l'autorisation de Macdonald, il quitta l'armée à Bourges, pour se rendre dans le sein de sa famille et y jouir de sa retraite.

Auparavant, il avait écrit un ordre général à toute la gendarmerie de France et de l'armée, pour lui enjoindre de prendre la cocarde blanche. Radet réclama hautement la paternité de cet ordre, qui, assure-t-il, est sorti de sa plume aussi bien que de son cœur.

III.

Dans sa proclamation de Cambrai, le 28 juin 1815, Louis XVIII avait promis l'amnistie, en en exceptant toutefois les auteurs et instigateurs *de la trame ourdie contre l'autorité royale*. Deux jours après, une ordonnance royale proscrivait cinquante-sept personnes comme coupables d'avoir abandonné le roi *avant le 23 mars 1815*, c'est-à-dire avant sa sortie du royaume. Le 8 décembre, le lendemain même de l'exécution du màréchal Ney, le duc de Richelieu, exposant à la Chambre qu'un grand exemple venait d'être donné, présentait la loi *dite d'amnistie*, dont l'article 5 en exceptait ceux contre lesquels des poursuites seraient dirigées avant la promulgation de la loi. Le ministère, pour plaire aux *ultras* et contre la volonté même du roi, prescrivit l'arrestation de plusieurs généraux, et entre autres du général Radet.

Depuis le 3 août, le général était rentré à Varennes. Quoique tranquille en apparence, il n'était guère rassuré et il ne savait trop quel sort lui serait réservé. Le 14 septembre, une lettre du baron d'Hastrel lui avait annoncé qu'il était admis au maximum de sa solde de retraite. Cette lettre pouvait faire espérer qu'il était désormais oublié.

Mais les procès qui se suivaient tout particulièrement, et avec une persistance spéciale, contre ceux qui de près ou de loin avaient participé aux Cent-Jours, l'exécution entre autres du maréchal Ney, ne cessaient d'augmenter ses anxiétés.

Un écrit anonyme, daté de Paris, le 20 décembre, parvint à Varennes, caché dans une robe envoyée à sa nièce Eugénie, sa fille adoptive. Nous croyons intéressant de la copier en entier :

« En réponse à votre lettre, il est inutile d'envoyer des revues pour la Légion d'honneur, exercice 1815, attendu que les paiements ne sont pas couverts pour le second trimestre 1814.

« Un de vos amis envoie une robe à Mlle Eugénie, avec la lettre incluse à son bon papa.

« La tranquillité publique exige des mesures sévères qui s'adouciront avec le temps ; plusieurs personnes sont arrêtées par mesure de sûreté générale. Malgré vos vertus et votre conduite irréprochable que tout le monde ne connaît malheureusement pas, vous paraissez suspect, et une décision est prise pour vous arrêter. Si cependant les ordres ne sont pas donnés et exécutés dans un délai de quinze à trente jours, on pourrait négliger de les mettre à exécution, comme une mesure qui paraîtrait inutile, car il faut espérer que nous serons, dans un peu de temps, plus tranquilles.

« Mais, dans la circonstance présente, vous devez, sans délai, vous mettre *à l'abri d'un coup de main sur votre personne* et d'une perquisition sévère dans tous vos papiers et correspondances.

« Il convient cependant que vous soyez toujours cru et regardé comme demeurant tranquille chez vous ou à la chasse, afin que dans cette persuasion, on vienne avec assurance pour exécuter les mesures qui sont ordonnées contre vous, et que vous en soyez instruit pour votre gouverne.

« Par là, vous conserverez vos droits à toucher vos pensions et votre solde, si vous n'en êtes pas privé (par ordre supérieur), comme quelqu'un me l'a assuré dernièrement. Dans ce cas encore, vous serez bien à plaindre et malheureux parce que vous n'avez pas d'autre fortune et ressources pour vivre et pour faire subsister votre nombreuse famille.

« Je gémis amèrement avec vous et vos amis et nous vous exhortons à ne pas perdre le courage et l'espérance. »

Trois jours avant son arrestation, son ancien compagnon d'armes, le capitaine de gendarmerie Robert, eut le courage de l'avertir qu'il n'était que temps pour lui de passer à l'étranger. Radet n'écouta rien : peut-être fut-il effrayé des difficultés de vivre hors de France, à l'étranger et sans ressources suffisantes, peut-être se faisait-il illusion jusqu'au bout sur les dangers qu'il courait, peut-être encore la régularité scrupuleuse de sa vie militaire lui donnait-elle une confiance exagérée en l'avenir. Toujours est-il que le 4 janvier 1816, à quatre heures et demie du soir, il fut arrêté à Varennes, dans sa chambre à coucher ; le 5, au matin, il fut emmené, et écroué le 8 à Besançon, comme prisonnier d'État, avec cinq autres généraux, notamment Marchand et Debelle.

La citadelle de Besançon allait donc recevoir un personnage de marque, lequel, pendant de longues années, devait y faire un séjour forcé. Depuis le général de Bourmont, notre citadelle n'avait pas servi de geôle d'État. Bourmont, qui y avait été détenu quelques années auparavant, s'en était échappé facilement, croyons-nous, et comme il n'avait pas suscité de passions, comme il n'avait pas d'ennemi politique, personne, pas même le premier consul, pas même l'empereur n'avait un motif sérieux de prolonger outre mesure sa détention. La captivité n'est agréable à personne, elle ne le fut pas à Bourmont, mais

lui du moins n'avait pas à redouter la sentence d'un conseil de guerre, dont on ne lui parla jamais. En outre, il avait, grâce à son caractère insinuant et aimable, des amis influents dans toutes les classes de la société. Ces amis s'occupaient de son sort, cherchaient à l'adoucir et ne perdaient pas une occasion de parler en sa faveur.

Avec Radet ce fut tout différent ; les circonstances, d'ailleurs, n'étaient pas les mêmes ; aussi les agissements prirent une autre tournure. Il fut immédiatement question d'un conseil de guerre et on le mit en demeure d'avoir à préparer sa défense. De plus, les passions politiques s'en mêlèrent : les *ultras* montrèrent de suite qu'il fallait compter avec eux ; à Besançon même, leur coterie était nombreuse, ardente, inexorable ; ils pesaient sur l'opinion publique et ne s'en cachaient guère. Dans leur ressentiment contre un régime disparu, ils n'étaient pas éloignés de considérer comme un sujet déloyal et comme un traître, ce soldat malheureux que les circonstances avaient placé malgré lui, à coup sûr sans qu'il le sollicitât, plusieurs fois dans sa vie tourmentée, en face de devoirs auxquels la discipline militaire l'empêchait de se dérober. Qui pensait alors à lui tenir compte de ce qu'il avait souffert en 1773 et en 1794 à son passage devant le tribunal révolutionnaire, où il devait répondre à l'accusation d'avoir voulu favoriser la fuite de Louis XVI ? On rechercha surtout et avant tout sa coopération à l'œuvre des Cent-Jours, pendant lesquels il avait signé et distribué la fameuse proclamation du 11 avril, sur laquelle nous avons vivement attiré l'attention.

Le 12 janvier, le duc de Feltre adressait la dépêche télégraphique suivante au lieutenant général commandant la 6e division militaire à Besançon :

« Au reçu de la présente, faites interroger par un rapporteur les généraux Marchand et Radet, qui doivent être écroués dans les prisons de Besançon, pour y être jugés

par un conseil de guerre. Faites autant que possible entendre un témoin dans chacune de ces affaires. »

Cette dépêche mérite de nous arrêter un instant. La loi d'amnistie, votée le 12 janvier, ne fut promulguée que le 14 à Paris. Or, toutes poursuites non commencées avant la promulgation de la loi *devaient être nulles*. Par l'audition d'un seul témoin avant la promulgation, le ministre espérait faire considérer comme commencée la poursuite dirigée contre Radet, car l'ordre d'arrestation ne suffisait pas pour faire envisager les poursuites comme commencées. Pour le général, on dut admettre que la dépêche télégraphique valait commencement d'exécution.

D'après ce qui précède, on peut légalement conclure, conformément aux règles posées par les poursuivants eux-mêmes, que les poursuites dirigées contre le général Radet sont entachées d'une nullité originelle et radicale.

Radet ne se dissimula pas un instant soit les motifs de son arrestation, motifs que nous avons énoncés plus haut, soit les dangers qu'il courait.

D'ailleurs, il sut bientôt à quoi s'en tenir sur les chefs d'accusation portés contre lui.

Ils se réduisaient à trois :

1° Insoumission du général Radet envers le roi Louis XVIII ;

2° Sa conduite envers le duc d'Angoulême ;

3° Sa rébellion envers l'autorité légitime.

La réponse à ces chefs d'accusation était facile. Sur le premier point, il répondait qu'étant en demi-solde, il n'était plus sous les ordres de personne et que sa lettre de soumission du 10 mars était restée sans réponse. Le 24 mars, il lui était arrivé un ordre du duc de Rovigo, son chef direct, et il n'avait repris du service que le 31.

Relativement à la garde du duc d'Angoulême, il disait n'avoir appris qu'à Roanne la présence du duc dans le Midi. Il avait fourni, il est vrai, au général Grouchy, sous

les ordres duquel il se trouvait, les gendarmes qui lui furent demandés, mais il ignora toujours si ces gendarmes furent mis en ligne. Quant à lui personnellement, il ne servit qu'à conduire le prince à Cette, dans la nuit du 15 au 16 avril, et il eut toujours pour l'auguste prisonnier les plus grands égards dans le rôle passif qu'il eut à jouer.

Quant à l'ordre du 11 avril, il l'avait signé, il ne pouvait le nier, mais il l'avait reçu de Paris tel quel et il le fit imprimer, n'ayant absolument pas le temps d'y faire les corrections qu'il aurait voulu y introduire.

Il n'était pas alors question de l'enlèvement de Pie VII, mais cette question ajournée devait au moins indirectement reparaître plus tard. Elle émouvait l'opinion publique, et les juges, par suite, devaient en être impressionnés.

Le commandant de la 6e division militaire était alors le général comte de Coutard, qui, fort embarrassé de la conduite à suivre, ne cessait de demander des instructions au ministre de la guerre. Le lieutenant-colonel d'Alvymare était le rapporteur désigné devant le conseil de guerre : il cherchait à se faire une conscience, mais surtout il désirait mettre sa conscience d'accord avec ses ressentiments personnels Enfin, M. le chevalier de Sécillon, vieux gentilhomme au royalisme ardent, ayant beaucoup souffert sous l'empire, extrêmement jaloux d'une autorité qu'il défendait dans des lettres à l'orthographe désastreuse, que M. Combier se fait un malin plaisir de publier *in extenso*, était le commandant de la citadelle.

Si M. de Bourmont avait pu voir dans sa prison les personnes qui lui plaisaient, grâce à la complaisance un peu timorée du commandant, si les visites fréquentes et peu justifiées de l'énigmatique Dormoy avaient égayé forcément et presque malgré lui le chef vendéen, il n'en fut pas de même pour Radet. Le chevalier de Sécillon, au commen-

cement surtout, ne laissait entrer personne, et sa surveillance pointilleuse n'était jàmais en défaut. Radet avait pour ami le général Soye, qui obtint enfin la permission de le voir et de communiquer un peu librement avec lui. Une parente du général Soye, Mme Briot, put le visiter souvent et servit d'intermédiaire à sa correspondance et aux renseignements secrets qu'il avait à transmettre au dehors. Briot, que Radet avait connu intimement en Corse, mit tout son dévouement au service du général. C'était un homme de tête et de cœur. Il avait été successivement avocat, professeur, aide de camp du général Ried. Incarcéré par les jacobins, libéré par le 9 thermidor; député aux Cinq-Cents, il s'était opposé au 18 brumaire. Il avait été ensuite commissaire du gouvernement à l'île d'Elbe, intendant des Abruzzes, des Calabres, et enfin conseiller de Murat. Quand celui-ci se tourna contre Napoléon, il s'en sépara et rentra dans le Doubs, où il s'occupa d'agriculture. Il habitait les Chaprais et il était sous la surveillance administrative, car son passé le rendait suspect aux ultras comme il l'avait été aux jacobins. Naturellement il ne put aider Radet que de loin, car jamais il n'obtint l'autorisation de communiquer avec lui.

Radet aurait dû avoir, parmi les généraux restés bien en cour, si ce n'est des amis bien intimes, du moins des connaissances utiles : mais, ce qui est ordinaire en pareil cas, il rencontra partout, ou à peu près partout, indifférence ou oubli. En se rapprochant de lui, on avait peur de se compromettre. Un seul ami lui resta fidèle, ce fut le général Van de Dem Van Gelder, d'origine hollandaise, qui ne se borna pas pour lui à de vaines protestations d'amitié, mais qui, faisant partie du conseil de guerre, devait plus tard essayer de justifier sa conduite, et qui tout au moins sut tempérer heureusement la sévérité de ses collègues.

Au milieu du véritable déchaînement qui se manifestait de la part d'une partie notable de la population de Besan-

çon contre le prisonnier. abandonné et malheureux, celui-ci trouva cependant un appui inespéré dans quatre personnages, placés par leur situation et leur naissance dans des conditions bien différentes et réunis momentanément dans une même pensée de bienveillance et de commisération à son égard. Nous voulons parler de Courvoisier, alors avocat général à Besançon ; du P. Firmin, aumônier de la citadelle ; de la sœur Marthe et de dom Grappin. Grâce au P. Firmin et à la sœur Marthe, Radet put entendre quelques paroles d'espoir et de consolation. Ils contribuèrent puissamment à améliorer sa situation. La sœur Marthe, cette noble et sainte femme, au dévouement vraiment légendaire, s'attacha à lui comme elle s'attachait à tous ceux qui étaient délaissés et qui souffraient. Elle obtint que le général mangeât à la cantine, se promenât dans la citadelle, jouât au billard, travaillât pendant quelques heures au jardin. Elle fit plus et mieux : elle apprivoisa le chevalier de Sécillon, qui finit par admettre son prisonnier à sa table. A la fin du dîner, que le P. Firmin partageait quelquefois, Radet faisait la lecture et passait ainsi quelques moments où il oubliait un peu sa captivité.

Courvoisier et Briot lui cherchèrent ensemble un défenseur, car Briot ne pouvait, quelque désir qu'il en eût, défendre lui-même son ami. Son intervention suspecte aurait tout compromis. Leur choix tomba sur l'avocat Guillemet, de Besançon, qui accepta la charge qu'on lui proposait. Ce choix était dicté par le talent et la facilité de travail de cet avocat, aussi bien que par la réputation dont il jouissait dans tous les partis.

Depuis l'arrestation du général, sa famille était restée à Varennes, où les alliés s'étaient établis en maîtres et où la demeure même du général était occupée par les Prussiens. La femme du prisonnier ne pouvait supposer que le général dût attendre longtemps la convocation du conseil de guerre : les chefs de l'accusation pouvaient être facile-

ment et rapidement étudiés, et il semblait dès lors que la détention préventive devait être suivie d'une prompte libération. La captivité se prolongeant, Mme Radet se décida, le 23 avril, à faire le voyage de Besançon, et elle s'applaudit de cette détermination ; en effet, en arrivant, elle apprit que l'affaire venait de subir encore un ajournement.

Cet ajournement, qui contrariait à la fois le général et ses amis, était le fait du lieutenant-colonel Souchet d'Alvymare, homme correct, faisant des politesses froides, mais gardant sur le procès un silence absolu et énigmatique. Dans les documents officiels, il n'avait pas trouvé ce qu'il cherchait, et alors il poursuivait l'accusation dans les lettres de Radet, dans des fragments de phrases détachées, habilement présentées, séparées et isolées avec adresse, de manière à ne laisser subsister que ce qui chargeait l'accusé, en le faisant passer pour ce qu'il n'était pas et en lui attribuant même un rôle qu'il n'avait pas joué. En veut-on un exemple ? Le rapporteur avait cherché, dans sa conduite antérieure aux fait incriminés, quelle avait été sa manière d'agir lors de l'enlèvement du pape. Il lui faisait dire que seul, lui Radet avait voulu, préparé et exécuté cet enlèvement, tandis que dans sa lettre du 13 juillet 1809, Radet avait écrit seulement qu'une fois les ordres reçus, il avait seul préparé les mesures militaires dont il assumait pleinement la responsabilité. Dans toutes les accusations portées contre lui, on trouva la même injustice et la même mauvaise foi.

Enfin, après avoir retardé autant que possible la comparution de l'accusé devant ses juges, le 25 juin, le conseil de guerre ouvrit ses séances. Le préfet du Doubs, le comte de Scey, en avertit officiellement le ministre de la police générale. « Le nom des accusés, dit-il, et les délits dont ils sont prévenus donnent de l'importance à ces causes et fixent sur elles l'attention générale. »

Les accusés, dont parle le préfet du Doubs, étaient les

généraux Marchand et Radet. Marchand, jugé le premier, fut acquitté. Les débats du procès de Radet durèrent deux jours, les 28 et 29 juin. Dès la première audience, l'affluence des *ultras* dans la salle du conseil fit mal augurer à Briot de l'avenir. Avec l'exagération de style qui était de mode à cette époque, il les compare à des cannibales voulant dévorer de la chair humaine. Comme nous l'avons dit, les juges ne pouvaient guère se soustraire à la pression de l'opinion publique.

Parmi eux, Radet n'en connaissait que deux, le général van de Dem, et le général Dubreton, ancien général de l'empire, qui était entré au service du roi à la première restauration. Tous les autres étaient des officiers royalistes sans grande notoriété. Le comte de Villate présidait, assisté de MM. de Marilhac, Lefaivre, Petit de Bègre. Souchet d'Alvymare remplissait les fonctions de rapporteur, et de Couespel celles de procureur du roi.

La plaidoirie de Me Guillemet fut très convenable, mais Radet vit immédiatement que ses ennemis n'avaient désarmé sur aucun point.

Le conseil de guerre eut à se prononcer sur trois questions ainsi posées :

1° Le général Radet est-il coupable de rébellion contre l'autorité légitime ?

Le conseil répondit non par 4 voix sur 7.

2° Est-il coupable d'avoir employé les troupes sous ses ordres contre les troupes royales commandées par S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême ?

Le conseil répondit non par 4 voix sur 7.

3° Est-il coupable d'avoir par ses écrits et ses discours cherché à éloigner de leurs devoirs les militaires et sujets qui étaient restés fidèles à leur souverain légitime et à les engager à passer au parti rebelle ?

Le conseil répondit oui à l'unanimité, et il condamna Radet à neuf ans de détention.

L'ordre du 11 avril était donc la seule et unique cause de la condamnation du général.

Dans ce jugement, il semble y avoir une contradiction. Radet n'était point rebelle, puisqu'on l'avait acquitté sur le chef de la rébellion ; cependant on le condamne pour avoir, par ses écrits et discours, engagé les militaires et sujets à passer à son parti, qui était le parti rebelle.

Mais dans les procès de tendance comme celui-ci, dans tous les procès politiques en général, il ne faut pas être surpris des contradictions qui se rencontrent bien souvent. La contradiction est l'indice de l'incertitude dans l'esprit des juges; toujours les juges passent outre. Quand un gouvernement veut une condamnation, qu'il fasse traduire l'accusé devant le conseil de guerre, la cour d'assises, voire même la Haute Cour, il obtient toujours la réponse qu'il demande. « L'un des juges, écrivait Briot après la sentence, a dit qu'il avait eu bien peur pour vous, et que le résultat était un biais pris pour vous sauver des fureurs qui voulaient votre perte. »

Le général Radet avait vingt-quatre heures pour se pourvoir. Devait-il le faire? S'il était condamné, du moins sa tête était sauve, et ses amis étaient convaincus qu'il risquait de trouver ailleurs des juges moins indulgents ou plus dociles à subir l'inspiration venue de Paris. A ce moment il fut l'objet de mesures bien dures, si ce n'est cruelles. Ainsi il fut défendu à son défenseur de le voir pendant les vingt-quatre heures qui suivirent le jugement. Alors ses amis rédigèrent une note pour lui indiquer ce qu'ils croyaient utile à ses intérêts et où ils lui expliquaient les raisons qu'il avait de ne pas se pourvoir. Sa nièce, Eugénie, dont le dévouement et la présence d'esprit étaient à toute épreuve, pénétra dans la citadelle avec un permis du gouverneur militaire. Pendant qu'on hésitait à la laisser passer, elle courut au cachot du général et glissa la note sous la porte, en lui criant : « Mon

père, ne vous pourvoyez pas. » Le général obéit et ne se pourvut pas.

Il avait demandé à faire son temps de détention à Verdun ou à Metz, ce qui le rapprochait de son pays et lui permettait de surveiller plus facilement ses intérêts. On le lui refusa, même assez brutalement : « Le roi a ordonné que le *sieur* Radet restât à la citadelle de Besançon, » lui fut-il répondu. Il conserva son grade dans la Légion d'honneur.

Que dirons-nous maintenant de ses longues heures de captivité ? La détention était loin d'être douce, elle fut surtout d'une désespérante monotonie. Le gouverneur de la citadelle, le chevalier de Sécillon, d'un caractère ombrageux et de plus en plus difficile, avait été constitué personnellement responsable du général. La crainte de le voir s'échapper augmentait sa défiance naturelle. Radet avait dû lui souscrire une promesse de non-évasion, afin d'obtenir quatre heures pour les promenades dans une cour et la réception de quelques rares parents et amis. Le 20 septembre seulement, le ministre accorda la liberté de la citadelle de 11 heures du matin à 8 heures du soir et la liberté de parler au général Debelle. Nouvelle promesse exigée par Sécillon que Radet n'essaiera aucune tentative d'évasion. Le 22 septembre, le commandant de la citadelle limita, de son autorité privée, la sortie à 6 heures du soir. Radet réclama de suite au commandant de la 6e division militaire et se plaignit d'avoir été enfermé sans raison aux doubles verrous ; Sécillon, furieux, croyant que l'on bravait son autorité, écrivait une lettre dont nous respectons scrupuleusement une orthographe qui, elle, ne respecte rien :

« Général,

« Yer chez M. le comte de Coutard, lieutenant général, commandant la 6e division militaire, je fus instruit par

lui-maime que vous lui aviez écris et ce n'est pas moi, qui lui ai fait remettre votre lettre.

« Vous savez mieu que personne, général, que quand on est assé malheureux que d'aitre chargé de garder des prisonnier d'État, il ne doit rien sortir de chez eux qui ne soit visité par le commandant du fort où ils sont détenus.

« Je vous prévis, général, que j'ai donné l'ordre de vous surveiller beaucoup plus exactement ; encore une pareille démarche et vous ne vaire personne, pas maime votre famille, lorceque vous écrirez à mes chefs, comme je ne dois y avoire que la surveillance, vous cacheterez votre lettre ; mais elle ne doit être remise que par moi ou par mon ordre ; je me soumais maime à ne le faire, ou faire faire qu'en présence de Mme Radet.

« Je soite, général, que se soit la dernière foi que j'ai à vous écrire à ce sujet.

« J'ai l'honeur d'être, etc.

« LE CHEVALIER DE SÉCILLON. »

Si le gouverneur de la citadelle craignait l'évasion de son prisonnier, c'était une vaine terreur et ce dernier n'y pensait guère. Il était dans un état de santé déplorable, ses blessures le faisaient beaucoup souffrir, il avait besoin de soins journaliers et il n'était pas homme à escalader les rochers abrupts de notre citadelle que d'autres avant lui, selon un bruit répandu généralement, avaient pu franchir facilement. Ce qu'il demandait vainement à tous les dépositaires de l'autorité, au général baron Durand, commandant de la place, c'est que sa femme pût partager sa captivité. D'autres ennuis compliquaient sa situation ; sa fortune était fortement compromise ; les embarras d'argent, en lui donnant de graves soucis pour les siens, avaient considérablement diminué ses forces et sa vigueur naturelle. Il était privé de sa pension depuis le 1er janvier 1816. Il réclama un secours, et en 1818, il obtint une

provision annuelle de 2,000 francs, dont il jouit à partir du 1er juillet. Il toucha 1,000 francs avant sa mise en liberté. Cette liberté, qui était tout son espoir, à laquelle il rêvait avec passion, il ne pensait qu'à l'obtenir au moyen d'un recours en grâce, de plusieurs recours en grâce qui se succédèrent presque sans interruption. Immédiatement après le jugement du conseil de guerre, il en avait signé un qui n'avait pas eu de résultat. A la fin de juillet 1816, il apprit que le duc d'Angoulême devait visiter la 6e division militaire et passer, le 9 août, chez le général Van de Dem. Il pria celui qui avait été son ami, et qui l'était encore, de s'intéresser à sa cause. Van de Dem le fit généreusement, mais sans aucun succès. Le duc d'Angoulême se souvint que Radet avait été un instant son geôlier, et il déclara qu'il ne ferait rien pour lui, mais rien contre. La démarche de Van de Dem était prématurée. Le prince devait tenir compte des passions de son entourage et il n'était peut-être pas très politique de sa part d'avoir l'air de les braver à Besançon même, en revenant précipitamment sur le jugement du conseil de guerre datant d'une époque si récente. Le recours en grâce, discuté seulement en conseil des ministres dans le courant de décembre 1817, fut rejeté, et le baron Durand avertissait le général Radet, le 5 janvier 1818, qu'il ne pouvait rien espérer quant à présent.

On doit bien penser que pendant les années 1816 et 1817, le général ne se fit pas faute de se recommander à ses anciens camarades ou à ses anciens compagnons d'armes. L'avocat général Courvoisier, devenu député du Doubs, entreprit courageusement sa défense et mit inutilement à son service l'influence légitime qu'il possédait. Les connaissances que Radet comptait dans le clergé, entre autres le savant et laborieux dom Grappin, cherchèrent à mettre un terme à sa captivité. Quoique fort désireux de quitter sa prison, Radet ne fit jamais aucune

bassesse; il se bornait toujours à exposer les faits, et il ne variait pas dans l'appréciation de sa conduite civile et militaire, qu'il ne se reprochait jamais. Il écrivait tristement et de bonne foi, en jetant un coup d'œil rapide sur la part qu'il avait été obligé de prendre à Rome à l'enlèvement de Pie VII : « Si on consultait le pape, je suis certain que Sa Sainteté demanderait ma grâce. » Rien n'y faisait: on graciait tout autour de lui; lui seul restait en prison.

A la fin de l'année 1818, M. Villiers du Terrage fut envoyé à Besançon en qualité de préfet du Doubs. A ce moment-là, la situation de Radet devint meilleure, et il lui fut permis d'espérer. Il avait connu le nouveau préfet en Hollande, pendant trois ans. Ce dernier, littérateur, archéologue, moraliste et poète, était un homme courageux et intelligent; de plus, les malheurs qu'il avait eu lui-même à supporter avaient ouvert son cœur aux plus nobles sentiments. C'est cet homme à la fois sage et libéral, ennemi de tous les excès, qui, heureusement pour Radet, fut envoyé à Besançon.

Villiers du Terrage écrivit presque immédiatement après son arrivée, au ministre de la guerre, le général de Saint-Cyr, une lettre que l'on ne peut lire sans une véritable émotion :

« Besançon, le 4 décembre 1818.

« MONSEIGNEUR,

« En prenant, à mon arrivée dans ce département, connaissance de la situation des détenus qui s'y trouvaient, j'ai eu lieu de m'informer, avec un intérêt particulier, de celle de M. le lieutenant général Radet, condamné en 1816, par un conseil de guerre, à dix années de détention (*sic*).

« Les anciennes relations de service que j'ai eues pendant trois années, en Hollande, avec cet officier général, ne m'ont pas plus permis de rester étranger à son infortune que de méconnaître combien, dans des circonstances

trop au-dessus de la faible humanité, il aura été facile d'abuser du zèle excessif et de la position de ce malheureux.

« Unique appui de sept orphelins, hors d'état bientôt de leur prêter aucun secours, par suite du défaut d'administration de ses propriétés et de leur occupation par les armées prussiennes, *seul détenu* en ce moment à la citadelle de Besançon, quoiqu'il n'ait été condamné qu'à une simple réclusion, lorsque ses compagnons de malheur et de repentir, tout frappés qu'ils avaient été par des sentences capitales, jouissent aujourd'hui de la liberté et des avantages de leur grade, le général Radet me semble digne, au plus haut point, de tout mon intérêt.

« Je me suis permis de l'exprimer à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Angoulême, et n'ai pas cru pouvoir mieux plaider la cause de cet infortuné qu'en recourant à l'intercession et à la magnanimité du prince qu'il a eu le malheur d'offenser.

« Votre Excellence sera consultée, sans doute, sur la demande que j'ai pris la liberté de former. J'ose la supplier de faire agréer ma garantie pour la conduite future du général Radet, et d'obtenir de la clémence de Sa Majesté que les trois années de détention qu'il a déjà subies puissent suffire à l'accomplisssement d'une condamnation rendue dans un temps *où les passions les plus violentes*, venant se déchaîner jusque dans le sanctuaire de la justice, ont plus d'une fois peut-être fait fléchir sa balance.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Villiers du Terrage. »

Cette lettre, qui est un véritable chef d'œuvre de vérité, de loyauté et de courage, fut, comme elle méritait de l'être, bien accueillie par le général de Saint-Cyr, et elle fut suivie bientôt des plus heureux résultats.

En effet, les lettres patentes de grâce furent signées le 24 décembre.

Villiers du Terrage avait écrit, le 3 décembre, au duc d'Angoulême. Le 25, le prince répondit lui-même au préfet pour lui annoncer que, sur sa demande, la grâce pleine et entière de Radet lui était octroyée.

Le 4 janvier 1819, le général était amené devant la cour de Besançon pour l'entérinement des lettres de grâce. Le premier président Dumontet de la Terrade se hâta de lever la séance, ce qui empêcha Radet d'exprimer hautement sa reconnaissance. Le premier président était probablement un *ultra* qui n'avait pas encore désarmé.

Le 12 janvier 1819, le général quitta la citadelle, où, comme prévenu, il était entré le 8 janvier 1816. Le 17, il fit son entrée à Varennes. Il put enfin goûter le repos et les bienfaits de la liberté dont il était privé depuis longtemps.

Les premiers jours furent heureux. Il reçut les amis qui avaient hâte de le revoir et qui, par des vers, chantèrent son heureux retour. Voici les vers que composa en son honneur le général Hugo, père du poète. Je les cite, malgré leur peu de valeur, à titre de curiosité :

Permets que l'amitié réclame
Le droit de te fêter aussi.
Nous qui connaissons ta belle âme,
Devons bien la chanter ici.
Ne rougis point de mon langage
Et s'il peint un portrait flatteur,
Crois qu'il est en tout ton image
Et dessiné d'après mon cœur.

Quel est le jour qui dans ta vie
Ne fut marqué par tes bienfaits,
Où tu ne fis taire l'envie
Pour ton mérite et tes hauts faits ?
Destinant tes amis aux grâces
Que le souverain t'accordait,
Et voilant doucement les traces
De la main qui les déversait !

A l'amitié toujours fidèle
Tu prodiguas tous tes moments,

Et fis admirer le modèle
Des plus aimables sentiments.
Si jamais par une couronne
L'amitié se récompensait,
Que ce soit à toi qu'on la donne
Comme à l'ami le plus parfait!

Il y a mieux que cela dans les *Orientales*, on doit en convenir, et il ne faut pas chercher dans l'atavisme la cause du génie du grand poète.

IV.

Une fois tranquille au sein de sa famille, le général s'occupa d'agriculture et de réparer les brèches faites à sa fortune bien modeste. Les tentatives ne furent pas heureuses et sa santé, déjà compromise, s'en altéra encore davantage. Sa bonne humeur même n'existait plus.

Et avec cela, comme un ver rongeur, s'attachait à lui, avec obstination, la suspicion dont il avait toujours été victime. Il était dans sa triste destinée d'être suspect, et il le fut jusqu'à ses derniers moments. Il n'était ni dans ses allures, ni dans ses sentiments, d'être du parti des *ultras*; dès lors la surveillance administrative ne le perdit pas de vue. Il ne pouvait pas s'absenter de chez lui, même pour les motifs les plus simples, sans être dénoncé, espionné, traqué pour ainsi dire. Alors on signalait ses prétendues disparitions au ministère, aux préfectures voisines; les commissaires de police, la gendarmerie, se mettaient en mouvement et tenaient absolument à savoir par quel chemin il avait passé et quelle voie il avait prise. Puis Radet revenait chez lui sans se douter de l'émotion étrange qu'il avait causée.

Il n'était cependant pas bien dangereux. Sur les assurances qu'on lui donnait que le gouvernement pourrait entrer dans des idées plus libérales, il sortit de la neutra-

lité qu'il s'était imposée, et il travailla dans son arrondissement au succès du candidat ministériel, M. Desbassyns de Richemont. Cela lui attira les reproches des libéraux, qui l'accusèrent d'inconséquence et ne lui ménagèrent pas l'outrage. Ces reproches, ces outrages, il ne les méritait pas. Il avait voulu simplement, lui, l'homme foncièrement respectueux de l'autorité, fortifier celle qui se trouvait entre les mains relativement modérées qui dirigeaient alors le ministère. Il désirait aussi, par un acte non équivoque, reconnaître les obligations personnelles qu'il avait contractées envers le duc d'Angoulême.

Après avoir assuré autant qu'il était en son pouvoir, moins bien sans doute qu'il ne l'aurait désiré, le sort de sa famille, il mourut subitement à Varennes, le 28 septembre 1825, à l'âge de soixante-trois ans.

Telle est la vie du général Radet. En finissant cette longue étude, nous reconnaîtrons qu'il est extrêmement délicat de se prononcer sur la part de responsabilité qu'il a prise dans les événements auxquels il a été mêlé. Avec le préfet du Doubs, Villiers du Terrage, dans sa lettre que nous avons citée, nous dirons : Dans des circonstances trop au-dessus de la faible humanité, il aura été facile d'abuser du zèle excessif et de la position de ce malheureux.

Cette phrase impartiale sera probablement le jugement définitif de l'histoire sur le prisonnier de la citadelle de Besançon.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Maurice LAMBERT

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 2 février 1893)

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée pour vous rendre compte des pièces présentées au concours de poésie a le regret de vous dire que sa tâche a été trop facilement remplie. Deux concurrents seulement ont brigué les suffrages de l'Académie; ils ont envoyé chacun deux pièces, mais aucune ne nous a paru digne d'être couronnée.

Ce n'est pas que ces pièces soient sans valeur; elles se distinguent, au contraire, par des qualités qui attestent chez leurs auteurs de réelles dispositions poétiques; je dirai même du talent; malheureusement, à côté de ces qualités, il y a des défauts qui nous semblent trop graves pour qu'une récompense quelconque puisse être accordée.

L'Avenir ou l'Espérance comtoise, tel est le titre de la première pièce envoyée par un des concurrents. Elle s'ouvre par un sonnet où l'auteur se compare à l'aigle blessé qui s'accroche aux aspérités d'un rocher :

.... Plein de rage, hagard,
J'attends que l'ouragan passe et, cruel, m'arrache
Du brin de roc croulant qui me retient encor....

On peut s'étonner qu'il ait choisi cette pénible position pour annoncer l'avenir et pour chanter nos victoires futures. On est surpris de l'entendre, après un tel préambule, entonner les strophes suivantes :

Dans le chant des oiseaux, dans le souffle des brises,
Dans le gai carillon des cloches, dans le doux
Frémissement des blés, des vieilles forêts grises,
Dans l'appel matinal des coqs, et dans les fous

Murmures du printemps, partout mon âme heureuse
Entend chanter l'espoir des riants avenirs ;
Et, parfumée ainsi qu'une voix amoureuse,
La voix universelle endort mes souvenirs.

Car la Revanche est proche, etc.

C'est la Revanche, en effet, que l'auteur salue dans l'avenir. Montrant l'Alsace et la Lorraine captives, il leur promet la délivrance, et il invite la Franche-Comté à la préparer :

Et toi, Comté, pays des mâles énergies
Qu'on respire en l'air pur de tes sauvages monts,
Espère, et chasse loin ces sombres nostalgies,
Car des hommes parfois Dieu fait de vrais démons,

Et de nains des géants !....

Remarquons, en passant, qu'il y a quelque chose de faux et de choquant à supposer que Dieu peut faire des démons. Mais nous aurions trop à dire, si nous entrions dans les détails.

Trop peu de suite dans les idées, trop d'incohérence dans la pensée, tel est le reproche principal que nous avons à faire à ce premier concurrent. Sans doute, une œuvre poétique, une œuvre lyrique surtout, ne demande pas à être ordonnée comme un sermon en trois points ; elle a besoin pourtant d'un certain ordre, elle doit pro-

duire un certain effet, mettre dans l'esprit une certaine clarté; et il ne suffit pas pour cela de jeter pêle-mêle des idées disparates, cousues ensemble par la rime.

L'auteur, en un mot, se fiant à sa facilité, ne s'est pas suffisamment donné la peine de penser; voilà pour le fond. Quant à la forme, nous sommes obligés de lui faire un reproche analogue : il ne s'est pas suffisamment donné la peine d'écrire; il n'a pas assez soigné ses vers; quelques-uns même pèchent sous le rapport de la quantité. En général, son style est trop négligé.

La seconde pièce du même auteur, intitulée *Micaud, idylle bisontine*, est déparée par les mêmes défauts; elle vaut cependant mieux que la première. C'est une description de cette charmante promenade des bords du Doubs où les habitants de Besançon aiment tant aller, pendant l'été, respirer la fraicheur.

Micaud s'éveille aux cris des fauvettes joyeuses,
Qui gazouillent parmi les branches paresseuses
Des marronniers fleuris et des bosquets massifs.
Un soleil de printemps filtre dans la feuillée,
Et, sous ses premiers feux, l'herbe, encore mouillée,
Fume. Un vent moelleux court, plein de frissons lascifs.

Voilà la première strophe, et voici la dernière :

Semez-vous en essaims sous les branches qui *plient*,
Jeunes couples ardents, sous les branches *emplies*
De parfums, de chansons et de vols de baisers,
Dans ces lieux riants où, toujours inassouvie,
La soif de liberté ramène notre vie !
— Oisiveté rêveuse, ô cœurs non apaisés ! —

Ces deux strophes, sans être irréprochables, sont des meilleures de la pièce; entre les deux, il y en a malheureusement beaucoup d'autres qu'il eût mieux valu supprimer.

Nous dirons la même chose de la première des pièces présentées par le second concurrent. Elle est intitulée : *Stances à Besançon*, et ne comprend pas moins de quarante-quatre strophes de cinq vers. En la réduisant des

deux tiers, on aurait pu peut-être en faire une œuvre agréable et intéressante.

Cette pièce commence ainsi :

> Imitant l'antique prophète,
> Dès ce matin, le cœur en fête,
> J'ai pris ma harpe de poète !
> Loin des profanes, j'ai chanté
> L'âpre splendeur de ma cité.

Après un tel début, on trouve étrange de rencontrer des strophes comme celle-ci :

> Venez, horlogers et poètes,
> Sur le Doubs les barques sont prêtes,
> Humez les parfums des meurettes.
> Sous les treilles, tous les lundis,
> La Malate est le paradis.

Franchement, la harpe de prophète du commencement est de trop pour chanter un tel paradis.

La seconde pièce du même auteur est peut-être la meilleure des quatre qui ont été présentées au concours. Elle est intitulée : *Stances à Notre-Dame du Chêne*. On y trouve de la facilité, de l'harmonie, mais trop d'idées rebattues, trop d'épithètes insignifiantes et appelées seulement par la rime. Ici encore, nous croyons que c'est le travail qui manque, et il y a là une raison de plus pour nous d'ajourner l'auteur, aussi bien que le premier concurrent, à une autre année : l'un et l'autre peuvent mieux faire ; quand ils voudront s'en donner la peine, ils sauront bien nous obliger à leur décerner des prix qui, pour conserver toute leur valeur, ne doivent être attribués qu'à des œuvres réellement méritantes.

LE

PESSIMISME & LES PESSIMISTES

DEVANT LA MÉDECINE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le docteur BAUDIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juillet 1893)

Messieurs,

Vous aviez accoutumé jusqu'ici de réserver l'honneur de vos suffrages pour en faire comme la suprême récompense et la consécration définitive de mérites incontestés et de talents affirmés déjà par des travaux dont la littérature, l'histoire générale et celle de notre province, les arts et les sciences pouvaient à bon droit s'enorgueillir. En m'appelant à siéger parmi vous, il semble que, pour cette fois et pour l'exemple en quelque sorte, votre extrême indulgence ait voulu transformer cette récompense, si justement ambitionnée, en une sorte d'encouragement accordé aux premiers efforts, je n'ose dire aux promesses, d'un labeur patient, sans doute, et opiniâtre, mais bien peu productif encore, et bon tout au plus à préparer le sillon

où je veux espérer seulement que d'autres, plus habiles et plus dignes, sauront faire germer et fructifier le bon grain.

Cette dérogation aux usages de votre compagnie double l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'ouvrant les portes de l'Académie, et double du même coup l'étendue d'une reconnaissance dont, malgré toute ma bonne volonté, je ne saurais vous apporter ici qu'un bien insuffisant, quoique très sincère témoignage.

J'ai pensé que le moyen le plus sûr de vous prouver ma gratitude et de m'acquérir tout d'abord un nouveau titre à votre bienveillante indulgence, était de vous épargner, et d'épargner surtout à l'assistance d'élite qui, confiante, a bien voulu répondre à votre invitation et honorer de sa présence cette séance solennelle, — la lecture de quelques-uns de ces travaux de statistique, dont l'étude m'est surtout familière, c'est-à-dire d'une interminable série de chiffres, de tableaux et de documents dont l'éloquence, — puisqu'il est convenu que les chiffres ont leur éloquence, pourrait, non sans raison, paraître d'une nature un peu trop spéciale et de peu de mise dans la circonstance.

C'est pourquoi, en vous présentant ces quelques considérations sur « le pessimisme et les pessimistes devant la « médecine, » je m'efforcerai de me faire pardonner ce qu'un tel travail comporte d'un peu technique dans ses rapports avec la science médicale en considération de l'intérêt général qu'il peut présenter comme sujet d'actualité, et de l'intérêt d'un ordre plus particulier qu'il présente, à coup sûr, dans ses rapports avec la philosophie et avec la littérature.

« Il souffle d'Allemagne, depuis quelques années, sur « notre jeunesse française, — écrit notre éminent compa- « triote, M. Dionys Ordinaire, avec cette verve railleuse et « bonhomme qui sent son Comtois d'une lieue, — il souffle

« un vent aigre et malsain qui nous apporte une épidémie
« nouvelle, inconnue à notre vieille Gaule, celle du pessi-
« misme. Ses symptômes principaux consistent en un état
« de désespérance, de lassitude, d'abattement moral inter-
« rompu par des crises soudaines de colère et de révolte.
« Mais l'état du malade est généralement calme : il se
« plaint de la vie ; il demande qui lui a fait la mauvaise
« plaisanterie de lui donner ce funeste cadeau ; il accuse
« la douleur ; il accuse le plaisir ; il se plaint de la trahison
« de la nature, qui a borné sa faculté de jouir et qui n'a
« mis aucune borne à ses désirs et à ses appétits. Il re-
« proche à cette même nature la subjectivité de ses idées
« et de ses sensations. Il lui en veut de lui avoir caché le
« secret des causes, de l'avoir poussé, aiguillonné à la re-
« cherche du vrai, et de ne l'avoir payé que d'images et
« d'apparences trompeuses comme les ombres de la ca-
« verne de Pluton.

« Tels sont les premiers effets du mal ; mais, quand il
« s'aggrave, le sujet tombe dans une mélancolie noire ; il
« regrette d'avoir conscience de son être ; il envie l'animal,
« la plante, tout ce qui végète, rampe ou rumine, tout ce
« qui ne sent pas qu'il a eu un commencement et qu'il
« aura une fin. Il devient jaloux des fanatiques qui pas-
« saient leur vie à regarder leur nombril.... Il en arrive
« enfin, et c'est le point le plus aigu de la crise, à aspirer
« à la mort comme au bonheur suprême. Que dis-je, à la
« mort ? Ce bonheur serait incomplet. Il en arrive à sou-
« haiter l'anéantissement de toute société, de toute civili-
« sation, et la subversion de notre planète, réceptacle de
« toutes les déceptions et de toutes les misères. »

Certes, Messieurs, la raillerie est de bon aloi, et les épi-
grammes sont cinglantes.... Et pourtant, épigrammes et
railleries mises à part, que l'aveu soit ou non pour nous
plaire, le mal existe, il faut bien le reconnaître : c'est
comme une reprise, singulièrement aggravée, de ce que

l'on appelait, en 1830, « le mal du siècle. » On croyait en avoir fini avec la race des Obermann et des René ; mais voici, dit P. Bourget, que les romans se publient, aussi désenchantés que le chef-d'œuvre de Sénancourt, et, avec eux, des poèmes aussi amers que les sonnets de Joseph Delorme. Entre ces œuvres, il existe une différence évidente de rhétorique et de procédés ; mais c'est toujours la même impression d'absolu, d'irrémédiable découragement. Et comme fond commun, une morne perception de la vanité de tout effort.

Au surplus, notre cas n'est pas un cas isolé : partout, avec des degrés et des nuances, se notent les mêmes symptômes. Il semble qu'une nausée universelle devant les insuffisances de ce monde soulève le cœur des Slaves, des Anglo-Saxons, des Germains et des Latins.

Sans doute, nous sommes loin, bien loin encore de ce suicide de la planète, rêve suprême des théoriciens et des poètes du pessimisme : le moment ne semble point arrivé où, sous les ruines du monde détruit, les derniers pessimistes s'enseveliront dans le triomphe final de la doctrine en déclamant les strophes de Mme Ackermann :

> Ah ! quelle immense joie, après tant de souffrance !
> A travers les débris, par-dessus les charniers,
> Pouvoir jeter enfin ce cri de délivrance :
> Plus d'hommes sous le ciel, nous sommes les derniers !

Il n'en est pas moins vrai que lentement, mais sûrement, s'élabore la croyance à la banqueroute de la nature, qui devient peu à peu la foi sinistre du XIXe siècle.

Le pis est qu'il n'y a point là un mal seulement moral, et lorsque, croyant railler, on a prononcé le mot d'épidémie, de maladie, on a dit le mot propre : il est très vrai que le pessimisme, arrivé à un certain point, — depuis longtemps dépassé, — ne relève plus de la critique, mais qu'il revient de droit à la clinique, et, je ne crains pas d'ajouter, — à la clinique des affections nerveuses et mentales.

Car enfin, si vous lui demandez ce que c'est que la vie, il vous répond avec les Goncourt que c'est « l'usufruit d'une agrégation de molécules : » il vous démontre avec Schopenhauër que ses plaisirs sont purement négatifs et, avec Hartmann, qu'ils reposent d'ailleurs sur des illusions ; que cette vie n'est, par conséquent, qu'une cruelle duperie et qu'elle ne vaut pas la peine d'être vécue, et il conclut avec Léopardi, son poète et son prophète : « Notre vie, à quoi est-elle bonne ? seulement à la mépri-« ser. »

Si vous lui parlez de vérité, il vous démontre que la vérité est le plus funeste présent accordé aux hommes ; qu'elle ruine toutes les illusions grâce auxquelles le monde était tolérable ; — de science ?.... mais qu'est-ce que savoir, sinon mieux connaître notre misère ? — de civilisation ?.... mais, plus nos âmes sont éclairées et délicates, plus elles souffrent, et les peuples les plus civilisés sont les plus malheureux.

Gardez-vous d'invoquer les saintes joies de la communion des âmes, de l'amitié, de l'amour, de quelque affection que ce soit enfin ; il vous accablerait du mot hideux de Flaubert : « Une affection quelconque est toujours un « fardeau qu'on porte à deux. »

De même, le mariage est jugé d'un mot (renouvelé d'ailleurs de Lessing) : « Il n'y a tout au plus qu'une mau-« vaise femme au monde ; il est seulement dommage que, pour chacun, cette femme soit la sienne. »

Le devoir, la charité, la vertu.... ; ce sont, pour le pessimisme, autant de déceptions suprêmes qui nous amènent à sacrifier à une fin hors de nous-mêmes nos intérêts les plus chers.

Les émotions religieuses.... ; le dévot est à la fois son propre dupeur et sa dupe, la victime et le bourreau.

Quant à la gloire, de grâce, qu'il n'en soit pas question ! La gloire, il l'a rencontrée aujourd'hui même chez un mar-

chand de bric-à-brac : une tête de mort couronnée de lauriers en plâtre doré.

Si vous ne voulez l'en croire, croyez-en l'histoire, dans laquelle il vous montre, selon le mot de Goncourt, « le « plus grand bréviaire du découragement : on n'y ren- « contre que des coquins ou d'honnêtes imbéciles. »

Et, en matière de conclusion, ses adeptes, ces bouddhistes modernes vous apportent comme souverain remède et comme un nouveau « salut religieux.... » quoi? une nouveauté plus vieille que Cakya-Mouni lui-même, la conception du Nirvâna indien, conception qui se résume tout entière dans ces quelques mots : Il n'y a de bonheur en ce monde que renoncement, désespérance, oubli de soi-même et des autres, anéantissement de son être, avec l'immense espoir d'entrevoir dans un avenir prochain l'engloutissement universel de toute sensation et de toute vie.

Remarquez-le bien, Messieurs, il ne s'agit plus, dans cette série de propositions, d'un simple système philosophique, d'allure plus ou moins bizarre, mais d'ailleurs sans portée pratique appréciable dans la vie individuelle non plus que dans la vie sociale, et à l'encontre duquel semble avoir été rédigée d'avance cette sentence de Pascal : « La nature humaine soutient la raison impuissante « et l'empêche d'extravaguer à ce point : » débordant ici le domaine de la spéculation pure, le pessimisme s'érige audacieusement en doctrine, en jugement sur la vie, sur les hommes et sur les choses et s'impose ainsi à l'état de règle de conduite générale en pénétrant peu à peu les couches les plus instruites et partant les plus influentes de la société. Dans ces conditions, je dis qu'il constitue un danger très réel et une très redoutable maladie.

Et, si je l'affirme, ce sont les pessimistes qui le prouvent. Pour le médecin, vous le savez, il n'y a pas de ma-

ladie : selon un mot célèbre, il n'y a que des malades. Passons donc à l'examen des malades : j'entends, des pessimistes vrais, dont le petit nombre se perd dans la foule des faux pessimistes, pessimistes pour la thèse, par mode ou par imitation, par soif du martyre à un prix raisonnable, par genre et par pose, par mépris et superbe dédain, par ambition déçue, par envie.... On l'a dit : « Le « monde est plein aujourd'hui de jeunes échappés de col- « lège qui, dès qu'ils ont rimé trois sonnets, déclarent la « terre inhabitable, et regardent le reste de l'humanité « comme un vil bétail. »

Dans la classe des pessimistes vrais, il faut distinguer encore une première partie, celle des pessimistes, — souvent pessimistes du moment, — par désespérance, parents qui pleurent un enfant bien-aimé et qui, semblables à Rachel, ne veulent pas être consolés ; pauvres cœurs trahis et qui, feuille à feuille, ont vu tomber leurs espérances et leurs illusions; patriotes qui souffrent des plaies saignant aux membres et au cœur de la patrie.... Devant ces infortunes, trop souvent, hélas ! imméritées, et devant ces poignantes douleurs, je m'incline respectueusement et je passe.

Mais il est une seconde catégorie de pessimistes vrais qui, sans avoir des motifs aussi plausibles de se désoler, n'en sont pas moins très convaincus des misères de la vie, des duperies de l'existence et de la fatalité qui pèse sur l'humanité tout entière, pessimistes qui souffrent en effet, et de leurs maux propres, plus imaginaires que réels, et des maux de leurs semblables, et qui, de bonne foi, cherchent un suprême refuge dans la conception du Nirvâna.

Eh bien ! je n'hésite pas à le dire : de ceux-là, beaucoup sont des malades, des malades au sens propre et rigoureusement scientifique du mot ; si le pessimisme ne constitue pas chez eux une maladie, une entité morbide définie, il représente tout au moins la forme de leur ma-

ladie. Et quant à ceux qui ne sont pas des malades, ce sont des candidats à la maladie, des prédisposés, chez lesquels se trouvent franchies les limites ordinaires du tempérament nerveux, et qui sont ainsi dans une sorte d'état intermédiaire, lequel n'est point tout à fait encore la maladie, mais n'est plus déjà la santé.

Tous, par le fait, sont des « nerveux, » au sens le plus moderne du mot : chez les uns, les « névrosés, » dominent les troubles psychiques; — chez les autres, les « névropathes, » les troubles physiques : névralgie, irritation spinale, dyspepsie, etc. Chez les uns et chez les autres, l'affection nerveuse ou, plus simplement, l'état nerveux, le nervosisme enfin, à quelque degré qu'il s'observe, héréditaire ou acquis, peut conduire à la psychopathie, à la mélancolie et à l'hypocondrie, à la neurasthénie franche, à la paralysie générale ou au suicide.

Quelques exemples pris au hasard, parmi les pessimistes les plus connus :

A tout seigneur, tout honneur : voici d'abord Schopenhauër, l'apôtre, — on pourrait dire presque le père du pessimisme moderne :

Arthur Schopenhauër est né à Dantzig, nous dit M. Arvède Barine, — auquel j'emprunte la majeure partie des détails biographiques qui suivent, — « d'une famille de « cerveaux malades : du côté paternel, sa grand'mère « avait la tête dérangée; un de ses oncles était imbécile; « l'autre, à moitié fou; son père, Heinrich-Floris Schopen- « hauër, se suicida dans un accès de folie. Du côté mater- « nel, on ne trouve pas de démence caractérisée, mais un « grand-père sujet à de telles colères que, lorsque l'accès « le prenait, toute la maison, y compris le chien et le chat, « s'enfuyait. » Voilà pour les antécédents héréditaires.

Quant à lui, petit et trapu, vif et agile dans sa démarche, il jouissait d'une santé qui résista aux années, au

travail.... et au reste. Cette belle organisation avait son point faible : le système nerveux prédominait au point d'échapper au contrôle de la volonté, et sa tyrannie se traduisait en terreurs multiples et singulières jusqu'à en devenir vraiment réjouissantes. On serait en peine de dire de quoi il n'avait pas peur : en 1813, quand toute l'Allemagne s'enrôlait contre la France, il s'achète un fusil; mais, selon l'expression exquise de l'un de ses admirateurs, « il lui manqua — c'est à Schopenhauër que je « veux dire, il lui manqua l'impulsion intérieure pour par- « tir. » Ou plutôt, il partit; mais ce fut pour s'aller cacher dans une vallée bien retirée du Tyrol où, raconte-t-il luimême, il eut la joie *ne unum quidem militem videre, neque tympana audire*, « de ne point rencontrer un seul soldat, ni d'entendre seulement le son du tambour. » Dans sa vallée, *gaudebat* extraordinairement; car, avoue-t-il avec ingénuité, il était « de sa nature, on ne peut moins guer- « rier. »

En 1831, même ardeur à fuir le choléra. « Le grand pes- « simiste italien, Leopardi, en faisait autant au même mo- « ment, ce qui donne à penser, insinue M. Arvède Barine, « que le pessimisme n'apprend pas à sortir décemment de « la vie qu'il enseigne à haïr. Il y a là une lacune dans le « système. »

Schopenhauër avait peur de la petite vérole, de la phtisie, de la lèpre.... et de toutes les autres maladies. Il portait un gobelet de cuir dans sa poche afin de ne pas s'exposer aux contagions en buvant dans des verres inconnus. Il avait deviné les microbes de Pasteur, et se promenait autant que possible la bouche fermée : on ne sait pas ce qu'on avale avec l'air. Il avait peur des procès, des voleurs, des incendies, des révolutions, du poison, de ses amis, de son ombre. Il n'osait se faire faire la barbe, de peur que son barbier ne lui coupât la gorge. Il cachait son argent et ses valeurs dans ses vieux papiers, dans son en-

crier, dans des coins si bizarres et si secrets que, même avec les indications de son testament, on eut de la peine à retrouver les objets.

Pendant une année entière il fut obsédé de l'idée qu'on allait l'accuser d'un crime et lui faire son procès. Une autre fois, il se crut, tout de bon, empoisonné dans une prise de tabac. Il fut poursuivi toute sa vie par la crainte d'être enterré vif. Faute d'un autre objet de frayeur, il éprouvait la crainte d'un danger inconnu dont la menace l'accablait d'angoisses morbides.... Son caractère se ressentait de cet état pénible ; il était soupçonneux, irritable, brusque et violent.... Il n'avait pas impunément deux générations de fous et de maniaques sur la tête.

Il ne croyait pas plus aux miracles qu'aux contes des fées. En revanche, il croyait aux apparitions, aux esprits frappeurs, aux rêves, aux pressentiments, aux sorciers, aux tables tournantes, aux amulettes, au vendredi.... Il croyait qu'on guérit la fièvre en enfermant une araignée dans une coquille de noix qu'on suspend au cou : la fièvre meurt avec l'araignée. Il croyait qu'on guérit une tumeur en la frottant avec un œuf qu'on enterre ensuite dans une fourmilière : les fourmis, bien qu'on ne les voie pas, viennent, la nuit, manger la tumeur dont bientôt il ne reste plus trace. Il croyait qu'on guérit les chiens boiteux en les magnétisant, et fit recommencer huit fois l'épreuve sur le sien.

Il croyait à un monde surnaturel, avec lequel les magiciens sont en rapport. Il croyait que les lois qui gouvernent l'univers ne sont pas immuables et peuvent être violées par la volonté, qui est toute-puissante, et devant laquelle il n'y a plus ni pesanteur, ni espace, ni temps, ni causalité. Il croyait à tout cela et à bien d'autres choses encore, mais il étàit athée et n'appelait Dieu que « le Vieux Juif. »

Dans sa vieillesse, il n'avait plus qu'un chagrin : celui

de penser qu'il vieillissait et qu'il lui faudrait s'en aller bientôt. Et il calculait avec anxiété le nombre d'années qu'il pouvait avoir encore à passer dans ce monde de misère, de duperie et de larmes : il constate que Flourens fixe l'extrême limite de la vie à cent ans, et il en a soixante-dix : *c'est une consolation*, conclut-il. Quel abîme de contradiction !

Et pourtant, Schopenhauër représente, avec Henri Heine, l'un des rares hommes d'esprit de l'Allemagne ! Il est difficile, il est vrai, de dire lequel des deux détestait le plus cordialement sa patrie et méprisait le plus ses compatriotes : « En prévision de ma mort, écrivait Schopen-« hauër, je fais cette confession, que je méprise la nation « allemande à cause de sa bêtise infinie, et que je rougis « de lui appartenir. » Tant il est vrai que la folie peut avoir ses moments de lucidité.

Au moment où Schopenhauër, après avoir remis à son éditeur son manuscrit : *Le Monde considéré comme volonté et comme représentation*, secouait sur la tête de ses concitoyens et des professeurs de philosophie, ses ennemis intimes, la poussière de ses sandales et gagnait l'Italie, pour laquelle il réservait toutes les grâces et toutes les séductions de son esprit — le poète Leopardi, le vrai précurseur du pessimisme, puisque le philosophe allemand lui était alors inconnu, aussi bien qu'à l'Allemagne elle-même et qu'au reste du monde, donnait à Bologne ses fameux « Canzoni, » où, avec une grande sincérité et une grande profondeur d'accent, il développait en des stances magnifiques sa théorie de l'*infelicita*, et, philosophe, lui aussi, autant que poète, s'efforçait de démontrer successivement le néant de nos croyances en Dieu et en l'immortalité — le néant de tout ce qui peut faire le charme de la vie ici-bas, richesse, gloire, ambition, beauté, amour — le néant enfin de toute idée de progrès.

Valétudinaire, presque infirme, tourmenté depuis son enfance par les angoisses d'un mal terrible, frappé par l'inimitié des siens même dans ce qu'il avait au monde de plus cher, dans son culte pour l'art et pour sa malheureuse patrie, déçu cruellement et à deux reprises dans ses plus pures affections, Leopardi mourait à trente-huit ans, après avoir donné à tous le spectacle d'une vie digne de toute pitié et de tout respect : jusqu'au bout, son désespoir reste une force et ne manque ni de grandeur ni de poésie ; on y sent palpiter encore une âme que le pessimisme avait bouleversée sans la pouvoir dessécher.

Il n'en est pas moins vrai que, dans ce pauvre organisme brisé par la souffrance, le système nerveux n'était plus gouverné par une volonté digne de cette belle intelligence. De là, de singulières défaillances et d'étranges contradictions : des tentatives répétées de suicide en regard d'une fuite apeurée devant le choléra, et, dans les derniers et douloureux mois d'une existence tant de fois honnie, les angoisses de l'asthme invoquées avec une étrange ardeur comme une promesse de longue vie.

A côté, ou plutôt un peu au-dessous de lui, nous trouvons le poète Giuseppe Giusti, son compatriote et presque son contemporain, en proie comme lui à la souffrance physique et à la maladie, interprète, comme lui, des idées de négation et de désespérance, qu'il se plaisait à relever des traits d'une sanglante ironie. « Ce qui, en moi, semble un sourire n'est que tristesse, » avait-il coutume de dire : c'était, lui aussi, et au premier chef, un nerveux, et un nerveux chez lequel l'hyperesthésie douloureuse du cerveau finit par dégénérer en hypocondrie vraie, il se croyait atteint des affections viscérales les plus graves et les plus diverses ; il se disait dévoré tout vivant par les vers et finit par s'imaginer qu'il était hydrophobe. Bref, c'était un « mental » au sens littéral du mot.

Parmi les disciples de Schopenhauër, le représentant le plus complet, le plus intéressant, le plus logique aussi de la nouvelle doctrine est Philippe Mainländer, l'auteur de la *Philosophie de la Rédemption :* fils de parents d'une piété exaltée, petit-fils d'une mystique morte d'une fièvre nerveuse à l'âge de trente-trois ans, frère d'un autre mystique converti dans l'Inde au bouddhisme et mort peu après, épuisé par des luttes intérieures, il trouve son chemin de Damas chez un libraire, à Naples, en feuilletant Schopenhauër; il rédige un système de philosophie pessimiste où il se déclare hautement chrétien tout en prétendant fonder scientifiquement l'athéisme, et remplace par la liberté du suicide la belle croyance à l'immortalité, et par le refuge dans la mort le salut par la vie éternelle; puis, prêchant d'exemple, il se pend le jour où, après avoir corrigé les épreuves de son livre, il en reçoit le premier exemplaire.

Au nombre des pessimistes vrais, que leurs souffrances morales et les désespérances de cette funeste doctrine ont fini par jeter dans la folie du suicide, il faut citer encore Stanislas Guyard et Armand Hayem, sur lesquels M. de Mallortie nous a donné des détails touchants.

Stanislas Guyard, sérieux, ardent, consciencieux, passionné pour le vrai, ennemi de tout charlatanisme et de toute hypocrisie, esprit sagace et pénétrant, professeur d'abord à l'Ecole des hautes études, puis, à trente-huit ans, titulaire de la chaire d'arabe au Collège de France : chez lui, l'amour du travail allait jusqu'à l'obsession, et le surmènement ne tarda pas à tuer la possibilité du repos, le sommeil, et, secondairement, la capacité du travail. De ce jour, cœur inquiet, conscience troublée, volonté atrophiée, le monde lui sembla insupportable, et, ne sachant où trouver dans cette philosophie désolée un point d'appui quelconque, il finit par rejeter le fardeau de la vie pour

aller chercher dans un monde inconnu l'apaisement et la sérénité qu'il ne pouvait trouver sur cette terre.

Armand Hayem, l'un de ceux encore que l'on peut regarder comme les enfants gâtés de la nature : « rien ne « lui manquait, a dit M. Ad. Franck, de ce qui constitue à « nos yeux, aux yeux de tous les hommes, les conditions « du bonheur : ni la fortune, ni la vigueur, ni l'intelligence, « ni le goût le plus ardent pour les choses de l'esprit, ni « le loisir nécessaire pour s'y livrer entièrement, ni « l'avantage d'appartenir à une famille honorable, ni les « encouragements qu'apportent avec eux les succès mon- « dains et académiques.... » Pourquoi cette mort, alors, pourquoi ce suicide, pourquoi cet acte de subite folie? C'est Armand Hayem lui-même qui, dans son livre *Les Vérités et les apparences*, publié après sa mort, nous donne la solution du problème :

« Plus l'âme est délicate, écrit-il, plus le mécontement « de soi retentit douloureusement en reproches, regrets « et amertumes, auxquels la mort est préférable.

« Etre mécontent de soi, c'est courir de la misanthropie « au suicide.

« La mort est odieuse, incompréhensible, haïssable ; « c'est l'heure où nous valons le plus, où notre pensée « s'est étendue et enrichie, où nos passions se sont dé- « gagées, où notre âme s'élève, s'affranchit, que nous « disparaissons !

« Que signifie donc cette vie?

« Ou c'est la vie qui est absurde, ou c'est la mort qui a tort.

« Il ne faut pas mourir, mais il faut disparaître. »

Armand Hayem ne voulut point attendre le caprice de la mort ni s'y soumettre ; il voulut « disparaitre » et choisir son heure.

Que la folie du suicide ne s'observe pourtant qu'à l'état

d'exception chez les pessimistes...., je le veux. Mais combien, sans aller jusque-là, souffrent à en mourir! Témoin cet infortuné Amiel, qui ne sut employer sa vie qu'à se regarder vivre et sentir, à contempler ses propres complexités, et qui, avec des aptitudes philosophiques tout à fait éminentes, n'arriva qu'à la tristesse la plus inféconde, et, avec de véritables qualités littéraires, ne sut jamais donner à ses idées la forme qui s'impose. La masse indigeste des 16,000 pages de son *Journal* d'où ses amis ont extrait pieusement deux volumes de *Pensées*, nous offre le saisissant tableau d'une conscience moderne des plus honnêtes, arrivée au plus haut point de culture et vouée, par l'abus de l'analyse, aux déceptions et aux souffrances d'un génie stérile.

Mais Amiel ne fut pas seulement une victime du dilettantisme : ce fut en même temps une victime de cette maladie toute moderne — sorte de mal littéraire qui, depuis près d'un demi-siècle, a perdu tant d'illustres, plus illustres et plus grands qu'Amiel, je veux dire le gonflement, la dilatation, l'hypertrophie du « moi, » de la sensibilité et de l'émotivité.

Voyez Flaubert, par exemple, l'auteur tant exalté de *Mme Borary* et de *Salammbô*, et que, par un retour quelque peu excessif, bien qu'habituel, des choses d'ici-bas, on commence à appeler « l'écrivain le plus surfait de notre siècle : » en vain cet apôtre d'un pessimisme presque voisin du nihilisme était devenu — voulant le devenir — célèbre, chef d'école, prophète et presque demi-dieu; il n'en était devenu ni plus serein ni plus heureux, et dans son dernier livre, sorte de testament blasphématoire, il conclut à « l'éternelle misère de tout. » C'est qu'arrêté par une maladie terrible et incurable dans son élan vers l'idéal, dans la poursuite des vastes espoirs caressés par son moi hypertrophié, son génie de l'analyse éclairait

cruellement son cœur sur ses propres insuffisances. C'est aussi que, pour lui, la pensée et le sentiment semblaient n'exister que pour être exprimés, conception très fausse, qui détourne d'aimer la vie pour elle-même, et fait attribuer au talent une valeur excessive. Un remords, par exemple, rongeait sa vie : celui d'avoir, dans Mme Bovary, accolé deux génitifs l'un à l'autre, pour dire « une couronne de fleurs d'oranger ; » il avait eu beau chercher, il lui avait été impossible de faire autrement. Et, là-dessus, il se déclarait « organisé spécialement pour le malheur. » — « La toquade de Flaubert, écrivait l'un de ses amis, est « toujours d'avoir fait et enduré des choses plus énormes « que les autres. » Au résumé, imaginaires ou réelles, ses souffrances le maintenaient dans un état presque constant d'excitation morbide : « Flaubert est, dans ce moment, si « grincheux, si cassant, si irascible, si érupé à propos de « tout et de rien — écrit encore de Goncourt — que je « crains que mon pauvre ami ne soit atteint de l'irritation « maladive des affections nerveuses à leur germe. »

Et Goncourt s'y connaissait. Des êtres vraiment terribles, ces Goncourt : tantôt, et par les plus futiles motifs, d'une humeur charmante et cordiale, tantôt, et par des motifs non moins futiles, froids, hostiles, soupçonneux, exécutant leurs meilleurs amis avec une cruauté rageuse : de bonne foi, pourtant, et d'une sincérité parfaite. Ce sont les nerfs qui sont coupables ; ils le sentent bien eux-mêmes, et, loin de s'en cacher, ils s'en glorifient : « Du talent, « peut-être en avons-nous, et je le crois, déclare l'un des « deux frères — mais, d'avoir du talent, il nous vient « moins d'orgueil que de nous trouver des espèces d'êtres « impressionnables, d'une délicatesse infinie, des vibrants « d'une manière supérieure. » Et ailleurs : « Les critiques « pourront dire tout ce qu'ils voudront, ils ne pourront pas « nous empêcher, mon frère et moi, d'être les saint Jean-« Baptiste de la nervosité moderne. » Et encore : « Songez

« que notre œuvre, et c'est peut-être son originalité, originalité durement payée, repose sur la maladie nerveuse. » Ces auteurs tiennent décidément à passer pour des énervés. Soit! c'est une justice qu'on ne saurait ne pas leur rendre. Mais alors, avant de déclarer qu' « il faut traiter la vie avec « le mépris qu'elle mérite de la part d'un homme supé- « rieur, » avant de juger l'existence de tous à travers le prisme de votre « nervosité, » comme vous dites, que ne vous soigniez-vous, Messieurs, et que ne demandiez-vous d'abord à l'exercice et au grand air, à l'eau froide et aux toniques le rétablissement de l'équilibre de votre système nerveux!

Cette galerie resterait incomplète si je n'y faisais figurer encore le représentant le plus autorisé, sinon le plus illustre, de la poésie pessimiste en France : vous avez nommé Baudelaire, qu'une certaine école, avec M. Maurice Spronk, grand admirateur des « artistes littéraires, » n'hésite pas à appeler « le caractère peut-être le plus ori- « ginal qu'ait produit notre époque. » Si nous en croyons M. P. Bourget, Baudelaire serait, en effet, non plus un sceptique tendre, comme Alf. de Musset, non plus un révolté fier, comme A. de Vigny, mais un pessimiste vrai, le pessimiste par excellence, si j'ose ainsi dire : du pessimiste, il aurait « le trait fatal, l'horreur de l' « Etre, » et « le goût, l'appétit furieux du néant; c'est bien, chez lui, « le Nisvâna des Hindous retrouvé au fond des névroses « modernes et évoqué avec tous les énervements d'un « être dont les ancêtres ont agi. »

J'ai bien peur, pour ma part, que Baudelaire, « l'esprit le plus gâté et le plus méchamment raffiné de notre époque, » selon l'expression de M. Dionys Ordinaire, — j'ai bien peur que ce dandy du spleen, paradoxal et subtil, préférant l'artificiel et le décadent au naturel, passant sa vie à la recherche de sensations nouvelles, ait été surtout

un grand mystificateur doublé d'un malade. Car il existait chez lui, nul ne l'ignore, une tare nerveuse héréditaire qu'il ne prend même pas la peine de nous dissimuler lorsqu'il nous parle de « ses ancêtres, idiots ou maniaques dans des appartements solennels, tous victimes de « terribles passions.... » Et ce mal qu'il tenait d'eux, ou sait s'il a pris peine à en hâter les progrès par des excès de toute sorte, qui lui créaient de nouveaux points de ressemblance avec Edgard Poë, son devancier, son inspirateur et son maître.

Messieurs, je ne poursuivrai pas davantage ce douloureux examen : dans la foule des névropathes et des névrosés du pessimisme moderne, je me suis borné à choisir quelques exemples parmi les moins discutables et, d'ailleurs, les plus connus ; mais il ne tiendrait qu'à moi que cette phalange devînt légion : sur vos lèvres se pressent les noms d'artistes, de musiciens, de poètes, de penseurs, d'écrivains de marque dont la haute intelligence, — peut-être pour quelques-uns faudrait-il dire le génie, — si elle n'a fini par sombrer tout à fait déjà dans les ténèbres de la folie ou du suicide, est en train de s'atrophier ou de s'éteindre dans les angoisses de ce mal tout moderne, le pessimisme que l'on a décoré du nom de « grande névrose. » Le mot ne voulait pas dire grand'chose, mais il était joli; il a plu, — et il a fait fortune.

Le moment serait peut-être venu de se demander ce qu'est, au fond, cette « grande névrose, » qui n'est pas en réalité le pessimisme, mais qui en est le *substratum* morbide nécessaire, — le pessimisme constituant, non pas l'affection, mais seulement une forme de l'affection, sa forme actuelle la plus commune, mais non sa forme unique, exclusive, immuable.

Comment se fait-il qu'en dépit de l'opportunité des temps et des circonstances, à l'issue de la tourmente

révolutionnaire et des grandes guerres de l'Empire, Schopenhauër, avec toutes les séductions de son esprit littéraire et humoristique, Leopardi, avec toute la force et avec toute l'envolée de sa poésie, aient prêché et vaticiné dans le désert ? Et pourquoi, un demi-siècle plus tard, en dépit de l'accroissement du bien-être matériel, en dépit des progrès de l'intelligence, pourquoi ce réveil de leur funeste doctrine et pourquoi son irruption violente au sein de races placées à l'avant-garde de la civilisation?

C'est que Schopenhauër et Leopardi s'adressaient à des âmes vigoureusement trempées, toutes remplies encore d'espoir et de foi, à des races énergiques, résistantes et faites pour l'action. Mais, depuis, le siècle a marché, sans tenir ses promesses, toujours sanglant, toujours troublé par les plaintes et les réclamations des déshérités; mais, dans les dures épreuves d'une concurrence vitale plus âpre chaque jour, dans les agitations incessantes d'une existence surchauffée au delà de toute mesure, les énergies se sont affaissées, et les organismes se sont usés, débilités, anémiés. Nos grands-pères avaient trop de sang; toutes leurs maladies réclamaient la lancette ; nous n'en avons plus assez, et l'alimentation la plus animalisée, le fer et les toniques de toute sorte, l'hydrothérapie et les cures d'air ne suffisent pas à combler cette perte.

Nous sommes des anémiques au premier chef : par cela même, des nerveux, ne disposant plus d'assez de sang, ce « modérateur des nefs. » Des nerveux, c'est-à-dire des excitables, des surexcités, des énervés.

Mais cette surexcitation nerveuse est fatalement suivie bientôt d'une réaction en sens inverse, je veux dire de phénomènes de dépression, de fatigue, d'épuisement ; le cerveau, surmené, devient paresseux à apprécier, à coordonner et à régler les sensations, à les élaborer et à y répondre, c'est-à-dire à lier les idées et à les déduire les

unes des autres, à les juger, et, enfin, à vouloir : d'où, impossibilité de l'attention soutenue, difficulté du travail intellectuel, affaiblissement surtout de la volonté ; impuissance enfin. Et c'est ainsi que le pessimisme peut être considéré, selon la formule de M. Guyau, comme « la suggestion métaphysique engendrée par l'impuissance physique, intellectuelle ou morale. » Les expériences psycho-physiologiques du docteur Féré sont topiques à ce point de vue : le docteur Féré, par exemple, après avoir mis un sujet en état d'hypnotisme, lui persuade qu'à son réveil il ne pourra reprendre un vêtement, un châle déposé au préalable sur une chaise ; une fois éveillé, le sujet, après nombre d'hésitations, renonce à prendre le vêtement ; puis il éprouve aussitôt le besoin de donner une explication de sa conduite : « Je n'en veux plus, dit-il, ce châle est malpropre ; il est dégoûtant ; » l'idée délirante se trouve de suite et naturellement évoquée pour voiler l'impuissance. — Un autre sujet est mis en état d'hypnotisme ; un bijou est enfermé dans un tiroir au bouton duquel défense lui est faite de toucher, à son réveil, quelle qu'en puisse être son envie. Le sujet, éveillé, s'approche du tiroir, et, à diverses reprises, porte la main au bouton du meuble, puis l'en retire : « Non, fait-il, ce bouton est froid ; c'est un glaçon.... ce n'est pas étonnant ; c'est du fer ; » — puis, généralisant, si on lui présente un compas, une clef, un objet quelconque en fer : « c'est aussi froid que le bouton, je ne peux pas le tenir. » Ici, l'idée délirante s'est accentuée, avec tendance à la généralisation.

Il en est de même chez le pessimiste : il se sent impuissant. Donc, ce qu'il ne peut accomplir ou éviter est mauvais, et, secondairement, tout dans la vie est également mauvais.

Allez au fond des œuvres, mais surtout des pensées, du cœur des pessimistes, scrutez leurs actes et leur vie, et voyez si, en fin de compte, vous n'arriverez pas toujours

et sûrement à y lire un aveu d'impuissance. Impuissance, je ne dis pas à atteindre, mais même à approcher un idéal trop haut placé, à réaliser des ambitions excessives ou des pensées trop vastes, à satisfaire des désirs immodérés ou trop nombreux, à suffire à d'insatiables appétits et à des jouissances toujours nouvelles.... ; impuissance surtout à « réussir sa vie. » Mme Caroline Cormanville, témoin et historiographe de la vieillesse attristée de Flaubert, ce grand dédaigneux et ce fanfaron d'impassibilité, nous a laissé l'anecdote suivante :

« Dans les dernières années, regretta-t-il de n'avoir pas « pris la route commune? Quelques paroles émues, sorties « de ses lèvres un jour que nous revenions ensemble le « long de la Seine, me le feraient croire : nous avions vi- « sité une de mes amies, que nous avions trouvée au mi- « lieu d'enfants charmants : ils sont dans le vrai, me di- « sait-il en faisant allusion à cette intéressante famille « honnête et bonne, — oui, se répétait-il à lui-même gra- « vement. Je ne troublai point ses pensées et restai silen- « cieusement à ses côtés. »

Eh! oui, réussir sa vie, fût-ce en « suivant le chemin des ânes, » réussir sa vie, c'est-à-dire lutter, espérer et vouloir, aimer, se marier, avoir des enfants, les gâter, et pourtant en faire des hommes, en quoi cela, au regard de l'Éternel, on l'a dit excellemment, est-il moins noble et moins spirituel que de mettre du noir sur du blanc, froisser du papier et se battre des nuits entières contre un adjectif? « Va donc, et mange ton pain en joie avec la femme « que tu as choisie. » — Ce n'est pas un bourgeois qui a dit cela, c'est l'Ecclésiaste, un homme de lettres, presque un romantique. Considération qui ne saurait manquer de toucher nos pessimistes; car, j'aurais voulu avoir le temps de vous le démontrer, il y a beaucoup de littérature dans le pessimisme moderne, dans notre pessimisme français en particulier.

Et maintenant, Messieurs, quel est l'avenir du pessimisme? Est-ce une de ces crises passagères dont on guérit vite, sans, pour ainsi dire, s'en apercevoir? Je n'oserais l'affirmer : parmi ses causes, il en est de durables.... que dis-je! de permanentes et, jusqu'à un certain point, d'inéluctables.

Le pessimisme est donc bien plutôt une de ces maladies chroniques, compatibles sans doute avec l'existence, (puisque nous n'en sommes point morts encore), et que l'on peut espérer même amender dans une certaine mesure. Je parle ici, bien entendu, du pessimisme vrai; car, pour ce qui est de l'autre, il semble que la mode soit en en train d'en passer, la vogue, par une évolution naturelle, allant en ce moment au mysticisme, et, pis encore, au bouddhisme, au fakirisme, au spiritisme, à l'occultisme et à la kabbale.

Le pessimisme sera-t-il la religion de l'avenir? M. Guyau en doute, et quant à moi, je suis sûr du contraire : en premier lieu, il reste jusqu'ici et il restera longtemps encore, sinon toujours, l'apanage d'une petite caste d'esprits cultivés et raffinés, de mandarins lettrés auxquels une position exceptionnelle permet de philosopher à loisir et de maudire l'existence à journée faite, tout en se laissant vivre; — puis, c'est en vain que l'on prétend persuader à la vie de ne plus vouloir vivre : tout en nous proteste contre ces doctrines : le corps, en vertu de l'instinct de la conservation, — l'intelligence, au nom de la dignité et de la noblesse de la pensée; — l'imagination, avec son besoin d'un « au delà; » — le cœur, avec son invincible penchant à aimer et à se dévouer.

Que si des arguments d'une nature aussi spiritualiste ne pouvaient convaincre la critique positive, on en peut appeler à Darwin lui-même, à la doctrine évolutionniste, à la théorie de la lutte pour la vie et de la sélection du plus apte : les pessimistes, inaptes à l'effort, seront infail-

liblement mangés par les énergiques, par les volontaires, par les agissants.... Bon appétit, Messieurs !

Messieurs, si je prétendais conclure de cette étude que notre monde est le meilleur des mondes possible, vous ne me croiriez certainement pas, et j'ajoute que vous auriez peut-être raison ; — si, même, je me contentais d'affirmer que la somme des biens y dépasse celle des maux, vous me demanderiez de vous le prouver, ce qui m'embarrasserait fort.

La vérité est que cette vie tant méprisée est, après tout, tolérable; qu'elle est au moins préférable à la mort, comme l'activité à l'anéantissement de la volonté. Tel est, en somme, l'avis de l'humanité. Car enfin, je ne sache pas que, pratiquement, l'humanité soit en train de s'anéantir : on a beau démontrer au commun des hommes que la vie est un malheur, ils continuent de vivre comme s'ils n'en croyaient rien, tant est forte cette manie d'être qui nous possède.

Quant au bonheur, qui dépend de nous-mêmes beaucoup plus que des autres ou des événements, sa poursuite ne saurait être considérée comme la seule fin, comme le but suprême de notre vie : nous avons des devoirs à remplir, une âme, — c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grand dans l'univers, à diriger, sa dignité à garder, une intelligence à perfectionner et, par-dessus tout, des misères à soulager, des larmes à tarir. C'est dans cette pensée que réside le salut pour ceux qui trouvent lourde à porter la charge de leurs maux et qui ne possèdent ni l'espoir résigné du croyant, ni l'orgueilleux dédain du stoïcien. A ceux-là, — et ils sont nombreux, — je propose, en terminant, comme règle directrice de leur vie, cette pure et réconfortante maxime d'un véritable sage contemporain, du regretté Bersot : « L'homme n'est pas né pour être heu- « reux ; il est né pour être homme à ses risques et périls. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

La lecture, pleine d'intérêt, que nous venons d'entendre est un complément important du grand nombre d'études que vous avez déjà publiées, soit dans les mémoires de plusieurs sociétés scientifiques, soit sous le patronage de notre municipalité.

Depuis l'époque, déjà lointaine, où vous professiez à l'école Saint-Cyr, vous n'avez pas cessé, tant dans votre carrière militaire que dans celle civile, de faire beaucoup plus que d'exercer ce que l'on nomme une profession, quelque haute et quelque honorable qu'elle puisse être; vous avez été constamment un chercheur qui ne se contente pas des formules acquises et des méthodes arriérées, mais qui emploie son intelligence et son temps à faire progresser et élever son art..., cet art que vous avez choisi et qui mérite d'être appelé le plus beau de tous, puisque, plus que tout autre, il s'applique au bien-être de l'humanité dont il soulage, autant que possible, les infinies misères.

En envisageant la médecine sous le point de vue le plus large, vous avez compris qu'elle doit étendre ses ramifications et son action sur toutes les choses qui se lient à notre existence.

C'est ainsi que, dans le domaine physique, par exemple, votre attention a été appelée, depuis plusieurs années, sur les conditions actuelles de l'hygiène publique et sur les nombreuses améliorations qu'elle réclame. Avec l'obligeant concours du chef (1) de l'un des services munici-

(1) M. Jeannot, directeur des services des eaux et de l'éclairage à la mairie.

paux, vous dotez annuellement la ville de Besançon d'un *Annuaire démographique et sanitaire* qui devient de plus en plus utile. La certitude et la clarté des nombreux renseignements que vous y donnez, les points de comparaison que vous prenez dans beaucoup d'autres localités, le rendent un excellent guide pour la solution de bien des questions relatives à la voirie, à la salubrité et aux diverses causes de la dépopulation.

Vos savantes recherches sur les eaux salifères de la région et votre participation à la création de notre nouvelle station balnéaire aideront à faire connaître au loin le jeune établissement thermal et à assurer le succès de cette hardie entreprise.

Votre science médicale trouve quotidiennement de nombreuses applications à faire dans les fonctions qui vous sont confiées à l'asile de Saint-Jean l'Aumônier.

Enfin votre dévouement s'exerce encore dans un nouveau surcroît d'action, au comité bisontin patriotique de l'*Union des Femmes de France*.

C'est de cette manière, Monsieur, que votre laborieuse existence se passe à mettre le fruit de vos études et l'activité de votre zèle au service du bien public et vous donnait les plus grands droits à entrer dans cette Académie qui sera heureuse de profiter plus directement de votre bon vouloir et de vos distingués travaux.

Parmi les dernières études auxquelles vous vous êtes livré, celle dont vous nous avez donné aujourd'hui lecture restera particulièrement remarquée.

Déjà précédemment, dans un travail excessivement curieux et approfondi sur l'école de Lumbroso et sur *le type du criminel-né* (1), vous aviez touché aux questions les

---

(1) *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.* — Séance publique du 15 décembre 1887.

plus graves de la responsabilité humaine et de la criminalité légale.

Dans votre travail actuel sur le *Pessimisme et les Pessimistes devant la médecine*, vous fournissez de nombreux et excellents documents, non seulement à l'exercice de la science médicale, mais à l'application du droit, aux réflexions des philosophes, aux théories de l'éducation. Nous avons écouté, avec un intérêt très grand, l'historique et les classifications des pessimistes à tous les degrés.

Avec vous, on doit reconnaître que le genre du mal moral et du mal physique dont l'ensemble amène ce pessimisme que vous avez décrit, s'étend et se développe de jour en jour, comme une affreuse épidémie dont les limites ne peuvent plus être fixées. Vous nous avez exposé les divers effets de ce double et terrible mal; vous les avez montrés variant depuis de simples dispositions maladives jusqu'aux plus grands dérangements cérébraux et pouvant conduire jusqu'au suicide! L'adolescence, l'enfance même, dites-vous, en sont parfois atteintes.

Vous nous avez montré la science restant souvent impuissante à conjurer cet affreux mal dont les victimes résistent moralement aux impressions des plus fortes affections de famille, comme à celles des plus nobles sentiments de devoir et de patrie.

A un semblable mal, les remèdes *préventifs* doivent être d'un effet plus certain que les remèdes *curatifs*. Parmi les premiers, il semble que l'on doit tout d'abord compter sur le mode d'éducation de la jeunesse, car la *trempe de notre âme*, comme celle de l'acier, demande à être confiée à des mains fortes et expérimentées.

Or, vous avez constaté que « les âmes trempées d'espoir et de foi échappent à l'action destructive de la grande névrose, » dont vous avez fait un bien saisissant tableau. Donc, il y a urgence de donner à la jeunesse une éducation sérieuse, formant des cœurs virils et impré-

gnant les âmes de hauts sentiments qui permettent ensuite de combattre avec courage dans les *luttes pour la vie*. C'est, je crois votre pensée. L'éducation aura facilité la tâche de la médecine.

Veuillez, Monsieur, continuer à appliquer le grand esprit d'observation qui vous distingue et le dévouement dont vous êtes animé au bien général de notre pays. Le bons sens public et la force des choses vous donneront raison sur les entraves que la routine pourrait amener sur votre voie. Notre compagnie sera heureuse de vos succès.

UN

VOLUME DE POÉSIES

DE M. HENRI BOSSANNE

Par M. Paul GUICHARD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 15 juin 1893)

Saluons l'apparition d'un recueil de poésies : *Le Peuple*, dont M. H. Bossanne, à Besançon, est en même temps l'auteur et l'imprimeur.

Cet élégant volume dédié à Léon XIII, précédé d'une lettre-préface par M. Charles Buet, s'est répandu en notre ville au commencement de cette année. Plusieurs membres de l'Académie ont eu l'honneur de trouver leurs noms inscrits en tête de quelques-unes des pièces qu'il renferme : offert à notre compagnie, il est digne à tous égards de fixer son attention.

M. Bossanne n'est pas à ses débuts ; il a conquis force récompenses aux Jeux floraux et dans d'autres concours : il lui eût été facile de recueillir nos couronnes, mais il recherche si peu l'éclat que jusqu'ici son talent était inconnu de ses concitoyens.

Touché de la sympathie que Léon XIII témoigne aux classes ouvrières, membre de la députation envoyée à

Rome en 1891, le poète ne craint pas d'exposer en termes très accentués à l'auguste pontife les souffrances du peuple, ses labeurs pour gagner le pain de la famille, ses déceptions dans les efforts qu'il tente pour améliorer son sort, et même ses menaces et ses revendications. Mais l'interprète de ces colères est chrétien, et il attribue, à juste titre, la cause de cette situation terrible aux faux frères qui exploitent les malheureux et font germer dans les cœurs le doute et le désespoir.

Il ne faut cependant pas conclure que tous les tableaux qui passent sous nos yeux soient chargés d'aussi sombres couleurs. Dans la première partie, intitulée *la Glèbe*, si l'auteur nous décrit les misères de l'homme des champs, s'il nous émeut de compassion dans la *Ferme incendiée*, il a des peintures humoristiques et gaies : *Le Rêve du Croquemort*, *Jean forte-tête*, l'*Appariteur;* il est doucement mélancolique dans le *Village*, le *Trousseau;* piquant dans *Lise et Lison;* il a de pieux élans, tels que les *Pèlerins cévennols*, la *Légende de la Madone*, de charmantes descriptions des plaisirs de son enfance, sur les bords de l'*Herbasse*, petit cours d'eau de la Drôme, et des vers d'une beauté antique dans l'*Affront*, récit d'un combat à mort entre deux taureaux. Les lecteurs apprécieront ces pièces différentes de genre et de rythme; dans l'impossibilité d'en donner de longs extraits, je lirai quelques strophes d'une fantaisie intitulée *Notre cimetière.* Ne craignez rien, Messieurs, vous n'éprouverez pas de trop lugubres impressions.

N'allez pas croire qu'il est sombre
Le cimetière aux quatre murs
Envahis par le lierre et l'ombre
Des prunelliers verts aux fruits mûrs !

C'est au penchant de la colline
Qui regarde le jour levant,
Dans les senteurs de la résine
Du bois qui l'abrite du vent,

Qu'on l'a placé, non loin des fermes
Grises dans les jaunes colzas.
En mai, quand la fleur vient aux germes,
Il se panache de lilas.

Les cippes blancs, les croix verdâtres
Parlent du suprême sommeil,
C'est vrai, mais les moineaux folâtres
Viennent là s'ébattre au soleil.

. . . .

Les enfants, la classe finie,
Bruyants comme un vol d'étourneaux,
Troublent parfois la colonie
De leurs confrères les moineaux.

. . . .

Nos villageois chargés d'années,
Qui marchent avec un bâton,
Et nos vieilles ratatinées
Dont le nez touche le menton,

Sont bien heureux, lorsque la bise
Siffle dans le ciel refroidi,
De s'abriter, humant leur prise,
Contre le mur, face au midi.

. . . .

La nature est aussi jolie
Dans cet enclos que dans les prés.
Et lorsque la mélancolie
S'empare de nos cœurs navrés,

C'est en songeant, — si l'on est sage,
Que nos jours dont Dieu tient le fil,
Peuvent finir loin du village,
Et nos os dormir en exil !

Dans la seconde et la troisième partie, le poète nous initie à des situations plus tragiques : dans les *Veuves bretonnes*, il nous montre les femmes et les enfants des pêcheurs de la côte qui, après une journée de tempête, attendent anxieusement les embarcations. Tout espoir est bientôt perdu; les absents ne reparaissent pas, ils sont engloutis pour toujours. Cependant les mères ne détournent pas leurs fils d'être pêcheurs et marins comme leurs pères. Ces scènes sont animées d'un souffle comparable à celui de Jean Richepin ; mais il va sans dire que les cru-

dités du chantre de la *Mer* ne se rencontrent pas sous la plume de M. Bossanne.

Ailleurs, nous entrons en plein dans l'intérieur du peuple de Paris et des grandes villes. Nous le voyons, dans *les Gueux*, privé de tous les agréments de la vie.

. . . .

Je les ai vus dans la grand'ville,
Paris où les gueux sont parqués;
Dans les bouges de Belleville
La misère les a bloqués.

Je les ai vus à la Croix-Rousse,
Au milieu de grincements lourds
Geindre d'une voix triste et douce,
Tissant la soie et le velours.

Ils souffrent dans la basse-fosse
Où pénètre peu de clarté;
Sans feu, pendant l'hiver féroce,
Dans le sous-sol j'ai grelotté.

Ils rôtissent dans les mansardes
Sans air sous le toit désolé.
La chaleur filtre des lézardes
Dans ces enfers où j'ai brûlé.

Ils rêvent plaisir et voyage,
Beaux pics neigeux, ombrages frais,
Quand la locomotive en nage
S'enfuit vers Bade ou Cauterets.

— Eh ! va donc, gueux ! l'aïeul livide
Avant de mourir veut manger;
Ce papier, dans la huche vide,
C'est la note du boulanger.

. . . .

Dans la nature enamourée
Tout est parfum, joie et trésor;
Ce soir à la voûte azurée
Scintillent cent mille clous d'or.

Là, par les lucarnes ouvertes,
Entrent cent odeurs tour à tour :
Puanteurs des murailles vertes,
Senteurs du puits qui sert de cour.

Quand le poète divinise
L'homme ennobli par la douleur,

Le forçat des plombs de Venise
Et l'auréole du malheur,

Pense-t-il à cette ouvrière,
Qui, pour se distraire ne voit,
Par sa fenêtre à tabatière,
Que des chats luttant sur un toit?

Pas même un Christ au mur sordide
Pour parler du suprême espoir.
Pas une Vierge au front candide.
Tout est vide, blafard et noir.

Dans les *Étrennes*, on nous le montre sollicité à la jalousie dès l'enfance ; dans l'*Ogresse*, poussé à la discorde sanglante; dans le *Désert*, abandonné et errant comme Ismaël. L'*Inondation* nous fait assister aux luttes d'un sauveteur qui, après avoir arraché, avec l'aide de son fils, plusieurs personnes à la mort pendant un débordement du Rhône, voit sa barque se briser: il se jette à la nage, l'enfant se cramponne aux vêtements de son père, mais, s'apercevant qu'il le gêne dans ses mouvements, songeant que s'ils sont entraînés tous les deux, il n'y aura plus de gagne-pain pour la famille, il se sacrifie dans un dévouement sublime.

Alors, sans hésiter, lorsque le nageur blême
Fit pour sortir du gouffre un mouvement suprême,
La main du pauvre enfant s'ouvrit; le corps glissa
Jusqu'au fond de l'abîme, et la vague passa.

Les reproches amers éclatent contre ceux qui exploitent le peuple, contre la société qui l'écrase, dans *Lamennais*, *les Caves*, *Malheur aux pauvres*, *Espoir coupable*. On voit que dans ces deux parties de l'œuvre, le ton général est celui d'une immense douleur; nous ne sommes plus, comme dans *la Glèbe*, consolés par les spectacles de la nature, par le soleil, par les moissons, par les propos des vieux amis qui, après l'absence, se retrouvent au village. Cependant l'auteur, même au milieu de ces pages de tristesse, en écrira quelques-unes où son talent flexible nous

procurera une agréable diversion. *Trottinette* est l'histoire d'une jeune fille vertueuse qui sort de l'atelier et qu'un libertin poursuit.

. . . . , ...

A quinze ans elle est naïve
Malgré le luxe troublant.
Rarement le fait arrive ;
C'est à croire au merle blanc.

Eh bien, croyez au beau merle
Pur de toutes nos noirceurs :
La fillette. cette perle,
Sort de chez les bonnes sœurs.

. . . .

L'ouvrière est dans la rue ;
Un vieux monsieur dont le nez
Est paré d'une verrue
Et de tons vermillonnés

Suit notre pâle gamine :
— Monsieur, que me voulez-vous ?
— Vous avez trop fière mine,
Enfant, pour vivre sans nous !

Désirez-vous la richesse ?
Prenez mon bras, vous aurez
Des parures de duchesse....
Mais, bon Dieu ! que vous courez !

Et le vieux céladon tente
De suivre les hauts talons
En disant : Faites, méchante,
Quelques pas à reculons !

Trottinette qui trottine,
Voyant s'avancer le soir,
Fuit, moqueuse, et sa bottine
Sonne sec sur le trottoir.

Et comme elle s'achemine
Vers le faubourg mal famé,
Le roquentin s'imagine
Qu'il risque d'être assommé.

. . . .

Il laisse fuir la petite
Vers l'enfer Ménilmontant,
Pour conter l'histoire vite
A sa maman qui l'attend.

Va, Trottinette, ma belle,
Va sourire et reposer,
Sous la garde maternelle,
Sous le paternel baiser !

Enfin et surtout admirons la résignation du poète au milieu de ses larmes, ses aspirations chrétiennes, son espérance en des jours meilleurs par le retour à la foi religieuse. *Lueur lointaine*, *Plumes au vent*, *Sonnet à Léon XIII*, *Une église de faubourg*, *Les nouveaux Gaulois*, tels sont les titres des pièces où ces consolantes pensées sont exprimées en vers délicats ou pleins d'un enthousiasme communicatif.

J'ai terminé cette nomenclature un peu longue; pourtant je n'ai pas tout indiqué, et bien que j'aie fait plusieurs citations, vous auriez certainement eu du plaisir à en écouter d'autres encore. Je termine par une courte appréciation du caractère poétique de l'ouvrage.

L'ancien législateur du Parnasse disait :

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse,
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse....
Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos....
Les stances avec grâce apprirent à tomber
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.

De nos jours un nouveau maître vint, qui s'écria :

Nous faisons basculer la balance hémistiche :
C'est vrai, maudissez-nous. Le vers qui, sur son front,
Jadis portait toujours douze plumes en rond,
Et sans cesse sautait sur la double coquette
Qu'on nomme prosodie et qu'on nomme étiquette,
Rompt désormais la règle et trompe le ciseau,
Et s'échappe, volant qui se change en oiseau
De la cage césure....
Le mot propre, ce rustre
N'était que caporal, je l'ai fait colonel....
J'ai dit à la narine : « Oh ! mais tu n'es qu'un nez.... »
J'ai dit au long fruit d'or : « Mais tu n'es qu'une poire. »
J'ai dit à Vaugelas : « Tu n'es qu'une mâchoire. »
Brigand, jacobin, malandrin,
J'ai disloqué ce grand niais d'alexandrin.

M. Bossanne, qui connait ces préceptes si différents les uns des autres, a fait son choix : il est nouveau ; brisant avec la solennité et la monotonie que l'on peut reprocher aux vers anciens, il a raison de s'attacher aux rimes inattendues et pittoresques et de ne pas craindre l'énergie du mot propre ; mais il n'abuse pas trop des audaces modernes : c'est pourquoi, en raison même de cet éclectisme de bon goût, nous nous permettrons de critiquer quelques syllabes muettes à l'hémistiche, des césures oubliées, un certain nombre de vers durs ou ne s'élevant pas assez au-dessus de la prose, quelques mots où les syllabes ne sont pas comptées conformément aux plus purs modèles. Ces défauts, si l'on ose se servir de ce terme, sont, en partie, du ressort de l'école actuelle ; bien des licences, autrefois interdites, sont maintenant tolérées, permises et en train de devenir la règle ; aussi notre devoir est de ne pas trop insister sur ce point.

On pourrait signaler aussi quelques obscurités de style : un mot facile à changer ferait, à notre avis, apparaître plus clairement de belles pensées que l'on devine : ce sont des ombres que M. Bossanne fera disparaître sans peine quand il le jugera convenable.

En résumé, nous avons sous les yeux une saine et vibrante poésie qui ne cherche pas à flatter, mais qui est de forte trempe et renferme un enseignement grave. Il faut remercier l'auteur d'avoir rompu le silence dans lequel il s'était modestement tenu jusqu'ici, et d'avoir doté son pays d'adoption d'un livre bien fait au point de vue de l'art et utile à celui des idées.

LE

CARDINAL DE JOUFFROY

ET JEANNE D'ARC

Par M. LIEFFROY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 15 juin 1893)

Nous trouvons dans le *Bulletin historique et philologique* publié par le ministère de l'instruction publique (an. 1892) un fragment en latin, tiré de l'éloge de Philippe le Bon, attribué par Gachard à quelque légat, à quelque nonce de la cour romaine, inconnu de M. Fierville et que M. Kervyn de Lettenhove a rendu à son auteur, notre compatriote, le cardinal Jean de Jouffroy. Ce fragment a trait à Jeanne d'Arc, et, à titre de curiosité, nous croyons intéressant de le traduire et de le communiquer à l'Académie.

Le cardinal de Jouffroy, dont l'éloge fut prononcé en séance publique de l'Académie de Besançon par dom Grappin, joua, on le sait, un rôle important sous Philippe le Bon et sous Louis XI. Il passait pour être versé dans les lettres et avait une instruction remarquable pour le temps où il vivait. Son heureuse mémoire, sa belle latinité, dit Dunod, la grâce et la facilité pour les harangues et les

discours publics, le firent connaitre et estimer par le bon duc Philippe, qui prit bientôt le moine bénédictin de Luxeuil pour son confident, et le chargea de diverses missions qu'il réussit à accomplir heureusement. Il négocia avec le Saint-Siège l'abolition de la Pragmatique sanction, chère particulièrement au Parlement et à l'Université de Paris. Cette négociation lui attira bien des haines, et les auteurs, mécontents de sa conduite en cette circonstance, ont écrit qu'il était de basse extraction, fils de Perrin Jouffroy, marchand à Luxeuil. Rien n'est plus faux que cette allégation. Quoi qu'il en soit, il fut récompensé de ses services d'abord par l'évêché d'Arras, puis par le chapeau de cardinal, enfin par l'archevêché d'Albi.

Jouffroy avait de grandes qualités de diplomate et d'homme d'État, mais il était ardent et d'une ambition démesurée. Mécontent de la cour de Rome, qui avait refusé de joindre à l'archevêché d'Albi l'archevêché de Besançon qu'il sollicitait, le cardinal fit tout ce qui était en son pouvoir pour faire rétablir la Pragmatique sanction, qu'il avait attaquée naguère. Il ne cessa d'être comblé des bienfaits de Louis XI, qui le nomma son aumônier et joignit l'abbaye de Saint-Denis à tous les bénéfices qu'il possédait déjà. Il mourut à soixante ans, en 1473, au moment où il se disposait à suivre l'armée au siège de Perpignan.

En écrivant l'éloge de Philippe le Bon, le cardinal de Jouffroy ne peut guère passer sous silence le rôle et la mission de Jeanne d'Arc. Mais avec le talent oratoire qu'il possède, en panégyriste habile, il fait ce que les panégyristes font en pareil cas : il emploie tous les moyens et les artifices de la rhétorique, d'abord pour rabaisser la gloire si pure de l'héroïne, puis pour grandir le prince auquel il devait tout. Pour lui, comme pour le duc Philippe, la grande mission providentielle de Jeanne n'existe pas ; ce n'est pour le prince qui l'a livrée aux Anglais et qui dédaigne même de l'interroger, qu'une aventurière de bas étage, un instru-

ment entre les mains de l'intrigue et de l'astuce. Aventurière, elle l'est encore aux yeux de l'ami du duc de Bourgogne lorsque, trente ans environ après la mort de la Pucelle, le cardinal écrit l'éloge de Philippe le Bon. Le cardinal de Jouffroy était, pour ainsi dire, dans son rôle en s'exprimant d'une manière si antifrançaise. A l'heure actuelle, au moment où la bonne Lorraine va enfin recevoir les gloires de la béatification, nous ne pouvons comprendre que les contemporains n'aient pas tous saisi ce qu'il y avait de sublime et de surnaturel dans cette grande figure qui est et restera, à travers les âges, la personnification la plus touchante et la plus poétique du dévouement à la patrie.

Un des épisodes de cette guerre fut le prodige habilement propagé, cru à la légère, d'une certaine jeune fille à laquelle les Français octroient le nom de Pucelle. Et de même que nous voyons dans les livres sacrés une femme du nom de Débora relever l'espérance du peuple israélite, de même nous ne pouvons savoir si quelque individu astucieux, en voyant les seigneurs français se refuser mutuellement l'obéissance et donner ainsi par leur inertie une grande puissance à une poignée d'Anglais, n'eut pas l'idée de se servir du prestige de cette Pucelle pour relever les esprits affaiblis et divisés des Français, qui, selon le témoignage de César lui-même, ont une propension particulière de prendre pour des réalités toutes les nouvelles qu'ils entendent. En effet, par suite d'une rumeur habilement répandue, cette Pucelle a pu acquérir une renommée populaire; d'un autre côté, l'envie d'arriver à la gloire par les armes a bien pu séduire un esprit rustique et donner l'idée de sortir de la bassesse de son origine pour parvenir aux grandeurs à une femme qui, dans l'humble asile où elle servait, était uniquement savante à porter le bois et la pierre et qui s'entendait parfaitement à gouverner sa charrue et ses bœufs à la mode lorraine. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a pas lieu pour nous de donner dans la créance d'un miracle inutile. Il arrive simplement une chose qui, entre toutes, est fatale dans les af-

faires militaires : une folle confiance, venant de leur bonheur dans quelques combats, avait exalté l'esprit des Anglais, qui, étant peu nombreux, et qui, méprisant leurs adversaires, pouvaient être facilement vaincus par le nombre et par des ennemis soumis à une sévère discipline. Philippe acquit un prestige et une autorité incontestables : en effet, cette Pucelle avait vaincu elle-même les Anglais sous les murs de Genabum, qu'on appelle Orléans : elle avait mis en fuite des hommes ayant une peur féminine de la guerre, qui cependant avaient porté leurs armes victorieuses à travers toutes les Gaules et l'Espagne. Philippe, que jamais les vains fantômes n'ont détourné de son but, fut le premier qui, sous les murs de la Charité-sur-Loire, arrêta la marche en avant de la Pucelle elle-même au moyen de la garnison qu'il y avait établie ; ce fut lui le premier qui la repoussa par une attaque soudaine contre les Parisiens et seul il s'empara de sa personne. En effet, Philippe s'était avancé pour débusquer les ennemis entrés en Picardie : mais la Pucelle, espérant surprendre Philippe près du fleuve de l'Aisne, attaqua ce dernier en débouchant par les forêts avec près de 6,000 cavaliers d'élite et en quittant à l'improviste l'embuscade où elle était cachée. Le prince, expert dans toutes les choses de la guerre véritable, ayant fait déployer ses bannières, en vint aux mains : les archers firent une charge sur le flanc de l'armée ennemie, ce qui détermina la Pucelle, revenue à la timidité de son sexe, à prendre la fuite. Elle comprit enfin que, toutes les fois que se manifeste la véritable vertu, les fourberies accumulées ne peuvent amener rien d'heureux ; car elle est vaincue, celle qui avait espéré surprendre ce prince si magnanime ; elle est fugitive, puis captive, celle qui se vantait orgueilleusement d'avoir un ange comme compagnon et guide de sa vie. Cette fille, que les ennemis de Philippe regardaient comme le point de repère et le gîte de leur confiance, Philippe, une fois qu'il l'eut en son pouvoir, ne daigna ni la voir ni lui parler. Ainsi elle avait pu rassembler des forces aujourd'hui détruites, elle avait su ou terroriser ou ensorceler la Champagne, le pays de Reims, de Sens et Senlis ; elle avait infligé aux Anglais des pertes terribles : malgré tout, Philippe voyait qu'il n'était pas honorable pour lui d'avoir vaincu une armée, même redoutable, dont le chef avait été une femme. On regarde d'habitude, ainsi que l'écrit Homère au sujet d'Achille, comme le pire dans les choses mauvaises, la fausseté et le mensonge. Mais Charles septième, maintenant roi des Français, exalte

dans ses louanges cette Pucelle. Au temps d'Alexandre, comme le dit Cicéron, il n'est pas permis d'écrire ce qui ne plaît pas à Alexandre. Aussi, en suivant le précepte de Plaute, vais-je cesser de presser l'apostème pour en faire sortir la sanie qu'il renferme.

UN LIVRE

SUR

NOROY-LE-BOURG

Par M. LOMBART

MEMBRE TITULAIRE

(*Séance du 12 mai 1893*)

M. Pizard, juge de paix à Noroy-le-Bourg, a fait don à la bibliothèque de l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Documents inédits et notes historiques sur Noroy, Saint-Igny et Calmoutiers*. Cette monographie, intéressante au point de vue local, l'est surtout comme étude des institutions politiques, administratives et judiciaires qui, dans le cours des siècles, ont régi en Franche-Comté l'état des personnes et la condition des biens.

Pour mettre en lumière ces diverses transformations, il fallait suivre les grands faits historiques qui les ont préparées et consommées. C'est en se plaçant à ce point de vue que l'auteur a développé l'histoire de Noroy depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Il a fouillé un peu partout, dans les archives, dans les livres, et enfin dans ses papiers de famille, riches en documents précieux. Il a ainsi recueilli une abondante moisson dont il a voulu libéralement nous faire profiter.

Avant de dérouler sous les yeux du lecteur les faits de l'histoire de son bourg natal, l'auteur veut y faire passer le tableau même des lieux qui leur serviront de théâtre. Il consacre un premier chapitre à la topographie et à la statistique.

Noroy, distant de Paris de 393 kilomètres 8 hectomètres, est situé à 418 mètres d'altitude, sur un plateau entouré de montagnes faisant partie de la chaîne qui traverse la Haute-Saône du nord-est au sud-ouest, forme la ligne de partage des eaux entre la vallée de la Saône et celle de l'Ognon. Du haut des montagnes voisines l'œil découvre, entre l'est et le sud, d'immenses horizons s'étendant jusqu'aux plus hautes cimes des Alpes. Arrivant à l'histoire, M. Pizard divise son travail en époques : séquanaise, gallo-romaine, burgunde, franque, allemande, seigneuriale, etc., etc., suivant l'ordre chronologique. Pour chacune d'elles, il se livre aux recherches les plus complètes sur les institutions, les croyances, les mœurs, les usages, l'état civil et politique des personnes, la condition des biens.

On conçoit immédiatement l'importance d'un tel programme, et la lecture du volume laisse l'impression d'une œuvre consciencieuse, sérieusement utile à l'histoire de notre province. Le jurisconsulte double l'historien et on rencontre sous la plume du licencié en droit de véritables traités touchant l'organisation des diverses judicatures, les alleux, les fiefs, la mainmorte, les biens communaux.

Débutant par l'époque séquanaise, M. Pizard, pour établir l'origine celtique de Noroy, s'appuie sur les étymologies des lieux dits. Il interroge les monuments mégalithiques remontant au temps des druides. Quelques-uns n'ont laissé d'autres traces que des désignations de localités, tandis que d'autres sont encore gisants sur le sol. Sans s'égarer dans des discussions, trop souvent hypothétiques, sur le véritable caractère de ces vestiges d'un autre âge, il croit

pouvoir conclure, de leur existence même, qu'au temps dont il s'occupe, le territoire de Noroy était un point important de rassemblement pour les tribus gauloises autochtones.

Pour la période gallo-romaine qui s'étend de l'an 59 avant Jésus-Christ jusqu'à 407 de notre ère, les vestiges du passé se multiplient sous la main de l'archéologue. Poteries, mosaïques, débris de peintures murales, pièces de monnaie, anciennes voies romaines, s'unissent pour attester la présence et l'installation, à Noroy, des vainqueurs de la Gaule.

Ici l'auteur, élargissant son cadre, trace à grands traits le tableau de la Gaule sous la domination romaine. Pour lui, Noroy ne devait être qu'une colonie militaire. On arrive aux premières années du ve siècle. Les Romains abandonnèrent aux Bourguignons une partie de la Séquanie. Les terres sont partagées. Noroy, situé dans la haute Bourgogne, fait partie du domaine royal et, pendant huit siècles, conservera son caractère domanial.

Le partage n'avait point dépouillé les communautés d'habitants de leurs bois, ni de leurs terres vaines et vagues, ni de leurs pâturages. La loi burgunde les maintient, par une disposition spéciale, en possession effective de leurs biens communaux. Et nous verrons, après de longs siècles écoulés (en 1705), ceux de Noroy s'appuyer sur ces dispositions pour repousser les prétentions de l'archevêque de Besançon, qui réclamera le droit de triage avec le tiers de leurs communaux. C'est en analysant la loi Gombette que l'auteur reconstitue autant que possible tout l'organisme social de cette époque. Cette partie de son travail mérite d'attirer l'attention du lecteur.

Les Francs succèdent aux Burgundes avec les fils de Clovis vers 534. Noroy reste domanial. Il en sera de même quand la haute Bourgogne passera plus tard sous la domination des comtes héréditaires, vassaux de l'empereur d'Al-

lemagne. Avec le XIe siècle, nous voyons les archevêques de Besançon mis en possession de la suzeraineté temporelle et des droits régaliens dans leur ville archiépiscopale. Par une disposition du 20 juillet 1049, l'église Saint-Étienne de Besançon fut confirmée dans la possession de celle de Saint-Étienne de Noroy, ainsi que de deux meix situés à Noroy et à Gy.

Le don d'une église comprenait celui des terres de sa dépendance. L'archevêque ne devait toucher que la moitié des dîmes, le surplus étant réservé aux desservants. Comme compensation, il obtint le don de l'autel principal sans réserve, c'est-à-dire le bénéfice des fondations et du casuel.

Dans le cours du XIIe siècle, l'auteur rencontre des documents juridiques forts intéressants pour l'histoire locale. C'est d'abord une sentence de l'archevêque Herbert, statuant, en 1164, sur une contestation qui s'était élevée entre les habitants de Noroy et les moines de l'abbaye de Bellevaux à l'occasion des limites de leurs possessions limitrophes.

Le prélat agissait en cette circonstance comme légat de la cour impériale instituée par Frédéric Barberousse. Il se rendit sur les lieux, assisté de ses hommes de loi et du prévôt de Vesoul. Les habitants de Noroy y étaient en grand nombre : chevaliers, manants, ainsi que le maire de la commune. L'abbaye de Bellevaux était représentée par deux religieux : le père prieur et le père cellier et par un grand nombre de religieux convers.

L'enquête ne fut pas d'abord concluante. L'archevêque ordonna que chaque partie prouverait sa possession et les ajourna à comparaître à jour fixe devant lui à Besançon. En fin de compte les habitants perdirent leur procès, la maison de Bellevaux fut maintenue dans sa possession et aujourd'hui, après sept siècles écoulés, la lisière de ses vastes forêts marque encore, conformément à la sentence

d'Herbert, la limite extrême du territoire de Noroy du côté de Montperroux, Baslière et Valleroy.

Le siège de la cour impériale fondée par Frédéric Barberousse était à Dole, mais cette magistrature, comme nous venons de le voir, était ambulatoire, et les délégués de l'empereur se transportaient où les appelaient les intérêts de la justice. Ainsi, en 1162, l'empereur avait tenu en personne un plaîd au château de Vesoul.

La cour impériale était au faîte des institutions judiciaires. Venaient ensuite les tribunaux des vicomtes, des prévôts et des maires. M. Pizard nous donne une étude très complète des attributions de ces diverses juridictions. Bientôt cependant, un événement considérable devait changer la situation du bourg de Noroy et de ses habitants.

En 1314, l'archevêque Vitalis put obtenir de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, la cession du domaine sur la seigneurie de Noroy.

On sait que le territoire, dans son ensemble, comprenait des terres allodiales, domaniales, vassales ou communales.

Les archevêques avaient fait l'acquisition des alleux d'abord, puis du domaine auquel était attachée la juridiction.

En cédant le domaine et les droits qui en dépendaient, les souverains s'étaient réservé les fiefs, qui ne tardèrent pas à être réunis aux alleux et au domaine entre les mains des prélats de Besançon. Plusieurs actes importants, ventes, transactions, etc., sont placés sous les yeux du lecteur, il serait sans doute curieux de pouvoir en signaler ici les points les plus saillants, mais cet exposé dépasserait de beaucoup les limites que je me suis assignées. M. Pizard fait l'analyse de ces documents.

Par suite de la cession de 1314, les juridictions locales de Noroy devenaient de simples justices seigneuriales. On sait quelle méfiance inspiraient aux populations ces jus-

tices, théâtres d'abus et d'exactions sans nombre et que Loyseau ne craint pas de qualifier de petites mangeries de village. Immédiatement après avoir fait l'acquisition du domaine dans sa seigneurie de Noroy, l'archevêque Vitalis prit plusieurs mesures destinées à augmenter le revenu de l'archevêché. Par la première, il régla les droits de visite et imposa de ce chef à Noroy une somme de 30 sols. Par la seconde, les curés de quarante-cinq paroisses furent réduits à la portion congrue, celui de Noroy fut atteint par cette mesure et ne fut plus qualifié de curé, mais simplement de vicaire.

Les habitants se soumirent sans murmures aux impôts, mais n'acceptèrent pas aussi facilement les changements de juridiction. Ils regrettaient la justice plusieurs fois séculaire et paternelle du prieuré.

L'introduction récente, au comté de Bourgogne, des institutions françaises, leur offrit un moyen légal de protestation. Les souverains avaient autorisé leurs officiers et leurs juges à expédier des lettres de bourgoisie et de commendise aux sujets de leurs vassaux. Ces lettres de protection étaient attributives de juridiction et ceux qui les avaient obtenues étaient justiciables des tribunaux du prince.

Dès 1314, la majeure partie des habitants de Noroy voulut bénéficier des dispositions tutélaires de la loi nouvelle et se soumettre à la juridiction du bailliage royal de Vesoul. Mais l'archevêque s'opposait de toutes ses forces à ces tentatives d'affranchissement, et dès 1328 il obtenait de la reine Jehanne, comtesse de Bourgogne palatine, une ordonnance qui privait deux bourgeois de Noroy, Viennet Rabbelier et de Beriot du bénéfice de commendise.

La comtesse Jehanne, reine de France, se laissait ainsi ravir la plus belle prérogative et le plus bel apanage de sa souveraineté; elle consacrait la maxime féodale : « Entre toi, seigneur, et ton vilain, il n'y a pas de juge, *fors Dieu!*

Cet état de choses ne fut pas de longue durée. Peu de temps après le comte de Bourgogne Eudes IV, gendre de la reine Jehanne, rétablit les bourgeoisie et commendise tombées en désuétude.

Le rétablissement des lettres de bourgeoisie et de commendise avait soulevé l'indignation des seigneurs comtois. Ils entrèrent en lutte avec le duc de Bourgogne. Jean de Chalon, le plus puissant d'entre eux, était à leur tête, il fut battu devant Besançon en 1337, grâce à l'intervention de l'archevêque Hugues VI. La guerre recommença en 1346, avec une nouvelle ardeur. Jean de Chalon, à la tête des confédérés, dévasta la terre de Montjustin et le val de Vesoul ; il épargna Noroy, dépendant du domaine archiépiscopal.

Ce fut sous l'épiscopat d'Hugues VI qu'éclatèrent les premiers démêlés des archevêques avec les ducs et comtes de Bourgogne au sujet du droit régalien de battre monnaie. La guerre qui s'ensuivit plus tard eut pour Noroy des conséquences désastreuses.

En 1345, l'archevêque, complétant l'œuvre de son prédécesseur Vitali, avait acquis du comte de Montbéliard les fiefs de la mairie et prévôté de Noroy, héréditaires dans la famille Gúiot de Noroy.

Le successeur d'Hugues VI, Jean de Vienne, occupa le siège de Besançon de 1355 à 1361. Ces six années seront signalées pour Noroy par les deux événements les plus considérables que son historien ait à enregistrer.

Le 12 mai 1357, l'archevêque vint à Noroy ; frappé sans doute des avantages qu'offrait cette position, au point de vue militaire, il ordonna la construction d'une forteresse ou plutôt d'une fortification qui devait envelopper dans ses murs toutes les habitations agglomérées du bourg.

Pour la construction de cette forteresse, il fallait imposer aux habitants des taxes considérables. En présence des difficultés que rencontrait l'exécution de ses projets, l'ar-

chevêque, pour stimuler le zèle des hommes de Noroy, résolut de leur accorder une charte d'affranchissement. Ce long document est reproduit *in extenso* et analysé par l'auteur.

Les lettres de franchise de 1360 n'étaient pas accordées sans conditions ; voici les principales :

La population de Noroy continuera à travailler aux fortifications, c'est-à-dire à extraire la pierre, à l'ébaucher et à la transporter avec ses attelages, ainsi que la chaux et le bois; de plus elle exécutera d'immenses travaux de terrassement en creusant les fossés et les tranchées de la forteresse, enfin elle paiera annuellement et à perpétuité à l'archevêque et à ses successeurs, à chaque jour de saint Martin d'hiver : trente livres estevenantes réparties sur les *tenans et possédans héritages, chacun selon ses facultés et proporcionablement.* L'archevêque se réservait d'ailleurs tous ses droits féodaux et n'abolissait que la mainmorte et le droit de formariage, il excluait les bâtards du bénéfice de la charte.

La forteresse fut achevée sous la prélature d'Amédée de Faucogney, cinquième seigneur de Noroy, de 1363 à 1370. M. Pizard donne, avec un plan d'ensemble, les détails les plus minutieux sur cette enceinte fortifiée, qui, en 1364, sauva le bourg de Noroy de l'incursion des grandes compagnies. Une bande de ces brigands, sous la conduite du routier Jean de Chauffour, exerçait des ravages dans les environs de Vesoul. Une colonne, à la tête de laquelle marchait un page nommé Estevenin de Montbozon, fit une tentative sur Noroy, mais, grâce à l'énergie de la population qui refusa d'ouvrir ses portes, l'agression fut repoussée.

Cette résistance heureuse fut d'ailleurs la seule dont l'histoire de Noroy nous ait gardé le souvenir. Plus tard, soit pendant la guerre faite à l'archevêque de Besançon Guillaume de Vergy, par Philippe le Hardi, à l'occasion du

droit de battre monnaie, soit pendant celle qui suivit la mort de Charles le Téméraire, les Français occupèrent la ville et la forteresse. En 1495, Charles de Neuchâtel transforma en châtellenie l'ancienne prévôté de Noroy. Le capitaine Thiébault de Mathey cumulait entre ses mains toute juridiction haute, moyenne et basse; il avait qualité pour recevoir les revenus de la taxe et en donner quittance; il déléguait une partie de ses attributions à un juge châtelain qui pour émoluments avait droit à une partie des épices.

A cette époque les habitants, grâce à leur charte d'affranchissement, jouissaient d'une grande indépendance quant à l'administration de leurs biens et à la gestion des affaires commerciales. C'est ce qui résulte d'une charte confirmative donnée en 1506 par l'archevêque de Vergy.

A la fin du XVIe siècle s'ouvre pour Noroy l'ère des calamités : le bourg est occupé militairement, d'abord par Coronini, lieutenant de Tremblecourt, puis par les troupes et équipages de Charles de Lorraine. Les habitants sont mis à contribution; leurs ressources sont épuisées, on arrête des otages, pour les délivrer, il faut verser une somme de 1,000 fr. Un emprunt est contracté à un taux usuraire. Un bourgeois d'Esprel, le nommé Patoz, fournit les fonds moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 365 livres!.... Plus tard, il faut encore concourir au paiement des frais de la guerre. Les enquêtes ordonnées à l'occasion de la répartition de ces frais retracent d'une façon saisissante le tableau des calamités qui s'étaient abattues sur la contrée : les ravages, la famine, la peste. Un grand nombre d'habitants s'étaient réfugiés dans les bois communaux. Une partie de ces forêts fut alors essartée et vendue à vil prix. En 1657, la population du bourg n'était plus que de 173 habitants, le quart à peine de la population normale!

La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, défini-

tivement assurée par la paix de Nimègue en 1678, n'eut pas d'influence sur la situation du bourg de Noroy.

La chambre de justice établie à Besançon, composée de sept commissaires royaux, fit dresser une reconnaissance des cens, rentes et autres droits seigneuriaux appartenant à l'archevêque. Ce travail, confié au notaire Rossel, dudit lieu, commencé en 1677, ne fut terminé qu'en 1683. Les cahiers en sont dispersés, mais par une heureuse fortune, M. Pizard a pu en retrouver une partie dans ses papiers de famille.

Ils contiennent des renseignements très intéressants, notamment sur le droit de chasse.

On reconnaissait ce droit aux bourgeois ; mais ils devaient à leur seigneur ou à son principal officier l'épaule droite de chacun cerf ou biche, et la hure de chacun sanglier qu'ils prennent rière les bois et fermages : moyennant cette redevance, les habitants, tant en général qu'en particulier, ont le droit de toute chasse et à toute sorte d'engins.

La reconnaissance à des roturiers et manants d'un droit de chasse aussi étendu paraît un anachronisme au milieu de la société féodale. Mais, où les forêts couvraient une grande partie du territoire, où le gibier était presque un fléau, ce droit était considéré comme un droit naturel de défense ; une situation analogue se rencontrait dans plusieurs provinces de France.

A cette occasion, M. Pizard nous donne un véritable traité du droit de chasse, il nous montre l'organisation des compagnies de chasseurs et les prérogatives du *maître de la chasse*.

Nommé par ses pairs, le maître de la chasse occupait à Noroy une situation éminente. Législateur et juge, il édictait des règlements, nommait les agents de surveillance et de répression, et concentrait entre ses mains, sous ce rapport, le législatif et l'exécutif. Après la réunion à la

France, l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont avait eu soin, non seulement de faire relever par ses commissaires et sans l'aveu des vassaux et manants, tous ses droits seigneuriaux ; mais pour en assurer l'exercice, il crut devoir instituer à Noroy une nouvelle magistrature, celle du bailli. Cette désignation du chef de la justice seigneuriale était d'importation française. En Franche-Comté, on ne donnait ce nom qu'aux juges domaniaux ou seigneuriaux, ayant juridiction de ressort, pour connaître des causes d'appel, ce qui n'existait pas à Noroy.

Dans le cours du siècle dernier, les archevêques de Besançon s'étaient à un tel point désintéressés de leur justice de Noroy, qu'ils en avaient abandonné à leurs fermiers les émoluments ainsi que la désignation des titulaires des charges de judicature.

A cette époque, les baux de la terre et seigneurie contiennent les clauses et stipulations suivantes :

« Les fermiers pourront changer les officiers de justice « en exercice, si bon leur semble, et les remplacer par « d'autres. »

Il y avait là un symptôme de l'état général des esprits qui portait les seigneurs à faire l'abandon de leurs droits féodaux. Ainsi, dès 1676, l'archevêque Antoine-Pierre avait renoncé à exercer son droit de banalité qui, au XIIIe siècle, avait fait l'objet des luttes les plus ardentes. En résumant l'œuvre d'Antoine-Pierre de Grammont, l'auteur, peu enclin à l'indulgence pour les représentants de la puissance catholico-féodale, ainsi qu'il la qualifie, rend cependant hommage à cet éminent prélat.

« Par son grand cœur et sa puissante fortune, dit-il, il « a été à la hauteur de sa mission. Pour Noroy, il fut bien-« veillant en y maintenant les anciens privilèges accordés « aux habitants par ses prédécesseurs, il en a élargi le « cercle en renonçant aux droits de banalité.... »

En 1705, une contestation très importante se produisit

entre l'archevêque François-Joseph de Grammont et les habitants de Noroy.

L'archevêque se fondant sur les articles 4 et 5 du titre 25 de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, publiée en Franche-Comté après l'annexion, prétendit exercer à leur encontre le droit de triage, c'est-à-dire se faire attribuer le tiers de leurs bois et biens communaux comme représentant le prix de la concession féodale originaire. Cette prétention de l'archevêque avait contre elle non seulement une possession immémoriale, mais le silence même de la charte d'affranchissement de 1360 et les reconnaissances de 1620 et 1679, relatives au droit de chasse, sans parler de la sentence d'Herbert, statuant, en 1164, sur la délimitation des forêts de Noroy dans la grange de Baslières appartenant aux moines de Bellevaux.

La question du triage fut résolue en 1715, par une transaction qui, moyennant une redevance annuelle et sous la réserve du droit de parcours et d'usage, maintenait les habitants dans la possession pleine et entière de leur patrimoine communal. A partir de cette époque on vit la communauté des habitants de Noroy s'occuper exclusivement de ses affaires locales : édifices religieux et communaux, écoles, chemins publics, confection d'un livre terrier.

A la fin du XVIII[e] siècle la propriété y avait pris une grande valeur. Les revenus payés à l'archevêque par ses fermiers s'étaient élevés de 1,850 livres en 1730, à 5,500 livres en 1776. Le seigneur ne possédait cependant à Noroy qu'un moulin, une maison avec jardin, et sur le territoire, en prés, champs, vignes, 180 journaux 3/4 et 12 perches.

Dans la quatrième partie de son livre, M. Pizard traite des fiefs et des biens communaux, des alleux et de la mainmorte. Cette dissertation est riche en détails intéressants sur la dévolution des fiefs, les hommages, les reconnaissances.

La cinquième et dernière partie de l'ouvrage comprend l'histoire de Noroy de 1789 à 1848. Les cahiers du délégué de Noroy au bailliage d'Amont furent rédigés par le notaire Claude-Francis Lagenis, résidant à Quincey. Ils demandaient le vote par tête en croisant les ordres, c'est-à-dire en appelant un membre du clergé, un de la noblesse, deux du tiers. Ils réclamaient l'abolition de tous les privilèges et droits féodaux, de la mainmorte, et le rachat au denier vingt de toutes redevances perpétuelles, lait et poules, corvées de bras, de charrues et de voitures....

A partir de la Révolution, la commune de Noroy subit dans son histoire l'uniformité de législation qui devait, en lui assurant les bienfaits de l'égalité et une tranquillité plus complète, enlever à son existence municipale toute trace d'originalité. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposé des faits qui se sont passés à Noroy sous le premier Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet, rien de bien saillant ne saurait y être signalé.

Après avoir tracé l'histoire de son bourg natal, M. Pizard consacre un chapitre aux anciens usages locaux, fiançailles, mariages, naissances, baptêmes, funérailles, cérémonies religieuses, service de la milice. On peut glaner dans ce chapitre quelques détails de mœurs assez piquants. Il nous donne ensuite la biographie des hommes distingués nés à Noroy. Cette liste se termine par le nom du peintre Rapin (Pierre-Étienne-Alexandre), dont l'école moderne franc-comtoise s'enorgueillit à juste titre et qui naquit à Noroy le 21 juin 1839 (1).

Après les biographies, l'épigraphie locale, l'armorial des anciens seigneurs, possesseurs de fiefs, prébendiers, officiers de justice, juges ordinaires et châtelains, curés, maires, etc., etc. Cette dernière partie ne peut avoir qu'un

(1) Cf. la notice sur Rapin publiée dans les *Mémoires de l'Académie*, an. 1889, p. xxv.

intérêt local, mais elle complète utilement la monographie de Noroy-le-Bourg. Elle montre le soin avec lequel l'auteur a voulu mettre en lumière tout ce qui pouvait tirer de l'oubli et sa ville natale et ses concitoyens.

Dans la grande enquête ouverte de nos jours sur l'état de la société française sous l'ancien régime et depuis 1789, les monographies communales ont une place marquée. C'est par l'observation attentive des faits, des institutions et des mœurs que l'historien et l'économiste pourront se rendre compte des progrès accomplis et aussi des déchéances subies. M. Taine, dans une lettre adressée, le 2 mars 1885, à son ami F. le Play, s'exprimait ainsi : « Au « fond, mon livre n'est qu'une monographie de la société « française contemporaine, et si je parviens à écrire, « comme je l'entends, mon dernier volume, je pourrai le « présenter comme un appendice à votre galerie des ou- « vriers des deux mondes.... »

En nous donnant la monographie de son bourg natal, telle qu'il l'a conçue et exécutée, M. Pizard a donc fait une œuvre utile. Ses recherches patientes ont mis en lumière bien des documents jusqu'alors voués à l'oubli. Son livre fait revivre pour nous ces générations rurales énergiques, patientes, laborieuses, dont l'activité, soutenue par de fortes croyances religieuses, constitua en France la classe moyenne, solide réserve formant le fond de la nation.

La vie communale offrait naguère une variété d'intérêts collectifs et de fonctions locales, dans l'administration et l'exercice desquels se développaient les aptitudes et les caractères : ces petits notables qui, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, s'élevaient lentement, continûment. Non seulement ils étaient une élite, la portion la plus précieuse de la nation, mais ils auraient pu devenir, s'appuyant sur leurs traditions séculaires, la véritable classe dirigeante, dans la plus large acception du mot.... Ils ont

disparu dans la tourmente révolutionnaire, mais en laissant un vide que notre démocratie égalitaire ne parvient pas facilement à combler.

En résumé, par la clarté du style, par la division méthodique de ses diverses parties, l'ouvrage du juge de paix de Noroy est d'une lecture instructive et intéressante. On pourra trouver ses appréciations un peu trop sévères à l'égard des institutions et des hommes de l'ancien régime, son engouement peut être excessif pour les principes et les conséquences de la Révolution, mais ce n'est pas à ce point de vue que je veux me placer pour payer à son histoire le juste tribut d'éloges qu'elle me semble mériter à beaucoup d'égards.

POÉSIES

Par M. Victor GUILLEMIN

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 novembre 1893)

Pensée d'automne.

L'âge nous gagne : son étreinte,
Comme une cendre à peine éteinte
Garde le feu de notre cœur,
Et le dégoût des amertumes
Que nous laissa l'onde où nous bûmes
De nos passions n'est vainqueur.

A ses chers souvenirs fidèle,
L'âme, fugitive hirondelle
Qu'éloignent les jours attristants,
Vers la froide saison tournée,
Par crainte de la destinée
Se reporte à de gais printemps.

Toutes les riantes chimères
De ses visions éphémères :
L'amour, la gloire ou le plaisir,
Ces apparences du mirage
Que suivait son jeune courage,
Elle veut encor les saisir.

Mais nos tentatives sont folles
Pour renouveler des idoles

Que le temps brise ou voit finir;
Aux premiers espoirs de la vie,
Sur la route qu'on a suivie,
L'on ne peut jamais revenir.

Il faut toujours, quoi que l'on fasse,
Suivre la loi que rien n'efface,
Le chemin par le sort tracé;
Et, redoublant d'efforts séniles,
Les naïfs, comme les habiles,
Evoquent en vain le passé.

La rêverie du poète.

Fuyant de nos cités les bruyantes rumeurs,
Sur une haute cîme
Le poète rêvait, entouré de splendeurs :
Ses yeux sondaient l'abîme.

Il lui semblait y voir, tableau délicieux,
Des peuples en liesse
Dont la reconnaissance exhalait vers les cieux
Un hymne d'allégresse.

Tout ce qui se traînait d'abject et de souffrant
Dans la fange des villes,
Le vice et la misère, en se transfigurant,
Quittaient leurs formes viles.

Et l'homme possédait cette félicité
Qu'il avait poursuivie,
Se reposant, joyeux, en la sérénité
D'une meilleure vie.

La force aveugle était vaincue, elle cessait
Sa longue résistance;
La nature, soumise enfin, obéissait
A notre omnipotence.

Dans ce monde charmant tout venait se prêter
A chaque fantaisie,
Et nous passions les jours doucement, à chanter
L'art et la poésie.

Voilà ce qu'admirait le rêveur, et pourtant
Son front demeurait sombre,
Car un verbe plaintif s'élevait, répétant,
Des profondeurs de l'ombre :

Poète halluciné! dans notre monde obscur
Où règne la souffrance,
Vainement tu crois voir cet idéal si pur
Qui fait ton espérance....

Nul ne pourra jamais, sur la terre, saisir,
Tant abonde l'ivraie,
La fleur immaculée, objet de ton désir,
La félicité vraie.

La vie est un Calvaire où chacun doit passer
Au milieu des alarmes;
Le souffle de tes chants n'y saurait effacer
La trace de nos larmes.

Et toi, pour ce chemin que tu vas parcourir,
Victime désignée,
Non moins que le vulgaire, il te faudra souffrir
L'humaine destinée.

Contemplation.

Sur le lac bleuissant, par un matin, l'été,
Abandonnant ma voile au gré de tièdes brises,
Je suivais du regard l'attachante beauté
Des aspects variés et féconds en surprises.

Les rivages, d'abord, dessous les couches d'air
Semblaient comme estompés par leur vague fluide,
Puis le soleil chassait les vapeurs, le ciel clair
Radiait, découvrant une scène splendide :

Les coquettes villas, et les chaudes couleurs
De chalets étagés sur de vertes collines,
Des pics neigeux, non loin de jardins tout en fleurs,
Se miraient, reflétés dans les eaux cristallines....

Notre âme idéalise en ces charmants milieux :
Pour mieux s'harmoniser à ce qui l'environne,

Elle va recueillir, vers l'infini des cieux,
Les plus chastes rayons de sa blanche couronne.

Communion de l'être au sein de l'univers,
Ravissement profond, heures de paix suprême,
Du poète charmé vous inspirez les vers,
Vous délectez son cœur dans les rêves qu'il aime.

Oubliant les points noirs à l'horizon lointain,
Entre l'onde et le ciel, seul avec la nature,
Sans souci de l'orage et du temps incertain,
Il goûte en votre paix la félicité pure.

Un instant, ici-bas, il a subi l'effet
De charmes tout-puissants que jamais rien n'altère,
Instant bien court, hélas! en ce monde imparfait,
Nul ne peut échapper aux soucis de la terre.

Trop rapides s'en vont ces fortunés moments....
Quand le sens du réel vient dissiper l'extase,
Nous retombons en proie à de fatals tourments :
La vie est une lutte, et la fièvre l'embrase.

Éternité.

Tout se transforme ou s'altère
Sur la terre ;
Nul avenir n'est certain,
Et le temps métamorphose
Toute chose,
Selon l'arrêt du destin.

Tout est instable : les ondes,
Mers profondes,
Ont couvert le sol, ici ;
Rien n'est exempt de désastres,
Et les astres
Ont leur fin, meurent aussi.

Rien ne subsiste, ne dure,
La Nature
Dans un travail incessant,
Modifiant son empire,
Sait détruire
Ce qu'on la croit bâtissant.

De même, il n'est point de rêve
Que n'achève
La froide réalité;
Pourquoi flatter notre envie
D'une vie
Faite d'immortalité?...

Les plus grandes renommées
Acclamées,
Qui n'ont point encor pâli;
Un jour iront, cessant d'être,
Disparaître
Dans le gouffre de l'oubli.

Homère comme Alexandre
Vont descendre
De leurs éclatants sommets
Au néant, dans la nuit noire
Où l'histoire
Est perdue à tout jamais.

La gloire fuit, et sa trace
Brille, passe
Comme le ciel d'un beau soir;
Toute vie est éphémère,
C'est chimère
De nourrir un long espoir.

Mais où donc chercher encore
Cette aurore,
Cette splendide clarté
Dissipant la nuit du doute?...
Elle est toute
Au sein de l'éternité.

Cette éternité suprême,
C'est Dieu même,
L'Immuable, l'Infini,
La force qui nous entraîne
Dans la chaîne
Où le monde reste uni.

Droit chemin.

Si nous désirons quelque bonheur
Ne le cherchons point hors de nous-même,
Dans les ornements d'un faux honneur,
Dans cet apparat que le monde aime.

Suivons seulement le droit chemin
Où ne bruit point avec sa roue,
La Fortune qui du genre humain
Trompe la poursuite, et qui le joue.

Ce chemin est dur; nous souffrirons
De voir le méchant, avec audace,
Y lancer la boue à nos fleurons ;
Mais il ne saurait y laisser trace.

A notre Calvaire il faut monter :
C'est par cet effort que l'homme achète
Sous sa lourde croix, sans se hâter,
Sa rédemption, et se complète.

Toujours confiant, suivant sa foi,
Le sage boira l'amer calice,
Et comme n'eût fait l'amour de soi,
Lui profitera le sacrifice.

Pour lui, faire bien, sans nul espoir
D'une récompense au ciel promise,
Déjà suffirait à son avoir :
C'est trésor sans prix qui l'indemnise.

Par surcroît pourtant, dans un séjour
Où son âme enfin ouvrira l'aile,
Dieu, toute justice et tout amour,
Veut lui prodiguer joie éternelle.

Ne gémis pas.

Ne gémis pas, ô mon âme,
Si le temps, léger, s'enfuit
Comme l'onde sous la rame,
Comme l'éclair dans la nuit.

Contemplant quel est le vide
De tous les biens d'ici-bas,
Laisse, en paix, couler rapide
L'heure qui ne revient pas.

Cette vie est comme un rêve;
Et puisqu'elle doit finir,
Que, bientôt, elle s'achève
Au seuil d'un autre avenir.

Dans ton voyage éphémère,
Tu n'auras fait qu'effleurer
Les bords d'une source amère,
Pensant t'y désaltérer.

Tu t'en iras, ingénue,
Gardant l'espoir plus certain
De quelque plage inconnue
Où t'appelle ton destin.

Elle n'est point dans un monde
Où, comme dans celui-ci,
La vertu semble inféconde,
Le vice fertile aussi.

Ne gémis pas, ô mon âme,
Si le temps, léger, s'enfuit
Comme l'onde sous la rame,
Comme l'éclair dans la nuit.

Symbole.

Les oiseaux chantent dans les branches,
Les fleurs ont des parfums plus doux,
Tous les jours sont de gais dimanches
Quand le printemps brille sur nous.

La journée est aussi moins brève :
Au seuil de la belle saison
Un soleil plus joyeux se lève,
Plus longtemps reste à l'horizon.

Pour mieux jouir de la campagne
Dans un panorama charmant,

Aux frais abords de la montagne
Nous avançons allègrement.

Puis, aux sommets pleins de lumière,
Bravant la peine et le danger,
Dès le matin, l'allure fière,
Nous gravissons d'un pied léger.

Mais au retour, à la descente,
La route a perdu son attrait ;
Une rude et fatale pente
Nous entraine sans nul arrêt.

Adieu les splendeurs de la cime,
Adieu l'azur où le ciel luit,
Le regard plonge dans l'abîme :
Voici le soir, bientôt la nuit.

Bientôt l'obscurité des tombes
Où déjà nous semblons pencher...
— Les anciens lâchaient des colombes
Hors de leur funèbre bûcher.

Rappelons-nous ce doux symbole
De l'âme quittant le séjour
Du tourment terrestre, et qui vole
Vers son principe, vers le jour.

Gardons au cœur, quand il fait sombre,
Cet emblème, pour maintenir
Notre courage, et braver l'ombre
Où s'enveloppe l'avenir.

L'AUMONIER CÉLESTIN FAIVRE

ET

LE CINQUANTENAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HORLOGERIE

A BESANÇON

Par M. Alfred DUCAT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 27 juillet 1893)

MESDAMES,
MESSIEURS,

Avant de vous entretenir du sujet spécial faisant l'objet de cette lecture, permettez-moi de constater que l'année 1892-1893 restera, pour nous, l'une de celles pendant lesquelles nous aurons éprouvé les pertes les plus nombreuses et les plus sensibles.

A la liste funèbre lue dans notre séance de janvier, nous devons encore ajouter de nouveaux noms : dès avril, M. le marquis Sylvestre de Jouffroy (1) et M. le chanoine Faivre (2) mouraient l'un et l'autre à peu de jours d'inter-

---

(1) Petit-neveu de Claude-Dorothée de Jouffroy d'Abbans, dont la statue érigée en 1884, à Besançon, rappelle le souvenir de l'inventeur de l'application de la vapeur à la navigation.

(2) Ancien aumônier de l'établissement départemental de Bellevaux (aujourd'hui Saint-Jean l'Aumônier).

valle, alors qne par une coïncidence assez singulière ils étaient entrés dans nos rangs à une même date, celle du 20 juillet 1882. Parmi les associés correspondants, nous avons perdu M. l'abbé Charles Saunois [1], supérieur du petit séminaire d'Ornans, et M. Charles Roy [2], pasteur dans la Haute-Saône, à Bussurel.

Nos pertes ne devaient pas encore s'arrêter là.

Au commencement de cette année, lorsque notre compagnie tint ici sa dernière séance publique, elle avait l'honneur d'y compter au premier rang l'un de ses membres directeurs, Sa Grandeur Mgr Ducellier, archevêque du diocèse.

Personne alors n'aurait pu supposer que nous porterions sitôt le deuil de ce prélat et que nous n'aurions plus, aujourd'hui, qu'à ajouter l'expression de nos profonds regrets à celle des sentiments exprimés, d'une manière si éloquente, par Mgr Germain, évêque de Coutances, à la cérémonie des obsèques, le 6 de ce mois, dans l'église métropolitaine de Besançon.

Notre bien distingué confrère, M. l'abbé Touchet, étant attaché au très vénéré prélat par des liens de famille, par sa fonction de vicaire général et par les places que tous deux occupaient dans cette Académie, nous le prions de vouloir bien agréer nos condoléances les plus respectueuses et l'assurance de nos sentiments les plus sincèrement sympathiques.

La mémoire de tous nos regrettés défunts sera conservée par des notices biographiques publiées dans notre volume annuel. Cependant, dès aujourd'hui, des circonstances particulières nous amènent à vous entretenir de l'un d'eux, M. Faivre, et à vous exposer quelques faits de sa longue et fructueuse carrière.

---

(1) Admis à la séance du 24 juillet 1890.

(2) Admis à la séance du 28 juillet 1892.

Chacun sait ici que la ville de Besançon a commencé une série d'expositions, de concours et de congrès (1), pour lesquels les sociétés intéressées ont adressé des appels à des industriels, à des artistes, à des savants, tant de notre province que de l'étranger. La plupart des demandes ont reçu un accueil favorable et on peut en espérer de bons résultats. Notre ville y trouvera de nouveaux et bons éléments pour sa prospérité.

Mais, parmi les expositions que l'on organise, il en est une surtout qui est appelée à avoir une importance relativement très grande ; c'est celle de l'horlogerie, devenue la principale des industries de l'ancien pays comtois et spécialement de Besançon.

Le but de ses organisateurs est de mettre en lumière tout ce qui peut entrer de science pratique, d'art, de goût et d'adresse manuelle dans les nombreuses applications de cette branche commerciale et d'aider ainsi au développement de ses exportations. Quant au motif donné pour faire cette exhibition, c'est la célébration du *Centenaire de l'installation de l'horlogerie à Besançon.*

En effet, ce fut en 1793 qu'une colonie suisse, composée d'horlogers qui émigraient à cause de difficultés que leur avaient créées leurs opinions politiques, vint dans notre ville, sous la conduite d'un nommé Mégevand, et y fonda un établissement d'horlogerie que le Comité de salut public autorisa en le déclarant national et en lui accordant de nombreux avantages.

Mais, à côté de cette date de 1793, restée beaucoup trop fameuse à tant d'autres titres, puis aussi, à la suite des

(1) Congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Exposition internationale industrielle. — Concours régional et exhibitions de bétail et de plantes. — Concours de sociétés musicales, de sociétés de gymnastique, de compagnies de pompiers avec matériel d'incendie. — Exposition de beaux-arts. — Exposition d'horlogeaie. — Etc.

noms tristement célèbres des membres du Comité de salut public, il nous a semblé bon de rappeler une autre date moins lugubre et un nouveau nom qui, resté en dehors de toute politique, a mérité à tous égards d'être conservé et respecté. C'est celui d'un de nos compatriotes, M. l'abbé Faivre, que M. Victor Girod, établisseur d'horlogerie et adjoint au maire, signalait, dans un discours officiel, comme le premier fondateur d'une école d'horlogerie à Besançon (1).

Cet essai de l'enseignement public de l'horlogerie eut lieu en 1844; c'est donc, à quelques mois près, un *cinquantenaire* de la transformation et du développement de l'industrie primitive que nous croyons devoir rappeler aujourd'hui, afin de l'ajouter au *centenaire* déjà annoncé.

L'un de nos doyens, M. le docteur Lebon, avait déjà donné d'excellents détails sur le même sujet, dans le cours de l'intéressant ouvrage qu'il a publié en 1860, sous le titre de : *Études sur l'horlogerie en Franche-Comté* (2).

Quelques autres publications signalèrent encore les mêmes faits (3). M. l'abbé Faivre a raconté lui-même toutes les phases de sa fondation d'une école pour apprentis horlogers, dans un fascicule (4) édité en 1883 et rempli

---

(1) *La fabrique d'horlogerie à Besançon.* — Discours de M. Victor Girod, président annuel de la Société d'émulation du Doubs, 19 décembre 1867 :

«.... M. l'abbé Faivre, aumônier de Bellevaux, eut l'idée de fonder « une école d'horlogerie destinée à former de véritables artistes et à « recruter ceux-ci parmi la population locale. Après quelques succès « apparents, cette utile institution succomba sous des charges trop « lourdes. Néanmoins, le résultat obtenu surpassa l'attente de l'hono- « rable abbé et de ses amis. Un certain nombre de jeunes élèves « avaient acquis les premières notions de mécanique et d'horlogerie; « ils continuèrent leur apprentissage dans les ateliers et devinrent de « bons travailleurs. » (*Mémoires de la Société d'émulation*, 1867.)

(2) Voir pages 231 à 241.

(3) Voir le livre publié par M. le docteur Druhen : *De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon.*

(4) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie (125 pages). — Jacquin, éditeur, 1883.

de documents expliquant l'origine charitable de l'œuvre qu'il avait généreusement entreprise.

Tous ces récits, tous ces faits sont aujourd'hui trop peu connus; malgré leur importance, ils ont été vite oubliés de la plupart des contemporains de M. Faivre et ils resteront à peu près ignorés du monde horloger de la nouvelle génération!... On oublie si promptement maintenant! Chaque jour amène un si grand nombre d'événements que les souvenirs sur chacun d'eux débordent facilement en trop-plein dans notre mémoire et que l'on ne s'occupe plus guère que des questions quotidiennes, auxquelles on accorde le principal de son intérêt et de son temps (1).

Beaucoup de personnes avaient été surprises lorsqu'elles avaient appris que M. l'abbé Faivre organisait des ateliers d'horlogerie. En effet, rien dans son éducation ne

(1) Cette page venait à peine d'être écrite que M. Ch. Sandoz publiait, sur l'*Industrie horlogère*, une notice historique dans le volume édité sous le titre de : *Besançon et la Franche-Comté*, à l'occasion du congrès qui allait être tenu par l'*Association française pour l'avancement des sciences*. Dans ce travail, l'auteur rend hommage (pages 589-590) au « modeste prêtre, l'abbé Faivre, aumônier des prisons, qui tenta « l'entreprise de la création d'une école d'horlogerie. C'était, dit-il, un « de ces pasteurs charitables, dont la modestie n'avait d'égale que la « bonté. Il recueillit de pauvres enfants abandonnés et ouvrit des ate- « liers pour les recevoir.... Dans cette institution qui portait le titre « Saint-Joseph, l'horlogerie tenait la place principale. Un an après la « fondation, on comptait quarante-cinq apprentis horlogers.... La révo- « lution de 1848 étant arrivée, les ressources firent complètement « défaut, et l'abbé Faivre dut fermer l'institution.

« Malgré sa courte durée, l'œuvre porta des fruits. Nombre d'appren- « tis devinrent d'excellents ouvriers. En outre, elle eut un autre résul- « tat des plus importants. Jusqu'à cette époque, les préventions de « la population contre les horlogers subsistaient. On ne leur pardon- « nait pas les privilèges accordés, à l'origine, à la fabrique. L'horlo- « gerie n'avait qu'imparfaitement la naturalisation française. Les ate- « liers de l'abbé Faivre réconcilièrent définitivement les familles com- « toises avec les horlogers, et plusieurs d'entre elles se lancèrent alors « dans cette industrie qui, jusque-là, était restée presque entièrement « entre les mains des familles émigrées. »

le disposait à s'occuper de ce genre d'industrie, sinon qu'à Indevillers, d'où il était originaire comme dans toute la région frontière suisse, l'horlogerie se faisait non seulement dans des ateliers, mais en famille, où elle était, comme elle l'est encore aujourd'hui, d'une très grande ressource.

Mais M. Faivre se donna de bonne heure à l'exercice de la charité et c'est celle-ci qui a été l'inspiratrice de toutes les entreprises auxquelles il s'est dévoué.

M. Faivre fit ses études dans les établissements de Blamont (1825), de Belvoir (1827), d'École (1830), et enfin au séminaire diocésain de Besançon (1831-1835). C'est pendant cette dernière période qu'il débuta, jeune catéchiste, à l'hôpital Saint-Jacques, où il fut appelé à donner des instructions aux enfants, ainsi qu'aux soldats du pénitencier militaire.

Ordonné prêtre, et chargé du vicariat de Bellevaux, il y développa son zèle sacerdotal (1835 à 1839); puis, après un an de séjour à Combe-la-Motte (1840) comme curé, il revint à Besançon (1841) occuper l'aumônerie de l'hôpital Saint-Jacques (1). Là, ses qualités exceptionnelles promptement appréciées le firent choisir pour aumônier chef de l'important établissement de Bellevaux, où il resta du 1er avril 1844 au 1er avril 1877, c'est-à-dire pendant trente-trois ans.

Bellevaux était alors un établissement mixte, c'est-à-dire pénitentiaire et charitable. Il renfermait, à la fois, des condamnés à la détention, des malades contagieux ou incurables, un service dit de maternité, des aliénés, des indigents, des enfants abandonnés, etc. C'était un récep-

---

(1) Pendant 1842 et 1843, il fit seul le rude service d'aumônier de l'hôpital, en s'y dévouant entièrement pendant une épidémie meurtrière. La garnison lui laissa, en souvenir de sa reconnaissance, une tabatière sur laquelle la gravure rappelle la date et l'événement. (Notes particulières.)

tacle de victimes de toutes les misères humaines, corporelles ou morales. Ce ne fut qu'en 1856 que l'on songea à établir des lignes de démarcation, devenues par trop nécessaires, entre la prison et l'asile. Cette dernière partie fut installée sous le vocable primitif de la maison, celui de Saint-Jean l'Aumônier.

Ce qui était le plus affligeant dans l'amalgame de la population de Bellevaux, c'était d'y compter, dans les diverses catégories de prisonniers, environ deux cents jeunes gens (1) ! Frappé de ce fait dont il se mit à rechercher les causes, M. Faivre arriva à constater que, le plus souvent, « l'enfant du pauvre arrive à la prison par suite de son abandon dans la rue (2). » Et, alors, il partit de cette idée qu'il vaudrait mieux « prévenir la chute que d'avoir à la réparer (3). » D'où il conclut que le meilleur moyen d'empêcher le mal qu'il constatait serait de donner à l'enfant délaissé un abri et du pain par l'école et par l'atelier (4).

Or, plusieurs d'entre nous se rappellent quelle était, à cette époque, la situation de l'horlogerie à Besançon. Considérée dans son ensemble, elle restait languissante parce qu'elle se trouvait enchaînée dans un monopole égoïste. Dans notre chef-lieu de département, elle n'était pas encore exercée par des Français.

La colonie primitive avait bien pris un certain développement, mais elle se mélangeait peu avec l'ancienne population. Les conditions d'apprentissage dans les ateliers étaient inabordables pour la plupart des familles ouvrières; c'est ainsi que l'on s'était habitué à voir l'horlogerie rester dans les mains d'étrangers. Et cependant, disait M. Faivre, elle devrait prendre de plus grands développements et devenir, ajoutait-il, une industrie

(1-2-3) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 7.
(4) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 8.

nationale et féconde : il suffirait de faire des ouvriers [1].

Arrivé à cette conclusion, l'ardent aumônier entrevit aussitôt la solution à donner au problème qui le préoccupait, celui de l'assistance morale et physique par le travail : l'horlogerie devait y prendre une grande part. Aussitôt il communiqua sa pensée à ses amis, prit conseil et se mit à l'œuvre. On s'unit volontiers à lui pour encourager sa bonne volonté. En quelques semaines, un comité fut organisé; on le composa de notabilités administratives et commerciales. De nombreux prospectus annoncèrent la fondation d'un établissement dans lequel les apprentissages, pour diverses professions, et en particulier pour l'horlogerie, se feraient d'une manière très peu onéreuse pour une partie des élèves et gratuitement pour les autres.

L'opinion publique fit écho à cet appel : sans perdre de temps, des personnes dévouées entreprirent de faire elles-mêmes des quêtes à domicile. Des dons généreux, en numéraire et en effets mobiliers, vinrent s'ajouter aux premières recettes. Devant des résultats aussi satisfaisants, on décida l'amodiation immédiate d'une portion de l'ancien couvent des Petits-Carmes, rue Battant, pour l'installation de l'œuvre.

M. Faivre étendit ses appels à des ouvriers afin de s'occuper avec eux de l'appropriation des locaux. Plusieurs d'entre eux, charmés de pouvoir coopérer à son entreprise, offrirent pour leur souscription un certain nombre de leurs journées de travail, ou voulurent fournir quelques matériaux. On meubla à la hâte les pièces destinées à l'internat et aux ateliers et, sans perdre de temps, des maîtres d'apprentissage furent trouvés et assurés, avec le personnel nécessaire aux besoins des nouveaux services. Pour l'horlogerie, un premier atelier était ouvert, avec cinq élèves, le 5 novembre 1844.

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 8.

Ce n'était qu'un début. Très peu après, des demandes d'admission arrivèrent en grand nombre et l'école prit enfin les développements désirés. Son fondateur l'avait placée sous le patronage de saint Joseph; c'est sous le nom de ce saint qu'elle fut désormais désignée.

A raison de la spécialité de l'enseignement de l'horlogerie, M. Faivre tint à s'adjoindre une commission qui fut composée d'un groupe de nos principaux établisseurs. Cette commission accepta la direction générale des élèves et s'engagea à déléguer, chaque semaine, l'un de ses membres pour une visite d'inspection. Parmi ceux-ci, il est juste de rappeler l'un des plus dévoués, M. Beucler, qui, appréciant et aimant la nouvelle œuvre, lui assurait constamment du travail (1).

Dans les commencements de l'entreprise, quelques susceptibilités furent éveillées dans la ville, surtout parmi les protestants, lorsqu'ils apprirent qu'une maison pour apprentissage d'horlogerie était ouverte et dirigée par un ecclésiastique (2). Mais bientôt ils purent être rassurés, non seulement à cause de l'admission d'élèves appartenant à divers cultes, mais surtout par la présence de maîtres d'atelier et de membres du conseil de surveillance se rattachant aussi aux cultes dissidents. Le haut caractère de l'homme de dévouement qui fondait une œuvre d'utilité publique domina toutes les préventions et réunit tous les suffrages.

Un service de santé fut offert et exercé généreusement par trois des meilleurs docteurs de Besançon (3). Deux sœurs de charité, aidées par une personne qui se contentait d'y être assurée de son simple entretien, avaient accepté la charge des services alimentaires, de la

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 13.
(2) Id., id., id., p. 14.
(3) MM. Corbet, Druhen aîné et Labrune.

lingerie, de l'infirmerie, de la chapelle et des soins généraux de propreté. Chez ces modestes auxiliaires, le dévouement suppléait à l'insuffisance du nombre.

Quatre ateliers d'horlogerie et un cinquième, servant à la fabrication des limes, marchaient en pleine activité. De plus, pour ceux des jeunes gens dont on demandait la mise en apprentissage, mais qui n'avaient pas d'aptitudes pour être horlogers, M. Faivre développa son projet primitif de fournir un abri et du pain, et il créa plusieurs autres ateliers pour menuiserie, sculpture, confection de vêtements et cordonnerie. On donna même quelques leçons d'horticulture : mais M. Faivre pensait qu'il vaut mieux, en général, réserver ce genre d'enseignement pour les enfants de la campagne, que l'on doit, autant que possible, conserver à la terre.

Outre les leçons techniques pour chacune des professions, il y avait des cours professés régulièrement et gratuitement par des maitres du dehors, afin de donner aux pensionnaires une instruction générale élémentaire, tout à fait analogue à celle de nos écoles municipales.

Ainsi donc, à tous les degrés, à tous les services, l'organisation était complète et partout on rencontrait des personnes qui, à l'exemple du zélé directeur, étaient heureuses de se dévouer pour assurer la prospérité générale de la grande entreprise.

La discipline était paternelle, quoique suffisamment ferme pour maintenir le bon ordre. Dans le nombre des jeunes gens, il y en a eu quelques-uns qui, comme partout, ne comprenaient ni les sacrifices que l'on faisait pour eux, ni leurs propres intérêts d'avenir. On les congédiait dès que leur persistance à mal faire devenait un mauvais exemple pouvant nuire à leurs camarades.

Dans son ensemble, l'institution de Saint-Joseph fut une œuvre laïque, mais sans exclusion des principes religieux. Pourquoi, disait le digne aumônier des prisons, vouer

l'ouvrier à l'athéisme? Que retirera-t-il de la libre pensée pour lui, pour sa famille (1)?

Plus tard, après avoir vécu nombre d'années près des prisonniers, M. Faivre répétait, plus que jamais, que l'éducation sans Dieu, dans l'école et dans l'atelier, ne profitait ni aux familles, ni à l'industrie, ni aux mœurs publiques, ni à la nation. Son expérience sur ce point défiait toute contestation.

En voyant marcher l'œuvre, les autorités religieuses civiles et même militaires témoignèrent à l'éminent directeur tout l'intérêt que méritait cette entreprise hardie et presque téméraire, dans laquelle il usait son activité et ses ressources. Des allocations furent votées par le département et par la ville; un secours ministériel vint s'y ajouter; les listes de souscripteurs recommencèrent à se couvrir et on y lut des noms appartenant à de hautes personnalités; on y compta même plusieurs noms princiers.

Un jour, il sembla que la prospérité et l'avenir de l'établissement étaient enfin assurés. On n'avait d'abord organisé les ateliers que pour une trentaine d'élèves; puis, on était arrivé rapidement à avoir soixante-trois apprentis, ayant à leur tête quinze chefs d'atelier.

Au mois de novembre 1845, un premier rapport général sur l'œuvre fut lu en grande séance publique, à l'hôtel de ville, par M. Outhenin-Chalandre, membre du Tribunal et de la Chambre de commerce. On y exposait l'organisation et la marche de l'entreprise, les résultats déjà acquis, enfin ceux que l'on pouvait encore espérer. Un tribut de reconnaissance était accordé au fondateur.

La réputation de l'école, continuant à se répandre, s'étendit au loin; on arriva à l'obligation de refuser, faute de places disponibles, un grand nombre de demandes d'admission.

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 43.

L'année suivante, en novembre 1846, le compte rendu signala une continuation des mêmes faits. Le nombre des apprentis était allé jusqu'à soixante-quinze. Si les locaux et les fonds pécuniaires avaient pu s'augmenter dans la même proportion que les demandes d'entrée, on aurait pu dépasser le chiffre de deux cent cinquante élèves. Malheureusement les ressources ne croissaient pas en même temps que les charges devenaient plus nombreuses et plus lourdes. Sur les soixante-quinze apprentis mentionnés ci-dessus, il n'y en avait que quatre qui payaient le prix total de la pension, fixée à 350 francs ; trente-deux avaient obtenu des réductions plus ou moins fortes ; enfin trente-neuf étaient élevés tout à fait gratuitement.

Le prix modique payé par un certain nombre d'élèves ne comptait que pour le simple entretien de ceux-ci. Quant à l'apprentissage, il restait, pour tous, absolument gratuit.

L'établissement était bien ce que M. Faivre avait projeté, c'est-à-dire le collège du pauvre(1) ; mais pour entretenir cette utile fondation, il eût fallu pouvoir compter sur des allocations importantes et régulières. Les quêtes et les dons des premiers jours ne pouvaient se renouveler indéfiniment sans fatiguer les personnes auxquelles on s'adressait. Et cependant, les locaux primitivement appropriés étaient devenus insuffisants et défectueux ; le loyer était une forte charge et les dépenses quotidiennes d'entretien d'un nombreux personnel s'élevaient à des chiffres élevés.

Pour comble d'épreuves, il se produisit l'infidélité d'un certain nombre de parents qui, sous une mauvaise inspiration d'ingratitude, retiraient leurs enfants aussitôt que ceux-ci arrivaient à savoir faire un travail productif qui aurait un peu dédommagé l'école des pertes amenées par les malfaçons de la première année de chaque apprentissage.

---

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 54.

Tout contribua donc à rompre l'équilibre. Au commencement de la troisième année, un premier cri d'alarme, déjà justifié, fut poussé, mais fut peu entendu.

Le 8 mai 1846, une lettre était adressée à la municipalité pour lui exposer la situation, faire ressortir les avantages qu'elle pourrait retirer de la nouvelle institution et solliciter un secours annuel dans le budget.

L'année suivante, 1847, une même adresse était renouvelée par les membres du Comité de direction. On allait jusqu'à émettre le vœu que la Ville adoptât les ateliers d'horlogers ; on l'invitait à en faire son œuvre en donnant à cette institution, ainsi modifiée, le nom d'*École municipale d'horlogerie.*

La Ville aurait pu faire continuer les cours, tout en les changeant, au besoin, de local et même de quartier. On offrait de lui céder maîtres, élèves, outillage et ameublement d'ateliers, sans aucune redevance. Les membres de la commission promettaient, en outre, la continuation gracieuse de leur concours.

M. Faivre aurait conservé seulement les ateliers des autres corps d'état. Il offrait cependant de recevoir en pension ceux des élèves horlogers pour lesquels les parents désiraient allier la question d'économie avec celle d'une garantie morale pour leurs enfants.

Mais ces propositions, qui semblaient si avantageuses pour la ville et qui auraient permis d'obtenir, à moins de frais, ce qu'elle a organisé plus tard, ne furent pas acceptées.

L'année 1848 vint et, avec elle, les perturbations qui accompagnent ordinairement tout changement politique. Des meneurs, auxquels s'étaient joints quelques mécontents, prirent le prétexte de la concurrence faite par des établissements religieux aux ateliers laïques. Le bruit, les menaces grondèrent dans la rue autour de l'établissement Saint-Joseph. L'insubordination gagna les élèves. M. Faivre,

la douleur au cœur, fut contraint de plier sous l'orage et les ateliers furent fermés.

C'est dans ces tristes moments que l'on ouvre aux remueurs de pavés des chantiers dans lesquels on ne fait rien et que l'ouvrier à l'atelier n'a pas de travail (1).

Le Conseil d'administration de Bellevaux s'émut de la situation et proposa la translation des ateliers de M. Faivre dans cet autre établissement. Le directeur de celui-ci souleva quelques difficultés; mais l'intervention de l'ancien préfet, M. Tourangin, qui s'était personnellement intéressé à l'œuvre Saint-Joseph dès le début, décida le transfert.

Trois sortes d'ateliers furent alors réinstallés à Bellevaux : ceux d'horlogerie, de taillage de limes et de cordonnerie. Vingt et un élèves passèrent de l'établissement des Carmes à l'asile départemental, dont seize enfants vinrent prendre également place dans les nouveaux ateliers. Les derniers élèves de Saint-Joseph quittèrent Bellevaux en 1852.

Ainsi se termina le premier essai fait à Besançon pour l'enseignement théorique et pratique de l'horlogerie. Après avoir eu les plus beaux commencements et donné les meilleures espérances, il cessa faute des ressources que lui auraient méritées son but et ses premiers succès.

En 1861, la ville se décida enfin à ouvrir une école municipale d'horlogerie. Parmi les professeurs qu'elle y installa se trouvait l'un des bons ouvriers (2) formés à l'institution Saint-Joseph.

Plus tard, en 1870, des améliorations et des développements ayant dû être apportés à cette nouvelle école, la municipalité pensa ne pouvoir mieux faire que de recou-

---

(1) *L'horlogerie*, par le docteur Lebon, p. 238. *Saint-Joseph*, école d'horlogerie, p. 33.

(2) M. Loriot, établi actuellement à Dole.

rir aux avis et à l'expérience du fondateur des anciens ateliers Saint-Joseph. Puis, à son tour, la Chambre de commerce, se préoccupant également des réformes à appliquer à l'enseignement de l'horlogerie, sollicita officieusement de M. Faivre des conseils que l'on savait devoir être aussi bons que désintéressés (1).

Il a semblé utile, aujourd'hui, de rappeler tous ces détails, parce que, si l'œuvre de Saint-Joseph a eu peu de durée, elle a été le point de départ de faits qui ont eu des résultats considérables. Les conséquences nombreuses qui en sont résultées ont été rappelées nombre de fois, non seulement dans des notices et dans des articles de journaux, mais aussi dans des documents officiels (2). Partout on a signalé l'entreprise de M. Faivre comme ayant été une bonne semence intelligemment et courageusement jetée.

M. l'abbé Faivre, tristement déçu des justes espérances qu'il avait conçues et pour lesquelles il s'était généreusement dévoué, concentra sa principale activité et son cœur sur le vaste établissement de Bellevaux, dont il n'avait pas cessé d'être l'excellent et zélé aumônier.

Le vénéré membre que notre Compagnie vient de perdre occupa, pendant longtemps, une place considérable dans notre ville, et il y acquit une influence et une action qui s'étendirent très au loin. L'histoire de sa vie serait des plus intéressantes à écrire, tant sa longue et belle carrière a été largement et dignement remplie. Elle se lie à l'histoire de près d'un siècle, ayant pour point de départ une date remarquable, celle du 20 mars 1811. Ce jour-là, la France croyait sa prospérité et son avenir assurés ; les salves du canon et le son des cloches annonçaient à toutes les communes de l'empire la naissance de l'enfant que l'on quali-

(1) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie, p. 48 et 49, 116 à 121.

(2) *Saint-Joseph*, école charitable d'horlogerie. Voir nombre de citations qui y sont rappelées. Voir également les autres extraits donnés au commencement de la présente notice.

fiait déjà du titre de roi de Rome, et Napoléon Ier, au faîte des grandeurs et de la puissance, se déclarait parrain de tous les nouveau-nés inscrits à cette même date sur les registres civils du pays.

M. Joseph-Ignace-Célestin Faivre est resté l'un des derniers survivants de ceux à qui ce haut patronage avait été attribué. Mais on n'a pas su, même pendant la durée du second empire, qu'il ait jamais cherché à tirer profit de ce que l'on aurait pu appeler une heureuse chance. Ce que l'on sait, au contraire, c'est qu'il a toujours regardé la souveraineté temporelle de Rome comme étant liée au souverain pontificat par un droit que des siècles ont confirmé; ce fut donc avec bonheur qu'il alla, en 1863, se prosterner aux pieds de Sa Sainteté le pape-roi Pie IX, de sainte et respectée mémoire.

Nous avons dit sommairement, au commencement de cette notice, quels furent les débuts de M. l'abbé Faivre dans la carrière sacerdotale et comment son esprit de charité y sut trouver des éléments pour se développer; nous exposerons, très brièvement encore, quelques-uns des principaux faits qu'il ne serait guère permis de laisser dans l'oubli.

« Lorsque M. Faivre entra comme vicaire à Bellevaux,
« en 1835, il y trouva un quartier central de 200 jeunes dé-
« tenus, fournis par seize départements. On traitait alors
« ces enfants comme des détenus adultes : incarcération
« absolue et rigueurs abrutissantes. Les résultats de ce ré-
« gime étaient lamentables; les statistiques le constatent.
« Le jeune prêtre en fut révolté. Il s'adressa à l'adminis-
« tration, à la magistrature, et obtint, non sans peine
« qu'on lui confiât, *sous sa responsabilité personnelle*, e
« simplement à titre d'essai, quelques-uns des enfants dé-
« tenus. C'était le point de départ de toute une révolutio
« qui allait s'accomplir. L'aumônier débute par cinq en-
« fants qu'il conduit au travail des champs; puis il élèv

« successivement le chiffre. Le résultat est tel que les plus « incrédules sont convertis, ils voient. On laisse à l'abbé « Faivre toute liberté; il se fait suivre par les quatre cin-« quièmes des jeunes détenus, et, chose très remarquable, « les évasions, très fréquentes sous le régime de fer, ne se « renouvellent plus. Une grande cause était gagnée. Et « Mettray n'existait pas encore....

« L'aumônier ne s'arrêta pas en si bonne voie; c'est « alors qu'il fit ce raisonnement : à ces jeunes condamnés, « il n'avait manqué que la famille, le travail, le pain. « Pourquoi ne pas prévenir la chute plutôt que d'avoir à « en réparer les suites?

« La réponse fut la création des ateliers de Saint-« Joseph (1). »

Nous avons vu comment des événements imprévus firent péricliter et tomber cette belle œuvre.

Mais à Bellevaux, M. Faivre eut facilement et constamment à donner essor à son immense charité. Il l'y exerçait à l'asile des enfants et à celui des vieillards, aux ateliers comme aux salles d'hôpital; puis il entrait jusque dans les cachots où gémissaient les êtres dangereux. Il allait des uns aux autres, donnant à tous quelques bonnes paroles et cherchant les moyens de rendre à chacun de l'espoir et du courage.

« .... A côté, dit-il (2), du condamné le plus obscur ou le « plus redoutable, nous avons vu souvent l'homme de « haute condition, le fonctionnaire de tout rang, un maire « de grande ville, un préfet, un député, un sénateur! Le « mendiant et l'homme de la haute finance, l'illettré et « l'homme de lettres, poète, pamphlétaire, journaliste, « ont vécu sous le même toit.

(1) Extraits d'une lettre écrite à M. d'Arnoux, préfet du Doubs, par M. Clerc de Landresse, maire de Besançon, 24 décembre 1866.

(2) *Les origines de Bellevaux*, par M. l'abbé Faivre. Séance de l'Académie de Besançon, 21 décembre 1882.

« Nous avons eu ce spectacle pendant un demi-siècle ;
« nous avons entendu la douce prière de l'innocence, les
« cris de rage de la haine et du désespoir : la pensée nous
« est venue de parler de ces murs, témoins de tant de
« douleurs, de crimes, de vertus.... »

Pour chacun des malades ou des prisonniers qu'il visitait, M. Faivre devenait presque un ami ; le plus bas des criminels restait pour lui un être humain. On peut, disait le saint aumônier, n'avoir pas la foi du prêtre, on ne résiste ni à sa charité ni à sa parole (1).

Afin d'aider à ses consolations comme à ses conseils, M. Faivre a fondé, pour l'établissement, une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes dont il a gratifié le département.

Son zèle incessant le mit en rapport avec les principales administrations et avec de hautes personnalités. Cependant les limites de la tâche qui lui était confiée devinrent encore trop étroites pour lui, et il se livra avec ardeur à l'étude des questions pénitentiaires, qui étaient alors à l'ordre du jour. Pour lui, l'expérience aidait à la théorie et sa bonté cherchait à faire supprimer les extrêmes rigueurs corporelles, ainsi que certaines licences que toléraient les anciens règlements.

Pour voir, comparer, disculer et écrire en pleine connaissance de cause, il entreprit des voyages en France, en Suisse, en Angleterre, en Belgique et en Italie. Il entra en relations avec des notabilités spéciales, poussa très loin ses recherches et compta bientôt parmi les personnes les plus compétentes pour apprécier les divers systèmes de prisons, au point de vue de l'amélioration des condamnés.

Dans le grand congrès qui se tint à Londres, en 1862, pour l'étude de ces mêmes questions, M. Faivre fut admis

(1) *La cellule pénitentiaire*, par M. Faivre. Académie de Besançon, an. 1886, p. 254.

à développer ses théories. En 1872, on lui donna place dans une commission parlementaire que l'Assemblée nationale nomma pour étudier définitivement les divers systèmes pénitenciers et donner enfin une solution aux enquêtes commencées dès 1869, et interrompues par la guerre (1). Notre digne aumônier y fut écouté et apprécié.

La croix de la Légion d'honneur lui fut décernée en 1873, comme récompense officielle de ses services, de ses mérites, de son savoir et de son dévouement.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon désira le compter parmi ses membres. Admis dans ses rangs à la séance du 20 juillet 1882, M. Faivre se fit un plaisir et un devoir de suivre très régulièrement les réunions et les travaux de cette compagnie.

Dès la fin de cette même année, le 21 décembre, il y donnait lecture de ses recherches historiques sur *les origines de Bellevaux*. Son discours de réception sur *les origines de la charité* fut prononcé en séance publique le 29 janvier suivant. En y répondant, le président crut devoir rappeler la fondation de l'œuvre de *Saint-Joseph*, et répéta que « c'est par elle que l'horlogerie, qui est d'ori- « gine étrangère, est devenue vraiment française. »

Enfin, dans la séance du 20 mai 1886, M. Faivre, depuis peu nommé aumônier honoraire de la nouvelle prison départementale que l'on venait de construire dans la banlieue de Besançon, donna une intéressante étude sur *la cellule pénitentiaire* dont il s'était si longtemps occupé (2).

---

(1) La commission parlementaire chargée des enquêtes sur les prisons se composait de dix-neuf membres de l'Assemblée nationale et de quinze personnes étrangères, choisies dans les divers services de la justice et des prisons. La loi du 5 juin 1875, qui donna définitivement à la France le régime cellulaire, fut le fruit de ces enquêtes. (Discours de M. Faivre à l'Académie, 20 mai 1886.)

(2) Ces différentes études de M. Faivre sont publiées dans les Mémoires de l'Académie, ann. 1882, 1883, 1886.

Dans tous ses travaux, M. Faivre insistait pour que l'on fît de la prison une école de réformation. Il luttait pour que l'on y supprimât la vie générale en commun et même le classement par catégories (1). Il insistait pour l'adoption du régime cellulaire, dans lequel le prisonnier reste en dehors des mauvaises influences et où il ne doit trouver ni trop de bien-être ni la torture. Il montrait enfin l'action bienfaisante que les ministres du culte peuvent exercer sur le moral des détenus, afin d'empêcher qu'ils ne deviennent des récidivistes (2) et pire encore.

Pendant l'année 1886, l'Académie confia à M. Faivre la fonction de trésorier.

D'autres sociétés avaient déjà eu recours à lui pour diverses charges. C'est ainsi qu'il a été président de la Société d'horticulture, bibliothécaire et archiviste de celle d'agriculture, président d'un des comités à l'Association de secours et de patronage, etc. On savait, en effet, qu'il joignait à sa grande compétence sur beaucoup de choses, une bonne volonté et une activité qu'il conserva jusqu'à un âge très avancé.

Nous devons ajouter encore que les autorités ecclésiastiques tinrent à ne pas rester étrangères aux hommages que l'on rendait à l'un des éminents membres du clergé. Dès 1874, M. Faivre avait reçu le titre de chanoine hono-

---

(1) Pour appuyer son opinion contre la vie en commun, M. Faivre citait divers auteurs : d'après le sénateur Béranger, *la prison fait la récidive;* d'après Mirabeau, *la prison a été construite pour enfanter des crimes ;* d'après Victor Hugo, *les galères font le galérien ;* etc.

(2) « .... Tant que le pauvre conserve l'esprit de l'Évangile, il se refuse aux vils expédients que cet esprit condamne ; il ne se fait vagabond qu'en cessant d'être chrétien. Alors commence le danger public : la société est obligée de se défendre pour sa sécurité. La lutte entre le mauvais pauvre, le faux ouvrier et la société a été une des plus acharnées, des plus difficiles. Elle subsiste toujours. Chasser Dieu de la bienfaisance n'est ni la paix, ni la gloire, ni la prospérité, ni la liberté..... » (Académie de Besançon, discours de M. Faivre, 29 janvier 1883.) Nous appelons l'attention sur ces dernières lignes, de plus en plus vraies.

raire du patriarcat d'Antioche, Jérusalem et Alexandrie. Au 15 juin 1887, on lui donna rang parmi les chanoines honoraires du chapitre métropolitain de Besançon.

Le vénérable prêtre avait pu célébrer en grande solennité, au mois d'août 1865, dans l'établissement de Bellevaux, ce que l'on désigne sous le nom de *noces d'argent* de la prêtrise. En septembre 1885, il fêta ses *noces d'or* sacerdotales à Einsiedeln (Suisse), dans la plus modeste intimité.

L'âge avançait et des infirmités se firent sentir. Plusieurs attaques avertirent le saint aumônier que sa fin approchait. Il voulut revoir encore une fois Indevillers, son pays natal, pendant l'été de 1892, puis il revint s'éteindre doucement chez lui, dans sa propriété de Saint-Claude-Besançon, où il avait fait ses heureux essais de culture en y exerçant de jeunes détenus. Les soins assidus de la parenté et de l'amitié prolongèrent encore son existence. Le 23 avril dernier, il alla recevoir enfin la récompense due à ses nombreux mérites.

Ainsi finit, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, assisté des secours de la religion, cet homme qui avait fait tant de bien et qui eût voulu en faire davantage encore. Dans cette notice, nous avons rappelé ses généreuses tentatives en faveur de l'enseignement de l'horlogerie et nous nous sommes fait l'interprète de la gratitude qui lui est due par notre ville. Nous avons esquissé ensuite le long séjour qu'il fit dans l'établissement départemental de Bellevaux ; mais il nous serait impossible de donner une juste idée des importants services qu'il y a rendus.

Au milieu d'un immense foyer de misères, combien d'âmes abaissées n'a-t-il pas relevées, combien de courages n'a-t-il pas soutenus, combien de jeunes esprits dévoyés n'a-t-il pas ramenés dans la voie de l'honneur !. .. Il faisait le bien constamment, sans éclat et sans bruit ;

heureux lorsqu'il parvenait à faire connaitre et aimer Celui au nom de qui il se dévouait.

Pour bien comprendre et pour savoir exprimer tout ce que ce prêtre-apôtre a fait de beau et de généreux pendant sa longue et laborieuse existence, il faudrait avoir soi-même le cœur et la bouche d'un apôtre!

L'Académie de Besançon s'honorera toujours de l'avoir compté parmi ses membres.

RAPPORT

SUR LES

POÉSIES DE M. L'ABBÉ CHAUMONT

Par M. Paul GUICHARD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 16 juin 1893)

MESSIEURS,

Un prêtre du département du Jura, M. A. Chaumont, licencié ès lettres, a bien voulu adresser à notre compagnie un choix de poésies de sa composition ; je vais essayer d'en faire l'examen devant vous.

Ecrites sans doute pour des collégiens, ces pièces consistent en dialogues d'un genre classique et sérieux : l'auteur met en scène des personnages célèbres, des faits religieux et historiques de premier ordre, et il faut lui rendre l'hommage d'avoir vaincu de réelles difficultés pour instruire et attacher son jeune auditoire.

Ces ouvrages sont au nombre de six, que nous allons successivement passer en revue.

Saint Paul devant Néron. Les acteurs sont : l'empereur Néron, Pallas, son affranchi, Sénèque le philosophe, alors consul, et l'apôtre saint Paul.

Néron se prépare à une fête où il doit paraître en pu-

blic, lorsque Sénèque lui amène Paul, envoyé de Césarée par le gouverneur de Judée, Fœstus. L'apôtre a été poursuivi et emprisonné pour ses prédications, et en vertu du titre de citoyen romain qu'il possédait par suite de sa naissance dans la ville de Tarse, il en appelle à l'empereur du jugement qui l'a condamné.

Néron consent à l'entendre :

> Je tiens en grand mépris vos croyances de Juifs....
> Mais je m'étonne enfin que tu puisses prétendre
> Qu'un homme a pu vraiment revenir à la vie....
> Je veux contre la haine être ton protecteur,....
> Mais pourvu que j'obtienne, en retour équitable,
> Le divertissement vraiment considérable
> De t'entendre parler de ce mort étonnant
> Que tu nommes Jésus et que tu dis vivant.

Saint Paul fait alors le récit de sa conversion sur le chemin de Damas et développe en vers souvent heureux la doctrine et la morale chrétiennes. Il est fréquemment interrompu par les ironies et les menaces de Néron, auquel il ne craint pas de répondre :

> César, je ne crains rien ; César, crains pour les dieux ;
> Car leurs jours sont comptés, et les faveurs divines
> Apportent Jésus-Christ aux murs des sept collines.
> Et je viens dans mes fers, sous ton œil irrité,
> A tout un monde esclave offrir la liberté.

ou par les objurgations de Pallas, qui, pour flatter son maître, dit

> Qu'il n'est point d'autre Dieu que l'empereur de Rome.

ou par les observations de Sénèque : celui-ci fait bon marché des dieux du paganisme, mais, tout en admirant le langage du prisonnier, il veut défendre la philosophie :

> Nul sage n'a parlé comme parle cet homme,
> César, mais je lui trouve un orgueil des plus hauts
> A venir annoncer ici des dieux nouveaux
> Que n'ont point adorés ni Rome ni la Grèce.
> Prétend-il supplanter par sa propre sagesse
> Les grands enseignements d'un Cratès, d'un Zénon,
> De celui qui pour tous fut le divin Platon ?

Saint Paul réfute les objections et continue sa majestueuse apologie. Néron, en face de tant de hardiesse, s'irrite et commande à ses licteurs de livrer l'apôtre au supplice. Sénèque intercède pour lui au nom de l'humanité; Pallas écrase de son mépris ce plébéien obscur qui n'est pas digne de la colère impériale.

Néron lui fait grâce de la vie, pour cette fois, puis reprenant les derniers mots de saint Paul, qui a annoncé son Dieu comme la lumière du monde, il termine par ces vers :

Dieu, lumière du monde! et qui l'est plus que moi,
Je prétends devant tous faire mentir ta foi,
Et prouver que moi seul je suis le Dieu lumière;
Oui, je veux allumer ma torche incendiaire,
Et j'éblouirai tout de l'éclat de mes feux.
Amis, je vous convie à des plaisirs de dieux,
Vous verrez resplendir ma lumière sur l'homme;
Allons au Janicule, on verra brûler Rome!
Va-t'en! fauteur de trouble et de rébellion.

Charlemagne devant Pavie. Nous trouvons ici deux scènes distinctes. Dans la première, Ogier, baron franc, engage Didier, roi des Lombards, à ne point essayer la lutte avec Charlemagne, qui s'avance pour le punir de ses entreprises contre le pape Adrien. Didier se vante de n'avoir rien à craindre; il accepte la bataille et il est vaincu.

La seconde scène se passe entre les deux monarques. Charles, en un langage élevé, représente à Didier le tort qu'il a de persécuter le souverain pontife et les droits de la papauté à un pouvoir temporel. Le roi des Lombards s'insurge contre tous les arguments de son vainqueur; enfin Charlemagne, outré, clôt le débat par cette véhémente condamnation :

Moi, Charles, roi des Francs, appelé Charlemagne,
Patrice des Romains, empereur d'Allemagne,
Maître de l'Italie et du pays lombard....
Moi, prince, enfant du Christ, je donne à son vicaire,....
A titre de seul maître et de seul souverain,

Spolète et Bénévent, tout le pays romain,
Ravenne et l'Exarchat, la province d'Istrie,
L'île de Corse, Parme et toute la partie
Qui dans ces régions est entre les deux mers.
A toi, pour mettre un terme à tes desseins pervers,
Je prends la Lombardie et brise ta couronne.

Avant Jeanne d'Arc ou le traité de Troyes. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour venger la mort de son père Jean sans Peur, assassiné sur le pont de Montereau par les agents du Dauphin qui fut plus tard Charles VII, songe à conclure avec les Anglais le traité de Troyes, aux termes duquel le Dauphin doit être déshérité au profit du roi d'Angleterre Henri V. Juvénal des Ursins, chancelier de France, cherche à le détourner de ce funeste dessein. Le duc de Bourgogne répond que son amour filial lui ordonne de venger son père :

Le crime qui frappa sa tête vénérée
Me fait de la vengeance une charge sacrée ;
C'est elle qui m'incombe à mon avènement,
Je ferai mon devoir dès le premier moment.

Du reste, il veut seulement évincer le Dauphin, et plus tard il se fait fort de renvoyer l'Anglais dans son île :

Et quand j'aurai chassé le dauphin de son trône,
Si Lancastre prétend conserver la couronne,
Je lui ferai bien voir que quoique souverain,
Dans notre France il n'est qu'un valet sous ma main.

Juvénal lui déclare que cette expulsion sera impossible, puis il lui démontre avec éloquence qu'il va commettre un acte de félonie, étant prince français, s'il livre la patrie à l'étranger. Le jeune duc s'obstine, et le vieux chancelier le quitte en gémissant sur les maux qui se préparent et en priant le ciel de susciter à la France un secours inattendu, quelque nouvelle Judith : c'est une sorte d'intuition, peut-être un peu forcée, de la venue de Jeanne d'Arc.

Richelieu ou la Journée des dupes. Le cardinal de Riche-

lieu, ayant appris les intrigues de Marie de Médicis et des courtisans pour le faire tomber du pouvoir, se présente subitement devant Louis XIII, afin de décider ce prince à le maintenir au ministère.

Le roi l'accueille durement et lui reproche ses bienfaits avec une rigueur qui, à notre avis, compromet un peu sa dignité. Il est vrai que le propre d'un caractère faible, lorsqu'il cherche à reprendre de l'énergie, est de dépasser quelquefois la mesure. L'habile ministre ne perd pas contenance, il supporte le choc, puis il énumère à son tour tout au long les services qu'il a rendus à l'État. Enfin, comme Louis XIII a mis en avant les égards qu'il doit à sa mère, Richelieu répond avec un respect ironique :

Si l'amour des parents a sur vous trop d'empire,
Je ne m'impose point, seigneur, je me retire.

LOUIS XIII

Non, restez....

RICHELIEU

.... Je ne puis.

LOUIS XIII

Ah ! j'ai besoin de vous sur le trône où je suis.
Puisqu'il faut vous garder, j'en fais le sacrifice.
Je veux sous votre joug que ma mère fléchisse,
Mon devoir le prescrit, mais mon devoir est dur....
Je vous donne aujourd'hui pouvoir illimité....
Usez-en pour ma gloire et celle de la France.

Ainsi le roi a cédé. Richelieu est confirmé dans tous ses pouvoirs ; il saura bien s'en servir pour se venger du complot formé contre lui ; il quitte la scène en laissant tomber ce vers à double sens :

Et laissez faire après la justice du Roi.

Le Dieu de Clotilde. Clovis et saint Remi. C'est le récit du baptême de Clovis : il faut remarquer dans ce poème une description très mouvementée de la bataille de Tolbiac : l'espace manque pour la citer entièrement, nous di-

rons seulement que le roi des Francs, sur le point d'être vaincu, appelle ses dieux à son aide :

> Dans ce sombre moment j'invoque alors mes dieux,
> Odin qui règne en haut, Tyr, le dieu de la guerre,
> Hertha qui nourrit tout, Thor qui tient le tonnerre,
> Mais en vain, tous mes dieux restent sourds....

Il se souvient alors du Dieu de Clotilde :

> O Dieu Christ, ai-je dit, Dieu que Clotilde implore,
> Au secours, fais-moi vaincre, à l'instant je t'adore.

Aussitôt le sort du combat change; les Francs sont vainqueurs, et Clovis, reconnaissant, veut accomplir sa promesse et devenir chrétien.

Saint Remi, touché des bonnes intentions du roi, cherche auparavant à en éprouver la sincérité : il lui fait un tableau détaillé des obligations qu'il contractera : il lui expose tous les principes de la foi qu'il veut embrasser : un dialogue très intéressant s'engage entre l'évêque et le néophyte. Enfin, satisfait de ses réponses, saint Remi lui confère le baptême.

Louis XI à Péronne. Cette pièce, que nous avons réservée pour la fin, est celle qui nous a paru incontestablement la meilleure. C'est un drame en un acte et vingt-cinq scènes, bien conduit, dont l'intérêt ne se ralentit pas : les caractères sont soigneusement étudiés; la versification, plus originale, se meut avec aisance ; quelques scènes de la fin cependant ne sont pas à la hauteur des autres, mais l'ensemble doit certainement produire un excellent effet sur le théâtre.

Il s'agit de la visite imprudente que Louis XI fit, dans la ville de Péronne, à Charles le Téméraire, sous prétexte d'entrer en arrangements, tandis qu'en secret il fomentait la révolte dans les États de son ennemi.

Les principaux personnages sont Louis XI, Charles le Téméraire et Philippe de Commines, alors chambellan du duc de Bourgogne.

Un fou attaché à la personne du duc ouvre l'action. Il s'entretient avec Commines, qui plus tard passa, comme on le sait, au service du roi de France, et il lui dit malicieusement :

Messire, j'ai l'idée
Que vous ressemblez bien aux mages de Chaldée:
On les voit se tourner vers le soleil levant
Et l'adorer dès l'aube avec un air fervent :
Vous, du roi, dans nos murs exploitant la présence,
Vous vous tournez aussi vers le soleil de France
Et venez des premiers le saluer ici.

Commines s'en défend de son mieux : le bouffon aborde un autre sujet et prétend que le nombre des fous s'est accru depuis l'arrivée du roi à Péronne. Il rit d'abord de la tournure de Louis XI :

On dirait un marchand,
Il semble moins un roi qu'un citoyen de Gand,
Et ce n'est à mes yeux qu'un bourgeois en dimanche.
Non, je n'ai jamais ri d'une joie aussi franche....
Quand je vis tout à coup cet homme si peu fier....
Ce front bas, ce regard où la roture perce....
Et tous ces saints de plomb qu'il porte à son chapeau ;
Je n'ai pu m'empêcher de rire à ce tableau....
Auprès de notre duc il fait triste figure....

Puis il se moque de l'imprudence qu'il commet en venant à Péronne,

Librement, bonnement, remettre sa personne
Aux mains de notre duc et de rivaux jaloux.
C'est être extravagant et fou parmi les fous.

Commines soutient que Louis XI agit sagement en venant s'expliquer de vive voix. Pendant ce temps, le roi s'est glissé furtivement sur le fond du théâtre et écoute la fin de la conversation. On l'aperçoit tout à coup ; surprise, embarras. Le fou change de langage, devient obséquieux et finalement demande au roi à quel prix il l'accepterait pour serviteur. Louis le chasse ignominieusement :

Je les hais ces bouffons, engeance de reptiles,
Ces insolents moqueurs, ces plaisants inutiles

Qui, sous couleur de rire et parler franchement,
Vous insultent sans honte et sans discernement.
Je ne veux près de moi que des gens qui me servent,
Et c'est déjà beaucoup !.... Que les saints me préservent
De te prendre jamais, pauvre fou d'apparat!
Si tu tiens à remplir ton métier scélérat,
Ne viens pas à ma cour, autrement mon compère
Le grand prévôt Tristan te fera ton affaire.

Commines, qui est allé prévenir le duc, revient en annonçant que ce prince va se rendre à l'appel de Sa Majesté. Le roi profite des instants qui le séparent de cette entrevue pour demander à Commines ce qu'il pense des intentions de son maître : frappé de la modération et de la sagesse de son langage, il lui propose de quitter la cour de Bourgogne pour celle de France et il s'attache à lever tous ses scrupules de fidélité.

Si tu veux me servir, je ferai ta fortune.

Si bien qu'en se retirant, Commines répond :

Nous en reparlerons, sire....

Le roi resté seul prononce un monologue qu'il faudrait citer en entier; en voici quelques passages :

Et d'un.
Oh! merci mille fois, Notre-Dame d'Embrun!
Mon triomphe est certain! Ici je le devine.
Oui, j'en reparlerai, si tu veux, cher Commine,
Car je sens, malgré tout ce que tu m'as celé,
Que s'il n'est pas conquis, ton cœur est ébranlé!
Tôt ou tard à ma cour on te verra, j'espère;
Et toi, mon beau cousin, Charles le Téméraire,
Reconnais ici même un coup de ma façon.....
(Se promenant avec agitation.)
Il va venir pourtant ce duc si plein d'orgueil....
Comment l'accueillerai-je et que va-t-on se dire?
Pourvu qu'en m'observant à travers mon sourire,
Il ne découvre pas que toujours je le hais;
En politique il faut que les yeux et les traits
Ne laissent rien percer de tout ce qui se trame
Dans le mystère intime et le secret de l'âme. ..
La politique est l'art de bien dissimuler.
Dieu, dont les plans parfois se laissent dévoiler,

Répartit, en vertu de lois indélébiles,
La gloire aux plus vaillants, la puissance aux habiles.
La puissance est meilleure, et je la veux pour moi.
Au royaume de France il ne faut qu'un seul roi....
Mais pendant qu'en ce lieu je joue au plus habile,
Si la ville de Liège, à mes agents docile,
Allait contre le duc s'insurger de nouveau....
Dieu! que m'adviendrait-il? je tremble plus j'y pense....
Vierge à qui je me fie! ô vous, ma bonne Dame....
Ecartez loin d'ici tout avis indiscret,
Je promets, quant à moi, de garder mon secret,
Et je vous paierai bien, Dame, je vous le jure,
Si vous me préservez de méchante aventure....

Charles le Téméraire arrive; le roi le comble d'amabilités, l'embrasse comme un frère, lui rappelle le séjour qu'il a fait à la cour de Bourgogne, alors qu'il fuyait le courroux de son père Charles VII. L'entretien roule sur les avantages de la paix qu'il faut rechercher à tout prix. Le duc est tenté de croire à la véracité des paroles royales, quand tout à coup Thiébaut de Neufchâtel et Philippe de Bresse viennent annoncer la révolte de Liège, le massacre des clercs sous les yeux de l'évêque, et déclarent que ces atrocités ont été commises avec la complicité du roi de France. Le duc entre en fureur, il veut mettre à mort son rival : les seigneurs l'engagent à le jeter seulement en prison, et à faire couronner le duc de Berri. Le roi nie l'évidence ou élude les questions avec perfidie : puis il se réclame du sauf-conduit en vertu duquel il est venu à Péronne, et de sa qualité de suzerain. Sur les instances de Commines, Charles se décide à faire signer à Louis XI un traité bien en règle, puis, pour l'humilier, il l'emmène avec lui pour châtier les révoltés.

Quant aux Liégeois, il faut que justice se fasse;
Roi, vous vous défendez d'oser les soutenir,
Il vous coûtera peu d'aider à les punir.

Le roi répond avec un dépit dissimulé qu'il obéira, et ajoute à part :

Oh! je me vengerai.

Tel est, Messieurs, le compte rendu de ces poésies que nous avions à examiner : j'ai cherché à le rendre aussi succinct que possible ; mais vu l'abondance des matières, il ne fallait pas être trop court et je n'aurais pas voulu vous priver d'un nombre suffisant de belles citations. Ces pièces sont éminemment propres à plaire à la jeunesse studieuse; elles sont toutes écrites en vers alexandrins généralement corrects et élégants. On pourrait sur ce point faire des réserves discrètes, mais comment s'offenser de quelques taches *ubi plura nitent?* La lecture en est facile, malgré certaines longueurs inévitables peut-être en raison de la conscience que met l'écrivain à bien fouiller ses sujets. On doit reconnaître aussi que ces ouvrages attestent de sérieuses connaissances historiques; votre rapporteur n'a point à apprécier ce côté de la question, mais on peut dire que tout lecteur trouvera dans ces études du passé de très agréables réminiscences de l'époque où il était assis lui-même sur les bancs du collège.

En terminant, nous formulons un vœu, c'est que M. l'abbé Chaumont veuille bien prendre part aux concours qu'ouvre si largement notre Académie : il est vrai que nous les bornons aux personnages et aux événements qui intéressent la Franche-Comté; mais dans ces proportions, le champ est encore vaste, et notre auteur si bien préparé trouvera, sans aucun doute, de quoi exercer ses talents d'historien et de poète sur les hommes et sur les faits qui appartiennent à notre chère province.

LES

EX-LIBRIS & LES RELIURES

DES BIBLIOTHÈQUES COMTOISES

DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE

Par MM. Jules GAUTHIER et Roger DE LURION

MEMBRES RÉSIDANTS

(Séance du 21 décembre 1893)

Si quelque jour on veut écrire l'histoire littéraire de la Franche-Comté, dont l'Académie de Besançon, plus que tout autre corps savant de la province, aura préparé les matériaux, ses premiers chapitres devront être consacrés à une monographie consciencieuse de nos bibliothèques publiques ou particulières, de ces foyers intellectuels qui, pendant dix siècles, se sont renouvelés chez nous sans jamais s'éteindre. Depuis les collections formées dans les cloîtres de Saint-Claude et de Luxeuil dans les temps mérovingiens, jusqu'aux dépôts publics créés par la Convention avec les dépouilles des châteaux, des églises et des monastères, c'est par centaines qu'on rencontrera dans la province des groupes de livres précieux amassés par la piété ou par la science, ici dans nos cathédrales, séminaires primitifs du clergé séculier, là dans les abbayes

cisterciennes dont le vigoureux rameau se détache au XIIe siècle du tronc à demi desséché de l'arbre planté par saint Benoit. Au XIVe siècle, les bibliothèques se sécularisent : tantôt arsenal de textes juridiques, où puisent les avocats et les juges des tribunaux de la métropole, tantôt recueils de chansons de gestes, de romans ou de chroniques réunis dans les châteaux de nos comtes, des sires de Chalon leurs puînés, des grands vassaux tels que les Oiselay, les Neuchâtel, les Rougemont ou les Vienne. Imitateurs lointains de ces librairies du Louvre ou des châteaux des ducs de Bourgogne, où les chefs de notre noblesse ont pénétré comme serviteurs, ceux-ci compteront modestement par douzaines les manuscrits sur vélin pieusement gardés dans leurs forteresses, tandis qu'au voisinage les religieux mendiants, augustins, cordeliers, jacobins, les amassent déjà par centaines.

Au XVe siècle, quand le parlement devint sédentaire à Dole, quand une université y établit ses quatre facultés, l'amour des livres croît à proportion du nombre des bouches que la science du droit, que l'étude des lettres, de la médecine ou de la théologie peuvent nourrir. Autour des étudiants et des robins, parcheminiers, papetiers, copistes et écrivains en forme, marchands libraires enfin s'empressent, à la veille de l'invention merveilleuse qui va mettre à la portée des plus pauvres les trésors mystiques, littéraires ou scientifiques, accessibles uniquement jusqu'alors aux lettrés ou aux riches. Au XVIe siècle, l'imprimerie, dont notre province n'a vu fonctionner au XVe siècle que deux ateliers éphémères, s'acclimate dans deux de nos villes, à Besançon, à l'ombre de l'archevêché et du chapitre, pour composer tous nos livres liturgiques ; à Dole, auprès du parlement, pour en publier les ordonnances, les édits, les décisions. Pendant cent ans, les produits les plus renommés des imprimeurs célèbres de Paris, de Lyon, d'Anvers, de Venise et de Rome, ont afflué dans les palais que les

ambassadeurs ou les officiers de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint et de Philippe II ont bâtis dans toutes nos villes. Les initiateurs de l'art dans le comté de Bourgogne, les Carondelet, les Gauthiot, les Granvelle, les Poupet, les de Vers, entassent dans leurs demeures princières des livres ou des manuscrits qui sont de purs joyaux, aussi bien par la clarté de leurs textes, la splendeur de leurs illustrations, que par la richesse de leurs reliures. Derrière eux, tout un cortège d'érudits dont ils se sont faits les Mécènes, se forme, peuplant les écoles, décorées du nom de collèges, dont nos moindres bourgs se trouvent dotés, distribuant par milliers ces volumes plus vulgaires d'impression, plus modestes de reliure, qui répandront dans les classes aisées où se recrutent les petites magistratures, une instruction et une science bien supérieures à ce qu'on peut croire. A côté de cet enseignement, voici venir les éducateurs par excellence qui ouvrent presque en même temps des collèges à Besançon, à Dole, à Gray, à Vesoul, avec un succès sans limite, et y introduisent les méthodes et les livres apportés de Flandre, d'Italie ou de France. L'ordre des Jésuites, qui restera pendant deux siècles maître sans concurrence de la haute culture intellectuelle, contribue d'une façon surprenante à la vulgarisation du livre, à la multiplication des bibliothèques particulières ; mais il n'est pas le seul à donner l'exemple du travail et de l'érudition. Carmes, capucins, minimes, oratoriens forment, eux aussi, avec de moindres ressources, des collections superbes, où les grandes éditions des Pères et des Conciles coudoient d'innombrables traités mystiques sortis de toutes les presses de l'Europe. Du règne heureux pour la Franche-Comté des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, jusqu'à la chute de l'ancien régime, tout conseiller au parlement, tout lieutenant général de bailliage, tout chanoine, et bientôt tout curé ou tout juge de village a des livres qu'il soigne, qu'il range, et, chose plus étonnante, qu'il lit

et relit même quelquefois. Aux xviie et xviiie siècles, tout château, toute gentilhommière, et la Franche-Comté en comptera jusqu'à deux milliers, a sa bibliothèque petite ou grande. Quelques-unes de ces bibliothèques de château, quand elles appartiennent à des noms illustres, tels que les Bauffremont, les Clermont-Tonnerre, les Grammont, les Vaudrey, les Scey, à ces princes de la plume, les Chifflet, ou même à de plus modestes personnages, les Dunod, les Courbouzon, les Mareschal, les Philippe, les Droz, atteignent une proportion et un renom presque voisin de ces grandes collections de livres qui ont honoré la patrie française au temps de Louis XIV et de Louis XV, et qui ont formé le trésor incomparable de notre Bibliothèque nationale.

Enfin, quand sous les coups d'une fatalité décevante, l'ancien monde s'effondre avec la monarchie héréditaire, les mains qui ont livré à la destruction tant de richesses d'art s'arrêtent au milieu de leur œuvre sauvage et brutale, pour fonder des musées et des dépôts de livres. Et de la sorte, une partie considérable des bibliothèques du passé, si gravement éprouvées déjà par les désastres des guerres et des pillages d'autrefois, s'est trouvée consolidée et ouverte à tous dans nos grands dépôts littéraires de Besançon, de Dole, de Salins, de Vesoul, de Gray, de Lons-le-Saunier et de Montbéliard.

D'autres épaves étaient recueillies en même temps, ici, mais en petit nombre, dans nos dépôts d'archives où, plus que les livres, abondent les documents originaux, là, en très grande quantité, dans les cabinets d'amateurs studieux, lettrés ou jurisconsultes, hommes de goût chez qui survivaient la passion des collectionneurs du passé, l'amour des beaux et bons ouvrages luxueusement vêtus de veau fauve ou de maroquin. Les deux premiers tiers de ce siècle qui va finir ont vu former et disperser presque en entier les cabinets et les bibliothèques des Vauldry, des

Roussillon, des Labbey de Billy, des Guillaume, des Brocard, des Tinseau, des Aymonet de Contréglise, des Bourgon, des Gousset, des Sallot, des Vuilleret, des de Mandre, et tant d'autres dont les pièces les plus rares, disputées par les brocanteurs, ont pris le chemin de Paris ou d'un plus lointain exil.

Aujourd'hui, il ne se forme plus de bibliothèques, et les trésors de Golconde seraient nécessaires pour faire rentrer en Franche-Comté tous les précieux volumes qui en sont malheureusement sortis. Mais à côté de cette tâche impossible, il en est une autre nécessaire et beaucoup plus facile, retracer l'histoire et les vicissitudes de nos grandes bibliothèques, la biographie de nos bibliophiles, en profitant des ressources qui nous restent encore et que la publication des catalogues détaillés de nos livres rares et de nos manuscrits livre en abondance à notre curiosité et à nos recherches. C'est à cette œuvre que nous avons essayé d'apporter quelques documents utiles dans cette étude sur les *ex-libris*, les marques et les reliures des bibliothèques franc-comtoises, du XVIe au XVIIIe siècle.

I.

De tous les objets sortis de la main de l'homme et de son ingénieuse activité, il n'en est aucun qui garde mieux l'empreinte de son esprit, que les manuscrits ou les livres, dont le texte condensant les impressions ou les aspirations de son âme reflète toute sa pensée, dont le décor est né du caprice plus ou moins artistique de sa fantaisie, dont la reliure elle-même peut, comme la calligraphie ou la typographie de ses pages, être un chef-d'œuvre d'harmonie et de goût. Aucun objet, plus que le livre, ne dépose plus nettement du besoin de la propriété individuelle; nous n'en voulons pour témoins que ces inscriptions manuscrites qui dès

les temps carolingiens affirment, en tête de nos plus antiques volumes franc-comtois : que Mannon, prévôt de Saint-Claude, les a dédiés à son église ; ou que ces menaces empruntées à la langue latine, dont chacun de nous, écolier, a flétri en rappelant la pendaison de Pierrot, les emprunteurs peu délicats de nos grammaires de Lhomond ou de Chapsal. Cette inscription tracée à la plume, du nom des possesseurs de chaque volume, se perpétue sous diverses formes durant le moyen âge et jusqu'à nos jours, transformant souvent les feuillets de garde ou les marges en véritables nécrologes, en livres de raison où se retrouve d'âge en âge la liste de ses propriétaires. Mais à côté de ces mentions laconiques tracées du VIIIe au XIXe siècle, il est deux formules plus distinguées que les amateurs de beaux ouvrages et certaines grandes bibliothèques ecclésiastiques comptaient, l'une dès le XVe siècle : les marques armoriées ou inscriptions imprimées au fer sur le dos ou le plat des reliures ; l'autre, dès le XVIe siècle, les *ex-libris* gravés ou imprimés, collés à l'intérieur des plats de reliure.

Un maitre de la bibliographie franc-comtoise, dont l'œuvre posthume, le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon*, vient de paraître, Auguste Castan, a montré dans les très nombreuses et consciencieuses notes de cet ouvrage ce qu'on peut tirer des *ex-libris* manuscrits des lettrés du passé. Sans le suivre sur ce terrain presque infini, nous nous sommes bornés à repérer et à étudier, dans les principales bibliothèques de la province, les reliures et les *ex-libris* gravés ou imprimés, intéressant l'ancien comté de Bourgogne et rappelant le souvenir de nombre d'esprits distingués qui honorent son histoire littéraire.

Les deux cent quarante marques de bibliothèque réunies dans ce travail peuvent se classer ainsi : soixante fers ou marques de reliures, cent cinquante *ex-libris* gravés sur

cuivre, trente *ex-libris* tirés en simple typographie ; ajoutons que sauf une douzaine reproduites ou décrites par Auguste Castan, ces deux cent quarante marques sont inédites.

Nous les avons rangées, pour la plus grande facilité des recherches, dans l'ordre alphabétique des possesseurs de livres, sous chacune des trois rubriques indiquées plus haut, en décrivant brièvement chaque marque : reliure, *ex-libris* gravé ou imprimé, à la suite d'une notion sommaire sur chacun des bibliophiles ou chacune des bibliothèques. De plus, au moyen de clichés ou de cuivres originaux qu'on veut bien nous prêter, nous donnerons un certain nombre d'*ex-libris armoriés*, et de fers de bibliothèques pour égayer et mieux faire comprendre les détails techniques de froides nomenclatures. Mais, dût-on nous accuser de trop développer ce préambule, nous croyons nécessaire encore de résumer en quelques pages l'histoire des marques de livres comtoises, de leurs possesseurs, de leurs graveurs, en suivant l'ordre chronologique depuis le XVIe siècle qui les voit paraître, jusqu'au jour où le bonnet phrygien vient couronner sur un *ex-libris* fin de siècle l'écusson d'un conventionnel : Michaud de Doubs, de Pontarlier.

II.

Le XVIe siècle fut, on le sait, le siècle par excellence des belles reliures ; dès le XIIIe siècle on exécute déjà, au petit fer, des ornementations superbes sur la couverture de cuir des évangéliaires ou des psautiers, puis les ornements géométriques primitifs sont insensiblement supplantés par des rinceaux, des fleurs, des personnages, constituant dès le règne de Louis XI de véritables tableaux imprimés en léger relief sur les plats des volumes. L'invention de l'imprimerie renouvelle tout le matériel des relieurs, et

les mêmes artistes qui gravent sur bois les lettres ornées des incunables dessinent pour leurs couvertures des fers merveilleux par la variété et la richesse de leur décor. Inscriptions, armoiries, figures, motifs d'architecture, s'accumulent sur des plats de bois ou de carton revêtus de peaux polychromes, affectant toutes les nuances de la mosaïque. Toutes les reliures, même les plus simples, sont, au temps de la Renaissance, des œuvres de bon goût; il n'est pas jusqu'à celles exécutées par nos ouvriers, je devrais dire nos artistes locaux, qui n'en témoignent.

La première marque de bibliothèque qu'elles nous présentent est celle de Nicolas Perrenot, le chancelier de Charles-Quint : une aigle couronnée à deux têtes, inscrite dans un losange; puis viennent deux marques de son fils, Antoine Perrenot, l'une datée de 1543 alors qu'il était évêque d'Arras; l'autre, superbe et polychrome, exécutée en Italie en 1571, au temps de son cardinalat. Citons ensuite, armoiries ou simples inscriptions imprimées en or au milieu de riches cartouches, les marques du cardinal Claude de la Baume; d'Antoine de Gorrevod, abbé de Saint-Paul; de Jean Bondieu, de Salins; de Jacques de Moissey, de Dole; d'Étienne Hugon, de Gray; de Claude de Grammont, enfin de Claude Brun, le père du fameux diplomate.

Au XVIIe siècle les fers de bibliothèque abondent; nos archevêques Ferdinand de Rye, Antoine-Pierre de Grammont; leurs suffragants : Jean Doroz avec sa devise : HONOS RENOVAT DIES, et Guillaume Simonin, abbé de Saint-Vincent, continuent la série archiépiscopale complétée au siècle suivant par le cardinal de Choiseul et Raymond de Durfort, le glorieux exilé de Soleure. Citons après eux, dans le haut clergé, Claude de Bauffremont, abbé de Balerne; Guillaume Bardot, abbé de Clairefontaine, dont l'écu : un cerf, rappelle la devise fameuse : CERVUS AMAT CLAROS FONTES; Philippe Boitouset, chanoine et official de Besançon. Dans

la noblesse, le marquis de Listenois-Bauffremont, le prince de Cantecroix-Granvelle, le marquis de Watteville, chevalier de la Toison d'Or; dans la magistrature, le conseiller Jacques de Nans, Simon Brun, le président Lulier, le conseiller Duban; dans la médecine, le Bisontin Jean Garinet, auteur de curieux mémoires intimes.

Ce ne sont plus seulement les personnages de haut rang qui ont des fers de bibliothèque. Voici le parlement de Dole qui fait graver à son usage une marque portant le lion couronné et billeté et cette légende : VIGILAT ET CVSTODIT ; les villes de Dole et de Besançon qui timbrent de leurs armes imprimées en or les livres donnés en prix par leurs collèges de jésuites ; ces mêmes jésuites, les capucins de Luxeuil et de Saint-Claude et jusqu'aux carmélites de Besançon et aux tiercelines de Dole qui armorient leurs volumes des emblèmes de leur ordre.

Le XVIIIe siècle a sonné, donnant à ses belles reliures l'afféterie et le luxe exagéré qui règnent dans ses mœurs ; sur les meubles de la cour de Louis XV et de Louis XVI s'étalent le velours gaufré et les tapisseries au petit point; on couvre les volumes contemporains de maroquin de toute nuance et de dorures d'un fini précieux. Ces reliures comtoises nous fourniront de luxueux exemplaires aux armes des maréchaux d'Aumont, de Clermont-Tonnerre, de Duras; des princes de Bauffremont et de Saint-Maurice-Montbarrey; du duc de Tallard, des la Baume-Saint-Amour, des d'Ormenans, des Froissard-Broissia, des Toulongeon, des Vernier de Bians, et dans une autre catégorie les marques également armoriées de l'Université et de la Bibliothèque de Besançon.

A côté du luxe aristocratique des fers de bibliothèque, il est d'autres marques plus simples dont la vogue est plus répandue et que toutes les classes emploient : hauts personnages, pour y étaler leurs titres et leur blason bien connus ; parvenus, pour s'y permettre certaines préten-

tions nobiliaires et l'emploi de couronnes usurpées pour timbrer des armoiries fantaisistes. Nous voulons parler des *ex-libris* gravés sur cuivre que le XVIe siècle inaugure et dont la gravure a occupé pendant deux cents ans des générations d'artistes et non des moins habiles.

Nos premiers *ex-libris*, gravés dans les dernières années du XVIe siècle, appartiennent l'un au professeur Laurent Chifflet, père d'une illustre race d'écrivains; le second, à l'écuyer Pierre Bordey, cousin du cardinal de Granvelle; le troisième, à un étudiant de l'Université de Dole, Ernest-Louis de Welden. Tous trois sont armoriés, mais celui de l'écuyer Bordey a ceci de particulier que les armes sont dessinées sur le vêtement d'un pèlerin de Saint-Jacques appuyé sur un bourdon et méditant cette devise : CONSVLTÉ. Celui de l'écolier allemand semble une boutade humoristique, car dans un écu fortement empanaché et surmonté de trompes ou cornes à l'allure germanique, il associe un

(1) A. POULET-MALASSIS, dans ses *Ex-libris français depuis leur origine jusqu'à nos jours*, Paris, Rouquette, 1875, ne cite que deux *ex-libris* franc-comtois : celui de Sarragoz, Pierre (p. 11), et celui du conventionnel Michaud de Doubs (p. 35). Cet ouvrage très sommaire, du reste, n'est guère qu'une introduction littéraire à l'étude des marques bibliographiques, qui n'en est encore qu'à la période d'analyse. M. Poulet-Malassis a voulu prématurément en faire la synthèse; qu'on en juge par le supplément de trente-quatre noms nouveaux que nos recherches personnelles nous permettent d'ajouter de suite à sa liste de trente-six graveurs d'*ex-libris* français du XVIIe siècle.

I. Audran.	G. Huret.	Miguet.
I. Blanchin.	Isaac Jaspar.	B. Moncornet.
M. Blondus, 1620.	Le Sur, salinois.	Crispin de Pas.
Collet, dijonnais.	Linglois.	F. Ragot.
C. G., 1590.	M. Lasne.	Etienne Rougen.
C. David, 1620.	Jean Lemmens.	Nicolas Spirinx.
Michel Faulte.	Thomas de Leu.	Tavernier.
M. Faure, 1629.	Jacques Lion.	Michel van Lochom.
M. Feliès. 1620.	C. Lonchamps.	V. S.
Firens, 1630.	Is.-Olivier Marc.	Ziamko.
F. P.	J. Mathieus.	
Léonard Gaultier.	C. Mellan.	

livre et trois boules de billard : le travail mêlé au jeu. Ces premiers *ex-libris*, comme la marque du cardinal de Granvelle estampée directement sur tous ses volumes, sont l'œuvre de graveurs allemands, flamands ou italiens, car, en dehors de ses orfèvres, de ses monétaires et de ses potiers d'étain, la Franche-Comté ne possède pas encore de graveurs en taille-douce, mais le siècle qui succède à celui de la Renaissance va lui en procurer. Quand Gollut publie, en 1592, sous les presses du Dolois Antoine Dominique, ses *Mémoires des Bourguignons*, il déplore cette pénurie et renonce à faire graver pour un grand ouvrage des planches trop coûteuses. En 1618, quand Jean-Jacques Chifflet édite son *Vesontio* imprimé à Lyon, c'est un Bisontin, Pierre de Loisy, qui en grave la plupart des illustrations. Dès lors et pendant un siècle, la dynastie des Loisy, Pierre l'aîné, Jean, Pierre le jeune, Claude-Joseph, garde de haute lutte le monopole du burin ; ce sont eux qui gravent les portraits des grands personnages, les vues cavalières ou les plans de la cité, les images pieuses des pèlerinages, les pièces d'honneur des cogouverneurs, les sceaux de juridictions, les fers de bibliothèque, enfin les *ex-libris* que chacun leur commande, quand on connait leur savoir-faire.

Après l'*ex-libris* de Pierre Sarragoz, l'un des plus curieux et des plus anciens qui existent, au dire de l'historien accrédité des *ex-libris* français (1), les Loisy gravent celui de Jean Terrier, l'historien des *Vertus de la Vierge*, ceux du baron d'Andelot, des cogouverneurs Linglois et d'Orival, d'Antoine-Pierre Ier de Grammont, du baron de Poitiers, de l'abbesse de Watteville, de M. de Scey, baron de Buthiers, du président Philippe, de Mareschal de Bouclans, du diplomate Brun, l'heureux négociateur de Munster. L'archevêque Ferdinand de Rye, le glorieux dé-

(1) Poulet-Malassis, *Ex-libris français*, 11.

fenseur de Dole, Claude de la Barre, son suffragant, le président Thomassin, le marquis de Varambon ont, eux aussi, des *ex-libris* à leurs armes. Mais ce n'est encore là qu'une élite de bibliophiles. Au XVIII[e] siècle l'*ex-libris* devient de mode, et de même que les plus petits bourgeois se font peindre dans nos vieux portraits de famille en habit de cour écarlate, alors qu'ils ne l'ont jamais porté, beaucoup de Comtois des derniers âges se sont fait graver des *ex-libris* sans avoir jamais eu de nombreux volumes à estampiller.

Quelque rapide que soit cette énumération, nous laisserons de côté bien des noms intéressants qu'on retrouvera dans notre catalogue, nous bornant à citer les principaux amateurs franc-comtois, qui firent graver, il y a cent cinquante ans, des *ex-libris* armoriés par les Bouchy, les Viotte, les Micaud, les Nicole, ou s'adressèrent à des graveurs achalandés de Paris, Lyon ou Nancy.

Le haut clergé sera représenté par les *ex-libris* du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon ; de MM. de la Fare, abbé de Baume ; de Blitersvich-Moncley, abbé de Cherlieu ; de Camus de Filain, abbé de Clairefontaine, de Clermont-Tonnerre, abbé de Luxeuil, de l'abbé de Lezay-Marnézia ; des prieurs Claude Boisot et de Brun ; des chanoines de la métropole d'Agay, Barberot d'Autet, Bouchet, Hugon et de tout un cortège de doyens, curés de ville ou de campagne, les Amidey, les Baulard, les Besuchet, les Chopard, les Outhenin, les Tasnière.

Des corporations : le chapitre métropolitain, les Grands-Carmes de Besançon, l'abbaye de Theuley, enfin l'Université provinciale ont, comme de simples particuliers, des marques armoriées et gravées.

Voici, splendidement exécuté par quelqu'un des maîtres graveurs de la capitale, l'*ex-libris* monumental de l'intendant de Franche-Comté, M. de la Neuville, dont les armes, soutenues par des lionceaux, sont entourées du cordon du Saint-Esprit.

Le parlement nous donne un premier président, M. Perreney de Grosbois, de belliqueuse mémoire ; les présidents à mortier Mareschal de Vezet, Mouret de Châtillon, d'Olivet et Terrier ; les conseillers Bouhélier, Caboud, Courlet de Vregille, Courlet de Boulot, Domet, Faure, Grangier, Langrognet, Lebas de Bouclans, Pourcheresse. A la Cour des comptes nous emprunterons les noms des présidents Gay de Marnoz et Richardot de Choisey, des conseillers-maîtres Belon, Bougault et Villevieille ; au présidial, des conseillers Clément, de Montgenet et Jolyot, des avocats Camusat et de Saint-Germain.

Dans la noblesse grande, moyenne ou petite, nous compterons MM. Barberot d'Autet, de Bauffremont, Baulard d'Angirey, de Belot-Villette, Borrey, de Champagne, de Falletans, de Froissard-Broissia, Girod de Novillars, Mailly de Châteaurenaud, Mareschal de Longeville, Masson, de Montjoie-Thuillières, de Montrichard, Mouret de Bartherans et de Montrond, Noël de Mésandans, Petit de Marivats, de Romanet de Rosay, de Rosières-Sorans, Roux du Rognon, d'Udressier.

L'Académie de Besançon, non compris ses directeurs-nés et quelques noms déjà cités, voit six de ses membres dotés d'*ex-libris*. Et d'abord l'historien Dunod, le premier de ses secrétaires ; Boquet de Courbouzon, son successeur ; le président Chifflet, aussi bon académicien qu'excellent magistrat ; Philipon de la Madeleine, trésorier de France, prosateur aussi médiocre que fécond ; Droz, l'érudit éminent qui a fait à lui seul pour l'histoire de Franche-Comté plus que tous ses confrères réunis ; enfin Chevalier, le consciencieux historien de la ville de Poligny.

A la différence de tous les *ex-libris* qui précèdent et qui comportent uniformément un blason gravé avec supports, couronne et devise, outre le nom du possesseur, ceux de Droz et de Chevalier ont une physionomie toute particulière. Gravé en 1765 par le Comtois Micaud, sur les indica-

tions du futur secrétaire perpétuel, jeune avocat alors un peu grisé par des succès précoces, l'*ex-libris* de Droz représente assise dans un grand fauteuil la muse de l'Histoire inscrivant sur ses tablettes ces mots : ***Histoire de Pontarlier*** (il s'agit ici du premier ouvrage de Droz). Livres, règle, compas, équerre, sont négligemment jetés à ses pieds, à côté du blason des Droz; dans le lointain, derrière un rideau on aperçoit un temple gardé par Minerve : l'Académie de Besançon !

Cette composition, qui nous paraît aujourd'hui d'un goût théâtral et puéril, enchanta tellement le bon Chevalier, qu'il souhaita le pendant pour sa bibliothèque. Rien n'est plus amusant que ses lettres à Droz pour se plaindre de la façon dont le graveur Micaud a traduit imparfaitement son désir (1). Qu'on en juge : dans l'*ex libris* de Chevalier,

---

(1) Poligny, 23 juin 1766.

.... J'ai reçu les impressions que vous avés eu la bonté de m'envoyer avec ma planche, j'ai été très surpris de n'y trouver presque aucun des changements que j'avois désirés, je ne vois pas à quoi l'ouvrier auroit pu gagner l'argent qu'il avoit demandé et qu'on auroit bien voulu lui donner, s'il eut fait les changements proposés, il n'a point touché à l'écu de mes armes, il n'a point buriné pour ouvrir le rocher et former le vallon sur Poligni que j'eusse souhaité pouvoir être représenté sur la planche, il a seulement un peu amaigri la main droite de la figure principale et marqué un coin de nos anciens murs par lesquels on montoit au château. Cela ne vaut pas la moitié de ce qu'il demandoit pour ce qu'il devoit faire. La planche n'ayant pas été corrigée comme je l'espérois et suivant qu'on en étoit convenu, les impressions sont en conséquence d'un moindre prix pour moi, il me semble donc que si vous ajoutés encore trois livres aux neuf que vous lui avés déjà données, il sera plus que satisfait, ce ne sera que trois livres de diminution sur le tout. Au reste, tout ce que vous feré sera bien fait, je vous envoie par cette occasion douze francs pour cela....

« F. CHEVALIER. »

30 juillet 1766.

.... Je vous ai envoyé par la même occasion douze livres pour ma planche et les impressions tirées. Ne les auriés vous pas reçues, j'en suis en peine....

« F. CHEVALIER. »

(Correspondance de François-Nicolas-Eugène Droz.)

la muse de l'Histoire, toujours assise dans le même grand fauteuil, près d'un bureau à pieds de chèvre, lit attentivement l'*Histoire de Poligny;* les armes du conseiller honoraire à la Chambre des comptes sont à ses pieds mêlées à quelques livres. Au-dessus de sa tête est inscrite cette devise : DULCIS AMOR PATRIÆ ; enfin, à travers une fenêtre largement ouverte on aperçoit les clochers et tout un quartier de Poligny, résidence de Chevalier, dominés par les rochers et les tours du vieux château de Grimont.

Mentionnons simplement, sans les détailler, cinquante *ex-libris* imprimés de personnages moins connus, qui ont demandé au typographe et non point aux graveurs une marque pour leur modeste bibliothèque. On en trouvera du reste la liste complète à la suite des *ex-libris* gravés dont nous donnons la description exacte.

Comme nous le disions au début de cette notice, notre unique désir en achevant ces recherches, dont nous avons fait connaître à grands traits le plan et la méthode, c'est d'avoir réuni un groupe de matériaux utiles pour l'histoire future des bibliothèques et des bibliophiles franc-comtois.

CATALOGUE DES MARQUES DE BIBLIOTHÈQUES COMTOISES

I. — Fers de reliures (1).

1. — AUMONT (Louis-Marie), duc d'Aumont, baron d'Étrabonne ; né le 19 juillet 1667, mort après 1723.

(1) M. Joannis GUIGARD, dans son *Nouvel armorial du bibliophile*, publié à Paris, en 2 vol. in-8°, chez E. Rondeau, 1890, donne vingt et une marques de reliures armoriées franc-comtoises. Sur ce total un certain nombre d'indications sont erronées, et deux reliures, en particulier celles de *Boisot* et de *du Tartre*, sont l'objet d'une fausse

Médaillon ovale, bordé d'acanthe, contenant sur un manteau sommé d'une couronne de duc un cartouche avec écu : *un chevron accompagné de sept merlettes.* (H. 45 mm. ; L. 39.)

(Hist. de la ligue de Cambray, Paris, 1728 ; *B. de Dole.*

2-3. — BARDOT (Guillaume), docteur en théologie, abbé de Clairefontaine (1614-1635).

a. Marque de forme ogivale contenant un écu : *un cerf passant* (qui est CLAIREFONTAINE) sommé d'une crosse entre deux étoiles, soutenu d'une date : 1616. Autour entre deux filets cette légende : F . GVIL . BARDOT . CLARIF . AB . S . THEOL . ET . CAN . DOCTOR. (H. 56 mm. ; L. 38.)

---

attribution comtoise. Sans avoir utilisé pour notre catalogue les marques publiées par Guigard, ses dessins étant des interprétations plutôt que des reproductions minutieuses, nous donnons ci-dessous la nomenclature des bibliophiles comtois qu'il cite, afin de faciliter les recherches dans cet instrument commode de vulgarisation bibliographique.

AUMONT (Jean D'), s[r] d'Étrabonne, 1522-1595. Guigard. — II, 25
AUMONT (Louis-Marie-Augustin D') 1709-1782 — II, 26
BAUFFREMONT (Louis-Bénigne DE), 1709-1782. — I, 39
BAUFFREMONT (Roger-Alexandre-Jean DE), 1823-1893. — I, 29
BERNAGE (DE), intendant de Fr.-Comté, 1701-1802. — II, 48
(BOISOT), prieur de La Loye. Erroné. — I, 240
BOURGEOIS DE BOYNES, premier président et intendant de Fr.-Comté, 1718-1783. — II, 81
CLERMONT-TONNERRE (J.-L.-Aynard DE), abbé de Luxeuil, 1804. — I, 260
CLERMONT-TONNERRE (Gaspard DE), 1689-1781. — II, 148
DURFORT (Gui-Michel DE), duc de Lorges, 1704-1773. — II, 290
ESPIARD (François-Bernard D'), président au Parlement de Besançon, 1659-1743. — II, 205
HALLENCOURT DE DROMESNIL (Ch.-Fr.), abbé de la Charité, 1705-1754. — I, 293
HAROUIS (André D'), intendant de Fr.-Comté, 1700+1731. — II, 255
ISENGHIEN (Louis de Gand, prince D'), 1678-1767. — II, 262
LE FÈVRE D'ORMESSON (Olivier), intendant de Fr.-Comté, 1686-1718. — II, 305
SAINT-MAURIS-MONTBARREY (Alexandre, prince DE), 1732-1796. —
NODIER (Charles), littérateur, 1780-1844. — II, 382
PONCET DE LA RIVIÈRE (Mathias), abbé de Cherlieu, 1758-1780. — I, 353
DU TARTRE). Erroné. — II, 201
TINSEAU (Charles DE), propriétaire à Saint-Ylie, XIX[e] s. — II, 456
WATTEVILLE (Marie-Louise-Rosalie), XVIII[e] s. — I, 205

b. Petite marque de même forme bordée de deux filets, mêmes armoiries sommées d'une crosse entre deux étoiles, sans lég. (H. 33 mm. ; L. 21.)

(Sextus, 1613, in-fol.; *B. Miss. d'École.*)

4. — BAUFFREMONT (Louis-Bénigne de), marquis de Marnay, prince du Saint-Empire, né le 3 décembre 1684, mort en 1769.

Cadre ovale, écu : *vairé*, soutenu de deux lions, sommé d'un casque avec lambrequins et cimier : un lion. Au-dessous devise : IN VARIIS NVNQUAM VARIVS. Aux coins du volume richement relié l'initiale : L. B. (H. 48 mm. ; L. 37.)

(Novellas de Cervantes, Saavedra, Bruxelles, 1614 ; *B. de Dole.*)

5. — BAUFFREMONT (Claude de), abbé de Balerne (1595-1635), mort à Besançon le 20 décembre 1635.

Au milieu d'une splendide reliure à dentelles un cadre ovale à double moulure contenant l'écu vairé de BAUFFREMONT, sommé d'une mitre et d'une crosse. (H. 59 mm. ; L. 47.)

(Sylva prima, B. de Vias, Parisiis, 1623 ; *B. Miss. d'École.*)

6-7. — BAUFFREMONT-LISTENOIS (Claude de), baron de Scey-sur-Saône, substitué aux Vienne-Listenois, gouverneur de Franche-Comté, mort le 22 septembre 1660.

a. Écu sommé d'une couronne ducale : *écartelé aux premier et quatrième d'une aigle éployée* (VIENNE), *aux second et troisième, vairé* (BAUFFREMONT) à l'écu de LISTENOIS (*trois muffles de lion posés* 2 et 1) *brochant sur le tout*. (H. 93 mm ; L. 66.)

b. Écu sommé d'une couronne ducale : *parti d'une aigle éployée* (VIENNE) *et d'une aigle éployée et couronnée* (COLIGNY). (H. 93 mm.; L. 66.)

(Isocrate, 1604, n° 1095. Belles-Lettres ; *B. de Besançon.*)

8. — BELOT de CHEVIGNEY (Alexandre de), mort en 1699.

Soutenu par deux palmes nouées d'un ruban un écu parti : BELOT (*d'argent à trois losanges d'azur au chef chargé d'un lambel à trois pendants d'or*) et MONTRICHARD (*vairé d'argent et d'azur, à la croix de gueules brochant sur le tout*).

(Fer ; *Musée de Lons-le-Saunier.*)

9-10. — BESANÇON (dom Pierre-Benoît), religieux cistercien de Mont-Sainte-Marie puis de Rosières, originaire de Remoray, XVIIIe siècle.

a. DOMN . PETRVS . (plat antérieur) BENEDICT . BESANÇON. (plat postérieur). (Manuscrit nº 13. *B. de Chaumont.*)

b. FR ✳ P ✳ BENED ✳✳ (plat antérieur) ✳ BESANÇON ✳ (plat postérieur). (Manuscrit nº 27 *B. d'Arbois.*)

11. — BESANÇON. — BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE. XVIIIᵉ siècle.

Cadre ovale, joli cartouche Louis XVI formant, avec des moulures et des guirlandes de laurier, les contours du blason municipal : *une aigle eployée tenant deux colonnes*. Au-dessus, sur une banderole : VTINAM ; sur les flancs deux branches d'olivier. (H. 69 mm.; L. 60.)

(Fer encore en usage à la *B. de Besançon.*)

12. — BESANÇON. — CARMÉLITES. XVIIᵉ siècle.

Écu de l'ordre des Carmes : *deux étoiles, avec chape sommée d'une croix et chargée d'une troisième étoile*, couronne princière d'où sort un bras armé d'une épée. Autour sur une banderole la devise : ZELO ZELATUS SUM PRO DOMINO DEO EXERCITUUM. (H. 56 mm.; L. 44.)

(Bréviaire du XVIIᵉ siècle ; *B. d'École.*)

13-14. — BESANÇON. — COLLÈGE DES JÉSUITES. XVIIᵉ-XVIIIᵉ siècles.

a. Médaillon ovale contenant en bordure les emblèmes de la Passion ; en cœur le monogramme IHS sommé d'une croix, soutenu de 3 clous.

(1628, nº 407. *B. de Pontarlier.*)

b. Dans un cartouche Louis XIV, sommé du monogramme IHS et de la devise : VTINAM, les armes de BESANÇON : *aigle éployée tenant deux colonnes*. (H. 64 mm.; L. 53.)

(D'Olivet, Hist. de l'Acad. franç., 1730. Paris, Cocquard ; *B. d'École.*)

15. — BESANÇON. — UNIVERSITÉ. XVIIIᵉ siècle.

Cadre ovale, cartouche Louis XV, écu : *de gueules au bras d'argent mis en pal et issant d'une nuée, tenant la paume en bas un livre fermé*. Autour : PRAEMIVM . UNIVERS . BISUNT . (H. 62 mm.; L. 55.)

(Bullet, Établissement du christianisme, 1764. *B. de Jules Gauthier.*)

16. — BESANÇON-VILLE. 1628.

Cadre ovale à double filet contenant : *l'aigle éployée tenant de ses serres retournées les deux colonnes empruntées à la devise de Charles-Quint.* (H. 60 mm. ; L. 47.)

Ce fer, vraisemblablement exécuté par l'orfèvre-graveur Pierre de Loisy, maître des monnaies de la cité en 1626-1628, est apposé sur les reliures de prix donnés au nom de la ville « Dono ac munificentia D. D. Gubernatorum Vesontionensium anno 1628. » (H. 61 mm.; L. 47.)

(Nonni Panopolitani, Paris, Cramoisy, 1623, in-12; *B. de Vesoul.* — Vitrine; *B. de Besançon.*)

17 — BOITOUSET (Philippe), de Quingey, chanoine, chambrier et official de Besançon, puis abbé de Bellevaux (1607-1620), mort à Besançon le 13 novembre 1620.

Cadre ovale entouré d'une bordure formée de deux branches de laurier attachées d'un ruban, au-dessus une banderole avec la devise : PII . PHOEBVS . TOLLIT . OPVS . Au centre, entouré d'un bandeau ovale contenant la légende; un joli cartouche renferme les armes du chanoine : *une fasce, accompagnée en chef de deux losanges, en pointe d'une rose.* — PH . BOITOVSET . CAN . CAMER . ET . OFFICIAL . BIS . ETC. (H. 65 mm.; L. 54.)

(Diogène Laërce, Paris, H. Estienne, 1594, in-12; *B. Miss. d'École.*)

18. — BOITOUSET (Pierre-Désiré), brigadier de cavalerie, né à Salins le 12 juillet 1690, créé marquis d'Ormenans en septembre 1718.

Dans un cartouche en forme d'écu, un cul-de-lampe style Louis XIV soutient un écu ovale : *une fasce accompagnée de deux losanges et d'une rose*, supporté par deux lions et sommé d'une couronne de marquis. (H. 63 mm.; L. 47.)

(L'Iliade d'Homère, Paris, Brunet, 1709, in-12. — *Magasin Tarby, aux Grands-Carmes.*)

19. — BONDIEU (Jean), de Salins, docteur en médecine, XVIe siècle.

Cartouches variés contenant des rinceaux style Henri II, dans un cadre rectangulaire posé sur la pointe d'un angle, accostés des initiales I B.

(Aristote, Bâle, 1548; *B. Miss. d'École*; et *B. du Grand Séminaire.*)

20. — BRUN (Claude), de Poligny, conseiller au parlement de Dole, mort dans cette ville le 13 janvier 1621.

Dans quatre petits cartouches imprimés en or et deux par deux, sur chaque plat de reliure, la légende sui-

vante : CLAVDIVS | BRVN | POLYGNÆVS | BVRGVNDIO (1).

Reliures de 1578, 1580, 1581; *B. château de Buthiers* (Mis de Scey).

21. — BRUN (Simon), fils de Claude, mort jésuite au XVIIe siècle.

Dans quatre petits cartouches superposés deux par deux sur chaque plat, la légende : ✱SIMON✱ | ✱BRVN✱ | ✱DOLANVS✱ | ✱1609✱.

(Cahiers de cours d'étudiant en belles-lettres; *B. du château de Buthiers* (Mis de Scey).

22. — CHOISEUL-BEAUPRÉ (Antoine-Clériadus de), cardinal, archevêque de Besançon (1754-1774), mort à Gy le 7 janvier 1774.

Sur un manteau d'hermine écu ovale : *une croix cantonnée de 18 billettes*, sommé d'une couronne de prince, d'une croix à double croison et d'un chapeau avec lacs à 15 glands accosté d'une épée et d'une crosse. (H. 67 mm.; L. 60.)

(Bréviaire de Mende, 1764. *B. du Grand Séminaire.*)

23. — CLERMONT-TONNERRE (Gaspard de), marquis de Vauvillers, duc, pair et maréchal de France, né le 9 août 1689, mort en 1781.

Dans un ovale l'écu : *deux clefs en sautoir*, sommé d'une couronne de duc, entouré des colliers du S.-Esprit et de S.-Michel, reposant sur un faisceau de 8 drapeaux. (H. 47 mm.; L. 39.) (*B. de Gray*. Comm. par M. Jourdy.)

24. — COURVOISIER (Jean), de Lons-le-Saunier, conseiller au parlement de Dole, nommé en 1556.

Dans un ovale formé de deux branches de laurier le mot coupé en deux : COVR — VOYSIER, entouré de fleurons. (H. 81 mm.; L. 52.) (*B. de Besançon.*)

25-28. — DOLE. — COLLÈGE DES JÉSUITES. XVIe-XVIIIe siècles.

a. Dans un cadre rayonnant ovale le monogramme IHS avec la croix en haut, 3 clous en bas. (H. 53 mm ; L. 39.)

(Martini Bulandi synonyma, 1585. *B. Miss. d'École.*)

(Apollonius Alexandrinus, orationes, 1590. *B. de Dole.*)

b. Joli cartouche sommé du monogramme IHS, soutenu d'une tête d'ange; écu : *coupé de Franche-Comté* (lion bil-

---

(1) Une Enéide de la même origine, trad. de 1567, porte ces deux mots . MVNVS EVTIMILIÆ (Ib.).

lété naissant) *et d'un soleil* (DOLE). (H. 59 mm. ; L. 44.)
(Delrii Antonii syntagma, 1680, Paris ; *B. de Besançon.*)

b. Cartouche rayonnant multilobé ; au dedans un christ en croix soutenu par le monogramme IHS et les 3 clous. (H. 54 mm. ; L. 40.)

(Strabon, 1587, in-fol. *B. des Jésuites de Dole.*)

d. Cartouche couronné contenant les armes de Dole avec devise : DOLA IVSTITIA ET ARMIS . 1725. (H. 62 mm. ; L. 44.)

(Traité des abus de la critique, 1711 ; *B. de la Maîtrise de la cathédrale de Besançon.*)

29-30. — DOLE-PARLEMENT. XVIe et XVIIe siècles (moitié).

a. Écu contenant un lion (XVIe siècle). (H. 26 mm.; L. 14.)

(Fonds du parlement de Dole, *Arch. du Doubs.*)

b. Dans un cadre ovale, à bords godronnés, sommé d'une tête d'ange, un écu à l'allemande se détache sur un fond de lauriers : *un lion couronné sur champ semé de billettes* (FRANCHE-COMTÉ). Aux deux côtés de l'écu un rabot enchevêtré dans une croix de Saint-André ; au-dessus et au-dessous deux banderoles ondulées. Celle du haut contient ces mots : VIGILAT ET CVSTODIT ; celle du bas : SVPR DOLÆ SEN COMIT BVRG. (H. 58 mm. ; L. 46.)

(Clavius, in Spheram, 1607, in-4 ; *B. des PP. Jésuites de Dole.*)

31. — DOROZ (Jean), né à Poligny vers 1537, évêque de Lausanne (1600-1607), suffragant de Besançon (1585-1604), abbé de Faverney, mort à Chaux-lez-Clerval le 14 septembre 1607.

Cartouche ovale contenant un écu : *une fasce chargée d'une rose*, sommé d'une mitre, d'une crosse et d'une palme, entouré d'un bandeau sur lequel on lit : I . DOROTHEI . EPI . ET . COM . LAVS . S . R . IMP . PRINC . (H. 49 mm. ; L. 41.)

(*B. de Jules Gauthier.*)

32. — DUBAN (Hilaire-Joseph), de Gray, conseiller au parlement de Besançon, 1691-1721.

Cadre ovale contenant un cartouche sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins : *une fasce sommée d'un duc (oiseau) essorant et soutenue d'un croissant montant.* Autour : H . I . DUBAN . I . V . D . ET . SEN. (H. 64 mm. ; L. 55.)

(Du Ban, Notæ juris, ms. ; *B. du Grand Séminaire* et *B. de Jules Gauthier.*)

33\. — DURFORT-DURAS (Gui-Michel), duc de Lorges et maréchal de France, né le 26 août 1714, mort à Courbevoie le 6 juin 1773.

Sur un manteau doublé d'hermine, et deux bâtons de maréchal de France mis en sautoir, broche un écu ovale avec couronne ducale et colliers des ordres du Roi : *écartelé aux 1 et 4 une bande* (DURFORT), *aux 2 et 3 un lion* (DURAS). (H. 60 mm.; L. 50.)

(Les Devoirs du prince, Versailles, 1775, in-12 ; *B. de Dole*)

34-35. — DURFORT (Raymond de), archevêque de Besançon (1774-1792), né au château de La Roque le 10 août 1725, mort à Soleure le 12 mars 1792.

a. Sur un manteau drapé d'hermine, cartouche soutenu de deux branches d'olivier, couronné d'une couronne de prince, d'une croix à double croison accostée d'une épée et d'une croix, enfin d'un chapeau à lacs de 15 glands. Écu : écartelé de DURFORT (*une bande d'azur sur champ d'argent*) et CARDAILLAC (*de gueules au lion d'argent avec orle de 13 besants de même.*) (H. 71 mm.; L. 60.)

(Nº 1256 Histoire; *B. de Besançon.*)

b. Même marque de plus grande dimension. (H. 86 mm.; L. 71.)

(Grandidier, Hist. de Strasbourg, 1771 ; *B. du Grand-Séminaire.*)

36\. — FROISSARD-BROISSIA (Jean-Claude-Joseph de), né le 20 mars 1657, mort à Neublans en 1750, créé marquis de Broissia en 1691.

Cartouche sommé d'une couronne de marquis, contenant un écu ovale : *un cerf passant.* (H. 53 mm.; L. 44.)

(Mém. Acad. des Sciences, 1733, in-4; *B. de Dole.*)

37\. — GARINET (Jean), docteur en médecine bisontin, né vers 1575, mort après 1657.

Un écu : *un cygne portant une couronne au col,* au milieu d'un ovale formé de deux branches de laurier enlacées, sommé d'une banderole avec cette devise : NIHIL CONSCIRE SIBI. (H. 88 mm.; L. 79.)

(Florilegium Sweerti, Francof. 1612, in-fol.; *B. de Jules Gauthier.*)

38\. — GORREVOD (Antoine de), abbé de Saint-Paul de Besançon (1548-1598), mort dans cette ville le 24 février 1598.

Écu à l'allemande avec bords ondulés et échancrés : *un chevron* sommé d'une crosse. (H. 66 mm.; L. 35.)

(Pontifical romain, Venise, Giunta, 1520, in-fol.; *B. du Grand Séminaire.*)

39\. — GRAMMONT (Antoine-Pierre II de), archevêque de Besançon (1735-1754), né vers 1688, mort à Besançon le 8 septembre 1754.

Dans un cadre ovale sur un manteau semé d'hermines, écu écartelé de GRANGES (*un sautoir*) et de GRAMMONT (*trois bustes couronnés de reines posés 2 et 1*), sommé d'une couronne de prince, d'une croix à double croison, enfin d'un chapeau avec lacs à 15 glands, accosté d'une épée et d'une crosse. (H. 98 mm.; L. 81.)

(Canon de la messe, 1752, Venise ; *B. du Grand Séminaire.*)

40\. — GRAMMONT (Claude de), abbé de Lieucroissant (1571-1577), puis de la Charité (1597-1609), mort le 17 juin 1609.

Sur un plat, au-dessus et au-dessous d'un élégant fleuron ovale, ces deux mots : CLAVDE .·. | DE . GRANDMONT.

(Opus eruditiss. dni. Irenei Lugd. Parisiis, 1567, in-8; *B. de Vesoul.*)

Id. CLAVDE . DE . GRANDMONT . | . 1370.

(Paul-Émile de Verone, Bâle, 1562; *B. de Gray* (Comm. de M. Jourdy).

Id. Sur deux plats au centre d'un médaillon Renaissance : CLAV | DE — DE | GRAND | MONT.

(De aliquot gentium migrationibus, Bâle, 1572; *B. de Gray* [Comm. de M. Jourdy].)

41\. — GRAY .—TIERCELINES . XVIIe siècle.

Médaillon ovale, contenant entouré de rayons le monogramme IHS, avec croix, soutenu des trois clous de la Passion. (H. 49 mm.; L. 36.) (*B. de Gray.*)

42\. — HOSTUN DE TALLARD (Marie-Joseph d') (duc de), né le 17 septembre 1684, mort en septembre 1755. Gouverneur de Franche-Comté de 1720 à 1755.

Cadre ovale contenant un écu : *de.... à la croix engrêlée d'or*, entouré du collier du Saint-Esprit, avec couronne princière et manteau d'hermines. (H. 62 mm.; L. 55.)

(Mém. sur Granvelle de D. Levesque, 1753; *B. de Dole.*)

(Mém. sur Dole, Normand, 1744; *B. de M. Octave d'Hotelans.*)

(Ouvrages mss. des Académiciens de Besançon, *B. de Besançon.*)

43\. — HUGON (Étienne), de Gray, maire de Gray, 1578-1580.

Aux côtés d'un riche cartouche ovale Renaissance, entre deux filets d'or se lisent sur un plat : ESTIENNE HVGON, et sur l'autre DOCTEVR ÈS DROITS.

(L'Harmonie du monde, par F. George, 1578; *B. de Gray* (comm. par M. Jourdy).

44. — JACQUES DE NANS (Quentin), de Chissey, conseiller au parlement de Dole, 1595.

Écu : *une étoile à cinq rais contenue dans un cercle*. Sommé d'un casque avec cimier; une étoile et des lambrequins très larges, soutenu de deux branches de laurier. (H. 92 mm ; L. 80.)

(Clavius de Bamberg, Romæ, Zanetti, 1581, in-fol.; *B. de Dole*.)

45-46. — LA BAUME (Antoine de), abbé de Luxeuil (1601-1622), mort le 6 septembre 1622.

a. Dans un encadrement de feuillage d'olivier, une crosse à volute très ample et à bâton très court, sur les flancs ces initiales : A . A . — B . (Antonius a Balma). (H. 48 mm.; L. 50.)

(Clypeus militantis ecclesiæ. Antuerpiæ, 1576, in-12; *B. de Vesoul*.)

b. Encadrement d'olivier un peu développé ainsi que le bâton de la crosse dont le volute reste identique. Mêmes lettres A . A .—B.

Genebrardi Chronographiæ, Paris, 1585; *B. de Gray*. (Comm. par M. Jourdy.)

47. — LA BAUME (Claude de), cardinal, archevêque de Besançon (1545-1584), né dans cette ville en septembre 1536, mort à Arbois le 14 juin 1584.

Dans un joli cartouche Renaissance, volutes et rubans, écusson ovale : *une bande vivrée;* autour, la devise HONOS PIETATI ; derrière apparaît la croix archiépiscopale. (H. 88 mm.; L. 53.)

(Sur un exemplaire des *Statuta synodalia* de 1560; *B. du Grand Séminaire*.)

48. — LA BAUME (Pierre de), cardinal, archevêque de Besançon (1542-1544), mort à Arbois le 4 mai 1544.

Sur le premier plat d'une reliure fleuronnée : POVR | MOVSSEVR | LE | REVEREDIS | IME, et sur le second : CARDINAL | DE | LA | BAVLME. (H. 45 mm.; L. 53.)

(Ex. Gentiani Herveti Aurelii opera. Lugd., 1541, in-12; *B. de Besançon*.)

49. — LA BAUME SAINT-AMOUR (Jacques-Philippe de), dernier de son nom, mort en 1761.

Écu : *d'or à la bande d'azur*, dans un cartouche Louis XV sommé d'une couronne de comte, de quatre drapeaux et de bâtons de commandement, supports deux griffons assis et adossés. (H. 53 mm ; L. 51)

(Mém. pour l'hist. de Granvelle, D. Levesque, 1753; *B. de Gray* (comm. par M. Ch. Godard).

50. — LULIER (Claude-François), président au parlement de Dole, mort dans cette ville le 28 avril 1660.

Cadre ovale contenant un écu : *un olivier* (l'huilier) sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins, mortier de président et pour cimier une aigle issante et éployée. (H. 101 mm.; L. 77.)

(Cassiodore. Genève, Chouet, 1650, in-fol.; *B. de Dole*).

51. — LUXEUIL. — CAPUCINS. XVIIe siècle.

Médaillon ovale contenant le monogramme IHS sommé d'une croix et soutenu de trois clous, avec encadrement de rayons. (Ce monogramme, créé par les Franciscains, leur a été emprunté par les Jésuites.) (H. 49 mm.; L. 36.)

(Ribadeneira, Fleurs et vies des saints, 1619, Lyon; *B. de Vesoul.)*

52-53. — MALARMEY DE ROUSSILLON (Émile), bibliophile bisontin, XVIIIe-XIXe siècles, mort vers 1815.

a. Cartouche de forme Louis XVI avec guirlandes contenant un écu écartelé d'un rai d'escarboucle (MALARMEY) et de à la bande de... accompagnée de sept billettes. Devise sur une banderole : HAMOR IN HONORE. — Une seconde banderole en dessous porte la devise : SANS PEUR. (H. 71 mm.; L. 64.)

(Bréviaire bisontin ; *B. de Jules Gauthier*.)

b. Réduction du modèle précédent, sans légende. (H. 15 mm.; L. 13.) (*B. de Besançon*.)

54. — MOISSEY (Jacques de), Dolois, fin du XVIe siècle.

Au centre d'un riche médaillon Renaissance, dans un ovale reproduit sur les deux plats, cette légende : IACO | BVS | DE | MOIS | SEY.

(Aristote, Ethique. Paris, Du Pré, 1572; *B. de Gray* (comm. par M. Jourdy).

55. — MONTBELIARD (Ulrich de Wurtemberg, comte de), 1534-1550.

Dans un joli cadre rectangulaire dont les contours sont

[illegible] Au-dessus [illegible] avec [illegible] un huchet [illegible] plus haut [illegible] H. [illegible] mm.; L. [illegible]

[illegible] B. [illegible] de Montbéliard.)

57. — MONTBÉLIARD (Frédéric de Wurtemberg, comte de), [illegible] et [illegible] D'ANHALT, sa femme, morte au [illegible]

a. [illegible] avec co- [illegible] Sur un champ [illegible] un écu [illegible] WURTEMBERG [illegible] TECK. Porte-étendard [illegible] MONTFAUCON-MONTBÉLIARD. Au-dessus [illegible] et lambrequins [illegible] un torse de reine ayant pour bras deux bars; à gauche un huchet, à droite une tête de [illegible] losangée. H. 55 mm.; L. 59.

b. Revers de la reliure, autre médaillon ovale bordé de lauriers et d'une torsade contenant, brochant sur huit quartiers, l'écu parti de BRANDEBOURG et SAXE. (Les huit quartiers sont : *Beringen*, *Ballenstadt*, *Ascanie*, *Waldersee*, *Warmsdorff*, *Muhlingen*, *Régisler*, *Bernburg*. Au-dessus trois casques grillés et posés de face avec couronnes, lambrequins et cimiers : au milieu deux bras croisés tenant deux queues de paon (ANHALT); à gauche un ours naissant et couronné (BERINGEN), à droite douze bannières (ASCANIE). H. 87 mm.; L. 60.

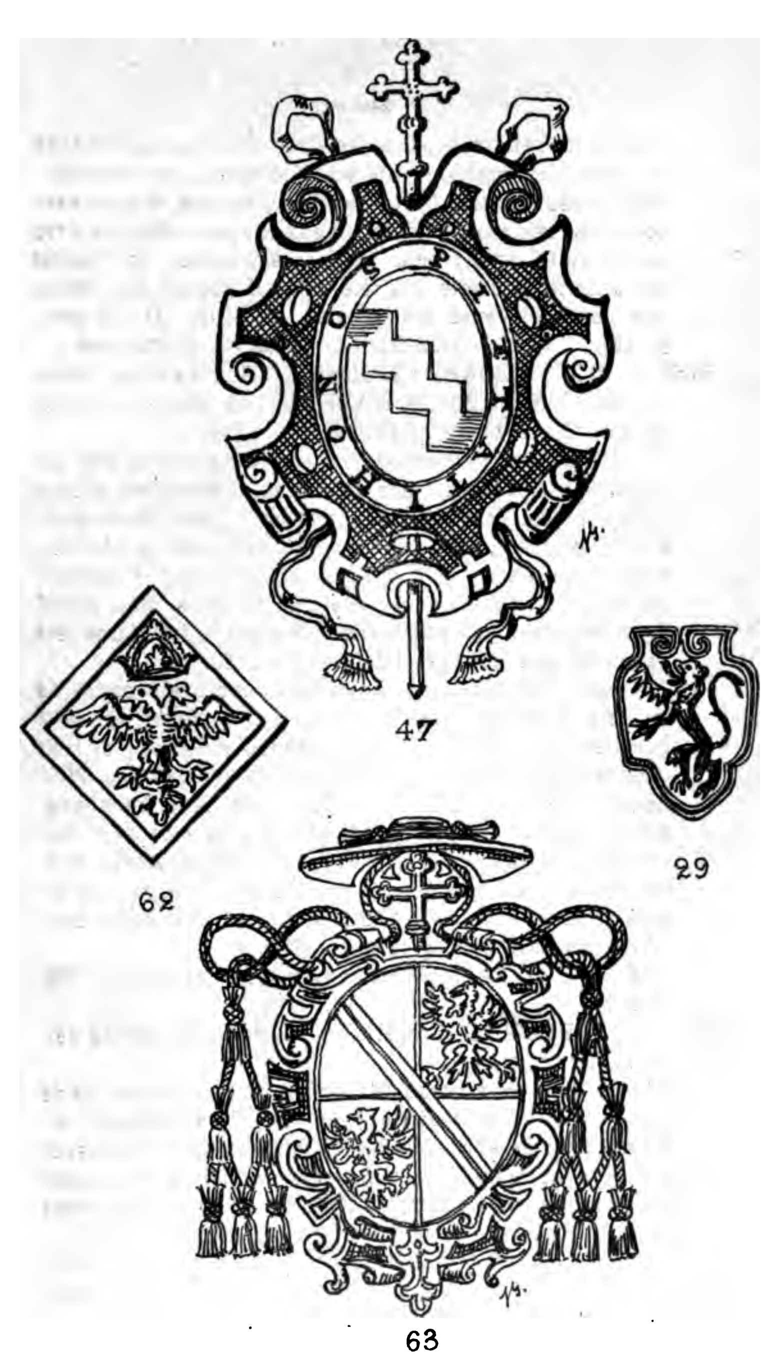
(*B. de M. J. d'Arbaumont*, inspecteur des forêts à Valence.)

58. — MONTBÉLIARD (Frédéric de Wurtemberg, comte de). 1558-1608.

Médaillon ovale, bordé de lauriers, renfermant un écu de forme allemande écartelé : au 1er WURTEMBERG; au 2e TECK; au 3e Porte-étendard d'EMPIRE; au 4e MONTFAUCON-MONTBÉLIARD. Sommé de trois casques de face ayant pour cimiers : un huchet; un torse de reine avec deux bars en guise de bras; une tête de dogue. (H. 47 mm.; L. 37.)

(Manuscrits nos 3, 5, 9, 17, 19 et 64; *B. de Montbéliard*.)

59. — OISELAY-GRANVELLE (Eugène-Léopold), prince de Cantecroix, mort à Besançon le 6 février 1637.



Fers de reliures : de Claude de la Baume (n° 47), et de Ferdinand *de Rye (n° 63),* archevêques de Besançon ; de Nicolas Perrenot de *Granvelle,* chancelier de Charles-Quint (n° 62), et du parlement de *Dole (n° 29).* XVIe-XVIIe siècles.


UNIV.
OF
MICH.



Fers de reliures : du parlement de Dole (n° 30) ; de la ville de Besançon (n° 16) ; des collèges de Jésuites de Besançon (n° 14) ; et de Dole (n° 26). XVIIe-XVIIIe siècles.


UNIV.
OF
MICH.



Ex-libris d'Ernest-Louis DE WELDEN, étudiant à l'Université de Dole, 1590-1601 (n° 232).


UNIV.
OF
MICH.



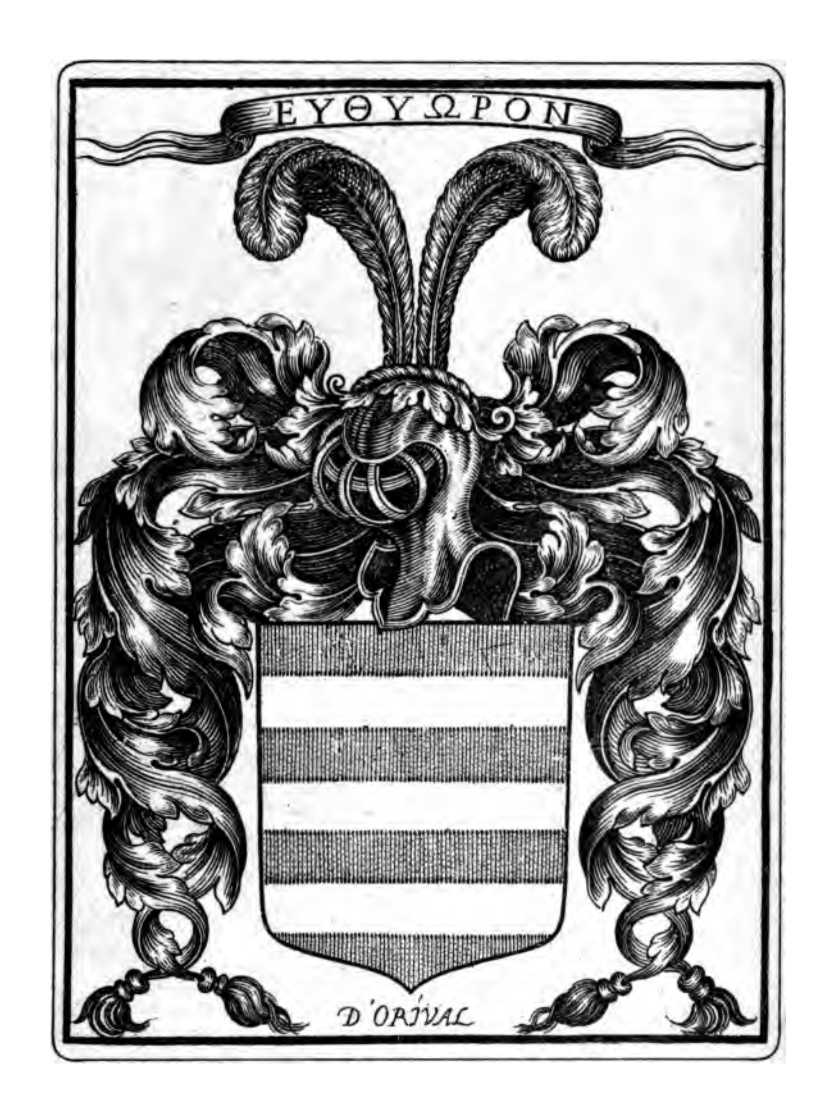
Ex-libris de Pierre SARRAGOZ, cogouverneur de Besançon, 1603-1649 (n° 215).


UNIV.
OF
MICH.

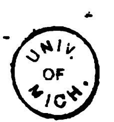


Ex-libris de Philippe CHIFFLET, abbé de Balerne, prieur de Bellefontaine, 1597-1657 (n° 119).



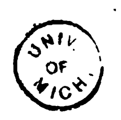


Ex-libris **de RICHARD D'ORIVAL, conseiller au Parlement de Besançon, 1668 (n° 192).**





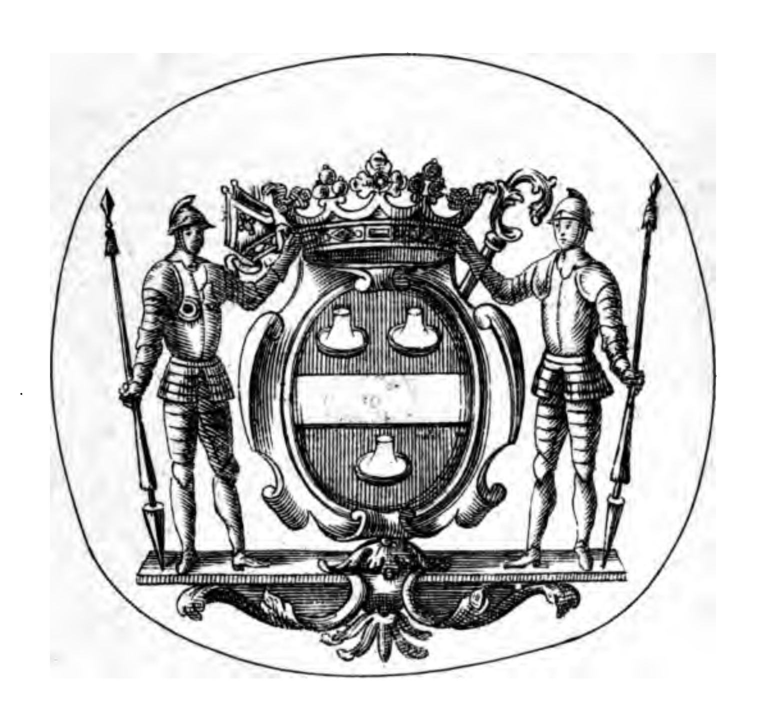
Ex-libris d'ALEXANDRE-IGNACE DE SANTANS, conseiller à la Chambre des comptes de Dole, 1665-1700 (n° 214).


UNIV.
OF
MICH.

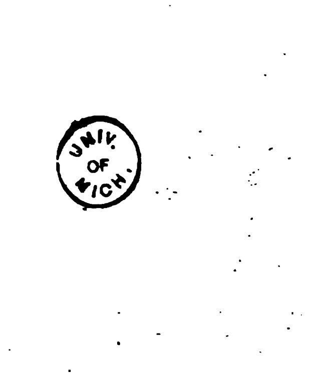


Ex-libris de l'UNIVERSITÉ DE BESANÇON, vers 1730 (n° 89).



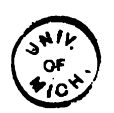


Ex-libris de Pierre-François D'ÉTERNOZ, abbé de Saint-Rigaud, prieur de Jussan-Mouthier, 1712-1740 (n° 138).


UNIV.
OF
MICH.







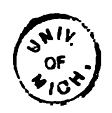


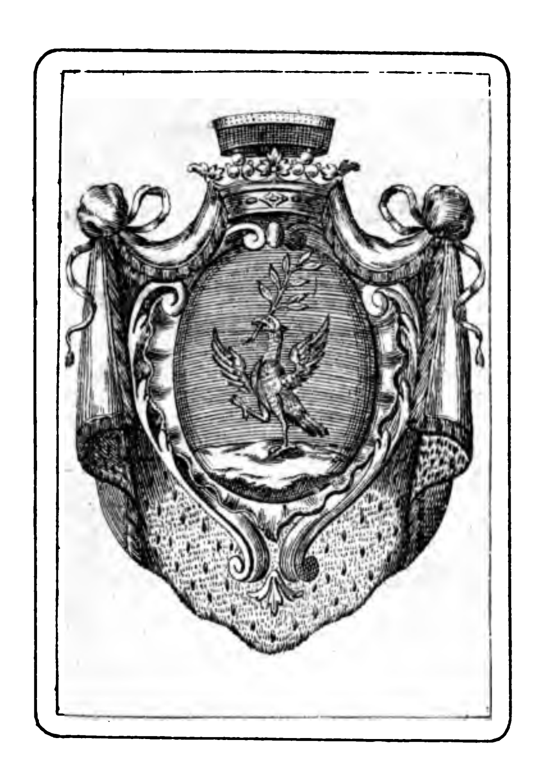
Ex-libris **de RICHARD BELON, conseiller à la Chambre des comptes de Dole, 1736 (n° 85).**





Ex-libris de DANIEL-ANTOINE TASNIÈRE, doyen de Sexte, chapelain de S. J.-B. de Besançon, 1758 (n° 217).





Ex-libris de JEAN-BAPTISTE D'OLIVET, président au Parlement de Besançon, 1722-1801 (nº 191).





Ex-libris de Claude-Antoine DE ROSIÈRES-SORANS, mort en 1794 (n° 209).



Ex-libris de Jean-Baptiste **MICHAUD DE DOUBS**, conventionnel, 1759-1819 (n° 178).



Médaillon ovale contenant soutenu de deux cornes d'abondance avec branches de laurier et surmonté d'une couronne princière, l'écu : *parti au premier : écartelé* GRANVELLE *aux 1 et 4, aux 2 et 3, à l'écu d'*OISELAY *sur le tout; au second :* AUTRICHE-HABSBOURG. (H. 57 mm.; L. 46.)

(Nicolai Nomessei Charmensis Loth., Parnassus Biceps, 1605; *B. de Besançon.* S. J. Chrysostome, 1601; *B. d'École.*)

)-61. — PERRENOT DE GRANVELLE (Antoine), né à Besançon le 25 août 1517, mort à Madrid le 21 septembre 1586, cardinal, vice-roi de Naples, évêque d'Arras (1538-1559), archevêque de Malines (1561-1582), archevêque de Besançon (1584-1586).

a. Dans un *titulus* rectangulaire encadré de filets, sur le 1er plat : REVERE ; D . | ANTO . PERR . · ENOTO . EPO | ATREBATEN . Sur le 2e plat : IACOB. DANVS | SVVS DEDIT. (H. 52 sur 54 mm. et 23 sur 60.)

(Parænesis Levini Cincii Curionis. J. J. A. Danus, Anv. 1543. — *B. de Besançon.*)

b. Armoiries dans un écu à l'italienne sommé d'une croix et d'un chapeau avec lacs à 10 glands, sur veau coloré aux nuances des armoiries, l'écu et le chapeau bordés d'or : *d'argent à trois bandes de sable, au chef cousu d'or à l'aigle à deux têtes de sable.* (H. 96 mm.; L. 90.)

Sur le second plat un cartouche Renaissance en forme d'écriteau contenant cette dédicace en lettres capitales : ILLVSTRISS. CARD. | GRANVELLANO | IACOBVS PAMELIVS | GRATITVDINE ER | GO DEDICABAT AN | DOMIN. 1571. (H. 66 mm.; L. 83.)

(Liturgica latinorum, Jacobi Pamelii. Cologne, 1571; *B. de Besançon.*)

2. — PERRENOT DE GRANVELLE (Nicolas), né à Ornans en 1486, chancelier de Charles-Quint, mort à Augsbourg le 27 août 1550.

Dans un carré formé d'un double filet doré et posé sur un angle; l'aigle d'Empire à deux têtes, couronnée de la couronne impériale. (H. 38 mm.: L. 36.)

(Aristote, in-fol., 1522; *B. Miss. d'École.*)

3-64. — RYE (Ferdinand de), archevêque de Besançon (1586-1636), né en 1556, mort à Courtefontaine le 20 août 1636.

a. Cartouche ovale surmonté d'une croix archiépiscopale et d'un chapeau avec lacs à six glands contenant un écu

écartelé : aux 1 et 4 de Longwy (une bande), aux 2 et 3 de Rye (une aigle éployée). (H. 69 mm.; L. 60.)

(Sallustii Crispi op. Lugd., 1589. — *B. de Jules Gauthier.*)

b. Dans un ovale bordé de lauriers et surmonté d'une croix archiépiscopale. un écu : *écartelé* Longwy *et* Rye (gravé par Pierre Ier de Loisy; H. 166 mm.; L. 96.)

(Volume ms. relatif à un décret sur des immeubles, 1619 ; *B. du comte Georges de Soultrait.*)

65. — SAINT-CLAUDE. — CAPUCINS. XVIIe siècle.

Riche médaillon ovale entouré de deux branches liées de laurier, renfermant le monogramme IHS, avec croix, soutenu des trois clous et de la couronne d'épines, dans un cadre de rayons flamboyants. (H. 91 mm.; L. 75.)

(Bible de Plantin, 1624, in-fol.; *B. Miss. d'École.*)

66. — SAINT-MAURIS (Alexandre-Marie-Éléonor de), prince de MONTBARREY, mort à Constance, le 5 mai (alias décembre) 1796.

Cartouche Louis XV d'une très grande richesse avec couronne de prince, écu contenant six quartiers : Saint-Moris-Pontarlier, Watteville, etc., avec les armes de Saint-Mauris-Montbarrey : *coupé au premier d'une aigle éployée, au second d'une croix de Saint-Maurice.* (H. 68 mm.; L. 51.)

(Vitrine d'exposition : *B. de Besançon.*)

67. — SIMONIN (Guillaume), né à Poligny, vers 1560, archevêque de Corinthe, suffragant de Besançon (1604-1616), abbé de Saint-Vincent de Besançon (1608-1630), mort à Villers-Pater, le 26 août 1630.

Dans un ovale dessiné par un large filet un écu : *un pal chargé d'un cœur traversé de deux flèches en sautoir, la pointe en bas,* sommé d'une croix fleuronnée et d'un chapeau avec lacs à six glands. (H. 64 mm.; L. 52.)

(Incunables, no 183; *B. de Besançon.*)

68. — TOULONGEON (Anne-Edme de), maréchal de camp (1741-1823).

Cadre ovale, contenant sur un manteau doublé d'hermines, avec couronne princière et bâtons de commandement en sautoir un écu : *écartelé aux 1 et 4 d'un lion; aux 2 et 3 de trois flèches mises en pal la pointe en bas,* et sur le tout Toulongeon *(3 jumelles écartelées de 3 fasces ondées).* (H. 72 mm.; L. 57.)

Olivier de la Marche, Mémoires. Bruxelles, 1616, in-4; *B. de Gray* (comm. par M. Jourdy).

69. — VERNIER DE BIANS (Denis-Bonaventure), lieutenant des maréchaux de France, XVIIIe s.

Joli cartouche rocaille surmonté d'une couronne de marquis, écu supporté par deux lions adossés, sommé d'une palme et d'une branche de laurier : *écartelé aux 1 et 4 une fasce avec deux têtes de lion arrachées; aux 2 et 3 de trois colombes* (NOZEROY). (H. 57 mm.; L. 52.)

(Usages et mœurs des Français. Poulin, 1769, in-12; *B. de Dole.)*

70. — WATTEVILLE (Jean-Charles de), vice-roi de Navarre, marquis de Conflans, chevalier de la Toison d'or. XVIIe siècle.

Médaillon ovale, contenant un écu : *trois demi-vols posés 2 et 1*, sommé d'une couronne de prince, entouré du collier de la Toison. (H. 78 mm.; L. 63.)

(*B. de Jules Gauthier.)*

II. — Ex libris gravés, avec ou sans armoiries (1).

71-72. — ACHEY (Claude d'), archevêque de Besançon, de 1637 à 1654, mort à Gy, le 16 octobre 1654.

a. Dans un cartouche soutenu de deux branches, l'une de laurier, l'autre de palmier, sommé d'une mitre et d'une crosse (le prélat n'était encore qu'abbé de Baume-les-Moines, bénéfice qu'il tint de 1615 à 1654), un écu : *écartelé aux 1 et 4 d'*ACHEY (*2 haches d'armes adossées en pal*), *aux 2 et 3*, BAUFFREMONT (*vairé*). (H. 124 mm ; L. 100.)

(Coll. Chanlecy; *B. de Buyer.*)

b. Écu ovale : *écartelé d'*ACHEY *et* BAUFFREMONT, sur un

---

(1) Dans son *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Besançon*, M. Castan a donné un assez grand nombre d'*ex-libris* manuscrits de bibliophiles comtois Quant aux *ex-libris* gravés ou imprimés, il n'en a décrit que treize dont voici la liste sommaire : on trouvera dans notre catalogue alphabétique des renvois précis aux pages des *Incunables :* Besançon (Chapitre métropolitain); Besançon (Grands-Carmes); Boisot, Claude, prieur de Chaux (2 types); Chifflet, Jean; Chifflet, Philippe; Grangier, Alexis; Labbey de Billy; de Montrichard, Laurent-Gabriel; Perrenot de Granvelle, Antoine, cardinal; Philippe, Claude-Ambroise (*ex-libris* gravés et armoriés). — Beaupré, missionnaires (2 types) (*ex-libris* en typographie).

cartouche sommé d'un chapeau avec lacs à dix glands chacun, supporté par deux génies; au-dessus la croix archiépiscopale, au-dessous deux rameaux de palmier et de laurier. Deux anges voletant sur les lacs soutiennent le chapeau. A droite au bas : *P. de Loisy fecit.* (H. 296 mm.; L. 208.) Plaque orig. de cuivre, *Arch. du Doubs.)*

73. — AGAY D'ÉPENOY (François-Philippe-Joseph d'), prieur d'Heauville et de Clairvaux, chanoine de Besançon, fin du XVIIIe siècle.

Cartouche rocaille sommé d'une mitre, d'un bâton prieural et d'une couronne de marquis; écu : *écartelé au premier :* BOITOUSET, *au 2e* RACLET, *au 3e* FROISSARD, *au 4e* HUOT D'AMBRE, *à l'écu d'*AGAY : *d'or au lion de gueules, au chef cousu d'azur, brochant sur le tout.* Au bas : D'AGAY *d'Epenoy, prieur commendataire de Heauville et de Clairvaux, chanoine de la métropole de Besançon.* Autour bordure losangée. (H. 103 mm.; L. 73.)
(Coll. J. Gauthier.)

74. — AMIDEY (Frédéric-François), de Besançon, curé de Recologne-lez-Marnay, 1727-1762.

Écusson Louis XIV : *d'azur à la coquille d'argent sommée de deux étoiles d'or soutenu d'un croissant montant d'argent.* Au-dessous : EX LIBRIS FRED . FR . AMIDEY PBRI . BISUNT . CURATI RECOLONIENSIS. (H. 82 mm.; L. 65.)
(Anc. B. Droz des Villars.)

75. — ANDELOT (Ferdinand d'), sr d'Ollans, gouverneur de Gray (1626-1638), mort le 11 janvier 1638.

Écu sommé d'un casque couronné, avec cimier (un lion), supporté par deux sauvages armés de massues, entouré de lambrequins : *sur champ échiqueté un lion couronné.* (Gravé à Anvers pour accompagner *l'Histoire du prieuré Nostre Dame de Bellefontaine,* d'Erycius Puteanus, dédiée à ce personnage, 1631; utilisé comme *ex-libris.* (H. 145 mm.; L. 121.) *(B. de Besançon.)*

76. — ARIEZ (Alexandre-Gabriel), familier de S.-Maurice de Besançon en 1750, puis religieux de Septfonts en 1754.

Écusson ovale dans un cartouche Louis XV, surmonté d'un chapeau avec lacs à 3 glands : *de gueules à cinq losanges d'argent posés deux, un et deux.* Au-dessous : EX LIBRIS ALEXANDRI GABR . ARIEZ PRESBITERI BISUNTINI. (H. 87 mm.; L. 69.) *(B. Miss. d'École.)*

77-78. — BARBEROT D'AUTET (Emmanuel), de Gray, adjudant général en 1788.

a. Dans un cadre rectangulaire, une Minerve casquée, assise au pied d'une colonne, tenant une lance et appuyée de la droite sur un bouclier portant un écu : *d'azur à une aigle éployée d'argent tenant un serpent d'or*, avec les croix de Saint-Louis et Saint-Lazare (au bas : *Guillet fecit à Dijon)* — DE LA BIBLIOTHEQVE *de M. Emmanuel Barberot d'Autet, chevalier des ordres de S.-Lazare, capitaine au 35e régiment, 1er aide de camp du gouverneur des isles du Vent.* (H. 129 mm.; L. 93.)

B. de Gray (comm. par M. Jourdy).

b. Écu : *d'azur à l'aigle éployée d'argent tenant dans ses serres un serpent contourné d'or*, sommé d'un casque à l'antique. Au bas, deux croix fleurdelisées et à huit pointes de S.-Lazare et S.-Louis: supports deux aigles, l'une sur une terrasse, l'autre essorant. Au bas : *De la Bibliothèque de M. le Cr Em. de Barberot d'Autet, chev. des ordres roy. et mili. de S.-Lazare et de S. Louis, cap. 1er aide de camp du gouverneur gén. des Isles du Vent.* (H. 126 mm.; L. 71.)

(*B. de M. Fleury-Bergier*, ancien magistrat.)

79. — BARBEROT D'AUTET (Ferdinand-Hippolyte), de Gray, chanoine de Besançon, prieur de Vellexon (17..-1790).

Sur un support en forme de dalle, portant une inscription entourée de guirlandes un cadre ovale soutenu de deux aigles adossées. Sur une croix à huit pointes et deux bâtons prieuraux passés en sautoir : *d'azur à une aigle d'argent éployée, soutenant un serpent d'or ;* l'écu sommé d'une couronne de comte et d'une mitre, entouré d'un ruban supportant la croix du chapitre de Besançon. Au bas : *Ferd.-Hyp. Barberot d'Autet Grayacensis, Eccles. Metrop. Bis. Canonicus, prior de Vellexon. Anno* 1787. (H. 84 mm.; L. 77.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

80. — BAUFFREMONT (Claude de), abbé de Balerne (1593-1635), mort à Besançon le 20 décembre 1635.

Écu : *vairé*, sommé d'une mitre et d'une crosse, soutenu de deux palmes formant ovale. (H. 85 mm.; L. 66.)

(Coll. Chanlecy; *B. de Buyer.*)

81. — BAUFFREMONT (Claude de), baron de Scey, bailli d'Amont et d'Aval, mort le 22 septembre 1660.

Écu : *vairé*, sommé d'un casque avec lambrequins et cimier : une boule. (H. 98 mm.; L. 93.)

(Coll Chanlecy; *B. de Buyer.*)

82. — BAUFFREMONT (Louis-Bénigne de), né le 3 décembre 1684, mort en 1769, prince du Saint-Empire en 1757.

Dans un cadre rectangulaire, à angles abattus, écu ovale: *vairé d'or et de gueules*, soutenu d'un motif rocaille, supporté par deux anges, sommé de la couronne de prince d'Empire et d'une banderole avec devise : DIEU AIDE AU PREMIER CHRÉTIEN. (H. 90 mm.; L. 86.)

(Histoire généalogique des ducs de Bourgogne. Paris, Cramoisy, 1628, in-fol.; *B. de M. le chanoine Suchet.*)

83. — BAULARD (Claude-François), chanoine et curé de Ste-Madeleine de Besançon, mort chanoine de la métropole et vicaire général le 24 septembre 1785.

Dans un cartouche, un écu ovale : *d'azur à la bande d'argent chargée de 3 tourteaux de sable*, couronné d'un chapeau à lacs à six glands. Au-dessous cette légende : CLAVDIVS . FRANCISCVS . BAVLARD PRESBITER CANONICVS ET CVRATVS ECLESIÆ COLEGIATÆ . ET PAROCHIALIS SANCTÆ . MARIÆ . MAGDALENÆ BISONTINÆ 17.. (H. 107 mm. ; L. 82.)

(*B. du Grand Séminaire.*)

84. — BAULARD D'ANGIREY (Jean-François), officier au régiment de Poitou, fin du XVIIIe siècle.

Écu dans une targe à l'antique, supports deux lévriers colletés, couronne de marquis, soubassement style Louis XVI, croix de St-Louis, pendante : *d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux de sable.* (H. 79 mm.; L. 57.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

85. — BELON (Claude-François-Richard), conseiller à la Chambre des Comptes de Dole, 1736, puis au parlement de Besançon.

Dans un cartouche style Louis XVI avec socle et supports, deux lévriers adossés, un écu entouré de guirlandes, sommé d'une couronne de marquis : *d'azur au chevron engrêlé d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent.* Au-dessus deux banderoles, celle du dessous portant une devise : SPES IN VIRTUTE ET A DEO SALUS; celle du dessus : EX BIBLIOTECA. En contre-bas : DNI . CL . FR . RICHARDI DE BELON IN SUPREMA . REGIARUM RATIONUM CURIA SENATORIS ET DECANI ; DEINQUE SUPREMÆ SEQUANORUM CURIA SENATORIS. (H. 90 mm. ; L. 59.)

(Planche de cuivre; *Coll. de Jules Gauthier.*)

86\. — BELOT DE VILLETTE (Henri-Antoine-François de), marquis de Chevigney, XVIIIe siècle.

Écu ovale supporté par deux lions, couronné d'une couronne de marquis, soutenu d'une console style Louis XV : *écartelé au 1er* BELOT, *au 2e* SEYTURIER, *au 3e* MOUSTIER, *au 4e* DE FOUDRAS, *l'écu de* BELOT *brochant sur le tout.* Au-dessus : DE BELOT VILLETTE. (H. 72 mm. ; L. 69.)

(*B. de M. O. d'Hotelans.*)

87\. — BESANÇON. — CHAPITRE MÉTROPOLITAIN. XVIIe siècle.

Cartouche ovale, style de la fin du XVIIe siècle, contenant, sans indication d'émaux, l'écu du chapitre : *à dextre une aigle asénestrée tenant dans ses serres une banderole avec ces mots : S. IOANNES. ; à sénestre le reliquaire du bras bénissant de S. Étienne, mis en pal.* (Gravure sur bois, H. 87 mm. ; L. 71.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 316 ; — *Coll. J. Gauthier.*)

88\. — BESANÇON. — GRANDS-CARMES. XVIIIe siècle.

Écu : *d'argent chapé de sable*, sommé d'une couronne ducale avec cimier ; un bras tenant une épée. Au-dessus et autour une banderole avec la devise de l'ordre : ZELO ZELATUS SUM PRO DNO DEO EXERC. Au-dessous sur un socle mouluré : *Bibliothèque des Grands-Carmes de Besançon.* (H. 95 mm. ; L. 70.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 38 ; — *Coll. J. Gauthier.*)

89\. — BESANÇON. — UNIVERSITÉ. XVIIIe siècle.

Cartouche ovale sommé d'une tête d'ange, autour brindilles d'olivier; écu : *une main en pal tenant un volume, issante et descendante d'un nuage.* — EX BIBLIOTECA UNIVERSITATIS BISUNTINÆ. (Gravure sur bois, H. 72 mm. ; L. 48.) (*Coll. J. Gauthier.*)

90\. — BESUCHET (les frères), prêtres bisontins, XVIIIe siècle.

Dans un cartouche Louis XV écu ovale : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une aigle issante éployée d'argent, en pointe d'un croissant montant de même.* Au-dessous : EX LIBRIS FRATRVM BESUCHET *sacerdotum Vesontionensium.* (H. 88 mm. ; L. 58.)

(M. de Esparza, théol., Lyon, 1685; *B. du Grand Séminaire.*)

91\. — BÉVALET, prêtre, de Pontarlier. XVIIIe siècle.

Au-dessus d'un autel portant des évangiles et un encensoir, entre deux rideaux entr'ouverts un écu ovale : *d'azur au sautoir fleurdelisé d'or cantonné de trois étoiles et d'un cor de chasse d'argent virolé et enguiché d'or*, sommé d'un chapeau avec lacs à 3 glands. (H. 108 mm ; L. 76.)

(Hist. des ordres royaux, Gautier de Sibert, 1772, in-4; *B. des Jésuites de Dole.*)

92. — BLANCHARD DE VILLERS (Pierre), aide-major au gouvernement militaire de Besançon en 1786, guillotiné à Paris le 8 thermidor an II (26 juillet 1794).

Cadre rectangulaire, écu avec cartouche rocaille, fleurs et palmes, couronne de marquis et croix de St-Louis : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de deux étoiles de même et d'un globe crucigère d'argent.* Au bas : EX LIBRIS PETRI BLANCHARD 1770. (H. 73 mm. ; L. 61.)

(*Coll. de Roger de Lurion.*)

93. — BLITERSVICH DE MONCLEY (Antoine-François de), abbé de Cherlieu (1694-1754), archevêque de Besançon (1732-1734), mort le 13 novembre 1734.

Sur un cul-de-lampe un écu ovale : *emmanché d'or et de gueules de trois pièces*, sommé d'une couronne de marquis, avec mitre et crosse, supports deux griffons. (H. 122 mm. ; L. 108.)

(Baverel, Armorial manuscrit ; *B. de Besançon.*)

94-95. — BOISOT (Claude), né à Besançon vers 1663, prieur de Chaux-lez-Clerval (1709-1750), mort le 25 juillet 1750.

a. Cartouche Louis XV sommé d'une couronne de marquis accostée d'une mitre et d'une crosse; écu : *d'or à trois tourteaux (ou besants) de gueules.* Légende au-dessous : EX LIBRIS CL. BOISOT. *Vesont. prioris Commendatarii S.-Petri de Calce.* (H. 86 mm. ; L. 80.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 343. — *Coll. de J. Gauthier.*)

b. Cartouche Louis XV, avec branches de palmier sur les flancs, sommé d'un mitre ; écu ovale : BOISOT. Au-dessus et au-dessous : EX LIBRIS CLAUDE BOISOT, *Canon. cantoris maj. Bisuntini prioris Commen. de Calce 1749.* (H. 80 mm. ; L. 64.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 176 ; — *Coll. J. Gauthier.*)

96. — BOITOUSET DE VENNANS (Philippe), citoyen de Besançon, XVIIe siècle.

Ovale contenant un écu : *une fasce accompagnée de deux losanges et d'une rose*, sommé d'un casque avec lambrequins et cimier, trois roses. (H. 36 mm. ; L. 30.)

(Dionysii Afri, Basileæ. XVIe siècle, in-4 ; *B. d'École*. Magia Universa, Schitt, 1658 ; *B. de Gray*. Comm. par M. Ch. Godard.)

97. — BOQUET DE COURBOUZON, né vers 1682, mort président honoraire au parlement le 16 mars 1762. (Secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, 1752-1762.)

Cartouche rocaille soutenant un écu écartelé : *au 1er* SACHET (*d'argent à trois pals de sable à une emmanchure d'or chargée d'une aigle à deux têtes de sable*); *au 2e* POLIGNY (*de gueules au chevron d'argent*); *au 3e* COURBOUZON (*d'or à la fasce de gueules, au lion de même mouvant de la fasce*); *au 4e* CHANTRANS (*de gueules à trois chevrons d'argent*) et sur le tout : *d'azur à quatre roses d'or qui est* BOQUET. Au-dessus une couronne de marquis ; au-dessous : *F. Viotte sculpsit.* (H. 133 mm. ; L. 107.)

(*B. de Salins.*)

98. — BORDEY (François), de Besançon, XVIe siècle (2e moitié).

Ovale avec bordure perlée : un pèlerin appuyé sur un bourdon, portant la coquille au chapeau et une casaque armoriée : *deux bourdons en pal, accompagnés de trois étoiles*, chemine enfoncé à mi-jambes dans l'eau coulant vers de lointaines montagnes. Il montre de la main droite une devise : CONSULTÉ. Au-dessous : F. BORDEY (Gravure sur bois). (H. 76 mm. ; L. 53.)

(Recueil iconograph. ; *B. de Besançon.*)

99. — BORREY (Antoine-Emmanuel-Joseph-Hyacinthe), avocat bisontin, XVIIIe siècle.

Cartouche Louis XIV sommé d'une couronne de comte ; écu : *écartelé aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'azur à trois cotices d'argent, à l'écu d'azur au sautoir d'argent, brochant sur le tout.* (H. 49 mm. ; L. 48.) Sur un écriteau au-dessous : NOB . ANT . EMM . JOS . HYAC . BORREY . 1711. (*Coll. J. Gauthier.*)

100. — BOUCHET (Jean-François), de Besançon, chanoine de Ste-Madeleine, 1730, mort avant 1739.

Écu ovale sommé d'un chapeau avec lacs à six glands : *d'azur au mouton passant d'argent sur une terrasse de même éclairée d'un soleil d'or.* Au-dessous : JOANNES FRANCISCUS BOUCHET, *Presbyter canonicus insignis ecclé-*

siæ S. Mariæ Magdalenæ Bisuntinæ civitatis 1730. — *Filloz fe.* (H. 92 mm.; L. 61.)

(Biblia sacra. Mayence, 1609; *B. du Grand Séminaire.*)

101. — BOUCHET (Jean-Baptiste), de Besançon, inspecteur de l'artillerie des Deux-Bourgognes.

Écu ovale : *d'azur au mouton passant d'argent sur une terrasse de même, éclairée d'un soleil d'or ;* au-dessus casque et lambrequins; au-dessous : JOANNES BAPTISTA BOUCHET. *Ci. Bi. In utraque Burgundia artilleriæ Inspector.* — *Bouchy fe.* (H. 76 mm.; L. 58.)

(Mémoire d'artillerie. Paris, 1707, in-4; *B. Miss. d'École.*)

102. — BOUCHET (Jean-Étienne-Ignace), de Besançon, prêtre, mort après 1739.

Écu ovale : *d'azur au mouton d'argent passant sur une terrasse de même, éclairé d'un soleil d'or.* Au-dessus un casque avec lambrequins; au-dessous : EX LIBRIS JOANNIS STEPHANI IGNA . BOUCHET . (H. 86 mm.; L. 52.)

(Suppl. au Dictionnaire économique, 1712, in-fol.; *B. Miss. d'École.*)

103. — BOUCHET (Antoine-Esprit), chanoine de Ste-Madeleine de Besançon, 1790.

Dans un cadre rectanculaire formé de baguettes enrubannées (style Louis XVI) un cartouche ovale sommé de vases sacrés, chandeliers, évangéliaire, et entouré d'une légende, un écu (BOUCHET) sommé d'un chapeau avec lacs à six glands : Mr BOUCHET CHANne EN L'ÉGse DE Ste MAGDELAINE.

(Sannazar, Opera. Paris, 1725, in-12; *B. des Jésuites de Dole.*)

104. — BOUGAULT (Claude-Antoine), médecin, né à Dole le 28 février 1650, mort le 26 juin 1724.

Très joli cartouche, style Louis XIV, avec grotesque, fruits, casque de profil, lambrequins contenant un écu ovale : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois épis de même.* (H. 94 mm.; L. 64.)

(Galien, Lyon, 1550, in-fol.; *B. des Jésuites de Dole.* — Inventaire du médecin Bougault, 1703; *B. de M. Jourdy, à Gray.*)

105. — BOUHÉLIER DE SERMANGE (Charles-François), conseiller au parlement de Besançon en 1701, mort après 1722.

Écu couronné d'une couronne de comte et soutenu de deux lions reposant sur un soubassement orné et contenant la légende : *de gueules à trois fasces d'or.* — EX LI-

BRIS CAROLI FRANCISCI BOUHELIER, *in suprema Sequanorum curia senatoris*. (H. 131 mm. ; L. 89.)

(No 9937 Belles-Lettres ; *B. de Besançon.*)

106. — BRUN (Antoine), diplomate célèbre, né à Poligny en 1600, mort à La Haye le 11 janvier 1654.

Trois génies jouant tenant chacun une grosse grappe de raisin (Brun portait : *d'or à trois raisins de pourpre*). (H. 142 mm. ; L. 110.)

(Cl. B. Morisot, Dijonnais, Orbis.... historia, 1643, in-fol. ; *B. de Dole.*)

107. — BRUN (Henriette-Charlotte-Gabrielle de), marquise de Brun, dame de la Croix Étoilée, morte au XIXe siècle.

Dans un cadre rectangulaire Louis XVI, baguettes enrubannées, un ovale reposant snr un piédestal : cartouche avec couronne de marquis, bâtons de prieur, guirlandes laurier : *d'or à trois raisins de pourpre*. (H. 82 mm.; L. 59.) (*Coll. J. Gauthier.*)

108. — CABOUD (Henri-Nicolas), conseiller au parlement de Besançon en 1741, mort honoraire après 1785.

Sur un riche socle Louis XV deux lions supportent un écu ovale surmonté d'une couronne de comte et d'une banderole : EX LIBRIS DD CABOVD. Cet écu porte : *d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or, accostée d'une tête de lion arrachée de gueules et d'un croissant montant d'azur*. (H. 80 mm. ; L. 73.)

(Censius, de Censibus Lyon, 1676, in-fol. ; *B. des avocats de Besançon* et *Coll. de Jules Gauthier.*)

109. — CAMUS DE FILAIN (Gabriel-Antoine-Ignace), abbé de Clairefontaine (1719-1748), vicaire général de Besançon, mort le 10 octobre 1748.

Sur un socle, un cartouche Louis XV, sommé d'une couronne de marquis, d'une mitre et d'une crosse, soutenue par deux lions, écu : *d'or à trois têtes de lion arrachées de sable*. Au-dessous, sur la courbure médiane du socle : *Bouchy fecit Vesontione, 1722.* Légende : ANT IGN. DE CAMUS DE FILAIN PRÆSBITER ABBAS COMMENDATARIUS CLARIFONTIS NEC NON ÆCCLESIÆ METROPOLITANÆ BISUNTINÆ CANONICUS ANNO 1722. (H. 102 mm.; L. 76.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

110. — CAMUSAT (Louis), avocat, originaire de Troyes, mort à Besançon en 1729.

Cartouche Louis XV sommé d'un casque avec lambre-

quins ; écu : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de bélier de même*, au bas : LUDOVICUS CAMUSAT. *In supremo comitatu Burgundiæ Senatu causarum Patronus, anno* 1708.

(J.-P. Fontanelle, De pactis nuptialibus, 1686, in-fol.; *B. des Avocats.*)

(*B. du château de Nancray*, M. Gurnaud.)

111. — CASEAU (Étienne-François-Joseph), avocat, vicomte-maïeur de Besançon en 1720, mort en 1744.

Dans un cartouche un écu ovale sommé d'un casque avec lambrequins : *trois fleurs sur un tertre, au chef cousu chargé d'un lion passant.* Au-dessous un écriteau oblong élégamment découpé porte ces mots : E. F. J. CASEAU CIVITATIS BISUNTINÆ VICE COMES MAIOR, 1720. (H. 77 mm.; L. 58.) (Gui Pape, 1667, in-fol.; *B. des Avocats.*)

112. — CASEAU (Bernard-Gabriel), vicomte-maïeur de Besançon en 1750, conseiller au parlement en 1769, mort en juillet 1775.

Cartouche Louis XV sommé d'un casque de face, avec lambrequins et cimier : *un lion tenant un bouquet : trois fleurs sur un tertre, chef chargé d'un lion passant.* Au-dessous une banderole avec ces mots : B. CASEAU, CIVITATIS BISUNTINÆ VICE COMES MAIOR. — 1750. (H. 70 mm.; L. 58.)

(Baverel, armorial manuscrit ; *B. de Besançon.)*

113. — CHAMPAGNE (Claude-Antoine-Louis, marquis de), mort en 1820.

Cartouche Louis XVI sommé d'une couronne de marquis et supporté par deux lions debout sur une terrasse : *d'or au lion de gueules.* Au-dessous : CLAU . ANT . LOUIS . MQVIS . DE . CHAMPAGNE. (H. 100 mm.; L. 68.)

(*Coll. de J. Gauthier.)*

114. — CHARLES (Jean-François), docteur en théologie, prieur de Fouchécourt, aumônier de la maison du roi, mort à Besançon le 2 avril 1788.

Écu rocaille incliné à droite et reposant sur deux bâtons de prieur, couronne de comte : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux molettes de même.* — EX LIBRIS J. F. CHARLES PRESB. DOCT. THEO. CANONICI LINGONENSIS. PRIORIS DE . FOUCHECOUR REGIS DOMUI AB ELEEMOSINIS. (H. 105 mm.; L 75.)

(Lettres édifiantes, 1758, in-12 ; *B. du Grand Séminaire.*)

115-116. — CHEVALIER (François-Félix), historien de Poligny,

maître des Comptes, né à Poligny en 1705, mort en 1801.

a. Cartouche rocaille contenant, surmonté d'une couronne de comte, un écu ovale : *de gueules au chevron d'argent accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'argent, en pointe d'une épée, la pointe en haut.* En bas : *De la Bibliothèque de M. Chevalier, de Poligny, maître aux Comptes.* (H. 92 mm.; L. 72.)

(Manuscrits de Chevalier, t. II ; *B. de Poligny* et *B. de Salins.*)

b. La Muse de l'histoire assise auprès d'un bureau, devant une bibliothèque, tient négligemment l'*Histoire de Poligny ;* à ses pieds les armes de CHEVALIER, avec couronne de comte; au fond, à travers une fenêtre ouverte, vue de Poligny et de la montagne de Grimont. Au-dessus une devise : DULCIS . AMOR . PATRIÆ ; au bas : *Ex Bibl. fr. felicis Chevalier Polyn. av. fisci curia Dolana senatoris.* — Micaud fe (H. 110 mm.; L. 73.)

(Pausanias. Bâle, 1550; *B. de Dole* et *Coll. de Jules Gauthier.)*

117. — CHEVROTON (Renobert), de Chantrans, abbé de Montbenoît (1603-1639).

Cartouche contenant un écu ovale sommé d'une mitre et d'une crosse : *un chevron accompagné de deux étoiles et d'un croissant montant.* (H. 124 mm.; L. 91.)

(*Coll. de Jules Gauthier.*)

118. — CHIFFLET (Jean), médecin et érudit bisontin, né le 25 octobre 1550 et mort le 14 juin 1602, à Besançon.

Cadre ovale contenant un cartouche avec écu : *un sautoir* et, *en chef, un serpent se mordant la queue*, avec casque de profil, lambrequins et cimier; un dragon au-dessus, une banderole contournée avec la devise grecque **ΚΑΛΑ ΕΠΙ ΑΓΑΘΟΙΣ**. (H. 98 mm.; L. 79.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 159; *B. de Besançon.*)

119. — CHIFFLET (Philippe), né à Besançon le 10 mai 1597, abbé de Balerne (1639-1657), mort à Bruxelles le 11 janvier 1657.

Dans un paysage où figurent à gauche et à droite deux arbustes, le premier enlacé par un serpent, le second portant une colombe éployée tenant un rameau d'olivier, un écu en forme de cœur portant : *sur champ de gueules un sautoir d'argent surmonté d'un serpent se mordant la*

queue. Cet écu est sommé d'une mitre dont le serpent et la colombe supportent les fanons, d'une crosse et d'un bâton prioral. Au bas, entre une tête d'homme et un agneau, la devise : *Prudenter et simpliciter*. Autour : PHILIPPVS CHIFFLETIVS ABBAS BALERNENSIS CANONICVS VESONT. PRIOR BELLEFONTIS, ETC. (H. 88 mm.; L. 63.)

(Plaque de cuivre ; *Musée de Besançon*, décrit par A. Castan. *Monographie des Musées*.)

120. — CHIFFLET D'ORCHAMPS (Étienne-François-Xavier), premier président des parlements de Besançon et de Metz, né à Besançon le 8 décembre 1717, mort le 20 septembre 1782.

Sur un manteau sommé d'un mortier dépendant et d'une couronne de marquis cartouche Louis XV sur écu : *écartelé aux 1 et 4*, CHIFFLET (*de gueules au sautoir d'argent, accompagné en chef d'un serpent d'or se mordant la queue*) ; *aux 2 et 3*, ORCHAMPS (*parti de gueules au chevron dentelé d'argent et de gueules fretté d'or*). (H. 60 mm.; L. 55.) (*Coll. de Jules Gauthier.*)

121-123. — CHOISEUL-BEAUPRÉ (Antoine-Clériadus de), cardinal, archevêque de Besançon (1754-1774.)

a. Sur un manteau d'hermines écu ovale : *d'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même*, sommé d'une couronne princière, d'une mitre, d'une crosse et d'un chapeau à lacs à 15 glands. (Gravure sur bois, H. 88 mm.; L. 84.)

(Œuvres de du Perron, 1622 ; *B. de Gray*, Comm. de M. Jourdy.)

b. Même modèle réduit. (H. 51 mm.; L. 34.)
(*Coll. de Jules Gauthier.*)

c. Même modèle très réduit. (H. 23 mm.; L. 28.)
(*Coll. de Jules Gauthier.*)

124. — CHOPARD (A. J.), prêtre, du Val de Morteau.

Cartouche rocaille sommé d'un chapeau avec lacs à trois glands, écu : *d'azur à des rochers d'argent éclairés en chef par un quartier de lune de même, en pointe sénestre par un soleil couchant d'or* (chaud part !). Au-dessus sur une banderole : EX MVSAEO A. J. CHOPARD PRESBITERI. (H. 84 mm.; L. 59.)

(S. Thomas, Opuscule. Paris, 1634 ; *B. du Grand Séminaire.*)

125. — CLÉMENT (Pierre-François), né à Besançon le 17 fé-

vrier 1678, mort conseiller honoraire au présidial en 1746.

Écu ovale : *de gueules à deux vols d'argent*, avec casque timbré d'un mortier avec deux vols pour cimier, lambrequins : *Ex lib. nobilis Petri Fr. Clement curiæ præsidialis consiliarius ad honores*, 1732. (H. 88 mm.; L. 66.)

(Baverel, armorial ms.; *B. de Besançon.*)

126-127. — CLERMONT-TONNERRE (Jean-Louis-Ainard de), abbé de Luxeuil (1748-1790), mort à Hamonville, le 27 février 1801.

a. Sur une terrasse écu rocaille soutenu par deux lions adossés; palmes, mitre et crosse, au-dessus couronne ducale sommée d'une tiare : *de gueules à deux clefs d'or en sautoir*. Au-dessous : *Ex Libris Bibl. Joann. Ludov. Ainard de Clermond-Tonnerre Abbat. Luxoviensis Comitatu Burgundiæ. — Durand f*t. (H. 97 mm.; L. 68.)

(*Coll J. Gauthier.*)

b. Reproduction fac-similé de l'ex.-libris ci-dessous, faite par le graveur de la monnaie de Besançon : *Viotte Reg. Monet. Sculp. exc.* (H. 105 mm.; L. 76.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

128. — COURLET DE BOULOT (Alexandre), conseiller au parlement de Besançon dès le 7 septembre 1704.

Écu : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles et d'un cœur de même*. Au-dessous : *Monsieur de Boulot*, 1706. (H. 100 mm.; L. 80.)

(*Anc. B. Droz des Villars.*)

129. — COURLET DE VREGILLE (Alexandre-François), né à Besançon le 22 février 1684, conseiller au parlement de cette ville de 1715 à 1748.

Cartouche Louis XIV sommé d'une couronne de comte : *d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles et d'un cœur de même*. — Mr DE VREGILLE. (H. 101 mm.; L. 81.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

130. — CRESTIN (Jean-Baptiste), de Gray, XVIIIe siècle.

Sur une console un cartouche Louis XV, couronne de marquis, support deux aigles, écu : *coupé d'argent à la branche de lierre à trois feuilles de sinople posée en fasce et d'or à l'aigle éployée de gueules*. (H. 70 mm.; L. 56.)

(Mably, Observations sur l'histoire, 1763; *B. de M. Charles Godard, de Gray.*)

131. — CRESTIN DE VILLERS (Philippe-Joseph), capitaine de cavalerie, mort en 1799.

Écu : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois larmes d'argent*, sommé d'une couronne laurée ; au-dessous la croix de S.-Louis reposant sur un socle Louis XVI : BIBLIOTHÈQUE DE MONS. *Crestin de Villers.* (H. 89 mm.; L. 62.)

(Le Catholique du Jura, 1793. in-8 ; *B. de M. le chanoine Suchet.*)

132. — DESCHARD (Henri), de Salins, notaire, docteur en droit, 1696-1716.

Cadre ovale contenant sommé d'un casque de profil avec lambrequins un écu : *de gueules à la fasce d'or, accompagné en chef de deux artichauts et en pointe d'un croissant montant d'argent.* (H. 75 mm.; L. 62.) (*B. de Salins.*)

133. — DOMET (Antoine-Alexandre), conseiller au parlement de Besançon (1741), né à Arbois le 18 juin 1716.

Cartouche rocaille, écu couronné et écartelé : *d'or à l'arbre de sinople et de gueules au chevron d'or accompagné de trois besants d'argent ;* supports une aigle et un lion. Au-dessous une banderole : VIRTUS OMNIA DOMET. (H. 80 mm.; L. 68.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

134. — DROZ (François-Nicolas-Eugène), conseiller au parlement de Besançon (1766-1790), secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, né à Pontarlier le 4 février 1735, mort à Saint-Claude le 13 octobre 1805.

Dans une bibliothèque surmontée de cette inscription : HIC AMOR, et dont la fenêtre ouvre sur les portiques d'un temple, la Muse de l'histoire, assise, tient l'*Histoire de Pontarlier*. A ses pieds un écu rocaille surmonté d'une couronne de comte renferme les armoiries de Droz : *bordure engrêlée de sable et trois croix de Malte de gueules sur champ d'argent*; à côté un livre, une règle, une équerre et un compas. F. N. E. DROZ CAUSIDICI, ACAD. BISUNT. Socii. -- Micaud fe. (H. 105 mm.; L. 68.) (*Coll. J. Gauthier.*)

135. — DUNOD (François-Ignace), professeur de droit à l'Université de Besançon, né le 30 octobre 1679 à Saint-Claude, mort à Besançon le 21 juin 1752.

Cartouche Louis XIV, sommé d'une couronne de comte, soutenu d'un écriteau portant la légende : *de gueules à la bande composée d'or et d'argent de six pièces, accompagnée de trois besants d'or.* FRANC. IGN. DVNOD IN ACAD. BISVNTINA ANTECESSOR REGIVS. (H. 90 mm.; L. 65.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

136. — DURAND DE GEVIGNEY (Claude-François), licencié en droit, né à Besançon le 26 septembre 1688, mort en 1737 sans postérité.

Sur une console, cartouche Louis XIV soutenu par deux sauvages armés de massues, casque de face avec couronne. lambrequins et cimier : un sauvage naissant et armé : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois trèfles de même*. Au bas : CL. FR. DURAND . DE . GEVIGNÉ. (H. 90 mm.; L. 73.)

(J..B. Santolii opera, Paris, 1694. *B. de M. le chanoine Suchet.*)

137. — DUVERNOY (Georges-Frédéric-Charles), pasteur à Beaucourt.

Dans un élégant cadre rocaille, debout sur une terrasse carrelée, trois femmes, la Foi, la Charité et l'Espérance avec leurs attributs habituels : au-dessus, sortant d'un nuage, une main les couronne, au fond le soleil radieux se lève. Au bas ce renvoi biblique : *I. Cor.*, XIII, 13.

Au-dessus un écu timbré d'un casque et d'une couronne : *d'azur au chevron de gueules accompagné de deux étoiles et d'un croissant montant d'argent*, entouré de ces mots : *Ex lib. G. F. C. du Vernoy.* — Signature : *Wicker fe.* (H. 65 mm.; L. 55.)

(*Coll. J. Gauthier*. Don de M. Cl. Duvernoy, conservateur de la bibliothèque de Montbéliard.)

138. — ÉTERNOZ (Alexandre d'), seigneur de Refranche, capitaine au régiment de Rouergue, mort en 1702.

Sur une console Louis XIV un cartouche sommé d'une couronne de marquis soutenu par deux chevaliers armés de toutes pièces, tenant une lance : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois chapeaux pointus ou arrêts de lance de même.* (H. 80 mm.; L. 85.)

(Plaque de cuivre ovale : *Musée de Besançon.*)

139. — ÉTERNOZ (Antoine-Philippe-Joseph-Régis, comte d'), ambassadeur en Prusse, né le 28 mai 1741.

Ovale contenant dans un cartouche Louis XVI les armes d'Éternoz sommées d'une couronne de marquis, cimier une gerbe, soutenues par deux chevaliers armés de lances. Au-dessus une banderole avec devise : AB ETERNO. (H. 45 mm.; L. 40.)

(Timbre humide appartenant à M. le comte d'Éternoz, *château de la Vesvre*, près d'Autun.)

140. — FAIVRE DU BOUVOT (Marie-Joseph-Élisabeth), chevalier de Saint-Louis, né à Vesoul le 2 février 1769, mort à Besançon le 7 novembre 1830.

Cartouche ovale reposant sur une console Louis XVI, supporté par deux lévriers colletés, couronne de comte : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles d'argent et d'une colombe de même tenant un rameau d'olivier.* (H. 89 mm.; L. 70.) (*Coll. J. Gauthier.*)

141. — FALLETANS (Claude-Louis de), né vers 1620, mort en 1700, gouverneur de la confrérie de Saint-Georges.

Écu : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à l'aigle éployée d'argent* (FALLETANS); *aux 2 et 3 de gueules à la fleur de lis d'argent mise en bande* (ISELIN); sommé d'un casque de face avec lambrequins, couronne de comte et cimier : une aigle éployée naissante et de profil. Au-dessus une banderole : VNE FOIS FALETANS. (H. 100 mm.; L. 80; doit être gravé par Pierre II de Loisy.)

(Vol. de 1638 coté nº 125; *B. de Vesoul.*)

142. — FALLOT (Frédéric), de Montbéliard, XVIIIe siècle.

Cartouche style Louis XIV, contenant un écu sommé d'un casque de fantaisie avec lambrequins : *d'azur à la fasce d'or accompagnée d'un faucon passant en chef, d'un serpent contourné d'argent en pointe.* — EX LIBRIS FREDERICI FALLOT. (H. 81 mm.; L. 65.) (*Coll. J. Gauthier.*)

143-144. — FAURE (Jean-François), conseiller au parlement de Besançon, né dans cette ville en 1709.

a. Sur une console Louis XV un écu : *d'argent au pin arraché de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent;* supports deux griffons, couronne de comte. EX . BIBLIOTHECA . J. F. FAURE IN SVPREMA . SEQVANORVM . CVRIA SENATOR . ANNO 17... — Au dessus la devise : STVDIO . ET . LABORE. (H. 113 mm.; L. 96.)

b. Réduction littérale du type qui précède. (H. 84 mm.; L. 67.) (*Coll. J. Gauthier.*)

145. — FRANCHET DE RANS (Charles-Ignace-Esprit), né en 1680, conseiller au parlement de Besançon en 1704, créé marquis en 1745, mort le 5 septembre 1757.

Sur une console Louis XV soutenue d'une banderole : EX BIBLIOTHECA DD . FRANCHET, un écu ovale : *d'azur à la tête de cheval d'argent*, avec couronne de marquis et deux chevaux pour supports. (H. 87 mm.; L. 71.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

146. — FRANÇOIS (Jean-Alexis), seigneur de Vannoz, conseiller au présidial de Salins en 1701.

Ecu sommé d'un ornement en forme de casque surmonté d'une fleur de lis déshonorée, avec lambrequins, et d'une banderole à devise : VIRTVTIS INVIDIA COMES : *d'azur à la bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis déshonorées d'argent.* (H. 93 mm.; L. 75.) (*Coll. J. Gauthier.*)

147. — FRANÇOIS (Charles-Joseph), seigneur de Vannoz, procureur du roi au bailliage de Salins, puis conseiller-maître des Comptes à Dole en 1768.

Dans un cartouche rocaille écu (semblable au précédent) penché à droite, sommé d'un casque de face grillé, avec lambrequins et cimier; une fleur de lis déshonorée d'or, le tout appuyé sur un soubassement curviligne, d'architecture Louis XV avec guirlandes et arbuste. Sur une banderole, au bas : VIRTUTIS INVIDIA COMES. — Micaud. f. (H. 85 mm.; L. 63.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

148. — FROISSARD-BROISSIA (Jean-Claude-Joseph de), marquis de Broissia en 1691, conseiller d'honneur au parlement de Besançon, né le 20 mars 1657, mort à Neublans en 1750.

Sur un support élégant, style Louis XIV, deux écus accolés; le premier : *écartelé* POLIGNY *et* OISELAY *à l'écu de* FROISSARD *brochant sur le tout;* le second : d'ALBON. Supports deux lions debout portant des bannières armoriées aux couleurs de l'écu principal, couronne de marquis, timbrée d'un Saint-Michel armé; devise sur une banderole : QVIS VT DEVS. Signature au bas : *Ogier fecit Lugduni 1704.* (*B. de M. Octave d'Hotelans.*)

149. — GAY DE MARNOZ (Charles-Antoine), président à la Chambre des comptes de Dole, le 20 décembre 1748, mort le 26 décembre 1785.

Sur un manteau semé d'hermines soutenu par un lion et se détachant sur un paysage où apparaît à gauche le site de Marnoz et Salins, un écusson rocaille : *d'azur à deux chevrons d'or accompagnés de deux étoiles, un croissant montant et une étoile d'argent.* Couronne de marquis, banderole avec cette devise : OTIUM SINE LITTERIS MORS EST. Au bas cette légende : EX LIBRIS . D . D. DE GAY DE MARNOZ. *In suprema burg. Com. rationum, censuum, ac vectigalium regiorum curia præsidis.* (H. 89 mm.; L. 70.) (*Coll. J. Gauthier.*)

150. — GIROD DE NOVILLARS (Claude-François), conseiller au parlement de Besançon, créé chevalier de l'empire, mort vers 1812.

Sur un socle mouluré portant ces mots : *Bibliothèque de M. de Novillars*, uu écusson rocaille, incliné et supporté par deux lions adossés, placés sur une terrasse; au-dessus branches de palmier et de laurier avec couronne de comte : *d'azur à trois balustres (ou colonnes) d'argent.* (H. 99 mm.; L. 72; gravé certainement par Viotte, à Besançon, vers 1770.) *(Coll. J. Gauthier.)*

151. — GRAMMONT (Antoine-Pierre Ier de), archevqêue de Besançon, né en 1615, mort à Besançon le 2 mai 1698.

Écu sommé d'une croix et du chapeau avec lacs à six glands, supporté par deux anges debout : *écartelé aux 1 et 4 de gueules au sautoir d'or* (GRANGES)*; aux 2 et 3 d'azur à trois bustes de reine de carnation.* (H. 68 mm.; L. 54; gravé certainement par Pierre II de Loisy.)

(B. de M. Octave d'Hotelans.)

152. — GRANGIER (Antoine-Henri), de Baume, notaire, 1711.

Écu ovale sommé d'un casque de profil ayant pour cimier une gerbe, et entouré de lambrequins. Au-dessous cul-de-lampe et fruits; *de sinople à trois gerbes d'or.* — GRANGIER DE BAUME 1711. (H. 77 mm.; L. 55; doit être gravé par Bouchy, graveur bisontin du temps.)

(Coll. J. Gauthier.)

153. — GRANGIER (Alexis-Joseph), de Baume, substitut du procureur général au parlement de Besançon, 1758.

Écusson rocaille, avec casque de face et panaché : *de sinople à trois gerbes d'or.* Au-dessous, sur un écriteau : NOBILIS A . J . GRANGIER IN SUPREMA SEQUANORUM CURIA PROCOGNITOR REGIUS, 1758. (H. 81 mm.; L. 57.)

(Reprod. dans les Incunables de A. Castan, 271; *Coll. J. Gauthier.*)

154. — GUILLO (Ignace-Vincent), de Dole, curé et prieur de Jonvelle (1710-1782).

Sur un socle Louis XIV, écu ovale sommé d'un casque couronné de face, supporté par deux aigles : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une aigle passante et essorante d'or, en pointe de deux flèches en sautoir et de deux étoiles, le tout d'argent.* — NOBI IGNAT . VINCENT . GUILLO. (H. 104 mm.; L. 87.)

(Plaidoyers de Gillet, 1696, in-4; *B. des Avocats.*)

155. — GUIN (Pierre-François), bourgeois et notaire de Luxeuil.

Dans un cadre rectangulaire Louis XV un écriteau contenant cette légende : PETRUS-FRANCISCVS GUIN, *civis necnon magistratus, notariusque regius, in urbe* LUXOVIO.

Au-dessus un écu ovale avec casque et lambrequins : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois prunes de pourpre feuillées de sinople.* (Gravure sur bois. H. 94 mm.; L. 79.)

(Hésiode, Lyon, 1547, n° 1436. Belles-lettres; *B. de Besançon.*)

156. — GUYENARD DE MAISONFORTE (Joachim), président au parlement de Besançon en 1707.

Sur une balustrade drapée de broderie, deux griffons couchés soutiennent un cartouche Louis XV avec écu : *d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croix ancrée d'argent.* Timbré d'un casque avec lambrequins, ayant pour cimier une flamme de gueules. (H. 105 mm.; L. 80.) (Vol. E. 1301; *B. de Salins.*)

157. — HUGON (Pierre-François-Louis), chanoine de Besançon, né vers 1750.

Joli cartouche Louis XVI, reposant sur un socle cannelé avec guirlandes de laurier et couronne de marquis sommée d'une petite mitre. Au bas, la croix à 8 pointes du chapitre de Besançon : *de gueules à la bande ondée d'or, accompagnée de deux aiglettes de même.* (H. 79 mm.; L. 52.) (*Coll. Roger de Lurion.*)

158. — JOLYOT (Pierre-François), greffier au parlement de Besançon en 1690, beau-père du premier président Boisot.

Grand cartouche ovale contenant un écusson : *d'azur au sautoir d'argent chargé de cinq tourteaux d'azur* avec casque de profil très orné et muni d'un panache et de lambrequins multiples et surchargés. En dessous un écriteau (légende mutilée) ovale entouré de rinceaux, soutenu de deux branches, l'une de palmier, l'autre de laurier. (H. 187 mm.; L. 128.) (*Coll. J. Gauthier.*)

159. — LA BARRE (Claude de), religieux minime, né en 1658, suffragant de Besançon sous le titre d'évêque d'Andreville (1616-1629), mort le 16 octobre 1629.

Écu : *une croix ancrée,* sommé d'une mitre et d'une crosse et d'un chapeau avec lacs à quinze glands. (H. 136 mm.; L. 122.)

(Coll. Chanlecy; *B. de M. Alfred de Buyer.*)

160. — LABBEY DE BILLY (Nicolas-Antoine), chanoine de Besançon, puis professeur d'histoire, né vers 1753, mort à Besançon le 21 mai 1825.

Timbre circulaire contenant un écu : un sautoir avec casque et banderole à devise : SINE LABE. Autour : BIBLIOTHECA BILLIANA. (Diamètre 34 mm.)

(Reprod. dans les Incunables d'A. Castan, 5; *B. de Besançon.*)

161. — LA FARE (Joachim-Joseph de), abbé de Baume-les-Messieurs (1766-1790), conseiller d'État et aumônier du Roi.

Sur une console un écu : *d'azur à trois cierges allumés d'or mis en pal et bordés d'argent;* supports deux lions, couronne de marquis accostée d'une mitre et d'une crosse. *Ex libris Joachimi Josephi Abbatis de* LA FARE *Regis a Consiliis stat. Eleemosinarius.* (H. 106 mm.; L. 73.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

162. — LA NEUVILLE (Charles de), intendant de Franche-Comté (1718-1734).

a. Sur un socle de style Louis XV, fort riche, avec lambrequins et glands sur écu supporté par deux lions assis et adossés, entouré du cordon de saint Michel sommé d'une couronne de marquis, le tout inscrit dans un cartouche pyramidal, formé de rinçeaux : *d'azur au lion d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois têtes de lévrier d'argent colletées de même.* (H. 200 mm.; L. 150.)

(Planche originale sur cuivre; *coll. J. Gauthier.*)

b. Réduction du type précédent sur cuivre ovale. (H. 110 mm.; L. 90.)

(Armorial de Baverel, *B. de Besançon.*)

163-164. — LANGROINGNET (Antoine), de Vesoul, conseiller au parlement de Besançon dès 1732.

a. Ex-libris de dimension considérable, représentant sur un socle enguirlandé, contourné et mouluré, un écu : *d'azur à la bande d'or*, sommé d'une couronne comtale et supporté à gauche par un lion couronné, à droite par un sauvage armé d'une massue. Au bas la signature : BOUCHY . SCULPSIT VESUNTIONE 1732, et la légende : EX LIBRIS ANTONII LENGROINGNET IN SUPREMA SEQUANORUM CURIA SENATORIS. (H. 197 mm.; L. 154.)

(Hist. de Portugal, Paris, Estienne, 1581; *B. de Gray;* comm. par M. Jourdy.)

b. Réduction très simplifiée du type qui précède, légende principale identique. (H. 112 mm.; L. 78.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

165. — LEBAS DE CLÉVANS (Joseph), seigneur de Pugey, conseiller au parlement de Besançon en 1729, créé marquis en 1749, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, mort en 1762.

Sur un gracieux socle d'architecture et de rinceaux un écu ovale : *d'or à trois arbres de sinople, au lion de gueules en cœur;* sommé d'une couronne de comte, supports deux lions. (H. 106 mm.; L. 97.)

(B. de Vigenère, Images de Philostrate, Paris, Langelier, 1615; *B. de M. Jourdy, de Gray.*)

166. — LÉGIER (Jean-Baptiste), de Jussey, XVIII[e] siècle.

Cartouche rocaille sommé d'un casque empanaché. Écu : *d'argent à la bordure dentelée de gueules, à la bande d'azur chargée de trois demi-vols d'argent.* Au-dessous : *Livre de Jean-Bapte* LÉGIER. (*Coll. J. Gauthier.*)

167. — LÉGIER (Joseph), de Jussey, prêtre et prieur, XVIII[e] siècle.

Très élégant cartouche rocaille avec les emblèmes des quatre évangélistes aux quatre coins. Écu : *d'argent à la bordure contre-engrêlée de sable, à la bande d'azur chargée de trois demi-vols d'argent;* timbre : un bâton prieural et un chapeau à lacs à six glands. Au bas, sur une banderole : EX LIBRIS . JOS. LEGIER. (H. 92 mm.; L. 58.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

168. — LEZAY DE MARNÉZIA (Claude-Louis-Albert de), né vers 1707, abbé de Bellevaux (1731-1790), évêque d'Évreux de 1759 à 1773, mort à Lons-le-Saunier, le 4 juin 1790.

Cartouche contenant : *Sur champ parti d'argent et de gueules une croix ancrée de l'un en l'autre, avec franc quartier interverti en cœur.* Timbré d'une couronne avec mitre et crosse, et d'un chapeau avec lacs à dix glands. (H. 66 mm.: L. 59.) (*B. de Dole.*)

169. — LINGLOIS (Antoine-Désiré), cogouverneur de Besançon en 1664, conseiller au parlement de Dole le 18 juin 1674, mort le 25 mars 1707.

Dans un ovale, surmonté de la devise : LABORE ET STUDIO, soutenu de ces mots : A . D . L'INGLOIS, un écu : *d'azur à un lion d'argent;* sommé d'un casque grillé de profil, avec lambrequins et timbre : un homme nu tenant trois tulipes.

Au-dessous : 1664. (Gravé certainement par Pierre II de Loisy, mesure H. 86 mm.; L. 65.) (*Coll. J. Gauthier.*)

170. — MAILLY DE CHATEAU-RENAUD (Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François), marquis de Château-Renaud, avocat général à la Chambre des comptes de Dole en 1765, député aux États Généraux, à la Convention, aux Anciens, mort le 12 juillet 1829.

Au milieu de nuées et de rayons lumineux, écu style Louis XVI entouré de joncs, soutenu par deux cygnes: *de gueules au chevron burelé d'argent et d'azur en onde, accompagné de trois lis d'argent pointés et cantonnés d'or;* couronne de marquis d'où sort un nœud retenant une double guirlande de fleurs qui descend sur les côtés de l'écu. Au bas: *De la bibliothèque de M. de Mailly Château-Renaud. — Ch. Eisen delin. E. de Ghendt sculp.* (H. 100 mm.; L. 85.) (*B. de Salins.*)

171. — MAIRE DE BOULIGNEY (Charles-Thérèse-Joseph-Xavier), conseiller au parlement de Besançon en 1775, mort au XIX[e] siècle.

Dans un cartouche Louis XVI sommé d'une couronne de marquis et soutenu de trois gerbes (allusion aux Terrier de Ranzevelle éteints dans la famille MAIRE), un écu : *d'or au pélican de sable nourrissant ses petits, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* (H. 88 mm.; L. 59.)

(Dict[re] de Bayle, *B. du Grand Séminaire* et *B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

172. — MARESCHAL (Antoine), s[r] d'Audeux, cogouverneur de Besançon, marié en 1655 à Antoinette Boutechoux, mort avant 1700.

Ecu : *écartelé : au premier* MARESCHAL : *d'argent à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or, accompagnée de deux raisins feuillés et tigés au naturel ; au second* BOUTECHOUX : *d'azur à l'ombre de soleil d'or, au chef d'argent losangé de gueules;* casque de face grillé et sommé d'une couronne de marquis ayant pour timbre un vol avec étoile en cœur; lambrequins. (Gravé vraisemblablement par Pierre de Loisy le Jeune vers 1690; H. 133 mm.; L. 82.) (*B. de M. le chanoine Suchet.*)

173-175. — MARESCHAL DE VEZET (Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hippolyte), président au parlement de Besançon, né dans cette ville le 13 août 1743, mort à Paris en 1816.

a. Sur un manteau d'hermines, écu rocaille sommé d'une

couronne de comte et d'un mortier : *d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de deux raisins tigés et feuillés au naturel.* (H. 85 mm.; L. 62.)

(*Coll. Roger de Lurion* et *B. de Besançon*, Armorial Baverel.)

b. Sur un manteau d'hermines, écu style Louis XVI avec guirlandes laurées encadrant les armoiries des Mareschal, sommées d'une couronne ducale et d'un mortier. (H. 90 mm.; L. 66.)

(*B. de Gray et du Grand Séminaire de Besançon.*)

176. — MARESCHAL DE LONGEVILLE (François-Marie), commissaire du roi aux salines, conseiller au parlement de Besançon en 1753.

Dans un cartouche Louis XVI sommé d'une couronne de marquis, supports deux lions adossés, un écu : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.* Sur un socle : DE LONGEVILLE. (H. 60 mm.; L. 48.)

(*B. de Besançon*, Armorial Baverel.)

177. — MASSON (Ferdinand-Joseph), capitaine au service de Prusse, chambellan de Frédéric II, né en 1720 à Dole, mort en 1791.

Ecu rocaille, entouré de lauriers, d'armes, soutenu par deux lévriers adossés portant chacun un collier, l'un avec les lettres MAS, l'autre avec les lettre SON (MAS-SON). Au-dessus des armoiries : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois glands de même*, une devise sur une banderole : EST SALVATI GLORIA CIVIS. Plus haut une couronne de marquis ayant pour timbre une main tenant une couronne de laurier; au-dessous, soutenue par un nœud de ruban, une croix de Saint-Louis. (H. 87 mm.; L. 60.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

178. — MICHAUD DE DOUBS (Jean-Baptiste), député à la Convention, né à Pontarlier le 10 avril 1759, mort dans le canton de Vaud en décembre 1819.

Dans un écu sommé du bonnet phrygien, un chiffre formé des initiales J. B. M. enlacées, au-dessus une banderole avec cette devise : LA LIBERTÉ OU LA MORT. Au-dessous, un cartouche rectangulaire soutenu d'une double guirlande contenant cette légende : EX LIBRIS J. B. MICHAUD PONTISSALIENSIS LEGATI IN NAT[li] CONVENTU 1791 (H. 81 mm.; L. 53.)

Plaque originale de cuivre à la Bibl. de Besançon (reprod. dans POULET-MALASSIS, *Ex-libris français*, 1875).

179. — MICHAUD DE LA TOUR (Claude), marquis de Cressia (par prétention), marié en 1742 à Élisabeth d'Apchon.

Deux anges voletant sur des nuages soutiennent un écu rocaille : *écartelé : aux premier et quatrième d'or semé de fleurs de lis de sable* (D'APCHON); *aux second et troisième de gueules à la bande pallée d'argent et d'azur de 6 pièces* (DE VALLIN) ; au-dessus une couronne de marquis. (H. 60 mm. ; L. 55.) (*B. de Salins.*)

180. — MICHAUD DE LA TOUR DE CRESSIA, capitaine au régiment de Navarre.

Écu rocaille, incliné à droite et entouré de feuillages. Armoiries : *écartelé : aux premier et quatrième de gueules à la bande pallée d'argent et d'azur de 6 pièces* (DE VALLIN) ; *aux deuxième et troisième fascé d'or et de sable de 6 pièces, à la bordure componée de même de 16 pièces* (DE SÈVE), *et sur le tout* MICHAUD : *qui est de sable à trois losanges d'argent posées deux et une.* Plus bas cette signature : *Striedbeck fec. Arge.*, et dans un cartouche rectangulaire cette légende estropiée par le graveur strasbourgeois : *J'apartiens à M. Chêl* (pour *le Chev*r) *de Cressia, cap*e *au rég*t *de Navarre.* (H. 63 mm. ; L. 48.)

(*B. de Salins, d'École et de M. O. d'Hotelans.*)

181. — MICHELET (Étienne-Ignace et Jean-Jacques), chapelains de l'église Saint-Pierre de Besançon, morts, le premier en 1743, le second en 1740.

Cartouche style Louis XIV renfermant un écu : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois miches de même.* Au bas : STEPH. IGN. ET . JOAN. JAC. | MICHELET FRATRES | *Capellani S*ti *Petri Bisontini* | MDCCXIV. Plus bas : *Bouchy sculp.* (H. 90 mm. ; L. 68.)

(*B. de Gray.* Comm. par M. C. Godard.)

182. — MONGENET (Charles-François-Benoît de), conseiller au parlement de Besançon (1752-1766), né le 2 novembre 1723.

Cartouche rocaille incliné sur la droite et soutenu par un appui contourné : *d'azur au Pégase ailé d'argent.* (H. 70 mm. ; L. 56.) (*B. des Avocats de Besançon.*)

183. — MONTJOIE-THUILLIÈRES (Didier de), comte de la Roche, baron de Saint-Hippolyte, mort en 1735.

Écu : *écartelé : aux premier et quatrième de gueules à*

la clef d'argent mise en pal, qui est MONTJOIE ; *aux second et troisième de gueules à la clef d'or accompagnée de sept billettes de même mises en orle, qui est* THUILLIÈRES. Supports : deux sauvages armés de massues et ceinturés de feuillages, debout sur une console Louis XIV. L'écusson est surmonté de deux casques tournés de profil avec lambrequins et couronnes de marquis, le premier ayant pour timbre un torse de reine nue et tenant deux clefs, le second un dragon passant. (H. 214 mm. ; L. 174.)

(Cuivre original, *Arch. du Doubs.*)

184-185. — MONTRICHARD-VISEMAL (Laurent-Gabriel de), né le 23 décembre 1699, mort le 28 mars 1768.

a. Cartouche style Louis XIV sommé d'une couronne de marquis. Écu ovale : *écartelé : aux premier et quatrième* MONTRICHARD, *qui est de vair à la croix de gueules ; aux deuxième et troisième* VISEMAL : *qui est de gueules au chevron d'argent accompagné au canton dextre d'un croissant de même.* (H. 60 mm ; L. 60. Gravé par Bouchy.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

b. Écu ovale posant sur un cul-de-lampe et supporté par deux anges qui soutiennent au-dessus une couronne ducale ayant pour timbre un buste de Maure de sable, les yeux bandés d'argent, et cette devise sur une banderole : PRÆMIVM VIRTVTIS HONOS. *Écartelé : aux premier et quatrième de gueules au chevron d'argent accompagné au canton dextre d'un croissant de même, qui est* VISEMAL; *aux second et troisième d'argent à trois cotices de sable, qui est* FALLERANS, *à l'écu de* MONTRICHARD : *de vair à la croix de gueules* brochant sur le tout. (H. 83 mm.; L. 67. Gravé par Bouchy.) (CASTAN, Incun., 176; *Coll. J. Gauthier.*)

186. — MORELLI (Jean-Baptiste), de Salins, s[r] d'Usier (1678-1690).

Cartouche Louis XIV très orné sommé d'un casque damasquiné posé de profil, avec lambrequins, timbré d'un bouquet de plumes : *de gueules à deux pattes de lion d'or en sautoir, surmontées d'une fleur de lis déshonorée de même.* Au bas : *C. Lonchamps fecit.* (H. 90 mm. ; L. 89.) (*B. de Salins.*)

187. — MOURET DE CHATILLON (Denis-Ignace), comte de Montrond, président au parlement de Besançon, mort en 1784.

Sur un manteau d'hermine sommé d'une couronne de

comte et d'un mortier galonné, un cartouche Louis XVI avec guirlandes. Écu : *écartelé d'or à l'arbre de sinople* (un mûrier fruité de pourpre), *planté sur une terrasse de même, avec un lévrier passant de sable, colleté et attaché d'argent tourné à dextre* (*qui est* MOURET); *aux second et troisième contre-écartelé de gueules au lion d'or et d'azur à trois bandes d'argent, d'azur au sautoir d'argent* (*qui est* BORREY). (H. 100 mm. ; L. 72.)

(*Coll. Roger de Lurion.*)

188. — MOURET DE BARTHERANS (Antoine-Ignace), capitaine d'infanterie, maire de Salins, né le 23 février 1723, mort après 1785.

Sur une terrasse un écu rocaille soutenu de deux lévriers colletés incliné vers la gauche et sommé d'une couronne de comte. Armoiries : *d'or au mûrier de sinople planté sur une terrasse de même, avec lévrier asénestré de sable, colleté et attaché d'argent.* (H. 61 mm.; L. 56.)

(*Coll. Roger de Lurion.*)

189. — MOURET DE MONTROND (Angélique-Marie DARLUS DE TAILLY, femme de Claude-Philibert). Après avoir perdu son mari en 1776, la comtesse de Montrond mourut le 8 juin 1827, âgé de 83 ans, laissant la réputation d'une femme de grand esprit.

Deux écussons accolés sommés d'une couronne de marquis et entourés d'une cordelière à nœuds multiples. Le premier écu est MOURET DE MONTROND (V. plus haut). Le second est DARLUS DE TAILLY : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles et d'une flèche d'argent.* (H. 60 mm. ; L. 46.)

Au-dessous sur un *titulus* à l'antique : Mme . LA . C^sse^ . DE . MONTRON. (*Coll. de M. G. de Beauséjour.*)

190. — NOEL DE MÉSANDANS (Jean-Claude-Louis), maître particulier des eaux et forêts de Baume en 1726, mort après 1780.

Sur une console style de transition Louis XIV et Louis XV, deux lions soutiennent un écu ovale sommé d'un casque à multiples lambrequins : *gironné d'or et de gueules de 18 pièces, chargé en cœur d'une colombe passante et voletante d'argent.* Au bas : *Bouchy sculp.* (H. 80 mm.; L. 61.) (*Coll. J. Gauthier.*)

191. — OLIVET (Jean-Baptiste-Marie d'), baron de Choye, président à mortier au parlement de Besançon, né le 21 novem-

bre 1722, mort le 9 thermidor an IX (23 juillet 1801).

Sur un manteau d'hermine, écu rocaille sommé d'une couronne de marquis et d'un mortier de sable galonné d'or : *d'azur à la colombe d'argent debout sur une terrasse de même, tenant dans son bec un rameau d'olivier.* (H. 87 mm. ; L. 60.) (*Coll. de J. Gauthier.*)

192-192 *bis.* — ORIVAL (Richard d'), conseiller à la chambre de justice de Besançon (1668-1674), puis au parlement de cette ville en 1684.

a. Écu : *de gueules à trois fasces d'argent* sommé d'un casque grillé de profil avec tortil et panache de deux grandes plumes ; lambrequins profondément feuillés se terminant en bas par de doubles glands. Au-dessus sur une banderole la devise grecque : ΕΥΘΥΩΡΟΝ. Au-dessous : D'ORIVAL. Cadre rectangulaire dessiné par un filet. (H. 130 mm. ; L. 95.)

(Cuivre original. *B. de feu le président P. d'Orival.*)

b. Dans un cadre ovale un écu : *de gueules à trois fasces d'argent*, sommé d'un casque grillé de face, avec panache et lambrequins. Au-dessus une devise grecque : ΕΥΘΥΩΡΟΝ. Au-dessous : D'ORIVAL. (H. 95 mm. ; L. 75.)

(*B. du Chapitre métropolitain.*)

(Cuivre original. *B. de feu le président P. d'Orival.*)

193. — ORIVAL (Jean-Baptiste d'), chanoine de Besançon, né à Besançon le 6 août 1751, mort dans cette ville le 29 février 1796.

Sur fond strié horizontalement joli cartouche Louis XVI posé verticalement avec rubans, guirlandes laurées et palmes, sommé d'une couronne de marquis. Écu : *de gueules à trois fasces d'argent*, reposant sur un socle. Autour un ruban tient suspendue la croix à huit pointes des chanoines de la métropole, à gauche une mitre et une étole, à droite un léopard assis. Au bas : *Poisson D. sc. 1787.* (H. 97 mm. ; L. 72.) (*B. de M. le président d'Orival.*)

194-195. — OUTHENIN (Jean-Baptiste), docteur en théologie, curé d'Avrigney (1734-1781), doyen rural de Gray, prieur de Ballac.

a. Cartouche rocaille, avec chapeau à six glands. Armoiries des Outhenin, de Vesoul (dont était Laurent, abbé d'Acey (1653-1672) : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'un croissant accosté de deux étoiles et sommée d'une rose d'argent, en pointe d'une étoile de même.* Au-

dessous : EX BIBLIOTHECA | JOANNIS BAPTISTAE | OUTHENIN *Sacræ theologiæ doctoris* | *parochi d'Avrigney decani Graiac.* (H. 87 mm. ; L. 61.)

(*B. de M. le chanoine Suchet.*)

b. Autre cartouche rocaille sommé d'un chapeau à six lacs : *de gueules à la croix d'argent cantonnée en chef de deux croissants montants, en pointe de deux étoiles de même.* (Famille OTHENIN, de Lons-le-Saunier.) Au bas : EX BIBLIOTHECA JOAN-BAPT. OUTHENIN *S. T. D.* | *Prioris Comm. De Ballac* | *Parochi Davrigney* | *Decani Graiacensis.* (H. 87 mm. ; L. 61.)

(*B. de M. le chanoine Suchet.*)

196. — PATORNAY DU FIED (Bernard-François), seigneur de Saubief, conseiller au parlement de Besançon dès 1695, mort en 17...

Sur un socle style Louis XIV, un écu ovale soutenu par deux centaures armés de massues, sommé d'une couronne de comte : *d'azur à la rose d'or accompagnée de trois croissants montants d'argent.* (H. 89 mm. ; L. 72.)

(*B. des Avocats de Besançon.*)

197. — PERRENEY DE GROSBOIS (Jean-Claude-Nicolas), premier président au parlement de Besançon de 1761 à 1778.

Cartouche style Louis XV soutenu par deux sauvages armés de massues supportant une couronne de marquis : *d'azur semé d'étoiles d'or.* (H. 138 mm. ; L. 125.)

(Coll. Chanlecy ; *B. de Buyer.*)

198-200. — PERRENOT DE GRANVELLE (Antoine), cardinal, puis archevêque de Besançon, mort à Madrid le 21 septembre 1586. (V. les nos 60 et 61.)

a. Grande marque armoriée, gravée sur bois (à Venise), représentant dans un écu à l'allemande les armes du prélat : *bandé de sept pièces, au chef cousu d'Empire* (*une aigle à deux têtes*) ; soutenu d'un cartouche avec la devise : . DVRATE . ; sommé d'un chapeau avec lacs à 6 glands. Autour une couronne de lauriers et de palmes. Au-dessous deux anges agenouillés, ailes éployées, tenant des rameaux en palmes. (H. 152 mm. ; L. 93.)

(Reproduite dans les *Incunables* de A. CASTAN, p. 68, n° 108. *B. de Besançon.*)

b. Seconde marque pareille (sauf menus détails) à la précédente, moins les anges. (H. et L. 93.)

(A. CASTAN, *Incunables*, n° 108. *B. de Besançon.*)

c. Imitation de la précédente se distinguant des autres marques par la gémination des deux dernières lettres de la devise. (A. Castan, *Incunables*, n° 108. *B. de Besançon.*)

201. — PETIT DE MARIVATS (Francis-Michel), seigneur de la Vaivre-lez-Cromary, commissaire-ordonnateur des guerres au comté de Bourgogne sous le règne de Louis XV.

Cartouche rocaille avec branches de laurier et palmes, reposant sur un socle Louis XV, support un aigle, couronne de marquis avec timbre; un torse de sauvage armé d'une massue : *d'azur au chevron vairé d'or accompagné de trois étoiles couronnées de même.* Au bas de cette légende : *Ex libris Francisci Michaelis Petit de Marivats Equitis D.* | *de la Vaivre, Clairon. S. Theodorite, etc., ad copiarum disciplinam in comitatu Burgundiæ legatus* (sic) *et ordinatoris.* (H. 106 mm.; L. 78.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

202-203. — PHILIPPE (Claude-Ambroise), président au parlement de Besançon, diplomate, né à Besançon le 5 février 1614, mort dans cette ville en 1698.

a. Écu : *Écartelé : aux premier et quatrième de gueules à la bande d'argent chargée de trois têtes de cheval de sable, aux second et troisième d'azur au cygne essorant d'argent,* sommé d'un casque grillé de fasce avec tortil et tête de cheval empanachée pour cimier; lambrequins multiples. Au bas à gauche : *Joannes de Loysi fecit 1659.* (H. 153 mm.; L. 117.) (*B. de Salins.*)

b. Réduction du type précédent avec mêmes détails et signature. (H. 108 mm.; L. 77.)

(*B. de Besançon,* Armorial Baverel.)

V. Castan, *Incunables*, n° 554.

204. — PHILIPON DE LA MADELEINE (Louis), littérateur, ayant habité Besançon comme inspecteur de la librairie et trésorier de France (1784), né à Lyon le 9 octobre 1734, mort à Paris le 19 avril 1818. Tirait son nom à prétention nobiliaire d'un hameau de la Chapelle-Saint-Quillain (Haute-Saône).

Sur un socle contourné, deux lions supportent un cartouche rocaille surmonté d'une couronne de comte : *d'azur au franc quartier d'or chargé de trois léopards de sinople.* Sur le socle : Bibliothèque | de M. Philipon | *Tresorier de France* | *du comté de Bourgogne.* (H. 85 mm.; L. 57.) (*B. de Gray*; comm. de M. Jourdy.)

205. — POITIERS (Ferdinand-Eléonor de), baron de Saint-Vallier, puis marquis de Varambon, chevalier d'honneur au parlement de Dole, mort le 10 novembre 1664.

Sur un manteau d'hermine un écu : *d'azur à six besants d'argent posés 3, 2 et 1 au chef d'or*, sommé d'une couronne de marquis. Timbre un vieillard armé et casqué à l'antique avec panaches, tenant un panneau aux armes de Poitiers et de la main droite un patenôtre. Supports de l'écu : deux lions affrontés. Au bas : *Petrus de Loisy fc.* (H. 240 mm. ; L. 180.)

(Armorial ms. Baverel. *B. de Besançon.*)

206. — POURCHERESSE (Marie-Joseph-Antoine-Pierre), marquis de Fraisans, seigneur d'Étrabonne, mort à Besançon, le 26 novembre 1837.

Console Louis XVI supportant un joli cartouche ayant pour supports deux lions adossés, guirlande laurée et couronne de marquis. Écu : *d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois hures de sanglier de sable, allumées de gueules armées d'argent*. Au bas : *Viotte Regis Monet. sculp. exc.* (H. 92 mm. ; L. 67.)

(*Coll. Roger de Lurion.*)

207. — RICHARDOT DE CHOISEY (Pierre-Joseph-Désiré), président à la Chambre des comptes de Dole en 1754, né dans cette ville le 6 août 1717, mort le 7 mai 1786.

Socle avec cartouche rocaille enveloppé d'un manteau d'hermine avec couronne de marquis. Support un génie tenant un livre ouvert : *d'azur à deux palmes d'or en sautoir cantonné de quatre étoiles de même*. Au-dessus une banderole : POST PALMAS SIDERA MANENT. Au bas : EX MUSOEO | P. J. D. DE RICHARDOT | DOMINI DE CHOISEY. (H. 93 mm. ; L. 68.)

(Arm. ms. de Baverel, *B. de Besançon.*)

208. — ROMANET DE ROSAY (Emmanuel-Hubert-François-Dominique de), capitaine au régiment de la Vieille-Marine, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roi à Sarrelouis, baron de Romanet et de Latrain, mort en 1776.

Socle Louis XV, soutenant un cartouche rocaille, surmonté d'une couronne de marquis, supports deux lions assis tenant l'un un laurier, l'autre une palme : *d'azur à la tête de lévrier d'argent colletée d'or*. Au bas la croix de Saint-Louis attachée à un ruban. Au-dessous : DE ROMA-

NET . DE ROSAY dans un cartouche ondulé. (H. 74 mm.; L. 60.) (*Coll. J. Gauthier.*)

209. — ROSIÈRES-SORANS (Claude-Antoine, chevalier de), capitaine au régiment du Roi, mort en 1794.

Sur un socle d'architecture du temps de Louis XVI portant cet écriteau : BIBLIOTHÈQUE DE M. | LE CHEVALIER DE SORAN, un écu dans un cartouche rocaille, soutenu par deux sauvages ceinturés de feuilles, l'un assis, l'autre debout tenant une massue ; au-dessus une couronne ducale, au-dessous une croix de Saint-Louis reposant sur une terrasse. (H. 99 mm.; L. 72.)

(Cuivre original, *B. de Besançon.*)

210. — ROUX DU ROGNON (Christophe), lieutenant criminel de Lons-le-Saunier (1700-1727).

Sur un socle style Louis XIV un écu ovale : *d'azur à trois mufles de lion d'argent*, couronné d'une couronne de comte, soutenu de deux lévriers colletés : CHRISTOPHORUS ROUX DU | ROGNON, *Rerum capitalium* | *Praetor Laedone anno MDCC.* (H. 93 mm.; L. 66.)

(Armorial ms. de Baverel, *B. de Besançon.*)

211. — RYE dit DE LONGWY (Ferdinand de), archevêque de Besançon (1586-1636), prince du Saint-Empire (V. les nos 63 et 64).

Écu : *Écartelé aux premier et quatrième une bande* (LONGWY), *aux second et troisième une aigle éployée* (RYE), *sommé d'une croix archiépiscopale recroisettée et d'un chapeau avec lacs à dix glands* (H. 110 mm.; L. 102.)

(Coll. Chanlecy, *B. de Buyer.*)

212. — RYE dit le marquis DE VARAMBON (Ferdinand-François-Just de), mort le 5 août 1657.

Écu : *Sommé d'une couronne de marquis, soutenue de deux palmes avec la date 1646, écartelé et contre-écartelé* de 9 quartiers parmi lesquels Longwy, Rye, La Chambre, La Palud, La Roche, etc., à l'écu de Rye : *Une aigle éployée brochant sur le tout.* (H. 152 mm.; L. 128.)

(*B. de Besançon.*)

213. — SAINT-GERMAIN DU CORDONNET (Simon-François de), avocat à Besançon (1710-1761).

Cartouche Louis XV, encadrant un écu ovale : *de gueules à trois croisettes de saint André d'or ancrées et mises en bande.* Casque grillé posé de fasce avec lambrequins, tortil et cimier : une croisette ancrée. (H. 30 mm.; L. 65.)

Au bas cette légende : SVPREMO SENATU *Bisuntino causarum Patronus.* — Bouchy fecit.

(Armorial ms. de Baverel, *B. de Besançon.*)

214. — SANTANS (Alexandre-Ignace de), seigneur de Montagney, conseiller maître à la Chambre des comptes, le 16 décembre 1665, mort vers 1700.

Écu : *d'or à la croix ancrée de sable*, sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins, timbré d'un Maure armé d'un dard et tenant une rondache aux armes des Santans. Au bas : DE SANTANS. — *Nicole fecit.* (H. 133 mm.; L. 132.)

(Cuivre original, *B. de Mme de Lagarde, née Terrier de Santans.*)

215. — SARRAGOZ (Pierre), docteur ès droits, cogouverneur de Besançon, anobli en 1603 par Rodolphe II, mort le 19 octobre 1649.

Écu : *pallé de neuf pièces au chef dentelé chargé d'un phénix essorant au milieu des flammes ;* casque de face ouvert, avec couronne de duc et lambrequins; cimier un soleil entouré de nuages. Au-dessous trophées d'armes. L'écusson est placé sous un portique que décorent à droite et à gauche deux figures de Minerve et de la Renommée, la première casquée et tenant une lance, la deuxième soufflant dans une trompette et en portant une seconde. L'arcade surbaissée soutenue par deux pieds-droits et ornée au centre d'un médaillon représentant en buste l'empereur Rodolphe II tendant une couronne; à gauche les armes d'Empire couronnées et entourées de la Toison d'Or; à droite l'écu de la bannière Saint-Quentin de Besançon, dont Pierre Sarragoz était gouverneur en 1643, sommées d'une couronne de laurier. Au bas : *P. de Loisy fe.* (H. 120 mm.; L. 95.)

(*Cuivre original appartenant à J. Gauthier.*)

216. — SCEY (Jean-Claude de), baron de Buthiers et de Chevroz, commandant des forts de Salins en 1668.

Écu : *de sable semé de croisettes d'argent recroisettées au pied fiché, au lion couronné de même brochant sur le tout;* sommé d'un casque grillé, de face, avec lambrequins; timbre : un pélican éployé entouré de ses petits. Au bas : *P. de Loisy fe.* (H. 134 mm.; L. 108.)

(No 1095, Belles-Lettres, *B. de Besançon.*)

217. — TASNIÈRE (Daniel-Antoine), doyen de Sexte, chapelain à Saint-Jean-Baptiste de Besançon, puis chanoine

semi-prébendé de Sainte-Madeleine, mort le 12 octobre 1758.

Cartouche ovale, style Louis XV, sommé d'un chapeau avec lacs à 3 glands : *terrasse avec chien de chasse sortant d'une tanière et courant vers un arbre éclairé par le soleil.* Au bas : EX LIBRIS DANIELIS-ANTONII TASNIERE | *Presbit. Decani De Sexte* | *Capellni Regii et Eccl. S. J. B.* (H. 84 mm.: L. 59.)

(Plaque originale en cuivre, *Musée de Besançon.*)

218. — TERRIER (Jean), de Vesoul, lieutenant général au bailliage d'Ornans en 1635.

Écu : *trois gerbes posées deux et une;* sommé d'un casque grillé de profil, avec lambrequins et tortil, supports deux bœufs. Timbre : un buste de paysan tenant une faucille. Au-dessus une banderole avec cette devise : ET GAZA LÆTUS AGRESTI. (Gravé par Jean de Loisy, en 1635. H. 152 mm.; L. 126.) (Voir à la fin du livre des *Saintes vertus de la Vierge,* imprimé à Pin en 1635.) (*Arch. du Doubs.*)

219-220. — TERRIER (Marie-Jules), président à mortier au parlement de Franche-Comté (1730).

a. Sur un manteau d'hermines, dans un cartouche rocaille sommé d'une couronne de marquis et d'un mortier de sable galonné d'or, deux écus supportés par deux bœufs. Le premier est TERRIER : *de gueules à trois gerbes d'or;* le second est ESPIARD : *d'azur à trois épis d'or feuillés de même.* (H. 77 m.; L. 62.) (*B. Miss. d'École.*)

b. Cadre oblong en typographie : *Marie-Jules* TERRIER | *Président à mortier* | *Du Parlement* | *de Franche-Comté.* (H. 35 mm.; L. 70.) (*B. Miss. d'École.*)

221. — THEULEY (abbaye Notre-Dame de), ordre de Cîteaux, au bailliage de Gray, vers 1720.

Cartouche style Louis XIV sommé à gauche d'une mitre, à droite d'une crosse. Écu : *de gueules à trois quintefeuilles d'or posées 2 et 1* (qui est Vergy, gardien de Theuley). Au bas cette légende : EX LIBRIS ABBATIÆ DE THEOLOCO — BOUCHY FECIT. (H. 90 mm.; L. 75.)

(*B. de Gray.* Comm. par M. Jourdy.)

222. — THOMASSIN (Adrien), de Vesoul, seigneur de Mercey, premier président du Parlement de Dole, le 5 mars 1605, mort le 9 mars 1631.

Écu : *une croix écotée;* sommé d'un casque grillé de face avec lambrequins et mortier galonné et comme timbre un

torse de sauvage armé d'une massue; supports deux sauvages ceinturés de feuilles. (H. 136 mm. ; L. 107.)

(Coll. Chanlecy, *B. de Buyer.*)

223. — THOUVEREY (Jean-François), maître apothicaire à Dole, 1696-17...

Cartouche Louis XIV avec rinceaux et tête entourée de fleurs et soutenu d'un croissant à la partie inférieure. Écu : *coupé d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, en pointe, et en chef : d'or à l'aigle éployée de sable.* (H. 66 mm. ; L. 62.) (*B. de Dole.*)

224. — THOUVEREY, bourgeois de Dole, XVIIIe s.

Cartouche Louis XV avec palmes, sommé d'une coquille soutenue d'une banderole avec ce mot : THOUVEREY. Écu : *coupé d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, en pointe, et en chef : d'or à l'aigle éployée de sable.* (H. 82 mm.; L. 67.) (*B. de Dole.*)

225. — TISSOT (Jean-Baptiste), pharmacien à Besançon (Grande Rue), 1735-1785.

Cartouche Louis XV avec une apparence de casque entouré de lambrequins : *d'azur au sautoir engrêlé d'or chargé d'une rose de gueules.* Au bas : J.-B. TISSOT | *Pharmacopolæ Bisuntini* | 1735. (H. 78 mm.; L. 58.)

(*Coll. J. Gauthier.*)

226. — UDRESSIER. — (Claude-François, comte d'), chevalier d'honneur au Parlement de Besançon, né à Salins, le 12 mai 1650, mort le 23 août 1720.

Socle Louis XIV supportant un cartouche, sommé d'une couronne de marquis et soutenu de deux lions. Écu : *écartelé : aux premier et quatrième d'or tranché de gueules à deux lions de l'un en l'autre, armés et lampassés de gueules et d'or* (GUILLAUME DE PONTAMOUGEARD); *aux deuxième et troisième de sable à cinq besants d'argent posés en sautoir* (VILLENEUVE), *et sur le tout* D'UDRESSIER : *qui est d'argent à deux ronces de sinople enlacées fruitées de pourpre.* Au bas cette signature : *Bouchy sculp.* (H. 50 mm.; L. 44.) (*B. de Salins.*)

227. — VACHER (Gilles), chirurgien-major de la garnison de Besançon, 1723, associé de l'Académie de Besançon dès 1752.

Socle Louis XIV supportant un écu ovale, soutenu de deux lévriers colletés et sommé d'un casque à lambrequins ayant pour timbre une vache naissante asénestrée.

Écu : *d'azur à la vache passante d'argent, tournée à senestre.* Au bas : AEGIDIVS VACHER | CHIRURGUS MAJOR | BISONTINUS, 1723. (Gravé par Bouchy. H. 80 mm. ; L. 60.)

(*B. du grand Séminaire de Besançon.*)

228. — VERGY (Clériadus de), gouverneur de Franche-Comté, mort en novembre 1630.

Écu sommé d'une couronne de comte entourée du collier de la Toison d'or : *trois quintefeuilles posées 2 et 1.*

(Coll. Charlecy, *B. de Buyer.*)

229. — VERNIER DE BIANS (Denis-Bonaventure), lieutenant des maréchaux de France, XVIIIe s.

Cartouche rocaille soutenu par deux lions, sommé d'une couronne de marquis ; écu : *écartelé : aux premier et quatrième* VERNIER : *une fasce d'or accompagnée de deux têtes d'aigles arrachées de même ; aux second et troisième* NOZEROY : *qui est trois colombes.* (H. 56 mm. ; L. 53.)

230. — VILLEVIEILLE DE L'AURORE (Godefroy), né à Dole, conseiller maître à la Cour des comptes de Dole en 1732, honoraire en 1753.

Cartouche Louis XV avec rocailles et feuillages reposant sur une terrasse et sommé d'une couronne de comte : *d'azur à une ville vieille d'argent entourée de murailles à créneaux et peuplée de tours et clochers, éclairée par une aurore de soleil d'or, mouvant de dextre.* Au-dessus sur une banderole : M. VILLEVIEILLE, M^re DES COMPTES. (H. 103, mm. ; L. 69.) (*B. de Dole et de Gray.*)

231. — WATTEVILLE (Marie-Angélique de), abbesse de Château-Châlon (1675-1700), morte le 6 juin 1700.

Dans un cadre ovale écu losangé : *de gueules à trois demi-vols d'argent ;* couronne de duc, sommé d'une crosse, autour une cordelière à plusieurs nœuds. (Gravé par Pierre de Loisy le jeune. H. 108 mm. ; L. 89.)

(Coll. J. Gauthier.)

232. — WELDEN (Ernest-Louis de), étudiant de l'Université de Dole (1590-1601).

Écu à l'allemande sommé d'un casque avec lambrequins et tortil, timbre deux cornes à l'allemande avec un livre fermé et trois boules de billard mises en pyramide. Écu : *Un livre fermé et trois boules de billard.* (H. 110 mm. ; L. 73.) (*Coll. de Jules Gauthier.*)

III. — Ex-libris typographiques.

233-238. — BEAUPRÉ (missionnaires de), établissement fondé en 1682, supprimé en 1791.

a. Cadre typographique de fleurons, avec cette formule : *Ex Bibliotheca Sa | cerdotum | missionis | de Bello-Prato* (H. 66 mm.; L. 37), fin XVIIe s.

(CASTAN, Incun., 431, et *B. Miss. d'École.*)

b. Centre du XVIIIe s. Cadre d'ornements typographiques : EX | BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE | BELLO-PRATO. (H. 67 mm.; L. 55.)

(CASTAN, Incun., 521, et *B. du Grand Séminaire.*)

c. Autre du XVIIIe s. : EX BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE | BELLO PRATO | DONO | *Domini Begille Superioris | Seminarii parisiensis e | Cardineto.* (Cet abbé Begille, mort en 1748, était originaire de Buffard et fut supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris. (H. 70 mm.; L. 56.) (*B. Miss. d'École.*)

d. Autre du XVIIIe s. : Cadre de fleurons : *Ex bibliotheca Sacer | dotum Missionis de Bel | lo Prato | Dono Reverendi Do | Francisci Bonav.* | JOBELOT *vicarii generalis.* (H. 51 mm.; L. 65.) (François-Bonaventure Jobelot, de Gray, vicaire général de Besançon, mourut dans cette ville le 19 décembre 1712.) (*B. du Grand Séminaire.*)

e. Autre du XVIIIe siècle. Cadre de fleurons : EX BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE BELLO-PRATO | DONO | D. CL. HENR. RICHARD | S. T. D. *Parochi de Mesche* | 1742. (H. 57 mm.; L. 60.) (Cet ecclésiastique, curé de Maîche et bienfaiteur de Beaupré, mourut le 14 mai 1742.)

(*B. Miss. d'École.*)

f. Autre du XVIIIe siècle. Cadre de fleurons : EX BIBLIOTHECA | SACERDOTUM MISSIONIS | DE BELLO-PRATO | DONO | *D. Claudii-Cæsaris* RICHARD, | *Parochiæ Sancti Petri Bisunt.* | *Pastoris, et vicarii generalis.* (H. 60 mm.; L. 80.) (Claude-César Richard, curé de Saint-Pierre de Besançon et vicaire général du diocèse, mort le 14 décembre 1759.)

(*B. Miss. d'École.*)

239. — BESANÇON (capucins de), couvent fondé en 1607, supprimé en 1791.

Texte en lettres capitales : AD USUM | PATRIS NOSTRI |

CAEZARII | A SANCTO ALEXANDRO | ET FRATRIS | ALEXANDRI | A SANCTO CÆSARIO | — | PRO CONVENTU BISUNTINO.
(*B. du Grand Séminaire.*)

240. — BESANCENOT (A. M.), prêtre, originaire de Vesoul, XVIIIe s.

Dans un cadre à double filet : A. M. BESANCENOT (H. 16 mm.; L. 61.) (*B. Miss. d'École.*)

241. — BOGILLOT (Ignace-Joseph-Laurent), de Besançon, prêtre, docteur en théologie, curé de Cromary (1762-1790).

Cadre formé de petits losanges : IGN. JOS. LAUR. | BOGILLOT | PRESBYTER BISVNTINVS | *Sacr. Theol. Doctor* | PAROCHUS DE CROMARY. (*B. du Grand Séminaire.*)

242. — BURNEL, fin du XVIIIe s.

Bordure pseudo-laurée, cadre et texte gravés sur bois : *Ex libris* | *Burnel.* (*B. de M. Roussel.*)

243. — CARDOT (Claude-François), prêtre vésulien, XVIIIe s.

Bordure encadrant ces mots : *Ex libris* | CLAUDII. FRANCISCI | CARDOT | SACERDOTIS VESULII. (H. 28 mm.; L. 68.)
(*B. de Vesoul.*)

244. — CHALON (Charles-François), de Besançon, né en 1765, député de Besançon à la Fédération, mort le 14 octobre 1831.

Cartouche Louis XVI ; DE LA BIBLIOTHÈQUE | DE CH. FR. CHALON, FILS PUINÉ, | NÉGOCIANT, PLACE DU CAPITOLE | A BESANÇON. (H. 43 mm.; L. 76.) (*B. de J. Gauthier.*)

245. — CLERC (Charles-Henri), docteur ès droits, lieutenant particulier au bailliage de Gray, 1695, vicomte maïeur de cette ville.

EX LIBRIS | *Dni.* CAROLI HENRICI | CLERC. J. U. D. *Secundariæ* | *vicis Prætoris in sede Graianâ* | 1695.
(*B. du Grand Séminaire.*)

246. — CORDIENNE (Jacques-Antoine), prêtre de Jussey, XVIIIe s.

Cadre oblong : JAC. ANT. | CORDIENNE | *Presbyter jussiensis.* (*B. du Grand Séminaire.*)

247. — FAIVRE DU BOUVOT (Claude-Antoine-Vincent), né à Vesoul, le 1er décembre 1728, mort à Chauvirey, le 12 janvier 1812.

Cadre d'ornements typographiques du temps de Louis XV : DU BOUVOT. (H. 24 mm.; L. 60.)
(*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

248. — FAIVRE DU BOUVOT (Marie-Joseph-Elisabeth (1769-1830). V. n° 140.

Cadre oblong Louis XVI : EX LIBRIS | M. J. E. | FAIVRE DU BOUVOT. (H. 32 mm ; L. 69.)

(*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

249. — FERREUX (Honoré-François), curé de Buthiers (1779-1790).

Encadrement de losanges : HONORÉ-FRANÇOIS | FERREUX CURÉ DE BUTHIER. (*B. du Grand Séminaire.*)

250. — GROSJEAN (Jacques-Edmond), de Faucogney, chanoine théologal de Besançon en 1790, mort au XIXe s., linguiste distingué.

Encadrement de fleurons : JACOBUS-EDMUNDUS | GROSJEAN | FALCONIENSIS | CANONICUS-THEOLOGALIS | BISUNTINUS. (*B. du Grand Séminaire.*)

251. — HUOT DE CHARMOILLE, chanoine de Besançon, 1775-1790.

Encadrement de fleurons : HUOT, *Chanoine*. (H. 17 mm.; L. 63.) (*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

252. — LOMBARD (Jean-Baptiste-Martin), prêtre, supérieur de Beaupré, né à Besançon en 1769, mort après 1853.

Encadrement de bâtons rompus : J.-B.-M. LOMBARD | PRÊTRE. (H. 32 mm.; L. 75.) (*B. Miss. d'École.*)

253. — MARCHANT (Pierre-Auguste), docteur en médecine, reçu en 1785, célèbre par ses bons mots, recommandable par certains travaux scientifiques, mort à Besançon, le 2 novembre 1842.

Encadrement losangé : EX LIBRIS | P. C. MARCHANT | *Doctoris medici Bisuntini*. (H. 44 mm.; L. 73.)

(*B. Miss. d'École.*)

254. MARIN (François-Joseph), avocat au parlement de Besançon, 1680.

Encadrement fleurdelisé : *Ex libris nobilis* FRANCISCI | JOSEPHI MARIN in | *supremo Comitatus Burgundiæ* | *senatu, causarum patroni*, 1630. (H. 57 mm.; L. 93.)

(*B. Miss. d'École.*)

255. — MIROUDOT DE SAINT-FERJEUX (Joseph-Gabriel), subdélégué à Vesoul, 1785.

Encadrement de roses ou quintefeuilles : *Ex libris Josephi* | *Gabrielis de Saint-Ferjeux*. (H. 20 mm.; L. 52.)

(*B. de M. le vicaire général de Beauséjour.*)

256. — POUTIER (Charles-Joseph), curé de Palise, chapelain puis curé de Palise (1737-1760-1766).

Cadre fleurdelisé : POUTIER | CURÉ | DE PALISE. (H. 41 mm.; L. 62.) (*B. Miss. d'École.*)

257. — REGNAULT (Louis), prêtre.

Dans un joli cartouche oblong gravé sur bois, style Louis XV, cette légende : EX LIBRIS | LUDOVICI REGNAULT | PRESBITERI (H. 52 mm.; L. 70.) (*B. Miss. d'École.*)

258. — SEGUIN (Charles-Antoine-Claude), homme de loi, conseiller au magistrat de Besançon en 1785, adjoint de cette ville sous l'Empire et la Restauration.

Cadre fleuronné : CHARLES | SEGUIN | *Homme de Loi.* (*B. de Besançon.* Belles-lettres, nº 1251.)

259. — SIBARD (Nicolas), prêtre graylois, XVIIIe s.

Cadre fleuronné : EX LIBRIS | NICOLAI | SIBARD | PRESBITERI | *Grayacensis.* (*Coll. J. Gauthier* (1).)

260. — SOURET (Antoine-François), curé de Mont-lez-Etrelles (1739-1769).

Cadre de fleurons perlés : ANTONIUS | SOURET | PAROCHUS | DE MONT. (H. 34 mm.; L. 51.) (*B. de M. G. de Beauséjour.*)

261. — VALLY (Jean-François), prêtre de Rognon, 1777.

Cadre typographique avec encoignures : CE LIVRE | *appartient* | *à Jean François* | VALLY | *Ecclésiastique de Rougnon*—MDCCLXXVII. (H. 88 mm.; L. 73.) (*Arch. du Doubs.*)

262. — VERNEREY (Claude-François-Maurice), du Luhier. prêtre, docteur en théologie, directeur des séminaires constitutionnels de Saint-Claude et de Besançon, mort curé du Luhier en 1834.

Cadre typographique : EX BIBLIOTECA | CL. FR. MAURICII | VERNEREY DE LUHIER | *Presbyteri S. Th. Doct.* (*B. du Grand Séminaire.*)

263-264. — VESOUL (Jésuites de), XVIIe et XVIIIe siècles.

a. Cadre oblong : *Reverendus Dominus D. Antonius Villequé* | *Sacerdos Vesulanus, fundator Bibliothecæ* | *Collegii Vesulani Societatis* IESV, *eam isto* | *volumine auxit. In cujus perpetuam* | *munificentiæ recordationem hanc Epigraphem* ap- | *posuimus. Anno Domini* [16..-17..] XVIIe s. (Antoine Villequey, prêtre vésulien, vivait dans la

(1) Au cours d'impression de ce recueil la collection ci-dessus, comprenant soixante *ex-libris* gravés, a été donnée par l'un des auteurs aux Archives du Doubs, où elle sera désormais à la disposition du public.

première moitié du XVIIIe siècle et se dépouilla de ses biens et de sa bibliothèque au profit des jésuites du collège de Vesoul. *(B. de Vesoul.)*

b. Cadre typographique de croix et étoiles : *Reverendus* D. ANTONIUS | VILLEQUEY *sacerdos Vesula- | nus, Fundator Bibliothecæ Collegii | Vesulani societatis* JESUS, *eam hoc | volumine auxit. In cujus perpetuam | munificentiæ recordationem hanc | Epigraphem apposuimus.* (H. 52 mm.; L. 76.) *(B. de Vesoul.)*

265. — VUILLERET (Jean-Nicolas), de Calmoutier, curé de Saulx (1738-1756).

Cadre perlé oblong : *Ex Libris* | JOANNIS-NICOLAI | VUILLERET | *Parochi de Saulx.*

(B. de M. l'abbé Chapoy, curé de Nans-sous-Sainte-Anne.)

TABLE DES NOMS PROPRES (1)

(1) Certains noms comme Besançon, Dole, Salins, qui se retrouvent à chaque page pour indiquer des lieux de naissance ou décès, n'ont pas été compris dans la table. Même observation pour les noms de collectionneurs ou bibliothèques.

LA FRANCHE-COMTÉ

EN 1815

DOCUMENTS INÉDITS RECUEILLIS ET PUBLIÉS

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Il n'y a pas de document plus intéressant pour l'histoire de la Franche-Comté pendant les Cent-jours que la brochure rarissime imprimée en Suisse, à Vincy-sur-Rolle, datée de Pontarlier, 28 juillet 1815, et intitulée : *Rapport sommaire fait à Son Excellence le comte de Talleyrand, ministre plénipotentiaire de France près la Diète helvétique, sur la mission remplie dans les départements du Doubs et du Jura en mars, avril, mai, juin et juillet 1815, par Lafon, de Bordeaux, et Lemare, du Jura.* Elle offre un tableau de l'action royaliste, sur la frontière franco-suisse, entre le retour de l'île d'Elbe et la seconde Restauration; action conduite de concert avec les anciens fédéralistes de 1793, alors que, dans le reste de la France, quiconque était taxé de jacobinisme se ralliait à l'empereur. Les pièces qui suivent, et qui ont été extraites des Archives des affaires étrangères (*Correspondance de Suisse*, vol. 497-499), serviront à ce récit de développement et de commentaire [1].

---

[1] Consulter encore pour cette période les brochures suivantes :
PATEL, *Souvenirs des deux invasions de 1814 et 1815 dans la ville et l'arrondissement de Pontarlier.*

Leurs principaux auteurs, Lafon et Lemare, étaient d'origines très différentes. L'abbé Lafon conspirait depuis de longues années au profit des Bourbons, impunément pour les autres comme pour lui-même. Ayant pris activement fait et cause pour Pie VII, lors de la brouille entre le pontife et Napoléon, il avait fini par être arrêté à Bordeaux, puis transféré à Paris dans une maison de santé. Là, il se rencontra avec le général Malet, l'aida dans son fameux coup de main de 1812; mais, plus heureux que son chef, il se déroba au conseil de guerre et vint se cacher sous un faux nom en Bourgogne, à Louhans. Il était là au seuil de ce département du Jura, réfractaire plus que tout autre depuis vingt ans aux idées jacobines comme à la gloire impériale ; il s'y lia avec certains compatriotes de Malet, entre autres avec Lemare.

Celui-ci est bien, dans le milieu et le temps où il a vécu, la figure la plus bizarre, la plus mobile, la plus difficile à caractériser. Successivement prêtre, administrateur du Jura, aide-major à la Grande Armée, principal d'un collège sous l'ancien régime et directeur d'un athénée sous l'Empire, il a joint à la variété des professions celle des opinions. Proscrit par les Jacobins sous la Terreur, hostile à la réaction sous le Directoire, ennemi de Bonaparte jusqu'à le proclamer traître à la patrie après le 18 brumaire, il partagea sa vie aventureuse entre des spéculations scientifiques, la composition de nombreux ouvrages de pédagogie et la lutte contre ses adversaires politiques de tout ordre. Il ne manifesta guère de passions suivies que contre Napoléon et en faveur d'un vague libéralisme, combattant l'un, propageant l'autre tour à tour sous l'enseigne du fédéralisme républicain et sous le drapeau fleurdelisé.

Evénements qui ont eu lieu dans le canton de Nozeroy depuis le 21 juin au 23 juillet 1815 (par Willot de Beauchemin).

M. Th. Iung a publié quelques extraits des pièces qui suivent au tome III de son ouvrage intitulé : *Lucien Bonaparte et ses Mémoires*.

Un trait fera juger cet homme singulier : sa thèse pour le doctorat en médecine a pour sujet : De l'influence des idées libérales sur la santé *(Quid possint in sanitatem quidquid liberum vulgo dicitur et liberale, necnon libertatis, quæcumque ea sit, decens et facilis usus).*

Lafon et lui s'étaient unis en 1814 pour glorifier Malet, leur ami commun. L'un publia une histoire de la conjuration qui eut, à la faveur de la réaction royaliste, deux éditions en quelques mois ; l'autre une brochure intitulée *Malet, ou Coup d'œil sur l'origine, le but et le moyen des conjurations formées en 1808 et 1812 par ce général et autres ennemis de la tyrannie.* En 1815, dans le Jura, leur action se traduisit surtout par une propagande de presse et une active correspondance, ainsi que par des tentatives de corruption sur les généraux commandant à Besançon, à Belfort et à Huningue. Ils avaient dans cette tâche souterraine de nombreux auxiliaires, dont on trouvera les noms dans le *Rapport sommaire* et dans les pages qui suivent. Derrière eux se rangeaient également ces mystérieux Philadelphes dont Charles Nodier a créé la légende, mais qu'on voit ici authentiquement à l'œuvre.

Leurs menées ne furent pas sans causer des appréhensions au gouvernement impérial, car le *Moniteur* du 30 mai contient un extrait du *Courrier du Jura*, qui débute ainsi : « On a arrêté dans les montagnes et traduit devant le magistrat de haute police à Lons-le-Saunier un émissaire chargé d'introduire en France et de répandre les proclamations incendiaires du nommé Lemare, qui prend le titre de commissaire du roi. » Suivent une appréciation très vive du rôle de Lemare pendant les premières années de la Révolution et un appel au patriotisme jurassien contre « les agitateurs de toutes les couleurs. »

En revanche, deux mois et demi plus tard (18 septembre), on lit dans le même journal :

« Avant-hier 19, l'abbé Lafon, de Bordeaux, et M. Le-

mare, du Jura, qui, pendant le dernier interrègne, ont rempli avec tant d'énergie, et au milieu de tant de dangers, les honorables fonctions de commissaires du roi sur les frontières de l'Est, ont eu l'honneur d'être admis près de Sa Majesté à une audience particulière, à laquelle ont assisté MM. le comte Hippolyte de Jouffroy, secrétaire de la commission ; Janson, ancien maire de Besançon ; Gomion, de Pontailler-sur-Saône, et Chambelland, de Dijon, qui les ont secondés dans leurs missions avec un zèle au-dessus de tous les éloges. M. de Joyand a présenté au roi l'expression des sentiments de la ville de Gray. »

Lafon et Lemare, comme tous les intrigants de leur espèce, n'obtinrent pas une récompense mesurée à l'importance qu'ils s'attribuaient. Lafon reçut la croix et devint en 1816 sous-gouverneur des pages. Lemare, découragé, quitta sans retour la politique pour la philologie et la grammaire, qui l'aidèrent à attendre obscurément la fin de son existence en 1835. Lafon ne lui survécut que d'une année.

I.

Le comte de Scey au comte Aug. de Talleyrand (1) **(Rapport des événements passés en Franche-Comté du 5 mars jusqu'au 24 même mois 1815).**

Le soussigné reçut le 5 mars, à sept heures du soir, la dépêche de son collègue, préfet du Var, lui donnant avis du débarquement de Buonaparte; il dépêcha à Paris M. de Courvoisier, avocat général, ancien major au service d'Autriche, serviteur du roi aussi zélé qu'intelligent, avec ordre de demander des instructions directes au roi et aux ministres qu'il jugerait fidèles d'engager un prince à venir se mettre à la tête des Comtois, province très dévouée, et pouvant être secourus facilement par les Suisses. Le 6, il se rendit auprès du maréchal Moncey, qui était arrivé la veille de Paris, l'engager à se mettre à la tête des Comtois; il dit que son devoir l'appelait auprès du roi, et fit jurer à son fils, colonel du régiment de hussards alors en garnison à Dole, de bien servir le roi. Il a tenu parole, s'étant fait sabrer par des officiers de son régiment, lorsque son corps voulut suivre Ney. Le même jour, des proclamations furent faites pour armer la garde nationale et armer des volontaires.

Le 7, on travailla à l'organisation des volontaires et à rassembler la garnison. Le 8 au matin, M. le général de Bourmont reçut un courrier du ministre de la guerre lui annonçant l'arrivée de Mgr le duc de Berry et lui donnant l'ordre de ne rien faire avant l'*arrivée du prince*. Le général de Bourmont me transmit cette instruction en me requérant sous ma responsabilité personnelle de tout suspendre. Le 8 au soir, arrive la première voiture de Mgr le duc de Berry. Le peuple crut que c'était Son Altesse Royale. Les plus grandes acclamations eurent lieu, et la ville fut illuminée spontanément. Le 9 au matin, le maréchal Ney arriva; il annonça qu'il avait engagé Mgr le duc de Berry à rester à Paris et qu'il se chargeait

(1) Le comte de Scey, préfet du Doubs depuis la première Restauration. Il devait avoir pour successeur, lors de la seconde, le baron Capelle. Le comte Auguste de Talleyrand (1772-1842), cousin du célèbre diplomate, exerçait déjà les fonctions de ministre en Suisse sous le règne de Napoléon.

seul de conduire le scélérat, le monstre, enfin toutes les qualifications les plus méprisantes, à Paris enchaîné ou tué de sa main. Ney rassembla la garnison, parla à tous les officiers pour les maintenir dans la fidélité due au roi, et ordonna les plus grands apprêts militaires, fit vider les arsenaux pour compléter l'armement de son corps. Il me recommanda une grande activité dans l'organisation des volontaires et des gardes nationales. Il expédia deux estafettes aux maréchaux Suchet et Oudinot. Comme je concevais quelques soupçons, je fis intercepter les dépêches au second relais, mais elles étaient les deux écrites de sa main, et dans le meilleur esprit. Le 10 au matin, arriva le duc de Maillé, aide de camp de Monsieur, qui m'apprit la défection de Lyon. Il croyait trouver Mgr le duc de Berry, qui malheureusement était resté à Paris; il vit le maréchal Ney qui donna l'ordre de départ à toutes ses troupes, se faisant suivre de toutes les munitions. Je fis partir un courrier pour Paris pour insister sur l'arrivée du prince, demander des ordres et surtout le secours des Suisses, voyant le découragement gagner surtout dans le bourgeois (*sic*), qui était désarmé et sans munitions.

Le 12, je continuai à organiser les gardes nationales du département. Le 13, déjà quelques détachements de volontaires à cheval se formèrent, et je reçus la malheureuse ordonnance du roi pour rappeler au chef-lieu les officiers à demi-solde. Je ne la publiai pas, en redoutant l'effet, mais le général Bessières, commandant militaire du département, la fit afficher et répandre par la gendarmerie. Le 14 au matin, je reçus un ordre du maréchal Ney de faire partir tous mes volontaires et toutes les cartouches qui restaient dans la place; faute de ces derniers objets, ajouta-t-il, ne pourrait pas se porter en avant, ayant son quartier général à Lons-le-Saunier, et devant se porter à Bourg le lendemain pour attaquer le 15 à Châlon. Les volontaires, mon fils à la tête, partant de suite, reçurent ceux de Dole et entrèrent le 14 à Auxonne. Le 15 au matin, j'appris la trahison de Ney et la défection de tous les généraux. Le même jour, un régiment d'artillerie entra à Auxonne avec la cocarde blanche, et aux cris de *Vive le roi*, et ayant relevé tous les postes, il arbora la cocarde tricolore. Le colonel comte de Clebs, qui le commandait, fut désarmé; il fut forcé d'évacuer la place ainsi que tous les volontaires, qui rentrèrent à Dole et à Besançon. A la rentrée des volontaires, je sommai le commandant de la place de fermer les portes, de remettre la citadelle à la garde bourgeoise, et de déclarer Besançon en état de siège. Il s'y refusa sous divers prétextes. J'assemblai les chefs des corps pour

les raffermir dans le devoir; tous me promirent de rester neutres jusqu'à ce que le roi eût fait remplacer M. le comte de Bourmont. Je fis partir un troisième courrier pour demander des ordres et des pouvoirs au roi ensuite de la défection de Ney.

Le 16, le préfet du Jura se retira auprès de moi. J'appris que celui de la Haute-Saône avait arboré la cocarde tricolore, ainsi que le général Gruyère, mais que les hussards de Berry gardaient la cocarde blanche. Le 17 au matin, je reçus la première lettre ministérielle m'autorisant à prendre toutes les mesures que nécessitaient les circonstances et à prendre le commandement de toutes les gardes nationales de la Franche-Comté, ce que j'ai fait; mais le général commandant d'artillerie étant dans la trahison, je n'ai pu obtenir de lui ni armes, ni munitions, mais redoublant mes efforts, en attendant toujours des ordres de Paris, j'ai fait acheter environ 2,000 fusils et quelques quintaux de poudre et de plomb, que j'ai fait conduire dans les montagnes pour assurer en cas de besoin ma retraite, ou servir à former un noyau à un rassemblement.

Le 18, le maréchal Suchet me fit prévenir du passage successif d'environ dix mille hommes qui devait commencer le lendemain. J'envoyai reconnaître à Baume le premier régiment; il portait la cocarde blanche, et était commandé par un ancien aide de camp du général Clarke. Je tâchai de décider cet officier fidèle à s'emparer du commandement de la place; il n'osa pas prendre sur lui ce coup de main et préféra continuer sa route. Le maréchal Suchet fit suspendre la marche du reste du corps qu'il m'avait annoncé, et les préfets du Haut et du Bas-Rhin m'informèrent qu'ils présumaient que ce corps resterait fidèle.

Le 19, le maréchal Ney fit mettre à l'ordre du jour affiché dans les trois départements l'ordre d'arrêter MM. le comte de Scey (le soussigné), le comte de Bourmont (parti pour Paris), les généraux Lecourbe et Durand, les colonels Dubalen, et Clouet, son premier aide de camp qui l'avait abandonné, M. Garnier, maire de Dole et trois ou quatre autres personnages moins marquants. Le 19 au soir je reçus la déclaration du congrès, j'en fis imprimer 10,000 exemplaires que j'ai fait distribuer dans tout le midi de la France. Dans la nuit, M. de Courvoisier revint de Paris, m'annonçant malgré tous ses efforts qu'il n'avait obtenu aucunes instructions ni ordres particuliers. Il me remit un mot de la main de Monsieur qui me donnait, au nom du roi, tout pouvoir dans la province de Franche-Comté. M. Courvoisier me rendit compte que d'après ce qu'il avait vu à Paris et sur sa route, il était con-

vaincu que la trahison étant sur tous les points, rien ne s'opposerait à l'entrée de Buonaparte à Paris. J'engageai M. de Gingins, qui m'avait été envoyé de Berne, de partir sur-le-champ pour la Suisse, afin de demander des secours s'il en était encore temps. Je donnai des ordres pour que toutes les gardes nationales comtoises se missent en marche, et fussent à même de se réunir au maréchal Suchet, s'il restait fidèle, lequel devait être le 22 à Belfort. Le 20, un second courrier me revint de Paris, ne m'apportant aucune autre instruction qu'une lettre de M. le comte Ferrand qui me disait que le roi s'en remettait à mon zèle; elle me confirmait aussi l'entrée prochaine de Buonaparte à Paris. La même nuit, le général Bessières reçut l'ordre de Buonaparte de prendre le commandement de la 6e division, de faire arrêter le comte de Scey, préfet, de le livrer à un conseil de guerre et de le remplacer par un de ses plus fidèles sujets. Le général Bessières, qui avait (*sic*) resté jusqu'alors indécis, espérant recevoir des ordres directs du roi, se décida pour Buonaparte. Il me communiqua ses ordres, et me trouvant décidé à rester à mon poste, et connaissant mon influence sur la garnison pour l'empêcher de se prononcer avant l'entrée de Buonaparte à Paris, il fit rassembler environ 600 officiers à demi-solde, qui arborèrent la cocarde tricolore et insultèrent ceux qui portaient des cocardes blanches. Je fis battre la générale, la garde nationale rétablit l'ordre dans la ville et je soutins l'espèce d'assaut que ces officiers essayèrent de donner à la préfecture. Pendant ce temps, le général Bessières harangua la garnison réunie sur la place des Casernes et la décida à ôter la cocarde blanche. La soirée fut tranquille, mais ayant reçu l'avis qu'un régiment logé à Baume et qu'un détachement de gendarmerie revenant de l'armée de Ney devaient entrer le lendemain avec la cocarde tricolore, et que le maire de la ville, réuni à quelques officiers de la garde nationale, complotait d'arborer pendant la nuit le drapeau tricolore, afin d'éviter de nouvelles scènes, de plus, mon troisième courrier revenant de Paris m'assurant que le 20 Buonaparte y serait entré, je me décidai à évacuer la ville avec mes volontaires et à me porter sur Montbéliard pour m'y réunir à Suchet s'il était resté fidèle, ou y attendre des forces de Suisse si le roi en avait demandé. J'arrivai le 20 à Montbéliard, j'entendis tirer le canon à Belfort, je fis reconnaître la place et j'en reçus le rapport de la défection du général Suchet à la nouvelle de l'arrivée de Buonaparte à Paris. Je me retirai dans les montagnes, vers Saint-Hippolyte, j'expédiai des ordres dans les trois départements pour y disloquer les gardes nationales et les volontaires, faire

cacher les armes et les munitions et se tenir prêtes à se réunir s'il y avait lieu. J'ai parcouru le 24 toute la frontière jusqu'à Pontarlier et me suis retiré à Neuchâtel où j'ai reçu des nouvelles du 24 au soir de Besançon, où la plus grande tranquillité régnait, mais où il existait une stupeur générale ainsi que dans toute la province. On s'y attendait à une guerre civile, où beaucoup d'individus [entreront] lorsqu'ils connaîtront un point de ralliement.

Beaucoup d'officiers supérieurs sont rentrés dans leurs foyers et sont très affectés de la manière dont l'armée française s'est déshonorée ; c'est ainsi qu'ils parlent des traîtres même en les suivant (1).

Le comte DE SCEY.

II.

Le comte de Scey au comte Aug. de Talleyrand.

[Sans date. — Commencement d'avril.]

MONSIEUR LE COMTE,

L'aide de camp que j'ai envoyé pour prendre les ordres de Mgr le duc d'Angoulême, confiant sur l'avis reçu à Genève que les royalistes étaient devant Lyon et devaient y entrer le lendemain, s'est porté sur cette ville au lieu de se diriger par le Piémont sur le Midi. Il me confirme que les premiers coureurs de l'armée royale se sont bien avancés jusqu'à une lieue de Lyon, mais que le mouvement du faubourg de la Guillotière étant très prononcé contre, ainsi qu'une bonne partie des paysans qui se portent aux excès de 1789 et 93, les royalistes se sont retirés. Il croit les forces beaucoup moins considérables qu'on ne les avait annoncées d'abord, et beaucoup de troupes rebelles se rassemblent à Lyon. On y attend une colonne composée de la vieille garde

---

(1) A la suite de ce rapport, le comte de Talleyrand a ajouté de sa main ce qui suit : « Ayant demandé à M. le comte de Scey de me donner un rapport sur les derniers événements qui s'étaient passés dans son département, et le courrier devant partir dans une heure, il est fait très à la hâte et copié par deux écritures différentes. Il en fait ainsi que moi ses excuses à Votre Altesse. » Cette dernière ligne, rapprochée des premières lignes de la pièce qui suit, fait voir que le destinataire du rapport était le duc d'Angoulême.

envoyée en poste de Paris; les communications sont absolument coupées avec le Midi. Il allait essayer de traverser, mais cela retardera certainement son arrivée et encore plus son retour, ne croyant pouvoir le faire que par le Piémont, Chambéry étant au pouvoir de Buonaparte. (Il ne présume les forces effectives de Monseigneur que de 18,000 hommes.)

M. de Maléchard, préfecturant le Doubs, vient d'y faire une tournée; partout il a professé le jacobinisme le plus pur, disant cependant que l'intention du gouvernement était de tout pardonner, mais que si tout le monde et surtout les nobles et les prêtres ne se ralliaient pas de bonne foi, il fallait alors une réaction terrible, les livrer à la justice du peuple et qu'il serait le premier à se mettre à la tête des assemblées populaires, la république étant un moyen assuré de sauver la patrie. Il m'a fait dire à peu près la même chose en m'invitant à rentrer si je voulais éviter la confiscation. Ma réponse a été l'envoi de ma proclamation, dont je vous envoie une copie; je la fais imprimer à Besançon et distribuer par les curés, cela étant moins difficile et même moins dangereux que de l'imprimer en Suisse et de l'introduire. Je me suis décidé à prendre le même moyen pour les bulletins. Le dernier contenait le traité du 25, il a fait de l'effet. Les gazettes de France ayant fait la maladresse de confirmer la déclaration du 13 en la combattant, on croit depuis à toutes les nouvelles d'Allemagne, et l'inquiétude gagne déjà les administrateurs en sous-ordre. On prépare une levée depuis 18 ans à 40 pour l'organisation des bataillons qu'on appellera gardes nationales mobiles. Tous les officiers seront pris dans les demi-soldes. Ce travail se fait en secret à la préfecture. La difficulté est l'armement; le temps le facilite; aussi est-il très important que les opérations des armées commencent, car le jacobinisme offrirait de grandes ressources, et tous les crimes commis seront autant de gages donnés au gouvernement français que je ne sais comment appeler, car suivant tous ces rapports et ceux venant de Paris, ce n'est point Buonaparte qui domine en ce moment.

J'ai vu MM. Lafon et Lemare; ils n'avaient pas réussi à Berne ni ici au premier abord, et j'avoue que Lemare étant venu premièrement seul et le soir chez moi et ne s'étant point nommé, sa conversation m'avait paru suspecte, d'autant plus que ses traits ne me paraissaient pas inconnus. Enfin, une heureuse inflexion de voix m'ayant prouvé que nous étions compatriotes, il s'est nommé et j'ai reconnu le fameux abbé Lemare, premier jacobin de France, chef des *Oudetistes*, lesquels, à l'instar du tribunal secret,

ont condamné à mort Buonaparte dès le 18 brumaire an VIII. Alors me trouvant en pays de connaissance et cette société dont tous les chefs sont comtois s'étant ralliée à moi depuis longtemps, je me suis entendu avec ces messieurs pour leur procurer tout ce qui est nécessaire au succès de leurs démarches; je leur ai adjoint une personne déjà connue de Genève qui les y introduira et en cela sera utile. Ils sont partis de suite, très contents de ce renfort, car l'abbé Lafon, qui est un exemple de vertu, s'était un peu découragé de l'accueil que lui procurait son acolyte, qui ne rachète tous ses vices que par une haine invétérée contre Buonaparte et un désintéressement total. Votre Excellence pourra remarquer que ma proclamation était déjà conforme à cette singulière association; car je suis obligé d'opposer les vrais républicains, qui rêvent la république sans crimes, à ceux qui entourent Buonaparte, qui veulent les crimes et la licence pour s'emparer ensuite du gouvernement.

Votre Excellence trouvera ma lettre bien longue, mais j'ai cru devoir m'étendre sur quelques détails pour la mettre à même d'éclairer les autres ministres sur le vrai état de la France, qui nécessite les plus sérieuses réflexions et les mesures les plus actives, le mal faisant chaque jour des progrès affreux, et s'il gagnait soit dans la Suisse, soit dans les départements jadis réunis, les conséquences en seraient terribles. Ce n'est pas que je le croie, surtout si les armées avancent promptement, et que le parti royaliste ne soit pas entièrement écrasé en France. Je soutiendrai l'esprit des campagnes dans le département du Doubs. M. Lemare m'a assuré qu'il maintiendra le Jura (où son influence est très grande), mais la Haute-Saône est très mauvaise, et il y a des meneurs dangereux. Ils travaillent, ils arment même, c'est ce qui me décide à presser la même mesure dans le Doubs et à l'indiquer à tous les honnêtes gens, pour qu'autant qu'il dépend de moi ils ne soient pas pris au dépourvu. Si les Suisses avaient pu faire un mouvement en avant, comme vous l'aviez si bien préparé et comme je le désirais si vivement, je ne ressentirais pas toutes les angoisses que j'éprouve et qui ne finiront que lorsque Mgr le duc d'Angoulême (*un mot illisible*), s'il peut soumettre Lyon, ou que l'invasion aura lieu. J'y compte pour les premiers jours de mai. Veuillez me confirmer cet espoir, quelque terrible que soit le remède.

Recevez, monsieur le comte, l'assurance de mon sincère attachement.

Le Comte DE SCEY.

Que le roi, que les princes oublient depuis un mois les Suisses et la Franche-Comté, c'est toujours pour moi une chose inexplicable, car le supposant arrivé le 26 à Bruxelles, dès longtemps vous auriez dû recevoir un courrier et moi une personne de confiance, soit pour diriger un mouvement, soit pour tracer la conduite à tenir à l'approche des armées alliées.

A l'instant revient un de mes émissaires, il m'annonce que le comte de Chalane (?) de Joux accepte l'entrevue que je lui ai proposée aux Verrières pour samedi, mais que Marulaz, qu'on m'avait dit être à Besançon, n'y est pas encore arrivé (1).

III.

Rapport fait à S. M. Louis XVIII par ses commissaires envoyés dans les départements du Jura et de Saône-et-Loire.

Zurich, 5 avril 1815.

SIRE,

Nommés le 12 mars, au nom de Votre Majesté, par votre direction générale de la police pour diriger tous les efforts contre l'ennemi commun et prendre avec MM. les préfets toutes les mesures nécessaires, nous partîmes le même jour de Paris....

.... Nul département n'a produit tant d'ennemis contre Buonaparte que celui du Jura. C'est la patrie de Pichegru, de Malet, d'Oudet, fondateur de la Philadelphie. C'est là que prirent naissance les principales conspirations contre le tyran ; d'un autre côté, il est plein de prêtres non assermentés prêts avec toutes leurs ouailles à devenir martyrs pour la cause du roi et de la religion.

L'un de vos commissaires, Lemare, y a été à trois époques différentes président de l'administration centrale, et y conserve une

(1) Dans une lettre du même au même, qui paraît de peu postérieure (Neuchâtel, 6 avril), on lit : « M. le comte de Moustier, ancien ministre de France à Berlin, Monsieur le comte, arrive; il est parti de Paris le 30; il confirme que les plus grandes inquiétudes y règnent.... La Franche-Comté est tranquille et attend le joug qu'elle devra porter; en attendant, aucune des arrestations ordonnées ne s'y est exécutée et le peuple paraît ne vouloir prendre aucune part aux événements, à moins qu'il n'y soit contraint par une force supérieure; il n'y a point de troupes.... »

grande influence parmi les royalistes qu'il a sauvés de leurs persécuteurs et dans le parti républicain auquel il a appartenu.

Le 18, nous étions à Dole, le 19 à Lons-le-Saunier où nous allions rétablir le préfet, malgré toute la gendarmerie hautement prononcée pour Buonaparte, et nous l'aurions fait si nous n'avions craint de compromettre les braves qui venaient avec nous le réinstaller; car nous nous attendions à la prise de Paris, et nous craignions l'effet de cette nouvelle.

Nous avons parcouru tout le département, tant par nous-mêmes que par des hommes à cheval, pour répandre la proclamation que nous avions rédigée chez le préfet, et organiser la correspondance. Nous avons montré aux aveugles partisans de l'échappé de l'île d'Elbe toute l'Europe conjurée se précipitant sur nos frontières et prête à punir ceux qui l'auraient favorisé.

Le 23, nous étions à Saint-Claude dans une réunion de tous les éléments contraires à Buonaparte, prêtres assermentés et non assermentés (1), et lorsque nous nous sommes vus entourés de toute une brigade de gendarmerie, à la tête de laquelle était un étranger à ce département, elle voulait nous enlever et nous livrer au tigre d'Ajaccio; mais les autorités locales et les anciens républicains nous ont arrachés d'entre les mains de ces lâches sicaires.

Nous partîmes pour organiser sur la frontière les moyens de correspondance; nous nous transportâmes d'abord dans le canton de Saint-Laurent, lieu de naissance de l'un de nous, puis dans celui de Morez, mais les ordres du chef de la gendarmerie nous y suivirent bientôt; les percepteurs des droits réunis et les préposés aux douanes devaient aussi nous couper toute communication en Suisse; mais tous les habitants étaient pour nous ainsi que les maires, et nous n'eûmes à nous garantir que d'une surprise.

Si nous avions eu seulement deux compagnies soldées d'hommes dévoués et déterminés ou des fonds pour les former et les entretenir, nous nous serions maintenus dans le Jura, nous aurions enlevé à main armée tous les gendarmes bonapartistes, réinstallé le préfet, empêché toute levée d'hommes et d'argent. Mais nous avons cru que bientôt l'occasion d'agir serait encore plus favo-

---

(1) Par une circulaire datée de Saint-Aubin (Jura), 25 avril, l'archevêque de Besançon, alors en cours de tournée pastorale, se plaint qu'on accuse certains membres de son clergé, non seulement de se refuser à prier pour l'empereur, « mais de porter le scandale jusqu'à se permettre des propos coupables contre l'oint du Seigneur, jusqu'à provoquer la guerre civile.... »

rable. Nous avons passé au delà des frontières après avoir fait circuler l'avis que nous ne tarderions pas à reparaître; qu'en attendant il fallait opposer au tyran la force d'inertie, entraver, retarder la levée des impôts et de la conscription. Nous avons sur toute la frontière depuis Saint-Léger près Porrentruy, et à Porrentruy jusque vis-à-vis Genève, des hommes sûrs pour répandre dans l'intérieur tous les écrits convenables.

Notre zèle et notre dévouement peuvent être utilisés de deux manières :

1° Pour la circulation dans l'intérieur de tous les ordres et écrits propres à diriger l'opinion, à encourager les faibles, à épouvanter les traîtres et à empêcher les levées. Pour cela, il ne manque qu'une imprimerie placée sur l'extrême frontière, soit en Suisse soit en France : nous avons déjà reconnu les deux endroits où nous pourrions l'établir. Une presse et deux ouvriers avec très peu de caractères suffiront; il faut aussi quelques fonds pour indemniser les distributeurs et porteurs d'ordres et de dépêches;

2° Pour rétablir dans le Jura et par la suite dans d'autres départements les autorités royales.

500 hommes, dont nous augmenterions bientôt le nombre par des recrutements, suffiraient dans les circonstances actuelles. Alors nous établirions dans l'Est un point central de désertion qui, par sa position et ses connaissances des localités, pourrait rendre, d'ailleurs, les plus importants services. C'est surtout sur la puissance de la parole que nous comptons; aidée d'un peu de force, elle produira des prodiges. La bonté de la cause et la confiance dont nous jouissons dans le département en sont les garants les plus sûrs.

IV.

Bulletin de Besançon (12 avril).

Le fameux Dumolard (1) a été nommé commissaire extraordinaire de Buonaparte dans la 6e division militaire. A son arrivée, il a

(1) Bouvier-Dumolard (1780-1855), ancien intendant en Carinthie et en Saxe, ancien préfet du Finistère et de Tarn-et-Garonne. Il allait être élu par l'arrondissement de Thionville à la Chambre des représentants. Son zèle pendant les Cent-Jours le fit porter au mois d'août sur la liste des exilés.

fait les proclamations les plus énergiques dans le style de 1793 pour appeler les citoyens à la défense de la patrie et secouer le joug des prêtres et des nobles. Mais comme beaucoup de villages manquent de pasteurs et en sont très peinés, et que la noblesse est ruinée depuis vingt-cinq ans, cette proclamation n'a produit que l'effet contraire à celui que le proconsul en attendait. Il a rassemblé les maires, les a harangués, mais il n'en a obtenu que l'assurance qu'ils ne pouvaient rien faire de ce qu'il demandait. Il a changé tous les fonctionnaires qu'il accuse d'insouciance et les a remplacés par des gens tarés.

Les caisses publiques sont vides, et les officiers n'étant pas payés, se sont réunis et ont montré beaucoup de mécontentement. Ils ont refusé de se rendre aux diverses destinations qui leur étaient assignées.

Le général Marulaz a refusé le commandement de la 6e division militaire (Besançon) et s'est retiré à la campagne. Le colonel de la gendarmerie Tassin, officier d'un grand mérite, a été remplacé par un nommé Weber, mauvais sujet. Plusieurs brigades de gendarmerie ont fait connaître qu'elles étaient prêtes à servir le roi, puisque leur colonel et l'inspecteur général, le maréchal Moncey, s'étaient déclarés pour lui.

La garnison de la ville et citadelle de Besançon n'est plus que de 600 hommes, le reste est parti pour Lyon; celle du fort de Joux est de 200. Toute la garde nationale de Besançon est royaliste; la crainte seule que les puissances ne soient d'accord avec Buonaparte les a terrorisés ainsi que la masse du peuple. Il a annoncé si positivement que Marie-Louise arriverait, qu'il avait d'excellentes nouvelles de Vienne, qu'il était certain de la paix dès que les troubles de l'intérieur seraient apaisés, que tout en ne croyant à ces mensonges artificieux, cela paralyse cependant l'énergie et augmente l'apathie, suite nécessaire de vingt-trois ans de révolution où toujours les honnêtes gens ont été sacrifiés. D'après cet état de choses, si on ne prend pas les moyens les plus efficaces pour désabuser le peuple et rassurer la classe honnête, le découragement gagnera et la propagande fera de nouveaux progrès. Déjà on remarque l'envoi des émissaires qui, sans se déclarer ouvertement, influenceront sourdement l'opinion des égoïstes et diminueront l'énergie des peuples voisins.

Les nouvelles du Midi sont très mauvaises; on assure l'armée de Mgr le duc d'Angoulême entièrement dispersée, que même il a été arrêté au moment de s'embarquer, cela paraît incroyable à beaucoup de monde, d'autres n'y voient que l'effet d'une trahison

générale. Le roi ne fera-t-il pas bientôt connaître aux Français ses intentions? Son silence désespère dans l'intérieur.

V.

Le comte Aug. de Talleyrand au comte de Jaucourt (1).

Zurich, 23 avril 1815.

J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Excellence que je cherchais à traiter avec les commandants de Besançon et de Belfort pour voir s'il serait possible d'avoir ces deux forteresses pour le roi. En revenant de Berne où j'avais écrit à Lafon et à Lemare la lettre dont je joins ici copie nº 1 (2), je trouvai à Zurich le général Steigentesch qui me parla des propositions qu'il était chargé de faire passer aux généraux Marulaz et Lecourbe. Je le priai de me les donner par écrit, voyez nº 2. Il me demanda si je savais un moyen de les leur faire parvenir.

Croyant qu'il était plus convenable de traiter uniquement au nom du roi, ce qui faciliterait le succès de cette négociation, j'écrivis à MM. Lafon et Lemare la lettre nº 3. Sur ces entrefaites je reçus d'eux celle-ci jointe nº 4. J'espère sous peu savoir à quoi m'en tenir sur les desseins de ces deux commandants. Peut-être serait-il fort utile que Son Excellence M. le duc de Feltre

---

(1) Jaucourt était chargé par Louis XVIII, à Gand, de la correspondance à entretenir en Suisse.

(2) Cette lettre et les trois autres mentionnées plus loin manquent. « .... La négociation qui dut être entamée les premiers jours de juin par M. Muyard de Vouglans avec ce général (Lecourbe) ne put l'être malgré sa bonne volonté, à cause de la mise en surveillance dont fut frappé le négociateur. » (*Rapport sommaire*, p. 19.) Consultez les documents nºˢ X et XI.

Le général autrichien baron de Steigentesch écrit au comte de Talleyrand, le 22 mai : « Les propositions que je suis chargé de faire aux commandants de place de Belfort et de Besançon consistent que chacun conservera son grade de lieutenant général dans les armées de S. M. le roi ou dans quelle autre des armées alliées où bon lui semblera, et comme il faudra probablement des fonds aux commandants pour gagner la garnison, je suis chargé d'assigner à chacun la somme de cinq cent mille francs, à quel banquier il voudra, quand il aura rempli les conditions que V. Exc. lui proposera au nom de S. M. Louis XVIII. »

On peut lire dans l'ouvrage *Lucien Bonaparte et ses Mémoires* (t. III, p. 281-283) les projets de traités préparés pour Marulaz à Besançon et Barbanègre à Huningue.

leur envoyât des ordres. Les alliés, notamment l'Autriche, tiennent infiniment à être sûrs de ces deux places avant de commencer la campagne.

Le plan d'organiser dans les départements frontières de la Suisse une fédération royaliste me paraît le seul avantageux pour la cause du roi. Je fais mes efforts pour procurer à ce parti de la poudre et du plomb.

Cinquante hommes de cavalerie de ligne demandent à sortir avec chevaux, armes, bagages; une compagnie d'infanterie demande également à passer, mais n'ayant encore ni moyen de les solder, ni un point pour les rassembler, je n'ai pu accepter leur proposition et les ai engagés à patienter. Les officiers qui m'arrivent journellement m'assurent que beaucoup de troupes sortiraient si elles étaient sûres d'être à la solde de Sa Majesté, et si elles voyaient un noyau se former; mais sans fonds, que puis-je faire (1)?

Je joins ici divers écrits que j'ai fait répandre en France par milliers.

De grâce, Monsieur le comte, que Sa Majesté n'envoie pas ici de grands faiseurs, je vous le demande pour le bien de son service. Lafon et Lemare valent mieux qu'un grand nom. Pour réussir, il est nécessaire de bien connaître son terrain. Telle mesure prise dans le midi de la France ne vaut rien à l'est. Là, ce sont des royalistes; ci, ce sont des républicains qu'il faut attacher à la cause du roi. Un grand nom produira un bon effet en Provence, à Bordeaux, et gâtera tout dans le Jura, dans le département de la Haute-Saône, où la haute noblesse est une espèce d'épouvantail. Lafon et Lemare étant de la classe favorite des républicains et parlant au nom du roi ont sur ces gens-là plus d'empire que n'en pourrait avoir un Montmorency; ce qui me le prouve, c'est l'effet merveilleux que produisent leurs arrêtés et leurs écrits, qu'ils datent tantôt d'une ville, tantôt d'une autre (2)....

(*A suivre.*)

(1) Dans une lettre antérieure au même (5 avril), Talleyrand dit avoir reçu des ministres d'Angleterre et de Russie en Suisse 10,000 fr., qu'il a remis à Lafon et à Lemare.

(2) V. dans le *Rapport sommaire* (p. 9) leur proclamation *Aux citoyens des départements de l'Est* et (p. 13) la liste des pièces qu'ils firent imprimer et distribuer.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1893)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon.

M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général DE NÉGRIER).

M. le premier président de la cour d'appel (M. GOUGEON).

M. le préfet du département du Doubs (M. GRAUX).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. VUILLECARD).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. DRUHEN aîné (le docteur), ✱, professeur honoraire à l'École de médecine, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
2. TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
3. SUCHET (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Archiviste*.
4. ESTIGNARD (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

MM.

5. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
6. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à la Mouillère (28 janvier 1870).
7. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
8. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée archéologique, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
9. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
10. Mercier (Louis), horlog., rue Rivotte, 11 (27 janv. 1876).
11. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
12. Coutenot (le docteur), ✵, médecin en chef des hospices civils, professeur honoraire à l'École de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
13. Vuillermoz (Jules), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
14. Isenbart (Émile), artiste peintre, rue des Fontenottes, (29 janvier 1883).
15. Chardonnet (le comte de), ✵, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
16. Mairot (Henri), banquier, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
17. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).
18. Péquignot (Léon), avocat, rue Saint-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
19. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).
20. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).

MM.

21. Sayous (Édouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 14 (28 juillet 1887).
22. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, à Étalans (Doubs) (28 juillet 1887).
23. Beauséjour (le chanoine de), vicaire capitulaire, à l'archevêché (26 juillet 1888).
24. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15, *Président annuel* (31 janvier 1889).
25. Lambert (Maurice), avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13, *Vice-président annuel* (25 juillet 1889).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Guichard (Paul), rue des Chambrettes, 13, *Trésorier de la Compagnie* (25 juillet 1889).
27. Gresset (Félix), C. ✠, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes (13 février 1890).
28. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11 (13 février 1890).
29. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
30. Boutroux (Léon), professeur à la Faculté des sciences, à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
31. Roland (le docteur), professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 48 (24 juillet 1890).
32. Lurion de l'Égouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).
33. Touchet (le chanoine), vicaire capitulaire, à l'archevêché (22 janvier 1891).
34. Vaulchier (le marquis de), ✠, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
35. Giacomotti (Félix-Henri), ✠, directeur de l'École des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
36. Baudin (le docteur), Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).
37. Chipon (Maurice), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).

MM.

38. Vaissier (Alfred), conservateur adjoint du musée archéologique, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
39. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue de la Préfecture, 20 (27 juillet 1893).
40. . . . .

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✵, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), ✵, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
3. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
4. Vernis, ✵, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de la Croix-Rouge, 2, à Paris (29 janvier 1872).
5. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
6. Chotard, ✵, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris (25 août 1873).
7. Orléans (Mgr Henri d'), duc d'Aumale, G. C. ✵, de l'Académie française, de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly, et rue du faubourg Saint-Honoré, 85 *bis*, à Paris (novembre 1873).

MM.

8. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✠, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
9. Gérard (Jules), ✠, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).
10. Mignot (Édouard), ✠, colonel du 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
11. Reboul, ✠, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
12. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, à la Roche-Thibaut, par Jarzé (Maine-et-Loire) (27 janvier 1876).
13. Tivier (Henri), ✠, doyen honoraire de la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
14. Saint-Loup (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Besançon (27 juillet 1878).
15. Piépape (Léonce de), O. ✠, lieutenant-colonel au 54e régiment d'infanterie, à Compiègne (27 juillet 1878).
16. Meynier (Joseph), O. ✠, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles (27 juillet 1878).
17. Guichard, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Voiteur (Jura) (25 janvier 1882).
18. Rolland, O. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, à Marseille (22 décembre 1892).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Bigandet (Mgr), ✠, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
2. Pasteur (Louis), G. C. ✠, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue Dutot, 25, à Paris, (30 janvier 1860).

MM.

3. Gérôme (Jean-Léon), C. ✱, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
4. Conégliano (le duc de), ✱, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
5. Seguin, ✱, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
6. Dreyss, ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
7. Rozière (Eugène de), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
8. Jacquinet, O. ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, place de Rennes, à Paris (28 juillet 1880).
9. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
10. Vorges (le comte Domet de), ✱, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ)

MM.

1. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'État, rue Jouffroy, 93, à Paris (28 janvier 1846).
2. Vieille (Jules), ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
3. Grenier (Édouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).

MM.

4. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
5. Gigoux (J.), O. ✻, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
6. Marcou (le docteur), géologue, 42, Garden Street, à Cambridge (Massachussets, États-Unis) (28 janvier 1870).
7. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône), (29 janvier 1872).
8. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
9. Reverchon, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
10. Tournier (Édouard), ✻, maitre de conférences à l'École normale supérieure, sous-directeur à l'École des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
11. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
12. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
13. Becquet (Just), ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
14. Valfrey (Jules), O. ✻, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
15. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
16. Rambaud (Alfred), O. ✻, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
17. Robert (Ulysse), ✻, inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quilhou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).

MM.

18. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
19. Cizel (l'abbé), curé de Navenne (Haute-Saône) (24 juillet 1884).
20. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
21. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
22. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences et à l'École de médecine de Clermont-Ferrand (27 janvier 1887).
23. L'Épée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).
24. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
25. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
26. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
27. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
28. Puffeney, ✠, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
29. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
30. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
31. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).
32. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, rue de Monceau, 10 (29 janvier 1892).
33. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
34. Guichard (l'abbé), curé de Pupillin (Jura) (29 janv. 1892).

MM.

35. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
36. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Moulins (9 février 1893).
37. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
38. Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (27 juillet 1893).

39-40. . . . .

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Champin, ✻, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon, 21, Cours du Midi (27 janvier 1874).
5. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
6. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
7. Beaurepaire (de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Rouen (29 août 1875).
8. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).

MM.

9. Garnier (Joseph), ✠, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
10. Revillout (Charles), ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
11. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
12. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
13. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
14. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
16. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
17. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
18. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).
19. Du Bled (Victor), à Servigney (Haute-Saône) (28 juillet 1892).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Cantu (César), ✠, via Morigi, 5, à Milan (28 janv. 1864).
2. Rossi (J.-B. de), ✠, à Rome (Piazza dell' Ara Cœli, 17) (27 juin 1878).
3. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, professeur à l'Université, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
4. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
5. Arneth (le baron d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).

MM.

6. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie, à Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
7. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles (29 janvier 1883).
8. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
9. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
10. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
11. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
12. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
13. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
14. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
15. Dufour (le docteur Marc), à Lausanne (22 janvier 1891).
16. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
17. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
18. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1892).
19. Polovtsov (Alexandre), président de la Société d'histoire de Russie, à Saint-Pétersbourg (28 juillet 1892).
20. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1893

Directeur-né.

Mgr DUCELLIER, archevêque de Besançon, décédé le 29 juin.

Membres titulaires.

MM.

JOUFFROY (le marquis Sylvestre DE) (20 juillet 1882), décédé le 21 avril.

FAIVRE (le chanoine), ancien aumônier des prisons (20 juillet 1882), décédé le 23 avril.

BESSON (Édouard), conseiller à la Cour d'appel (24 juillet 1884), décédé le 16 janvier.

Associés correspondants (classe des correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté).

MM.

BERGERET (le docteur), à Arbois (26 août 1856), décédé le 3 janvier.

SAUNOIS (l'abbé), supérieur du petit séminaire d'Ornans (24 juillet 1890), décédé le 20 juin.

ROY (Charles), pasteur à Bussurel (Haute-Saône) (28 juillet 1892), décédé le 14 juin.

Associé correspondant (classe des correspondants nés hors de l'ancienne province de Franche-Comté).

M.

TAINE, de l'Académie française (20 janvier 1885), décédé le 5 mars.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (124)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société des beaux-arts; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs; Besançon.
Société d'émulation du Doubs; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.

Isère.

Académie Delphinale; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura; Lons-le-Saunier.

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche; Saint-Lô.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques; Paris.
Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société des études historiques; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris.
Société philomathique; Paris.
Société des antiquaires de France; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Académie du Var; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse.
Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vienne (Haute-).

Société des amis des sciences et des arts; Rochechouart.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges; Épinal.
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD.

Université de Buenos-Ayres; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

ÉGYPTE.

Institut Égyptien; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate; Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société neuchâteloise de géographie; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de la Société de lecture; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.

Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

